



DP/ PRAPS/QCBS/2018/17

PRÉPARATION APS, APD, DAO, EIES, PGES, POUR LA CONSTRUCTION ET LA
RÉHABILITATION DES MARCHÉS À BÉTAIL DANS LES RÉGIONS DE MARADI ET TAHOUA

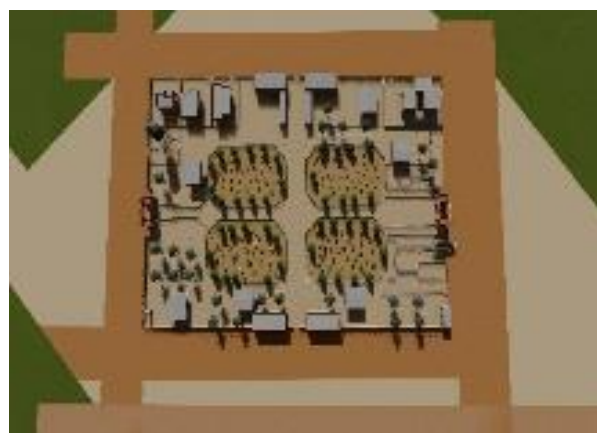
LOT 2

Contrat n° : AVENANT N°1-CR/PRAPS/1F.0067/19

Livrable Contractuel n° :

21-PRAC3-114-11

Rapport Etude d'Impact Environnemental et Social des travaux de réhabilitation (Guida, Roundji et Kara) et construction (Dan Koulou, Gabi, Dakoro et Ouserna) des marchés à bétail dans la Région de Maradi



VERSION FINALE

JUIN 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES PHOTOS.....	XII
RESUME NON TECHNIQUE	XIII
INTRODUCTION.....	1
1.1 <i>CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</i>	<i>3</i>
1.2. RAPPEL DU MANDAT DU CONSULTANT	3
1.3. PRESENTATION DU PROMOTEUR.....	4
1.2 <i>OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....</i>	<i>5</i>
1.2.1 <i>OBJECTIFS.....</i>	<i>5</i>
1.2.2 OBJECTIF GENERAL	5
1.2.2.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET	5
1.2.2.2 RESULTATS ATTENDUS	6
1.3.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DE L'EIES.....	6
1.2.3 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX PAR SITES.....	8
1.2.3.1 COMPOSANTES DPROJET.....	8
1.2.3.1.1 SITE DE KARA - MARADI	9
1.2.3.1.2 SITE DE GABI.....	12
1.2.3.1.3 SITES DE DAKORO	15
1.2.3.1.4 SITE DE GUIDAN ROUMDJI.....	18
1.2.3.1.5 SITE DE DANKOULOU	21
1.2.3.1.6 SITE DE OURSEINA	25
1.2.4 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET	28
1.2.5 CONSISTANCES DES TRAVAUX	29
1.2.6 SITES DES EMPRUNTS ET CARRIERES POTENTIELS	30
1.3 DETERMINATION DES LIMITES GEOGRAPHIQUES DES DU PROJET.....	34
1.4 CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC	35
1.4.1 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	35
1.4.2 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS AUX AUDIENCES PUBLIQUES.....	37
2.1.1 ENJEUX, OBJECTIFS ET RESULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	38
2.1.2 SYNTHESE DES ATTENTES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES CONSULTATIONS.....	39
II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....	50
2.1 SITUATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DU PROJET (REGION DE MARADI).....	50
2.1.1 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	50
2.1.2 CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	54
2.1.2.1 SITUATION DEMOGRAPHIE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PROJET	54
2.1.2.1.1 POPULATION	54
2.1.2.2 DESCRIPTION GENERALE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PROJET.....	54

2.1.3	CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES DU PROJET	58
2.1.3.1	SITE DE KARA MARADI II.....	58
2.1.3.1.1	LOCALISATION	58
2.1.3.1.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	59
2.1.3.1.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	68
2.1.3.1.4	POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES	68
2.1.3.1.5	INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	69
2.1.3.1.5.1	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	69
2.1.3.1.5.2	INFRASTRUCTURES SANITAIRES.....	70
2.1.3.1.5.3	ASSAINISSEMENT ET GESTION DES ORDURES MENAGERES.....	71
2.1.3.1.6	ACTIVITES ECONOMIQUES	71
2.1.3.2	ITE DE GABI.....	75
2.1.3.2.1	LOCALISATION	75
2.1.3.2.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	75
2.1.3.2.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	84
2.1.3.2.3.1	POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES	84
2.1.3.2.3.2	INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	85
2.1.3.2.3.2.1	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	85
2.1.3.2.3.2.2	INFRASTRUCTURES SANITAIRES.....	85
2.1.3.2.3.3	ACTIVITES ECONOMIQUES	86
2.1.3.3	SITE DE GUIDAN ROUMDJI.....	91
2.1.3.3.1	LOCALISATION	91
2.1.3.3.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	91
2.1.3.3.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	100
2.1.3.3.3.1	POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES	100
2.1.3.3.3.2	LES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	101
2.1.3.3.3.3	ACTIVITES ECONOMIQUES	103
2.1.3.4	SITE DE DAKORO.....	107
2.1.3.4.1	LOCALISATION	107
2.1.3.4.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	108
2.1.3.4.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	115
2.1.3.4.3.1	POPULATIONS ET ORGANISATIONS SOCIALES	115
2.1.3.4.3.2	INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	116
2.1.3.4.3.2.1	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	116
2.1.3.4.3.2.2	INFRASTRUCTURES SANITAIRES.....	116
2.1.3.4.3.2.3	ASSAINISSEMENT	116
2.1.3.4.3.2.4	ACTIVITES ECONOMIQUES	117
2.1.3.5	SITE DE OURSENAI	119
2.1.3.5.1	LOCALISATION	119
2.1.3.5.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	120
2.1.3.5.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	129
2.1.3.5.3.1	POPULATIONS ET ORGANISATIONS SOCIALES	129
2.1.3.5.3.2	INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	130
2.1.3.5.3.2.1	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	130
2.1.3.5.3.2.2	INFRASTRUCTURES SANITAIRES.....	130
2.1.3.5.3.2.3	SITUATION DE L'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE	131
2.1.3.5.3.3	ACTIVITES ECONOMIQUES	131

2.1.3.6	SITE DE DAN KOULOU	133
2.1.3.6.1	LOCALISATION	133
2.1.3.6.2	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	135
2.1.3.6.3	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	144
2.1.3.6.3.1	POPULATIONS ET ORGANISATIONS SOCIALES	144
2.1.3.6.3.2	INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES	146
2.1.3.6.3.2.1	INFRASTRUCTURES EDUCATIVES.....	146
2.1.3.6.3.2.2	INFRASTRUCTURES SANITAIRES.....	148
2.1.3.6.3.2.3	HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	148
2.1.3.6.3.3	ACTIVITES ECONOMIQUES	149
2.1.4	ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LA ZONE DU PROJET	152
2.1.4.1	SITUATION DES PERSONNES AVEC HANDICAP DANS LA ZONE DU PROJET	154
2.1.5	ANALYSE DE LA SITUATION DE TRAITE DE PERSONNES (TIP) DANS LES ZONES DU PROJET.....	156
III.	CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	166
3.1.	CADRE POLITIQUE	166
3.2.	CADRE JURIDIQUE	167
3.2.1.	Cadre juridique international.....	167
3.2.2.	Cadre juridique national	175
3.2.3.	Politiques, Directives et Normes du MCC/MCA.....	203
3.2.3.1.	Lignes directrices environnementales et Sociale de la MCC/MCA	203
3.2.3.2.	Applicabilité des Normes de Performance environnementale et sociale de la Société Financière Internationale (SFI) au projet.....	203
3.2.3.3.	Analyse comparatives entre les lois nationales et les normes de performances SFI	209
3.3.	CADRE INSTITUTIONNEL.....	218
3.3.2	MINISTERE DE L'ELEVAGE	219
3.3.3	Ministère de l'Agriculture.....	220
3.3.4	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.....	223
3.3.5.1	Collectivités territoriales	224
3.3.6	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)	225
3.3.7	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSPP/AS).....	226
3.3.8	Ministère des Mines (MM).....	228
3.3.9	Ministère de l'Hydraulique et Assainissement (MH/A)	229
3.3.10	Ministère du Plan (MP)	230
3.3.12	Ministère de l'Aménagement de Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)	232
3.3.13	Ministère du Commerce	234
3.3.14	Ministère de l'Urbanisme et du logement (MU/L)	235
3.3.15	AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS	238
3.3.15.1	Millennium Challenge Account Niger (MCA-N).....	238
3.3.15.2	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD).....	238
3.3.15.3	Association nigérienne des professionnels en étude d'impacts sur l'environnement (ANPÉIE)	238
3.3.15.4	Association pour la redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)	239
IV.	DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU PROJET	242
4.1	OPTION SANS LE SOUS-PROJET.....	242
4.2	OPTION AVEC LE PROJET.....	242
V.	RISQUES, IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	272

5.1.	<i>METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS ET RISQUES</i>	272
5.1.1.	IDENTIFICATION DES ACTIVITES SOURCES D'IMPACTS	272
5.1.2.	IDENTIFICATION DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES	273
5.2.	<i>METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS</i>	273
5.3.	<i>METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES RISQUES</i>	278
5.3.1.	<i>IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES, DANGERS ET IMPACTS ASSOCIES</i>	278
5.3.2.	<i>ANALYSE DES RISQUES, DANGERS ET IMPACTS ASSOCIES</i>	278
5.3.3.	<i>COTATION DES RISQUES SECURITE</i>	278
5.3.4.	<i>PRINCIPES GENERAUX EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE POUR LES CHANTIERS</i>	279
5.4.	<i>EVALUATION ET ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES ASSOCIES</i>	279
5.5.	ESTIMATION DE L'AMPLEUR DU RISQUE DE REINSTALLATION	320
5.5.1.	<i>Profil foncier des differents sites</i>	320
5.6.	ANALYSE DE LA SITUATION DE L'OCCUPATION DE L'EMPRISE.....	323
5.6.1.	SITUATION DE L'OCCUPATION DES EMPRISES DES SITES DU PROJET.....	323
VI.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)	331
6..1	PROGRAMME D'ATTENUATION ET/OU DE BONIFICATION DES IMPACTS ET MODALITES DE LEUR MISE EN OEUVRE	332
6.2	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES PGES DES SITES (KARA II, GABI, GUIDAN ROUMDJI, DAKORO, OURSEINA ET DANKOULOU) DE LA REGION DEMARADI	500
6.3	PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PGES DES SITES (KARA II, GABI, GUIDAN ROUMDJI, DAKORO, OURSEINA ET DANKOULOU) DE LA REGION DE MARADI	539
6.4	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS	542
6.4.1	<i>ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET DU SUIVI-CONTROLE- MAB ET VOIE D'ACCES DE DAN KOULOU</i>	542
6.4.2	<i>ROLES DES ACTEURS/INSTITUTIONS</i>	543
6.4.3	<i>ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU PROJET</i>	547
CONCLUSION	548
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	550

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACM II :	Arrondissement Communal Maradi II
AEP :	Adduction d'eau potable
AG :	Assemblée Générale
AGECRHAU :	Bureau d'Architecture, Génie civile, Route, Hydraulique, et Aménagement Urbain
AME :	Accords Multilatéraux en Environnement
ANPE :	Agence Nigérienne de la Promotion de l'Emploi
ANPÉIE :	Association Nigérienne des Professionnels en Étude d'Impact sur l'Environnement
AREN :	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
BIT :	Bureau International du Travail
BNEE :	Bureau National d'Evaluations Environnementales
CE :	Conductivité Electrique
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CP :	Consultation Publique
CU :	Commune Urbaine
CRC :	Projet des communautés résilientes au climat
CTIP :	Lutte contre la Traite des Personnes
DPG :	Déclaration de Politique Générale
EIES :	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
ESP :	Environmental and Social Performance
Ha :	Hectare
Hbts :	Habitants
INS :	Institut National de la Statistique
MàB :	Marché à Bétail
MAEL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MCA:	Millennium Challenge Account
MCC :	Millennium Challenge Corporation
ME\LCDD :	Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OIT :	Organisation International du Travail
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
PIB :	Produit Intérieur Brut
PH :	Potentiel Hydrogène
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PRAPS :	Projet Régional d'Appui au pastoralisme au Sahel
PRN :	Présidence de la République du Niger
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SFI :	Société Financière Internationale
SVPP :	Services Vétérinaires Privés de Proximité
TIP :	Traite des Personnes
TDR :	Termes de Référence

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Sites de réalisation des marchés à bétails dans la région de Maradi	8
Tableau 2: Localisation et statut des zones d'emprunts	30
Tableau 3: Situation des participants à la consultation publique	37
Tableau 4: Répartition des enquêtés par site, par sexe et par catégorie d'Age	37
Tableau 5: Résultats des consultations publiques	40
Tableau 6: Estimation des rayons d'influence	51
Tableau 7: Estimation de besoin en eau pour la construction des forages	52
Tableau 8: Estimation de besoin en eau pour la construction des marchés à bétail	52
Tableau 9: Projections démographiques des populations en 2017	54
Tableau 10: Coordonnées géographiques du site de Kara Maradi II	58
Tableau 11: Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ	63
Tableau 12: Espèces végétales présentes sur le terrain	68
Tableau 13: Infrastructures, équipements et personnel éducatif	69
Tableau 14: Potentialités pour les cultures de contre saison	72
Tableau 15: Coordonnées du nouveau site du marché à bétail	75
Tableau 16: Paramètres physiques de l'eau	78
Tableau 17: Espèces végétales présentes sur le terrain	83
Tableau 18: Situation des effectifs d'élèves par établissement et par sexe	85
Tableau 19: Coordonnées géographiques du site de Guidan Roudjji	91
Tableau 20: Paramètres physiques de l'eau	94
Tableau 21: Espèces végétales présentes sur le terrain	100
Tableau 22: Infrastructures sanitaires de la commune	102
Tableau 23: Effectif du cheptel	105
Tableau 24: Coordonnées géographiques du site du futur marché à bétail de Dakoro	107
Tableau 25: Paramètres physiques des eaux souterraines mesurés in situ de Dakoro	111
Tableau 26: Espèces végétales présentes sur le terrain	114
Tableau 27: Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Oursena	119
Tableau 28: Paramètres physiques des eaux souterraines mesurées in situ	124
Tableau 29: Espèces végétales présentes sur le terrain	129
Tableau 30: Effectif du cheptel	132
Tableau 31: Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Dankoulou	133
Tableau 32: Paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ sur le forage	139
Tableau 33: Espèces végétales présentes sur le terrain	143
Tableau 34: Situation des arbres situés dans les emprises des travaux	144
Tableau 35: Répartition des participants à l'audience publique selon la présence d'un Handicap	154
Tableau 36: Répartition des participants à l'audience publique par Région et selon le Handicap	155
Tableau 37: Cadre juridique international	168
Tableau 38: Cadre juridique national	176
Tableau 39: Normes de performance E & S de la SFI/IFC	204
Tableau 40: Comparaison entre les dispositions de la Règlementation du Nigér et celles des normes de performance de la SFI	210
Tableau 41: résultats d'analyse des alternatives 1 et 2 de la variante n°1	246
Tableau 42: Situation des espaces au niveau des sites des marchés à bétails de Maradi	247
Tableau 43: les coordonnées géographiques	255
Tableau 44: les coordonnées géographiques	257
Tableau 45: Avantages et inconvénients les volets économiques, environnementaux, fonciers et sociaux	259
Tableau 46: les coordonnées géographiques	262
Tableau 47: Descriptions des alternatives I et II	267

Tableau 48: les coordonnées géographiques.	270
Tableau 49: Avantages et les inconvénients du site Alternatif	271
Tableau 50: Activités sources d'impacts par phases du projet	272
Tableau 51: Eléments qui seront affectés par le projet	273
Tableau 52: Matrice d'interrelation	274
Tableau 53: Grille de signification d'un impact	277
Tableau 54: Gravité et probabilité	278
Tableau 55: Probabilité du préjudice	279
Tableau 56: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Préparation	280
Tableau 57: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Construction	293
Tableau 58: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Fermeture et repli	305
Tableau 59: Evaluation et analyse des Impacts en phase d'Exploitation et Fonctionnement des marchés	308
Tableau 60: Planning d'activités des travaux de réhabilitation et ou construction des MAB	324
Tableau 61: Liste des Exploitants sur le site	327
Tableau 62: Liste de propriétaires des hangars sur l'emprise de la voie d'accès au MàB de Dan Koulou	329
Tableau 63a: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts des Projets de la Région de Maradi- MàB ainsi que les modalités de leur mise en œuvre	335
Tableau 64: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en œuvre du projet de la Région de Maradi – MàB	417
Tableau 65: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en œuvre des (c) – Voie d'accès au MàB de Dan Koulou	491
Tableau 66: Programme de surveillance environnementale des PGES des sites de la région de Maradi	501
Tableau 67: Programme de suivi environnemental des sites de la région de Maradi	540
Tableau 68: Dispositions et responsabilités institutionnelles	543
Tableau 69: Thèmes et acteurs concernées - MàB et voie d'accès de Dan Koulou	545
Tableau 70: Coûts de mise en œuvre de l'ensemble des six (6) PGES de la région de Maradi	547

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Plan de masse et d'aménagement du marché de Kara_Maradi	10
Figure 2: Simulation 3D du marché de Kara_Maradi	11
Figure 3: Plan de masse et d'aménagement du marché de Gabi	13
Figure 4: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Gabi	14
Figure 5: Plan de masse et d'aménagement du marché de Dakoro	16
Figure 6: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Dakoro	17
Figure 7: Plan de masse et d'aménagement du marché de Guidan Roudji	19
Figure 8: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Guidan Roudji	20
Figure 9: Plan de masse et d'aménagement du marché de Dankoulou	22
Figure 10: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Dankoulou	23
Figure 11: Aperçu de la localisation de la voie d'accès au marché à bétail – site de Dan Koulou.	24
Figure 12: Plan de masse et d'aménagement du marché de Ourséna	26
Figure 13: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Ourseina	27
Figure 14: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Kara Maradi	31
Figure 15: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Guidan Roudji	32
Figure 16: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Ourseina	32
Figure 17: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Gabi	33
Figure 18: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Dakoro	33
Figure 19: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Dan Koulou	34
Figure 20: Répartition des résultats d'enquêtes	38
Figure 21: Carte de localisation des marchés à bétail dans la région	50
Figure 22: Répartition des M&B dans les trois zones climatiques que compte la région de Maradi	53
Figure 23: Représentation sur google earth du site du marché du marché de Kara_Maradi	59
Figure 24: Carte d'occupation des sols de la CU de Maradi	61
Figure 25: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Kara	64
Figure 26: Carte Lithologique de la commune de Kara_Maradi	65
Figure 27: Carte hydrogéologique de la commune de Kara_Maradi	66
Figure 28: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Gabi	75
Figure 29: Carte d'occupation des sols de Gabi	77
Figure 30: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Gabi	79
Figure 31: Carte Lithologique de la commune de Gabi	80
Figure 32: Carte hydrogéologique de la commune de Gabi	81
Figure 33: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Guidan Roudji	91
Figure 34: Carte d'occupation des sols de Guidan Roudji	93
Figure 35: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Guidan Roudji	96
Figure 36: Carte Lithologique de la commune de Guidan Roudji	97
Figure 37: Carte hydrogéologique de la commune de Guidan Roudji	98
Figure 38: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Dakoro	108
Figure 39: Carte d'occupation des sols de Dakoro	109
Figure 40: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Dakoro	111
Figure 41: Carte Lithologique de la commune de Dakoro	112
Figure 42: Carte hydrogéologique de la commune de Dakoro	113
Figure 43: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Ourseina .	120
Figure 44: Carte d'occupation des sols de la commune rurale de Gadabédji	122
Figure 45: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Ourseina	124
Figure 46: Carte Lithologique de la commune de Gadabedji	125
Figure 47: Carte hydrogéologique de la commune de Gadabedji	127

Figure 48: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Dankoulou	134
.....	
Figure 49: Localisation du tronçon en projet – Site de Dan Koulou	135
Figure 50: Carte d'occupation des sols de la Commune de Guidan Amoumane	137
Figure 51: Répartition spatiale des points d'eau et du site nouveau marché de Dan Koulou	140
Figure 52: Carte Lithologique de la commune de Guidan Amoumane	140
Figure 53: Carte hydrogéologique de la commune de Guidan Amoumane	141
Figure 54: Graphique de répartition des participants à la CP selon la présence d'un handicap	155
Figure 55: Graphique de répartition des participants à la CP par région et selon les personnes en situation de handicap	155
Figure 56: Réalisation des enclos pour animaux - Option 1 _ Variante 1	244
Figure 57: Réalisation des enclos pour animaux - Option 2 - Variante n°1	245
Figure 58: Cartes lithologique de la zone de Maradi - Variante n°4	251
Figure 59: Cartes hydrogéologique de la zone de Maradi - Variante n°4	252
Figure 60: Site de foire agro pastorale Maradi MAB KARA	255
Figure 61: Aperçu du site	256
Figure 62: Vue du site alternatif de l'Arboretum Maradi	258
Figure 63: Aperçu du site alternatif Arboretum, Maradi	258
Figure 64: Site alternatif I	263
Figure 65: Aperçu du site alternatif I	264
Figure 66: Vue du site alternatif II	265
Figure 67: Aperçu du site alternatif II	266
Figure 68: Vue du site de relocalisation MAB Ourséna	270
Figure 69: Aperçu du site, décembre 2021	271

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Consultations publiques au niveau du Conseil Régional à gauche et Ville de Maradi à droite	35
Photo 2: Consultations publiques à Dakoro à gauche	36
Photo 3: Focus groupe avec les acteurs de la filière bétails à Gabi à gauche et de Oursena à droite	36
Photo 4: Focus groupe avec les femmes et filles à Dan Koulou à gauche et à Gabi à droite	36
Photo 5: Aperçu de type des cultures de mil, niébé et arachide sur le site de MâB de Gabi	56
Photo 6: Aperçu de type des cultures sur le site de MâB de Dakoro	56
Photo 7: Aperçu du type de sols pollués du site de MâB de Kara de Maradi II.....	60
Photo 8: Aperçu des flaques d'eau stagnantes sur le site de Kara de Maradi II.....	63
Photo 9: Aperçu des pieds d'Azadirachta indica sur le site de MâB de Kara de Maradi II.....	68
Photo 10: Aperçu de sol sableux du site de MAB de Gabi.....	76
Photo 11: Aperçu du type de la végétation sur le site de Gabi.....	83
Photo 12: Aperçu du type de sols du site de MAB de Guidan Roudji.....	92
Photo 13: Aperçu des pieds d'Azadirachta indica sur le site de Guidan Roudji	100
Photo 14: Aperçu du type de sols du site de MAB de Dakoro	108
Photo 15: Aperçu du type de la végétation sur le site de Dakoro	115
Photo 16: Aperçu du type de sols du site de MâB de Oursena	120
Photo 17: Zones de ravinements en plusieurs endroits aux alentours du site de MâB de Oursena	121
Photo 18: Aperçu d'une mare temporaire à Oursena	123
Photo 19: Aperçu du type de la végétation sur le site de Oursena	128
Photo 20: Sols sableux au niveau du site de MâB de Dan koulou	136
Photo 21: Aperçu du sol sur la voie d'accès de Dan koulou	138
Photo 22: Pieds d'Accacia raddiana sur le site de Dan koulou	143
Photo 23: Aperçu de la végétation sur la voie d'accès de Dan Koulou.	144
Photo 24: Apperçu d'une femme et fille restauratrices au MâB de Kara Maradi.....	153
Photo 25: Une vue de la végétation de la ceinture verte de la commune II.....	257
Photo 26: Aperçu du site alternatif I de Guidan Roudji.....	262
Photo 27: Aperçu du site alternatif Ide Guidan Roudji.....	265
Photo 28: Vues sur le site de relocalisation, marché à bétail de Ourséna.	269
Photo 29: Exemple de hangar en paillote et enclos recensé sur le MâB de Kara	325
Photo 30: Mosquée construite en matériaux définitif	325
Photo 31: Inventaire des biens au tour du marché à bétail de Kara Maradi.....	326
Photo 32: Hangars et Latrines en matériaux définitifs et Mosquée en banco et hangar en paillote sur le site de Guidan Roudji.....	326
Photo 33: Situation d'occupation du site de Gabi (Culture de mil, niébé et arachide)	327
Photo 34: Une vue de la culture de mil et niébé sur le site de Dankoulou	328
Photo 35: Un aperçu des hangars sur le site de Oursena.....	328
Photo 36: Aperçu de l'occupation de sol de la voie d'accès (à gauche deux maisons et à droite le service de l'élevage de Dan Koulou).....	329

RESUME NON TECHNIQUE

Introduction

Le gouvernement du Niger et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le « MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION » (MCC), ont mis en place le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) qui est chargé de mettre en œuvre deux projets dans quatre régions du Niger sur une durée de cinq ans (**Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** et le **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)**).

La présente étude « Construction et/ou réhabilitation de marchés à bétail et » rentre dans le cadre du projet n°2 ci-dessus et s'inscrit précisément dans le cadre de la sous composante 1 de la composante 3 du PRAPS MCA-NIGER, qui vise le **développement des infrastructures** et **système d'information sur les marchés à bétail**. En effet, conformément à la législation nationale en vigueur en matière d'évaluation environnementale, ce projet est assujéti à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Pour mener à bien cette étude, une équipe du consultant en collaboration avec l'équipe ESP du promoteur a été constituée. A ce stade d'APS et conformément au TDR global de la mission, et aux conclusions de la réunion de cadrage, un rapport d'EIES préliminaire, objet de ce document est élaboré.

Contexte et justification du projet

Avec un cheptel estimé au plan national en 2017 à 13 550 562 bovins, 12 315 737 ovins, 16 741 981 caprins, 1 788 148 camélins, 250 682 équins et 1 837 429 Asins (cf INS-2018), L'élevage emploie près de 85% de la population active du pays et représente, pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire.

Malgré ces atouts, de nombreux facteurs freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage et c'est pour chercher des solutions aux contraintes du sous-secteur de l'élevage que le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel du programme compact du Niger (PRAPS MCA-Niger), financé par le MCC est mis en place pour contribuer aux efforts du gouvernement. Ainsi, il est prévu la construction et/ou réhabilitation de marché à bétail dans les quatre régions d'intervention du projet à travers deux lots (lot 1 Dosso-Tillabéry ; lot 2 Maradi-Tahoua).

Ainsi, afin de chercher des solutions aux contraintes du sous-secteur de l'élevage, il est prévu dans le lot 2, la construction et/ou réhabilitation de marché à bétail au niveau de six (6) communes dans la région de Maradi (Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roudji, Arrondissement Communal Maradi 2 et Dakoro).

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies du pays en matière d'élevage. Ainsi, pour la construction/réhabilitation d'un marché à bétail, des critères sont retenus et constituent une base indispensable non seulement pour l'analyse de l'impact environnemental et social, la prévention et la sensibilité aux conflits, mais également pour l'analyse de la rentabilité économique et sociale et l'organisation du fonctionnement pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Description du projet

L'objectif principal de ce projet est de favoriser l'amélioration et la modernisation des transactions commerciales relatives au bétail par des travaux de réhabilitation et /ou la construction des marchés à bétail dans les six (6) communes de la région de Maradi.

Plusieurs infrastructures seront réalisées dans le cadre du projet et cela conformément aux normes techniques prescrites dans le cadre des études techniques et de faisabilités. Il s'agit des **infrastructures civiles et**

architecturales (Plans de site, les bâtiments, les clôtures et autres infrastructures connexes, dessins architecturaux, structurels, mécaniques et électriques, notes de calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle, plan d'assurance et le contrôle de la qualité) et **l'approvisionnement, stockage et distribution d'eau** (dessins structurels, mécaniques et électriques, plans de la tuyauterie de distribution et des sites, dessins des forages, Principaux éléments de conception, notes des calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle et plan d'assurance et contrôle de la qualité).

En termes de la consistance des travaux, il s'agit notamment des travaux d'installations des chantiers et des bases, travaux de débroussaillage, de nettoyage, de terrassements, de décapage, travaux de réhabilitation et d'aménagement des ouvrages, travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques), travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, hébergements opérateurs économiques, logements agents, dépôts vétérinaires, clôtures portails et Hangars, travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines), travaux de mise à niveau des certains équipements existants, travaux d'entretien et de maintenance du marché à bétails et les travaux d'aménagement et d'équipement des infrastructures réalisées.

Détermination des limites géographiques

Les travaux de réhabilitation et /ou la construction des marchés à bétail seront réalisés dans la région de Maradi plus précisément dans les six (6) communes de ladite région. Il s'agit de la commune de Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roumdji, Maradi Arrondissement 2 et Dakoro.

Pour appréhender les impacts potentiels qui en seront issus, trois principales zones d'impacts ont été identifiées dans le cadre du Projet notamment la zone d'impacts directs, où seront ressentis directement les effets des SP lors de ses différentes phases notamment la phase de préparation, construction, repli et l'exploitation. L'évaluation des impacts dans cette zone permet d'élaborer des mesures optimales d'atténuation et de bonification des impacts des SP. Elle correspond aux six (6) sites retenus pour la réalisation de ces marchés à bétails (Dan Koulou, Gabi, Ourisséna, Guidan Roumdji, Maradi Kara et Dakoro) et à leurs voisinages immédiats ; la zone d'impacts intermédiaires, qui correspond à la zone située immédiatement au voisinage de la zone d'impacts directs. Elle intègre les éléments des milieux biophysiques et humains pouvant être indirectement impactés par le Projet. Cette zone correspond au territoire de l'ensemble des villages et villes qui abriteront ces marchés à bétails étendu aux différentes communes et départements concernés qui sont le département de Mayahi (commune de Guidan Amouman), le département de Madarounfa (commune de Gabi), le département de Bermo (commune de Gadabedji), le département de Guidan Roumdji (commune de Guidan Roumdji), le département de Dakoro (commune de Dakoro) et la Communauté Urbaine de Maradi (Arrondissement 2) ; et la zone d'impacts diffus correspondant à l'ensemble de la région de Maradi, le territoire national et voir même le niveau régional (pays voisins notamment le Nigeria), où seront perceptibles les impacts du projet.

Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Par rapport au milieu biophysique, la zone d'étude du projet est marquée essentiellement par des sols dunaires du Quaternaire. Dans ces zones, les sols sont sableux, sablo-dunaires, sablo-argileux et alluvial. On distingue principalement deux types de sols notamment des sols sableux très pauvres en matières organiques et en éléments minéraux qui sont généralement exploités pour les cultures pluviales et les aires de pâturages et des sols sablo-argileux localisés dans des vallées plus fertiles et réservés aux cultures irriguées (Karimoun Labo, 2016).

Quant à la géomorphologie, elle est dominée par des plateaux (300-500 m d'altitude) bordés des versants sableux qui supportent les cultures. Les bas-fonds de ces versants sont incisés par des vallées en particulier celles de Maradi et de Gabi. Madarounfa repose essentiellement sur un versant sableux (Karimoun Labo, 2016).

La géologie est marquée par des formations éruptives et métamorphiques précambriennes qui disparaissent sous des terrains détritiques attribués au « Continental Hamadien ».

En termes d'hydrologie et hydrogéologie, elles sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines.

Trois (3) zones climatiques sont rencontrés dans la région de Maradi :

- La zone sahélo saharienne reçoit moins de 250 mm de pluie en moyenne par an et représente environ 4,7% de la superficie totale de la région (MàB de Ourséna, dans la commune de Gadabedji) ;
- La zone sahélienne : les précipitations annuelles moyennes varient de 250 à 450 mm. Dans cette zone les cultures sont pratiquées en dessous de l'isohyète 300 mm (MàB de Dakoro et Dan Koulou)
- La zone sahélo-soudanienne reçoit entre 450 et 550 mm par an. Elle est caractérisée par une végétation plus dense que les autres zones et des cultures plus diversifiées. (MàB de Maradi, Guidan Roumdji et Gab)

La végétation est caractérisée par le massif agro forestier relativement dense. Ce massif agro forestier est composé des espèces selon les zones considérées. La zone d'étude regorge d'importantes formations naturelles classées dont 16 sont des forêts classées pour une superficie de 103.151 ha.

Concernant le milieu humain, les travaux de réhabilitation et /ou la construction des marchés à bétail concerneront les populations de la région de Maradi qui est de 4 160 232 habitants en 2017 dont 2 065 984 hommes et 2 094 248 femmes (INS, Niger en chiffre 2018) et plus particulièrement celles des six (6) communes de ladite région (Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roumdji, Maradi Arrondissement Communal Maradi 2 et Dakoro).

En effet, les principales activités socioéconomiques de cette zone sont :

- ✓ L'agriculture constitue la principale activité de la zone d'étude et occupe plus de 95% de la population rurale (PDR, 2016). Environ 85% de la population totale de la région dépend de cette activité. Selon le Plan de Développement Régional (PDR) de la région de Maradi, la population agricole se chiffre à 2 112 385 personnes réparties dans 300 102 ménages dont 3% dirigés par des femmes et avec 3 à 4 actifs agricoles chacun ;
- ✓ L'élevage est la deuxième activité économique des populations de la région. Il est pratiqué par plus de 90% de la population et leur procure d'importants revenus. Cette activité concerne aussi bien les hommes que les femmes. C'est un moyen de lutte contre la pauvreté, une sorte d'épargne et contribue aussi à

l'autonomisation financière des femmes. En effet, le cheptel de la région est estimé à 2 662 843 UBT et représente environ 17,5% du cheptel national (PDR, 2016). Il est constitué principalement de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins, d'asins, d'équins et de volaille. La chèvre rousse de Maradi et le mouton de race balami font la particularité et la fierté de la région.

- ✓ *Les infrastructures économiques et marchandes sont nombreuses mais évoluent le plus souvent dans l'informel. La région compte 122 marchés hebdomadaires dont 121 traditionnels et 1 moderne, 19 marchés journaliers dont 16 traditionnels et 3 modernes, 24 gares dont 4 traditionnelles et 20 modernes, 2 embarcadères dont 1 traditionnel et 1 moderne (PDR, 2016). Il faut aussi noter la remarquable expansion qui se caractérise par une prolifération de kiosques et boutiques sur les grandes artères des centres urbains (ville de Maradi, Tessaoua, etc.), la multiplication des infrastructures marchandes et d'intenses échanges entre les localités.*
- ✓ *Le transport routier constitue un important secteur d'activités économiques et à bien des égards, un catalyseur du processus global de développement économique et social, d'approvisionnement en intrants et dans la commercialisation des produits agricoles. L'absence de voie ferrée et la faiblesse des activités aéronautiques font que les transports intérieurs et extérieurs reposent essentiellement pour plus de 90% sur les transports routiers.*

Cadre politique, juridique et institutionnel

Au Niger, la protection et la préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine revêtent une importance capitale. C'est pourquoi des textes à caractère juridique adoptés au plan national et international ainsi que des institutions ont été mis en place dans le but d'atteindre les Objectifs de protection, de préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine.

Au plan national, la protection et la préservation de l'environnement est prise en compte notamment dans la loi fondamentale de la République du Niger à savoir la Constitution du 25 novembre 2010, la Politique Nationale en matière de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020) élaborée en 2016, la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Premier Ministre du 10 juin 2016, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), Le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021, I, la Politique Nationale Genre du Niger (2017-2021), la Politique Nationale de Protection Sociale d'août 2011 et l'Initiative 3 N (I3N).

Au plan international également, plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ont été signés, ratifiés par le Niger.

Le bailleur de fonds dispose également d'un cadre juridique relatif à la protection et à la gestion de l'environnement auquel le projet doit satisfaire à savoir les Politiques, Directives et Normes de la SFI, le système de gestion environnementale et Sociale (SGES) du MCA-Niger, la politique Genre du MCC et le Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale du MCA-Niger.

Evaluation et analyse des enjeux environnementaux et sociaux

Méthodologie d'identification et évaluation des impacts

La méthodologie d'identification des impacts potentiels (tant positifs que négatifs) attribuables à la réalisation du projet de réhabilitation et ou Construction des Marchés à Bétaills (MàB) dans la région de Maradi se base sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu récepteur et les nouvelles installations ou les travaux prévus. Cette analyse permet de mettre en liaison les activités sources d'impact associées au Projet et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Pour ce faire, une liste des activités sources d'impacts a été faite et à déterminer les composantes environnementales susceptibles d'être affectées par celles-ci selon les phases de préparation, construction, repli et d'exploitation du projet.

Concernant l'évaluation des impacts, la méthodologie adoptée pour évaluer les impacts liés aux travaux de réhabilitation et ou construction des marchés à bétaills dans la région de Maradi s'est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu récepteur et les activités sources d'impacts. Cette analyse a permis de mettre en liaison les activités sources d'impacts associées auxdits travaux et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Ainsi, chaque source d'impact est susceptible d'agir au moins sur une composante du milieu.

Pour ce faire, une matrice d'interrelations appelée aussi Grille de Fecteau (1997) a été utilisée. Cette grille a permis d'attribuer une connotation quantitative à chaque impact sur la base de son intensité, sa durée et son étendu. Elle a aussi permis d'évaluer les impacts significatifs sur la base de ces paramètres qualitatifs (intensité, étendue et durée) qui sont agrégés en un indicateur synthèse qui est l'importance absolue de l'impact ou sa signification à travers un jugement de valeur.

De ce fait, la signification a été déterminée à l'aide d'un indicateur synthèse permettant de juger globalement l'impact que pourrait subir une composante du milieu. Elle a été évaluée grâce à la combinaison d'un indicateur d'intensité, lequel lie la valeur environnementale d'une composante et son degré de perturbation.

Une corrélation effectuée entre chacun des indicateurs (Intensité, Etendue et Durée) a permis d'établir la grille de signification des impacts. Grâce à cette grille, le niveau de signification de chaque impact basé sur une échelle de signification des impacts qui comprend trois niveaux : Majeur, Moyen et Mineur a été déterminé.

Identification et évaluation de l'ensemble des risques et impacts

Quant à l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques et impacts, directs ou indirects, temporaires ou permanents des activités du projet sur l'environnement physique, biologique et humain, elles ont été faites dans le cadre cette évaluation environnementale sur la base d'une démarche méthodologique et des outils adaptés. En effet, cette évaluation des risques et impacts sur les différentes composantes des milieux naturel et humain se base sur le quatre (4) grandes étapes suivantes :

- 1. Identification et analyse des impacts ;*
- 2. Evaluation de l'importance des impacts ;*
- 3. Proposition des mesures d'optimisation, de prévention, d'atténuation ou de valorisation ;*
- 4. Evaluation des impacts résiduels.*

Analyse des risques, dangers et impacts associés

Par rapport à l'analyse des risques et dangers, elle est effectuée pour identifier les dommages possibles pour la santé, la sécurité des travailleurs et les impacts sur l'environnement. Cette analyse consiste à étudier les conditions d'exposition des travailleurs aux dangers notamment pour l'hygiène, santé et sécurité.

La méthode utilisée et composée des étapes suivantes :

- Lister les activités concernées, par une méthode de type fonctionnelle,
- Identifier les aspects environnementaux de chaque activité situations normales, démarrage, arrêt, urgence...)
- Identifier les impacts associés à chaque aspect.

Consultation et participation du public

Pour répondre aux exigences nationales et celles du MCC/MCA en matière de participation et d'implication du public dans le cadre de ce projet, des rencontres de consultation et d'engagement du public ont été organisées avec les populations, les services techniques et les autorités communales et coutumières afin de leur présenter le projet, partager avec eux ses enjeux, présenter les objectifs de l'étude et de recueillir leurs opinions et suggestions par rapport à la réalisation dudit projet; ceci dans l'optique d'optimiser le projet et de faciliter leur adhésion. Aussi, cette participation du public a pour objectif d'intégrer à la prise de décision les préoccupations et les avis des publics concernés en vue d'harmoniser le projet avec les attentes du milieu.

Ainsi, dans le cadre du développement de la présente étude, plusieurs acteurs seront impliqués le long du processus à partir des études techniques de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre du projet. A cet effet, des consultations des parties prenantes regroupant plusieurs personnes de toutes les catégories sociales genres (hommes, femmes, jeunes (femmes et hommes) et moins jeunes même des enfants) ont été organisées d'une part sous formes des assemblées générales avec l'ensemble des acteurs et des focus groups d'autre part dans l'ensemble des villes et villages concernés par le Projet.

Également, des enquêtes a deux volets : un volet quantitatif et un volet qualitatif ont été menés au niveau des différents sites du projet avec tous les acteurs des marchés notamment les gestionnaires et usagers des marchés, les restaurateurs, les vendeurs d'aliments bétails, les bouchers, les vendeurs d'eau, etc. Ceci a permis au Consultant de mieux cerner les préoccupations, contraintes et besoins de ces différentes catégories sociales enjeux du genre et inclusion sociale dans le cadre de la construction de ces marchés à bétails. En effet, le volet quantitatif concerne l'administration des questionnaires individuel aux jeunes femmes et jeunes garçons hommes exerçant une activité dans ou autour du marché tant dis que le volet qualitatif a permis d'approfondir certaines préoccupations à l'aide des entretiens individuelles et de focus group avec des groupes de femmes, des jeunes garçons hommes et des jeunes filles femmes utilisant le marché à bétails. Les principaux enjeux concernent la division sexuelle de travail, la dynamique organisationnelle (en particulier des jeunes et des femmes), l'accès des jeunes au marché et des thèmes transversaux comme la traite illicite des personnes, l'exploitation et la maltraitance des enfants, la traite illicite des personnes, le harcèlement sexuel ainsi que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Enfin, ces consultations ont permis l'identification et la proposition des mesures d'atténuation, d'accompagnement et/ou de compensation que les acteurs ont proposés ou exigés. Et cela en ce qui concerne autant les questions sociales que les mesures spécifiques de protection et de gestion de l'environnement.

DESCRIPTION DES MESURES

Afin d'atténuer les impacts du projet de construction/réhabilitation des six (6) marchés à bétails retenus pour la région de Maradi (Kara Maradi II, Gabi, Guidan Roudjji, Dakoro, Oursena et Dankoulou) et dans un souci de permettre aux travaux de mieux s'intégrer dans leur environnement, des mesures d'ordre général, environnementales, techniques, sociales, des mesures de compensation et d'accompagnement ainsi que des mesures spécifiques aux sites de trois marchés à bétails ont été proposées et budgétisées à travers un PGES.

PGES

*Toutes ces mesures ont été consignées dans les six (6) PGES des sites du Projet de construction et ou réhabilitation de six (6) marchés à bétails retenus pour la région de Maradi (Kara Maradi II, Gabi, Guidan Roudjji, Dakoro, Oursena et Dankoulou) pour un coût **Cent Treize Millions Quatre Cent Cinquante Mille (113 450 000)***

FCFA

INTRODUCTION

Pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km². Il s'étend entre le 11°37 et 23°33 latitude Nord, et en longitude entre 0°06 et 16° Est du méridien d'origine. Avec une population estimée au 1er juillet 2019 à 21.942.944 habitants et à majorité rurale (84% de la population), elle est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans) et la légère prédominance des personnes de sexe féminin (50,3% de femmes).

En effet, pays à fort potentialité minière, l'économie nigérienne reste toujours dominée par le secteur agricole. En 2019, Le secteur primaire représentait 37,6% du PIB. Les secteurs secondaire et tertiaire à cause de leur faible développement, sont à la base de la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'agriculture qui à son tour est tributaire de la bonne pluviométrie. Le secteur industriel n'occupe qu'une place mineure dans l'économie et se résume en quelques unités de transformation de produit alimentaire. Ceci a pour conséquence l'importation par le Niger de l'essentiel de ses biens de consommation.

Pour renforcer et varier son économie, le gouvernement du Niger a adopté un certain nombre des politiques et stratégies sectorielles notamment dans le secteur de l'élevage. C'est ainsi que le gouvernement du Niger et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le « MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION » (MCC), ont signé le 29 juillet 2016, un accord pour la mise en œuvre d'un Compact. Le MCC est un fonds d'appui aux pays qui font preuve d'une gouvernance équitable, encouragent la liberté économique et investissent dans le développement humain.

Pour gérer et mettre en œuvre le financement du MCC, le Gouvernement du Niger a mis en place le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) qui est chargé de la mise en œuvre du Programme Compact sur cinq (5) années. Intervenant dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry, le MCA-Niger met en œuvre deux projets :

- ✓ **Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** qui vise l'augmentation des rendements des produits agricoles et leur commercialisation.
- ✓ **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)** qui vise l'augmentation des revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles.

La présente étude rentre dans le cadre du projet n°2 ci-dessus et s'inscrit précisément dans la sous composante 1 de la composante 3 du PRAPS MCA-NIGER, qui vise le renforcement des infrastructures et des capacités des Services vétérinaires publics centraux et de terrain et développement de nouveaux Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ou renforcement de SVPPs existants. Y compris le système d'information sur les marchés à bétail notamment la réhabilitation ou construction de cliniques vétérinaires rurales, la dotation d'équipements et matériels et la formation des vétérinaires et d'auxiliaires d'élevage.

Conformément à la procédure en vigueur au Niger en matière de gestion de l'environnement, à savoir la Constitution de la 7ème République, la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et la loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger ainsi que son décret d'application, ces travaux sont assujettis à une autorisation préalable du Ministre chargé de

l'environnement à travers une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) permettant d'évaluer les effets négatifs éventuels des travaux sur l'environnement et de proposer des mesures d'atténuation et/ou d'optimisation.

C'est un projet de catégorie B conformément à l'annexe du décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger.

- Ce présent rapport de l'EIES est structuré comme suit : Résumé non technique;
- Introduction;
- Description complète du projet;
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Cadre, politique, juridique et institutionnel du projet ;
- Description des alternatives possibles au projet ,
- Risques et impacts environnementaux du projet ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- Conclusion;
- Annexes

I. DESCRIPTION COMPLETE DU PROJET

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec un cheptel national estimé en 2017 à 13 550 562 bovins, 12 315 737 ovins, 16 741 981 caprins, 1 788 148 camelins, 250 682 équins et 1 837 429 Asins (cf rapport INS-2018), l'élevage emploie près de 85% de la population active du pays et représente, pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire. Les productions animales contribuent pour près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB), 24% au PIB agricole, et se place au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro sylvo pastoraux avec 22%. L'élevage contribue également à plus de 15% au budget des ménages, assure la satisfaction des besoins alimentaires à hauteur de 25% et constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

Malgré ces atouts, de nombreux facteurs freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage. Il s'agit de la persistance de certaines maladies animales, l'insécurité alimentaire du cheptel, la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation en production animale, et la faiblesse de l'environnement institutionnel et financier (SDDCI 2013-2035).

Ainsi, afin de chercher des solutions aux contraintes du sous-secteur de l'élevage, il est prévu dans le lot 2, la construction de marché à bétail au niveau de six (6) communes dans la région de Maradi (Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roudji, Arrondissement Communal Maradi 2 et Dakoro).

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies en faveur du développement rural en général et au sous-secteur de l'élevage en particulier notamment l'ordonnance N°2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme et la stratégie de développement durable de l'élevage adopté par décret N°2013-258/PRN/MEL du 12 juillet 2013 (SDDE, 2013-2035).

1.2. RAPPEL DU MANDAT DU CONSULTANT

- ✓ Réaliser des études techniques de réhabilitation et/ ou de construction pour les marchés à bétail y compris leurs voies d'accès;
- ✓ Conduire des études économiques et financières pour évaluer la viabilité économique et les impacts financiers des investissements sur les revenus des ménages et des communautés ;
- ✓ Préparer les Avant-Projet sommaires (APS) et Avant-Projets détaillés (APD) ainsi que les spécifications techniques pour les marchés à bétail devant être réhabilités et ou construits ;
- ✓ Conduire les études d'impact environnemental et social (EIES) et développer les plans de gestion environnemental et social (PGES) selon les lignes directrices environnementales du MCC y compris les Normes de Performance en matière de durabilité Environnementale et Sociale (NP) de la Société Financière Internationale (SFI), la politique genre et celle du traite des personnes (C-TIP) du MCC, MCA-Niger et le Bureau National d'Evaluations Environnementales (BNEE) sur la base de l'évaluation préalable des lieux et de la détermination de la portée des travaux selon MCA-Niger, y compris leur approbation et validation par le MCA et BNEE ;

- ✓ Formaliser les processus d'acquisition des terres devant accueillir ces infrastructures en respectant les normes SFI adoptés MCC ;
- ✓ Élaborer les spécifications techniques pour la constitution des documents d'appel d'offres pour les soumissionnaires ;
- ✓ Réaliser des estimations confidentielles et détaillées des coûts des marchés à bétail pour chacun des dossiers ; et
- ✓ Assister le MCA durant l'évaluation des soumissions présentées pour la réalisation des travaux

1.3. PRESENTATION DU PROMOTEUR

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est une agence gouvernementale américaine qui travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir une croissance économique durable afin de réduire la pauvreté. Les pays éligibles au développement des programmes financés par MCC signent une convention de subvention de cinq ans (un Compact) et le mettent en œuvre.

Le 29 juillet 2016, le gouvernement du Niger (GoN) et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de MCC, ont signé un pacte de 437 millions de dollars sur cinq ans. L'objectif de ce Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique dans le but d'accroître les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le marketing et l'accès au marché des produits agricoles. Le Compact est entré en vigueur (début de la mise en œuvre) Janvier 26, 2018.

L'entité appelée Millennium Challenge Account - Niger (ci-après MCA-Niger ou MCA) mettra en œuvre le Programme et exercera les droits et obligations du Gouvernement nigérien pour superviser, gérer et mettre en œuvre les projets et les activités du Programme.

Le Compact comprend deux projets :

- **Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** - Ce projet améliorera l'irrigation dans les régions de Dosso et Tahoua du Niger, y compris la réhabilitation d'un système d'irrigation à grande échelle et le développement d'un nouveau système à grande échelle, afin d'augmenter les rendements des produits agricoles et leur commercialisation. Il fournira un soutien technique aux agriculteurs et à leurs organisations en améliorant l'accès aux intrants, au marketing et aux services post-récolte et à valeur ajoutée.
En outre, le projet permettra de 1) réhabiliter les réseaux routiers pour améliorer considérablement l'accès au marché 2) soutenir les politiques et les réformes institutionnelles, y compris une réforme du secteur des engrais, l'élaboration d'un plan national de gestion de l'eau, l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles, le renforcement de la propriété et des droits fonciers et le renforcement de la capacité statistique de l'Institut National des statistiques et des ministères clés.
- **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)** - Ce projet vise à augmenter les revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles du Niger en améliorant la productivité des cultures et du bétail, en gérant durablement les ressources naturelles essentielles à la productivité, en augmentant les revenus des entreprises agricoles et les ventes sur les

marchés cibles. Le projet CRC sera mis en œuvre en parallèle avec la Banque mondiale en coordination avec les unités de coordination des programmes PASEC et PRAPS situées au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. MCA-Niger aura du personnel et des consultants dans les unités régionales pour la supervision quotidienne de la mise en œuvre des activités du CRC.

Ce projet rentre dans le cadre de la composante **3 : Facilitation de l'accès aux marchés. Il s'agit de :**

- ✓ **Sous-Composante 3.1: Développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétail.**
- ✓ **Sous-Composante 3.2 : Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles :**
Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et managériales des Organisation des Producteurs d'Élevage (OPELs) pour leur permettre de remplir efficacement leur mission, de se professionnaliser.

L'exécution de cette prestation a été confié au bureau d'étude AGECRHAU avec comme objectifs spécifiques de faire un état des lieux des différents sites, analyser les insuffisances de ces sites (s'ils existent) et formuler des recommandations pratiques pour les sites retenus avant d'engager les études architecturales, techniques et environnementales.

1.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1.2.1 OBJECTIFS

1.2.2 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif principal du projet est de contribuer à l'amélioration et la modernisation des transactions commerciales relatives au bétail par des travaux construction des marchés à bétail dans la région de Maradi.

1.2.2.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET

De façon spécifique, les objectifs sont :

- ✓ Disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière ;
- ✓ Valoriser les produits et sous/produits de l'élevage ;
- ✓ Faciliter et sécuriser les transactions commerciales ;
- ✓ Trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux ;
- ✓ Permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts ;
- ✓ Améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes ;
- ✓ Accroître les recettes des communes ;
- ✓ Permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité ;
- ✓ Mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires ;
- ✓ Circonscrire la pléthore d'intermédiaires.

1.2.2.2 RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu les résultats des aménagements de ces marchés suivants :

- ✓ Des infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière sont réalisées ;
- ✓ Les produits et sous-produits de l'élevage sont valorisés ;
- ✓ Les transactions commerciales ont été facilités et sécurisés ;
- ✓ Un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux a été trouvé ;
- ✓ Les commerçants et bouchers trouvent et achètent des animaux moindres efforts ;
- ✓ La participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes a été améliorée ;
- ✓ Les recettes des communes sont accrues ;
- ✓ Les agro-éleveurs ont des bœufs de trait de bonne qualité ;
- ✓ Les intrants et autres services sont mis à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires ;
- ✓ La pléthore d'intermédiaires a été circonscrite.

1.3.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DE L'EIES

▪ Collecte, revue documentaire et cadrage

La recherche des données existantes constitue une première étape de la collecte des informations devant permettre d'atteindre les résultats escomptés pour la mission. En effet pour réunir les premiers éléments de cette phase, il s'agit d'organiser des rencontres d'échanges avec les experts et autres personnes ressources impliqués dans le suivi de la conduite et la réalisation de l'étude.

La **revue documentaire** a consisté à la consultation des principaux documents techniques et d'évaluation environnementale et sociale similaires disponibles qui aiderons à une meilleure évaluation, planification et élaboration de l'EIES et du PGES ainsi que ses documents annexes. Il s'agit des informations sur la géologie et les sols, l'hydrogéologie et la performance/ productivité des aquifères et des sources d'eau souterraines (niveau statique, débit pérenne exploitable), la pluviométrie et une liste de cultures appropriées pour les sites choisis, etc.

Quant au cadrage, il s'agit d'échanger avec l'équipe technique du projet de Réalisation et/ou Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués pour l'Activité Agriculture Résiliente au Climat (CRA-MCA) au niveau du MCA-Niger afin de recueillir toute la documentation requise officiellement (documents administratifs et/ou du projet). A cet effet, il a été établi les mandats et la liste des structures clés à visiter dans le cadre des consultations publiques menées afin d'aboutir à une liste consensuelle et admise avec le promoteur dudit projet notamment le MCA/MCC et l'autorité compétente en la matière que le BNEE.

▪ Visite des sites

La mission de remise des sites a constitué à la première étape de connaissance du terrain à savoir des visites de prise de contact avec toutes les Parties Prenantes de la zone du Projet afin d'informer et de sensibiliser les autorités et toutes les parties concernées par le Projet du démarrage de l'EIES, les objectifs et les résultats à atteindre ainsi que l'ébauche d'un programme de passage de l'équipe. Pendant cette étape, des visites terrain, des rencontres avec les acteurs institutionnels (Services techniques, autorités régionales, départementales, communales,

populations riveraines et autorités coutumières, organisations paysannes de la filière et les producteurs) ont été effectué pour échanger sur les enjeux et les visions pour une bonne gestion environnementale et sociale du projet. En effet, ces visites ont permis de collecter des données permettant à l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels (négatifs, positifs) ainsi que les différentes mesures de prévention, d'atténuation, de compensation/bonification et ou de suppression selon la nature des impacts conformément aux exigences nationales et celles de MCA/MCC, aux normes de SFI et en se référant au système de gestion environnementale et sociale (SGES) élaboré par MCA-Niger en application de la norme de performance n° 1, au Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS) de MCA-Niger et la Politique du MCC en matière de la lutte contre la traite de personnes (C-TIP). Il s'agissait de collecter pour analyse à travers des enquêtes, des données environnementales et sociales de base dans la zone d'étude sur les éléments physiques, biologiques, sociaux culturels, économiques, démographiques et fonciers et de déterminer la zone d'influence du projet.

, Il a également été évalué les risques de réinstallation involontaire ainsi que leurs incidences sur les PAPs et inventorié l'ensemble des individus affectés afin de procéder à une caractérisation de leurs biens affectés notamment en termes de superficie de terres, pertes d'accès, pertes des cultures, démolition d'ouvrages et ou d'autres infrastructures existantes, etc). Toutes ces données ont été analysé permettant de ressortir tous les problèmes potentiels en matière d'acquisition des terres (temporaire ou permanent) et à la réinstallation volontaire et involontaire que pourraient engendrer les activités du projet et des mesures ont été proposé pour tous les impacts engendrés sur des biens privés lors des travaux. En se référant à la norme 5 de la SFI sur l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire, il a été vérifié la disponibilité et le statut foncier des terrains proposés dans le cadre du projet et au recensement des problèmes fonciers éventuels, d'identifier les différentes contraintes relatives au foncier afin de rechercher des solutions consensuelles et adéquates sur la base des textes régissant le régime foncier au Niger.

▪ **Consultation Publique (CP)**

Une méthodologie spécifique a été suivie pour identifier les mécanismes visant à assurer la participation des populations locales et, plus particulièrement, les groupes les plus vulnérables à la prise de décision et, par-là, à l'appropriation du projet et l'accès à ses bénéfices et impacts positifs. Et cela au même niveau que de préserver la population cible et l'environnement naturel dans les zones du projet de toute incidence négative. Cette approche implique l'organisation des consultations publiques spécifiques qui s'est basé sur les objectifs suivants :

- ✓ Fournir aux parties prenantes des informations sur le développement du projet et le processus d'élaboration d'EIES.
- ✓ Informer les autorités publiques et les populations riveraines du projet dans leurs localités respectives (services techniques et autorités régionaux, départementaux et communaux des zones d'études ;
- ✓ Identifier les principales préoccupations et attentes des parties prenantes associées au projet.
- ✓ Présenter aux populations les aspects techniques liés au projet de Réalisation et/ou Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués pour l'Activité Agriculture Résiliente au Climat (CRA-MCA).

- ✓ Partager avec les populations les impacts potentiels du projet sur l'environnement et sur les conditions de vie et de recueillir leurs avis et suggestions pour une meilleure gestion environnementale et sociale du projet ;
- ✓ Identifier et recueillir les données existantes d'intérêt pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'EIES ;
- ✓ Elaborer un plan des consultations et définir les moyens de communication les plus appropriés afin de faciliter l'implication des parties prenantes aux étapes ultérieures du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'EIES

En effet, la CP a été élargie suffisamment pour toucher les communautés directement touchées et toutes les parties prenantes concernées et/ou appelées à intervenir sur le projet au niveau central, régional, départemental, communal et local en mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes dans la prise de décision à la base. Des Procès-Verbaux PV ont sanctionné la tenue de chaque consultation publique où sont consignées toutes les préoccupations des participants/tes qui ont apposé leurs signatures sur des listes dûment établies.

✓ .

1.4 Situation des marchés à aménager dans la région de MARADI Les travaux de construction des marchés à bétail y compris leurs voies d'accès seront réalisées dans la région de Maradi qui fait partie de la zone d'intervention du Projet. Les marchés en projet sont localisés dans la région de Maradi au niveau de six (6) communes de la région de Maradi (Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roumdji, Arrondissement Communal Maradi II et Dakoro) comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1: Sites de réalisation des marchés à bétails dans la région de Maradi

Numéros	Régions	Départements	Communes	Site de marché
1	Maradi	Mayahi	Guidan Amoumoun	Dan Koulou
2	Maradi	Madarounfa	Gabi	Gabi
3	Maradi	Bermo	Gadabédji	Ourisséna
4	Maradi	Guidan Roumdji	Guidan Roumdji	Guidan Roumdji
5	Maradi	CU Maradi	Arrondissement 2	Kara
6	Maradi	Dakoro	Dakoro	Dakoro

1.2.3 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX PAR SITES

1.2.3.1 COMPOSANTES DPROJET

Les travaux prévus dans le cadre du Projet comportent deux composantes à savoir :

- Une composante réhabilitation et /ou construction des marchés à bétail ; et
- Une composante construction des voies d'accès aux M à B.

Cependant, parmi les six (6) marches à bétails de la region de maradi, seul celui de Dan Koulou necessite l'amenagement d'une voie d'accès

1.2.3.1.1 SITE DE KARA - MARADI

Le marché à bétail actuel de Maradi occupe un espace clôturé d'une superficie de **5.36 ha**. Il existe quelques infrastructures qui sont pour la plupart délabrées mais opérationnelles et nécessitant une réhabilitation ou une reprise totale.

Ce marché est à son origine compartimenté en plusieurs zones au vu des ruines des murs internes (cloisonnements en muret grillagé sous forme d'enclos).

Les animaux sont attachés à des piquets de bois et nous pouvons constater une séparation des petits ruminants des gros suivant le cloisonnement existant. Des enclos traditionnels se constatent au niveau de la zone des petits ruminants fait à base de piquet en bois et de corde par les propriétaires d'animaux.

Une partie (environs les 1/6^{ème}) du marché est occupée par un marché à volaille très bien installé. Les hangars du marché, réservés pour les acheteurs-vendeurs sont pour la plupart mal utilisés ou en ruine, ce qui occasionne la cohabitation directe entre animaux et humains. Les accidents sont fréquents selon certains acteurs. Le marché a cinq portes d'entrée (deux au Sud avec portique, deux à l'Est et une à l'Ouest) et dispose d'un système de contrôle d'accès et de sortie.

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », le marché réhabilité de Kara Maradi II disposera des infrastructures suivantes à réaliser :

- Terrain : 5.36 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché de consommation ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché;
- Un (01) Logement gardien
- Quatre (04) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes;
- Six (06) Hangars en matériaux définitifs ;
- Six (06) enclos de 30 ml x46 ml;
- Deux (02) unités de 40 enclos couverts pour embouche Un(1) parc couloir de vaccination;
- Un(1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 830 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques)
- Six (06) abreuvoirs
- Quatre (04) dépotoirs d'ordures;
- Trois (3) bornes fontaines;
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Travaux hydrauliques (branchement SEEN existant, 1 réservoir, 3 bornes fontaines, 6 abreuvoirs) ;
- Plantation d'arbres pour ombrage : 134

Les figures 1 et 2 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché de consommation proposés sur le site de Kara de Maradi.

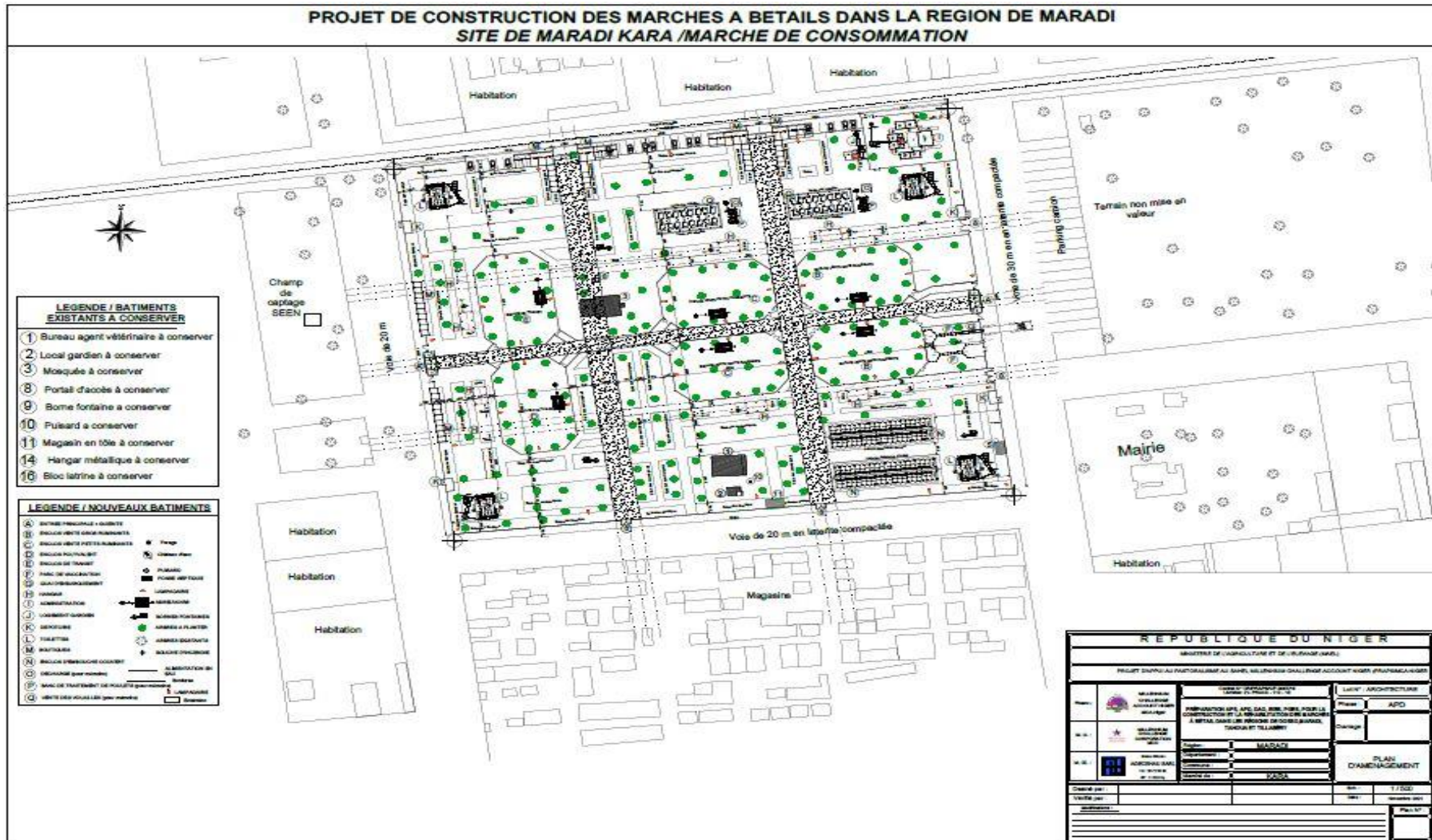


Figure 1: Plan de masse et d'aménagement du marché de Kara_Maradi



Figure 2: Simulation 3D du marché de Kara_Maradi

1.2.3.1.2 SITE DE GABI

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 4,71 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1,5 hectares sans les voies latérales et 3 hectares y compris les voies latérales (voir figures 4 et 5).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe 5 », le nouveau marché de Gabi disposera des infrastructures suivantes :

- Terrain : 4.71 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché de regroupement ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes ;
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs ;
- Quatre (4) enclos de 50 ml x40 ml;
- Un(1) parc couloir de vaccination ;
- Un(1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 500 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) dépotoir d'ordures ;
- Deux(2) bornes fontaine ;
- Deux (02) abreuvoirs gros ruminants
- Deux (02) abreuvoirs petits ruminants
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Un poste d'eau autonome (1 forage de 100 m de profondeur, 1 réservoir, 4 abreuvoirs et 2 bornes fontaines) ;
- Plantation d'arbres pour ombrage : 83
-

Les figures 3 et 4 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché regroupement proposé sur le site de Gabi.

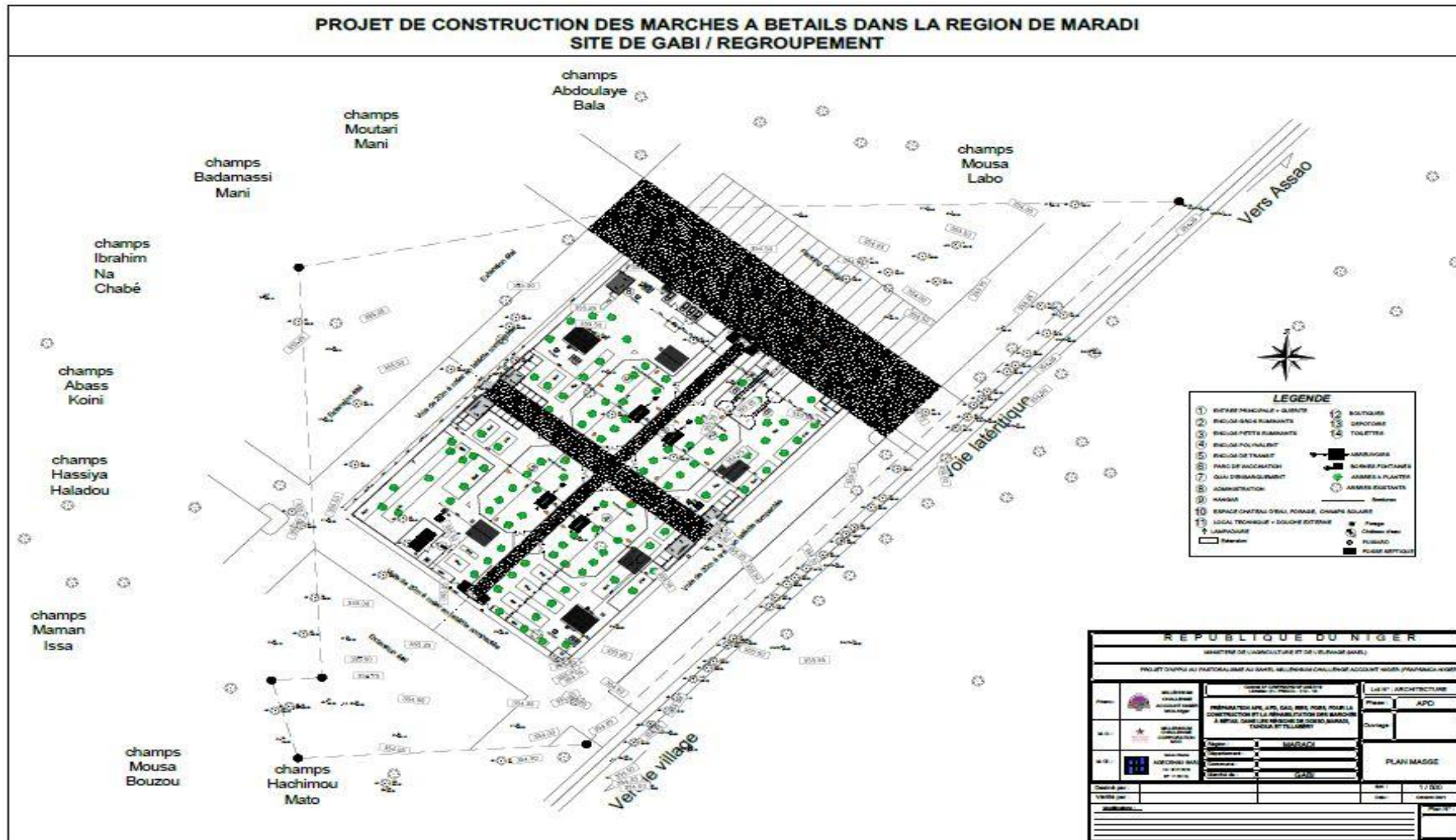


Figure 3: Plan de masse et d'aménagement du marché de Gabi



Figure 4: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Gabi

1.2.3.1.3 SITES DE DAKORO

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 4,63 hectares dont l'aménagement sera fait sur de 1,5 hectares sans les voies latérales et 3 hectares avec les voies latérales (voir figures 6 et 7).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe 5 », le nouveau marché de Dakoro disposera des infrastructures suivantes :

- Terrain : 4.63 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché de regroupement ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes ;
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs ;
- Quatre (4) enclos de 25 ml x40 ml;
- Un(1) parc couloir de vaccination ;
- Un(1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 500 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) dépotoir d'ordures ;
- Deux(2) bornes fontaines ;
- Deux (02) abreuvoirs gros ruminants
- Deux (02) abreuvoirs petits ruminants
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Travaux hydrauliques (branchement SEEN existant, 1 réservoir, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- Plantation d'arbres pour ombrage : 83
-

Les figures 5 et 6 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché regroupement proposé sur le site de Dakoro.

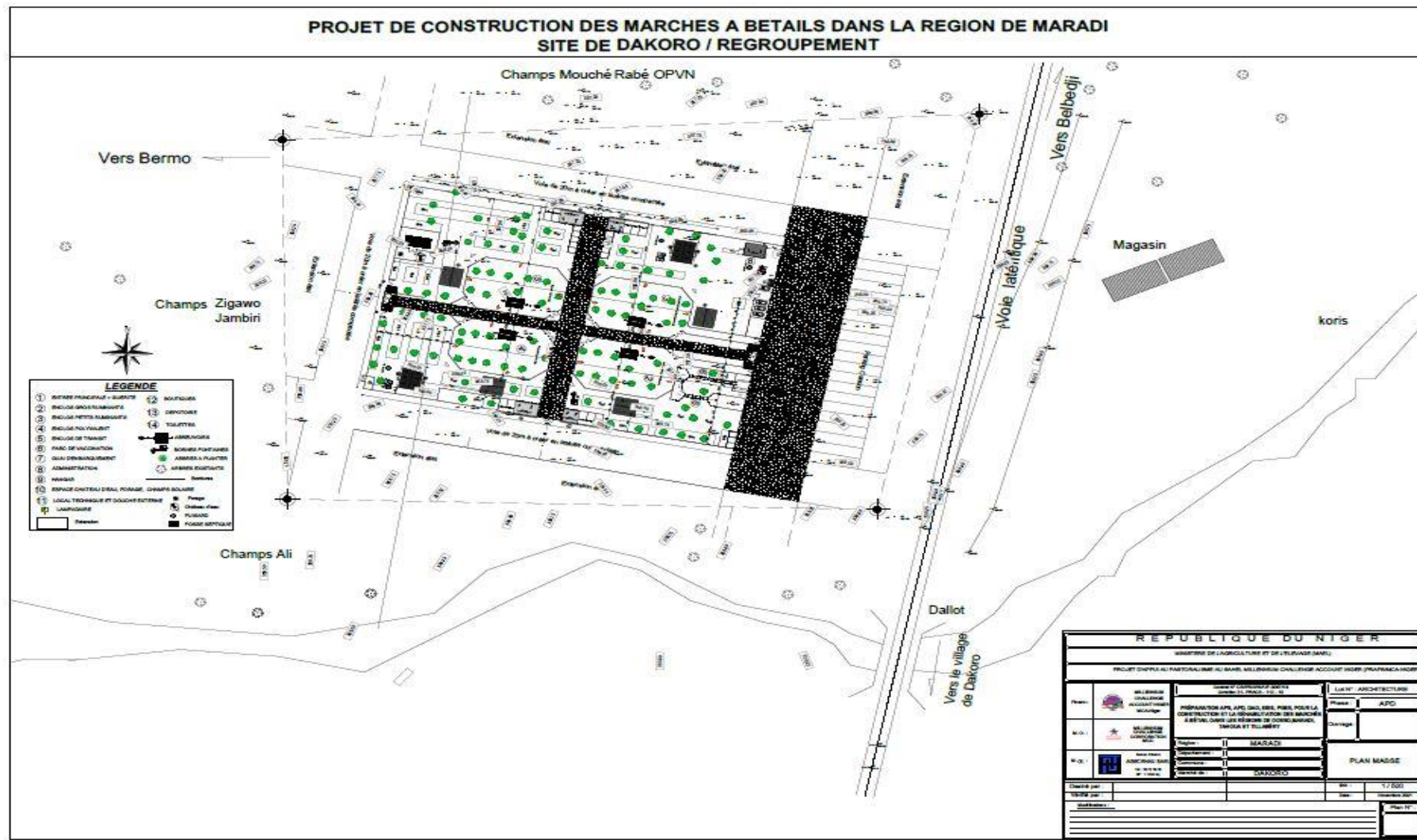


Figure 5: Plan de masse et d'aménagement du marché de Dakoro



Figure 6: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Dakoro

1.2.3.1.4 SITE DE GUIDAN ROUMDJI

Le marché à bétail actuel de Guidan Roumdji occupe un espace clôturé d'une superficie de (2,03 ha). C'est un marché du type exposition. Mais il n'a que deux hangars couplés avec un bureau, un bloc de toilette et un quai d'embarquement à l'extérieur.

Le bloc toilette n'est actuellement pas fonctionnel, un des deux hangars est menacé d'affoulement au niveau fondation et le quai pas trop fonctionnel. Les infrastructures vétérinaires sont inexistantes. Le marché ne dispose pas d'enclos, les animaux sont attachés à des piquets de bois et qu'il a été constaté une séparation des petits ruminants des gros suivant les types d'attache. Le marché à bétail ne dispose pas de circuit d'éclairage propre. Cependant, il est doté d'un compteur d'eau qui alimente deux robinets, dont un est à l'extérieur du site. Il existe également un abreuvoir métallique.

Le marché a trois portes d'entrée, une petite, placées sur le mur face au marché traditionnel (mur coté Sud) et dispose d'un système de contrôle d'accès et de sortie.

Le nouveau site (ancien site + extension) proposé dispose d'une superficie de 4,8 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 2,83 hectares sans les voies latérales et 4,8 hectares y compris les voies latérales (voir figures 8 et 9).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », le nouveau marché de Guidan Roumdji disposera des infrastructures suivantes:

- Terrain : 4.8 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché d'exportation ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché;
- Un (01) Logement gardien
- Deux (02) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes;
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs ;
- Quatre (4) enclos de 30 ml x40 ml;
- Un(1) parc couloir de vaccination;
- Un(1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 703,26 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Traitement des ravins,
- Un (1) dépotoir d'ordures;
- Trois (3) bornes fontaines;
- Deux (02) abreuvoirs gros ruminants
- Deux (02) abreuvoirs petits ruminants
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Un raccordement au réseau SEEN (1 réservoir, 4 abreuvoirs et 3 bornes fontaines) ;
- Plantation d'arbre pour ombrage : 104.

Les figures 7 et 8 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché d'exportation proposé sur le site de Guidan Roumdji.

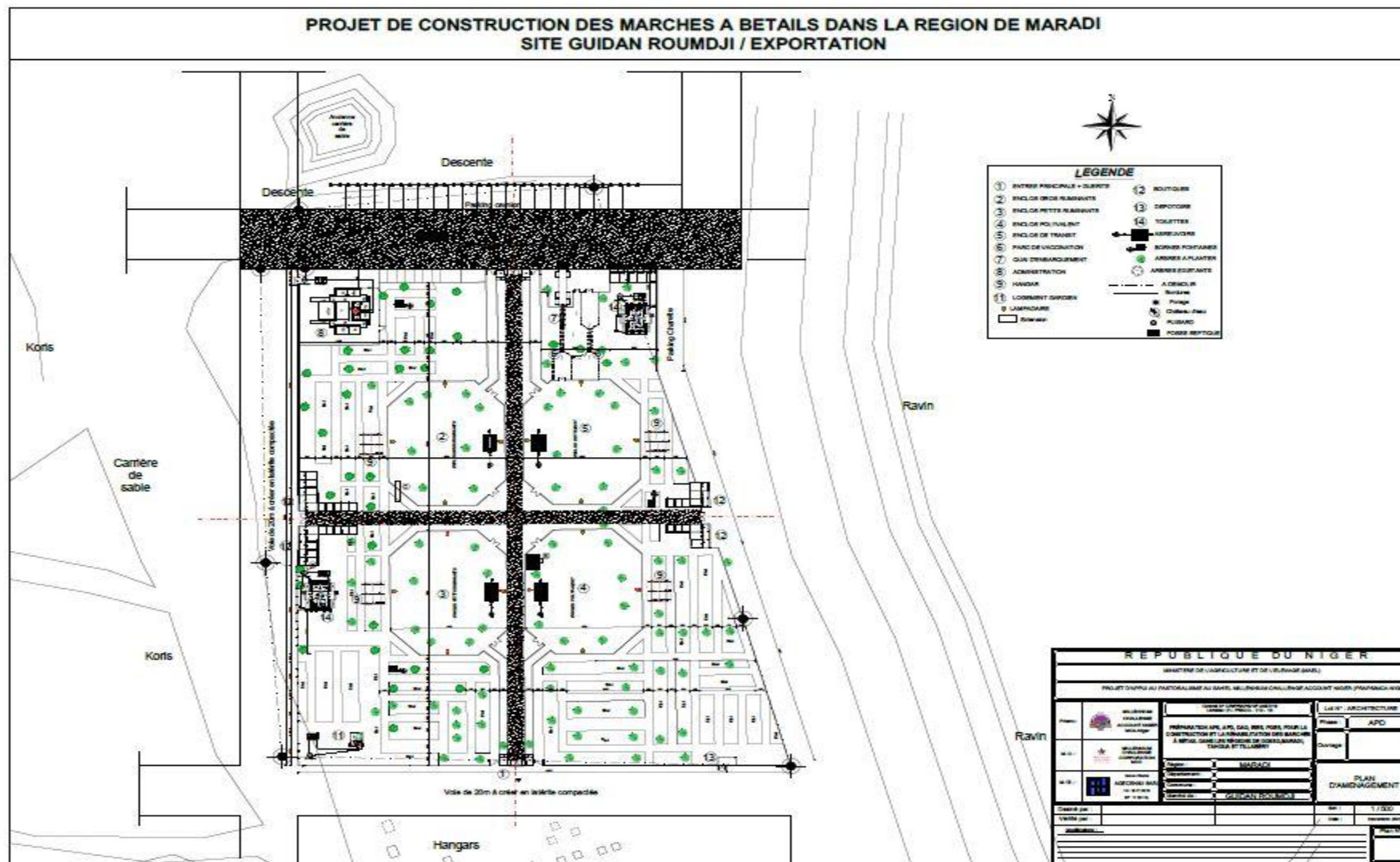


Figure 7: Plan de masse et d'aménagement du marché de Guidan Roudji



Figure 8: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Guidan Roundji

1.2.3.1.5 SITE DE DANKOULOU

a) Composante marché à bétail

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 2,8 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1,5 hectares sans les voies latérales et 2,8 hectares y compris les voies latérales (voir figures 10 et 11).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe 5 », le nouveau marché de Dan Koulou disposera des infrastructures suivantes:

- Terrain : 2.8 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché de regroupement ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes ;
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs ;
- Quatre (4) enclos de 25 ml x 40 ml;
- Un (1) parc couloir de vaccination ;
- Un (1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 500 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) dépotoir d'ordures ;
- Deux (2) bornes fontaines ;
- Quatre (04) abreuvoirs
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Aménagement d'une voie d'accès de 50 ml
- Un (01) poste d'eau autonome (1 forage de 100 m de profondeur, 1 réservoir, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- Plantation d'arbres pour ombrage au niveau du MAB et la voie d'accès : 89
-

Les figures 9 et 10 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché regroupement proposés sur le site de Dankoulou.

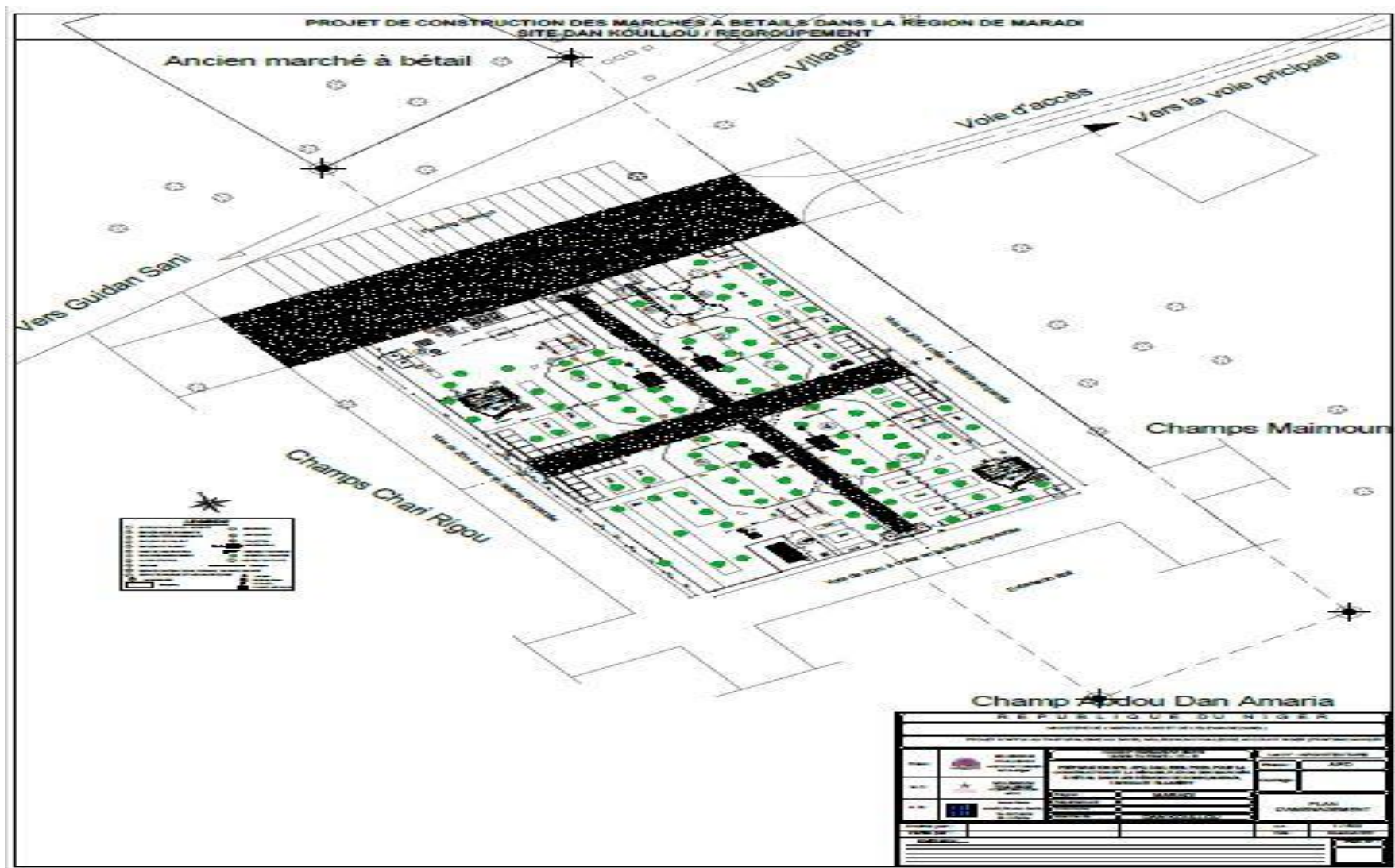


Figure 9: Plan de masse et d'aménagement du marché de Dankoulou



Figure 10: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Dankoulou

b) Composante voie d'accès

La voie d'accès au MAB de Dan Koulou est une piste sommaire non aménagée de 557.89 ml. Les travaux consisteront à la construction et à l'aménagement de 557.89 ml de piste sur une largeur 6 m comme l'illustre la figure 11.



Figure 11: Aperçu de la localisation de la voie d'accès au marché à bétail – site de Dan Koulou.

Source : AGECRHAU, 2022, GOOGLE EARTH

1.1 Caractéristiques techniques complètes de la voie d'accès

1.1.1 Profil en travers de la voie d'accès au MAB

Les profils en travers au droit d'une section courante, auront d'une façon générale les caractéristiques suivantes :

- Largeur de la chaussée est de 6 ml avec une pente du profil en travers de part et d'autre de l'axe 3% ;
- Largeur d'emprise variable mais ne doit pas dépasser 10 ml ;
- Talus (L/H) : 3/2 en remblais et en déblais, sauf exception selon la nature des sols
- Pente des versants de la chaussée 3% ;
- Pente des talus en déblais 1/1 ;
- Fossés divergents triangulaires avec 0.9 m en gueule et une profondeur maximale de 30 cm.

Cependant, il est laissé à l'Ingénieur le soin de les adapter à la nature du terrain rencontré (Cf., APD). Un cahier de profils en travers est fourni. Tous les profils en travers y sont dessinés à des échelles adaptées.

Les travaux de réalisation des voies d'accès aux marchés consisteront pour l'essentiel au :

- ✓ Débroussaillage de l'emprise des voies d'accès
- ✓ Couche de roulement en grave naturelle
- ✓ La réalisation de fouille

- ✓ La construction de murette
- ✓ La fourniture et pose de gabion
- ✓ La mise en œuvre de moellons jointoyés
- ✓ Protection en enrochement en aval et amont
- ✓ Remblai d'assise
- ✓ Fourniture et pose de balise en béton a 350 kg/m3 de signalisation des ouvrages
- ✓ La mise en place de position et de signalisations
- ✓ Kit petits matériels 20 pelles 10 brouettes 10 seaux 5 pioches 5 barres a mine
- ✓ Formation sur entretien routier +Guide entretien

1.2.3.1.6 SITE DE OURSEINA

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 2,8 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1,5 hectares sans les voies latérales et 2,8 hectares y compris les voies latérales (voir figures 12 et 13).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe 5 », le nouveau marché de Ourseina disposera des infrastructures suivantes:

- Terrain : 2.8 ha
- Généralités VRD
- Généralités génie civil
- Un (1) Bloc administratif pour marché de regroupement ;
- Deux (02) Blocs de deux (02) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs de trois (03) boutiques de marché ;
- Deux (02) Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes ;
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs ;
- Quatre (4) enclos de 25 ml x40 ml;
- Un(1) parc couloir de vaccination ;
- Un(1) Quai d'embarquement ;
- Deux (2) guérites ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 500 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) dépotoir d'ordures ;
- Deux(2) bornes fontaines ;
- Quatre (4) abreuvoirs gros ruminants
- Un (01) Local technique (abri pour accumulateur et douche extérieure)
- Un (01) poste d'eau autonome (1 forage de 170 m de profondeur, 1 réservoir, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- Plantation d'arbres : 83.

Les figures 12 et 13 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché regroupement proposés sur le site de Ourseina.

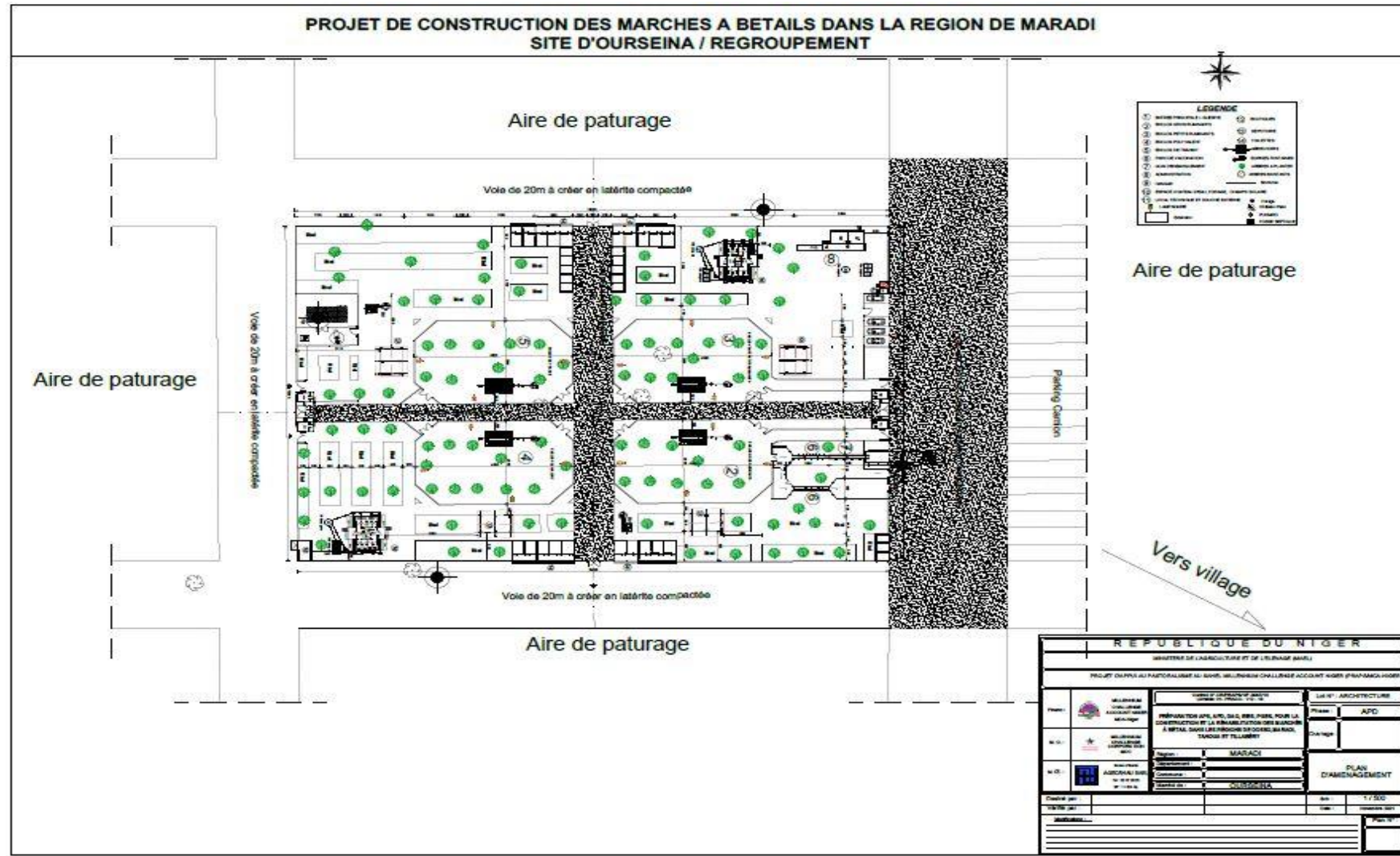


Figure 12: Plan de masse et d'aménagement du marché de Ourséna



Figure 13: Simulation 3D du marché de regroupement proposé sur le site de Ourseina

1.2.4 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Pour la réhabilitation/construction de marchés à bétail dans la région de Maradi, les critères suivants sont retenus :

- Pour un marché de regroupement : dimensions minimales requises du site 150 ml x 100 ml (norme MAGEL) hors voies autour fixées à 20 ml sur 3 côtés et 30 ml sur le 4^{ème} côté ;
- Pour un marché d'exportation : dimensions minimales requises du site 150 ml x 200 ml (norme MAGEL) hors voies autour fixées à 20 ml sur 3 côtés et 30 ml sur le 4^{ème} côté ;
- Pour un marché de consommation : dimensions minimales requises du site 200 ml x 250 ml (norme MAGEL) hors voies autour fixées à 20 ml sur 3 côtés et 30 ml sur le 4^{ème} côté
- Réhabilitation/Construction à neuf de toutes les infrastructures et les viabilités (accès, bâtiments, eau, électricité, ...);
- Respect des critères environnementaux (EIES, PGES), sociaux (genre et inclusion sociale) socioéconomique et fonciers (acquisition foncière, déguerpissement, réinstallation).

Les normes techniques minimales suivantes doivent être appliquées aux documents de conception des obligations de travail :

a. Infrastructures civiles et architecturales :

- ✓ Les plans de site, les bâtiments, les clôtures et les autres infrastructures doivent être conformes aux exigences de la section VI de la note technique MAB pour les quatre types de marchés à bétail : de collecte, de regroupement, d'exportation et de consommation ;
- ✓ Les dessins architecturaux, structurels, mécaniques et électriques doivent être à une échelle de 1 :50 ;
- ✓ Les plans de site doivent être à une échelle de 1 :100 ;
- ✓ Le consultant doit faire la conception des nouveaux sites devant accueillir les marchés temporaires et prévoir les couts de leur démolition. Toutes les notes le calculs, structurels, électriques, mécaniques ou autres, doivent être décrits. De plus, toutes les analyses et tous les calculs demandés par les organismes gouvernementaux pour l'obtention d'un permis doivent être présentés dans les documents de conception aux fins d'approbation ;
- ✓ Le rapport de conception doit comprendre les notes de calculs de conception et d'analyse, les listes de contrôle élaborées par le consultant pour le plan d'assurance et le contrôle de la qualité ainsi que les autres documents requis ; et
- ✓ Les versions électroniques de ces notes de calculs doivent être fournies.

b. Approvisionnement, stockage et distribution d'eau :

- ✓ Les dessins structurels, mécaniques et électriques doivent être à une échelle minimale de 1 :50 ;
- ✓ Les plans de la tuyauterie de distribution et des sites doivent être à une échelle de 1 :100 ;

- ✓ Les dessins des forages doivent être à une échelle appropriée pour du papier de format A4. Principaux éléments de conception : profondeurs, diamètres (forage, tubage et crépine), emplacement de la crépine, type de fentes, type de filtre en gravier, vitesse d'arrivée de l'eau ;
- ✓ Les calculs pour la demande en eau en période de pointe doivent tenir compte de l'estimation annuelle du nombre et du type d'animaux pour chaque marché, de la demande quotidienne par type de bétail et des exigences pour la consommation humaine. Tous les calculs doivent être décrits et accompagnés des hypothèses et de leurs références ;
- ✓ Tous les calculs de conception doivent être décrits. De plus, toutes les analyses et tous les calculs demandés par les organismes gouvernementaux pour l'obtention d'un permis doivent être présentés dans les documents de conception aux fins d'approbation ; et
- ✓ Un rapport de conception comprenant les calculs de conception et d'analyse, les listes de contrôle élaborées par le consultant pour le plan d'assurance et le contrôle de la qualité ainsi que les autres documents requis par les organismes gouvernementaux doit être présenté avec les documents de l'avant-projet détaillé.

1.2.5 CONSISTANCES DES TRAVAUX

Les principaux travaux prévus au niveau de chaque site de MâB dans le cadre de cet aménagement sont les suivants :

- ✓ Travaux d'installations des chantiers et des bases de l'Entreprise et de la Mission de Contrôle ;
- ✓ Travaux de terrassements, débroussaillage et dégagement des emprises, décapage de terre et scarification, déviations et le nettoyage ;
- ✓ Travaux de construction des ouvrages d'arts, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages de protection de la voie d'accès de Dan Koulou ;
- ✓ Travaux de pose des bornes et panneaux de signalisation et sécurité au niveau de la voie d'accès de Dan Koulou ;
- ✓ Travaux de réhabilitation et d'aménagement des ouvrages pour les MâB ;
- ✓ Travaux d'exploitation des emprunts et carrières ;
- ✓ Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, déviations, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques) ;
- ✓ Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, , blocs des boutiques, clôtures portails et Hangars) ;
- ✓ Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines, dépotoirs) ;
- ✓ ;
- ✓ Travaux d'entretien et de maintenance du marché à bétails ;
- ✓ Travaux d'aménagement et d'équipement des infrastructures réalisées.

1.2.6 SITES DES EMPRUNTS ET CARRIERES POTENTIELS

Pour assurer les besoins en matériaux (Sable, Gravier et latérite) des chantiers de construction et ou réhabilitation des marchés à bétails et l'aménagement de la voie d'accès de Dan Koulou en quantité et en qualité, plusieurs sites d'emprunts et des carrières ont été identifiés dans les zones du projet. Ces emprunts et carrières (tableau 2) seront exploités conformément au code minier et aux autres exigences qui les cadrent.

Tableau 2: Localisation et statut des zones d'emprunts

Sites	Types de Matériaux		
	Gravier	Latérite	Sable
Kara Maradi	Le gravier sera prélevé sur une carrière localisée sur la RN1 à quelques 5 km de la ville., en direction de Tchadoua, N : 13.534077° E : 7.136674° N : 13.532487° E : 7.154661 Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	Une carrière de latérite est disponible à 15 km en allant à Dakoro (RN 30). N : 13.418588° E : 7.166993° N : 13.415070° E : 7.169811° N : 13.593436° E : 7.051149° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	Le sable sera prélevé sur une carrière localisée sur la RN1 à quelques 5 km de la ville, en direction de Tchadoua, N : 13.534077° E : 7.136674° N : 13.532487° E : 7.154661° N : 13.534110° E : 7.178531° N : 13.534187° E : 7.157405° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie
Gabi	Sur une distance de 4,5 km du nouveau site en allant à Madarounfa N : 13,2304° E : 7,06896° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	A environ 2,9 Km du site sur l'axe Gabi-Marounfa. N : 13,25117° E : 7,02777° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	A environ 2,9 Km du site sur l'axe Gabi-Marounfa. N : 13,23778° E : 7,04953° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie
Guidan Roundji	Le gravier ne disponible qu'à la carrière de Galoubé à 45 km environ. (Deux principales carrières de graviers disponible pour ce site sont localisées à Maradi) N : 13.534077° E : 7.136674° N : 13.532487° E : 7.154661° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	La carrière de la latérite se trouve à environ 700 m du site N : 13,67192° E : 6,70408° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	Le sable est extrait à 2 Km du site. N : 13,67648° E : 6,71413° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie
Dakoro	 N ; 14.507340° E : 6.831395° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	La carrière se trouve à environ 7 Km de Dakoro. N : 14.506413° E : 6.829550° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie	La carrière de sable est à 600 m du site. N : 14,532094° E : 6,762604° Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie
Dan Koulou	Le gravier est transporté du village de Dan Gomé à environ à 25 km de Dan Koulou.	La latérite est transportée du village de Dan Gomé à	Le sable vient du village de Sa Alla à environ à 5 km de Dan Koulou.

	<p>N : 14.307008° E : 6.699436°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>	<p>environ à 25 km de Dan Koulou.</p> <p>N : 14.306156° E : 6.698622°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>	<p>N : 14,57000° E : 7,220674°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>
Oursena	<p>N : 14,69572° E : 7,161538°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>	<p>Le gravier latéritique est transporté de Tahassawa environ à 25 km du nouveau site.</p> <p>N : 14,69572° E : 7,161538°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>	<p>Les carrières du sable se trouvent aux environs immédiats du site.</p> <p>N : 14,949361° E : 7,286799°</p> <p>Statut : Ancienne carrière, propriété de la mairie</p>

Les cartes 14, 15, 16, 17, 18 et 19 ci-dessous présentent des images satellitaires (type google earth) avec le géo-référencement de tous les sites des emprunts et carrières identifiés dans le cadre du projet.

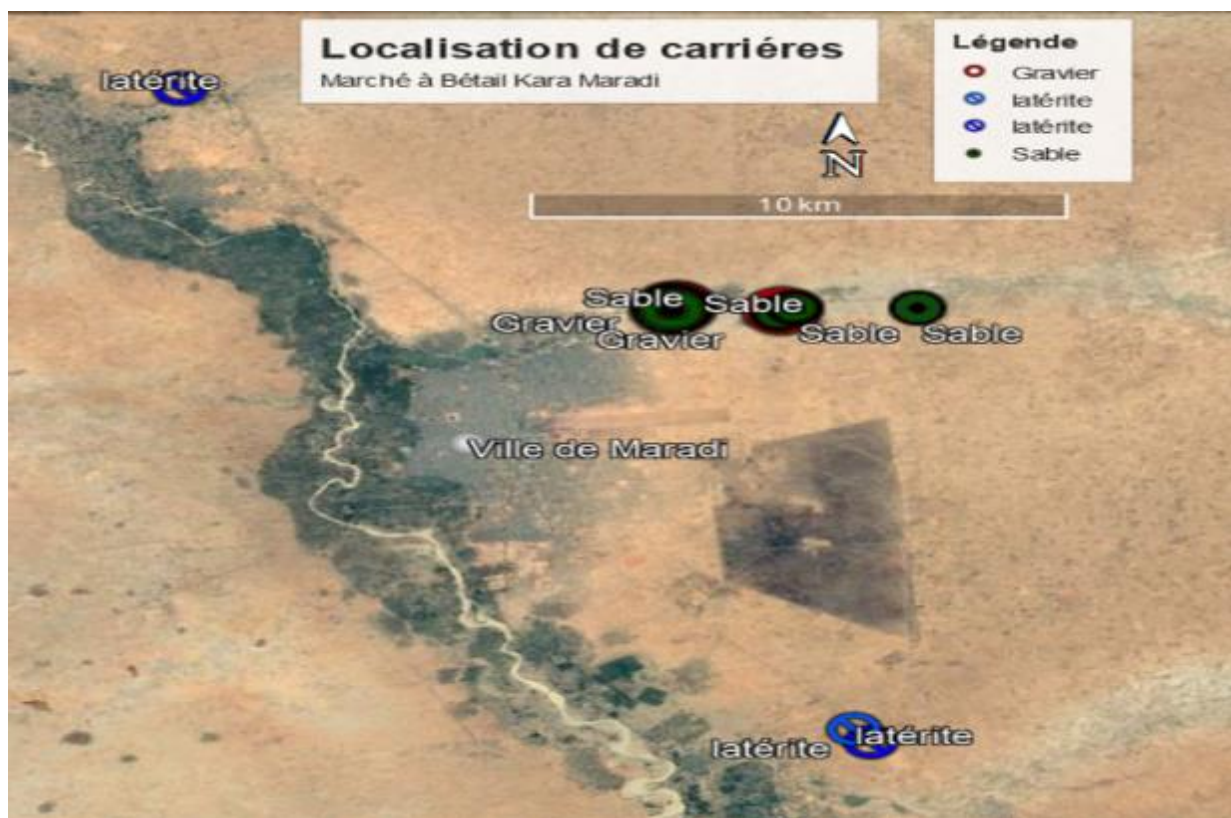


Figure 14: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Kara Maradi



Figure 15: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Guidan Roundji



Figure 16: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Ourséna



Figure 17: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Gabi



Figure 18: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Dakoro



Figure 19: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières exploitables à Dan Koulou

1.3 DETERMINATION DES LIMITES GEOGRAPHIQUES DES DU PROJET

Les travaux de réhabilitation et /ou la construction des marchés à bétail seront réalisés dans la région de Maradi plus précisément dans les six (6) communes de ladite région. Il s'agit de la commune de Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roumdji, Maradi Arrondissement 2 et Dakoro.

Partant du principe de la délimitation de la zone d'impacts des activités d'un projet pour appréhender les impacts potentiels qui en seront issus, trois principales zones d'impacts ont été identifiées dans le cadre de ce projet à savoir :

- La zone d'impacts directs, où seront ressentis directement les effets des SP lors de ses différentes phases notamment la phase de préparation, construction, repli et l'exploitation des MâB et la voie d'accès de Dan Koulou. Il s'agit notamment des villages bénéficiaires directes du projet et aux emprises de la voie de Dan Koulou. Concernant la voie d'accès au MâB de Dankoulou, les caractéristiques se définissent par une largeur de 6 m pour le tronçon. L'évaluation des impacts dans cette zone permet d'élaborer des mesures optimales d'atténuation et de bonification des impacts des SP. Elle correspond aux six (6) sites retenus pour la réalisation de ces marchés à bétail (Dan Koulou, Gabi, Ourisséna, Guidan Roumdji, Maradi Kara et Dakoro), aux emprises de la voie d'accès retenue pour l'aménagement et à leurs voisinages immédiats.
- La zone d'impacts intermédiaires, qui correspond à la zone située immédiatement au voisinage de la zone d'impacts directs. Elle intègre les éléments des milieux biophysiques et humains pouvant être indirectement impactés par le Projet. Cette zone correspond au territoire de l'ensemble des villages et villes qui abriteront ces marchés à bétails et les voies d'accès étendu aux différentes communes et départements concernés qui sont le département de Mayahi (commune de Guidan Amouman), le

département de Madarounfa (commune de Gabi), le département de Bermo (commune de Gadabedji), le département de Guidan Roudji (commune de Guidan Roudji), le département de Dakoro (commune de Dakoro) et la Communauté Urbaine de Maradi (Arrondissement 2).

- La zone d'impacts diffus correspondant à l'ensemble de la région de Maradi, le territoire national et voir même le niveau régional (pays voisins notamment le Nigeria), où seront perceptibles les impacts du projet.

1.4 CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

1.4.1 DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre du développement de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet de réalisation de marchés à bétail y compris la construction et l'aménagement de la voie d'accès au MàB de Dan Koulou, plusieurs acteurs seront impliqués le long du processus à partir des études techniques de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre du projet. A cet effet, des consultations des parties prenantes regroupant plusieurs personnes de toutes les catégories sociales tous genres (hommes, femmes, jeunes et moins jeunes) ont été organisées d'une part sous formes des assemblées générales (photos 1 et 2) avec l'ensemble des acteurs et des focus groups d'autre part (avec des groupes de femmes, des jeunes hommes et des jeunes femmes utilisant le marché à bétails) (photos 3 et 4) dans l'ensemble des villes et villages concernés par le Projet. Il s'agissait à travers ces rencontres d'exposer et de traiter toutes les contraintes potentielles environnementales et sociales relatives au projet de construction/réhabilitation des six (6) marchés à bétail ainsi que la construction et l'aménagement de la voie d'accès aux MàB de Dan Koulou et pour lesquelles des préoccupations publiques, professionnelles, organisationnelles ou juridiques se posent.



Photo 1: Consultations publiques au niveau du Conseil Régional à gauche et Ville de Maradi à droite



Photo 2: Consultations publiques à Dakoro à gauche



Photo 3: Focus groupe avec les acteurs de la filière bétails à Gabi à gauche et de Oursena à droite



Photo 4: Focus groupe avec les femmes et filles à Dan Koulou à gauche et à Gabi à droite

Egalement, des enquêtes a deux volets : un volet quantitatif et un volet qualitatif ont été menés au niveau des différents sites du projet avec tous les acteurs des marchés notamment les gestionnaires et usagers des marchés, les restaurateurs, les vendeurs d'aliments bétails, les bouchers, les vendeurs d'eau, etc. Ceci a permis au Consultant de mieux cerner les enjeux du genre et inclusion sociale dans le cadre de la construction de ces marchés à bétails. En effet, le volet quantitatif concerne l'administration des questionnaires individuel aux jeunes filles femmes et jeunes garçons hommes exerçant une activité dans ou autour du marché tant disque le volet qualitatif a permis d'approfondir certaines préoccupations à l'aide des entretiens individuelles et de focus group

avec des groupes de femmes, des jeunes garçons hommes et des jeunes filles femmes utilisant le marché à bétails. Les principaux enjeux concernent la division sexuelle de travail, la dynamique organisationnelle, l'inclusion sociale des personnes handicap, l'accès des jeunes au marché, les préoccupations des jeunes garçons et des jeunes filles, les rôles des hommes et des femmes dans la communauté, les violences basées sur le genre, mariage précoce et forcés, les perceptions et l'appréciation des acteurs par rapport à la construction du marché, les revenus journalier des restauratrices, vendeurs et vendeuses dans et aux alentours du marché ainsi que l'utilisation de l'argent, les problèmes rencontrés, les attentes par rapport à la construction du marché et enfin les problèmes rencontrés. Tous ces aspects ainsi que d'autres questions soulevées par les bénéficiaires et les autres parties prenantes sont présentées dans **la partie 1.6.2 consacrée aux caractéristiques sociodémographiques et perceptions des participants aux consultations publiques pour chaque site.**

Des préoccupations ont été également soulevées notamment le risque de discrimination lors de recrutement de la main d'œuvre locale.

Quant aux attentes, elles concernent le développement du commerce de bétail, la création d'un parc de rechargement, l'information et la sensibilisation de la population sur l'importance du projet.

En fin, la synthèse des résultats de ces consultations sont présentés ci-dessous, y compris l'approche générale suivie, les organisations et les institutions/organisations rencontrées, ainsi que les préoccupations et attentes ayant été soulevées par les parties prenantes des sous-projets. Ces résultats sont complétés par les procès-verbaux détaillés des rencontres et les listes des participants, présentés en annexe.

1.4.2 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS AUX AUDIENCES PUBLIQUES

Le tableau 3 montre que pour l'ensemble de six sites de la région de Maradi, 408 personnes avaient participé à la consultation publique parmi lesquelles 119 femmes (soit 29,16%) et 289 hommes (soit 70,83%).

Tableau 3: Situation des participants à la consultation publique

2 Catégorie d'âge	Sexe		
	F	M	Total
Adultes	60	219	279
Jeunes	59	70	129
Total	119	289	408

Source : Enquête terrain, Août 2020

Les jeunes, avec 129 participants (dont 59 filles et 70 garçons) représentent 31,61% et les adultes sont au nombre de 279 (dont 60 femmes et 219 hommes), soit 68,38% comme le montre le tableau 4.

Tableau 4: Répartition des enquêtés par site, par sexe et par catégorie d'Age

Sites	Jeune			Adultes			Total		
	F	M	T	F	M	T	F	M	T
Maradi	2	11	13	11	51	62	13	62	75
Gabi	21	18	39	11	32	43	32	50	82
Guidan Roumji	7	9	16	8	30	38	15	39	54

Dakoro	4	6	10	6	24	30	10	30	40
Dan koullou	21	7	28	12	13	25	33	20	53
Oursena	4	19	23	12	69	81	16	88	104
Total	59	70	129	60	219	279	119	289	408

Source : Enquête terrain, Aout 2020

Au niveau des sites, on remarque que c'est encore dans les zones rurales où les jeunes sont les plus représentés. Ainsi, ils sont 30 sur 52 à Dan koullou (soit 57,69%), 39 sur 82 à Gabi (soit 47,56%). C'est à Maradi et Oursena où la consultation publique n'a pas enregistré la participation de beaucoup des jeunes (respectivement 6 sur 75 soit 8% et 12 sur 92, soit 13,04%)

Ces résultats sont représentés par la figure 20 ci-dessous.

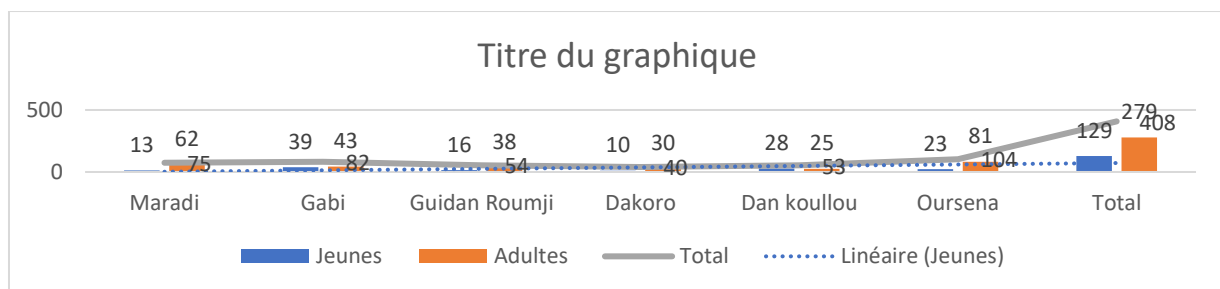


Figure 20: Répartition des résultats d'enquêtes

Source : Données de l'enquête, Août 2020.

2.1.1 ENJEUX, OBJECTIFS ET RESULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Pour répondre aux exigences nationales et celles du MCC/MCA en matière de participation et d'implication du public dans le cadre de ce projet, des rencontres de consultation et d'engagement du public ont été organisées avec les populations, les services techniques et les autorités communales et coutumières afin de leur présenter le projet, partager avec eux ses enjeux, présenter les objectifs de l'étude et de recueillir leurs opinions et suggestions par rapport à la réalisation dudit projet; ceci dans l'optique d'optimiser le projet et de faciliter leur adhésion. Aussi, cette participation du public a pour objectif d'intégrer à la prise de décision les préoccupations et les avis des publics concernés en vue d'harmoniser le projet avec les attentes du milieu (Tableau 5).

En fin, ces Consultations ont permis l'identification et la proposition des mesures d'atténuation, d'accompagnement et/ou de compensation que les acteurs ont proposés ou exigés. Et cela en ce qui concerne autant les questions sociales que les mesures spécifiques de protection et de gestion de l'environnement. En mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes dans la prise de décision à la base, l'objectif recherché est d'aboutir à la mise en place d'un mécanisme de proposition et de prise de décision au niveau le plus rapproché. Cela portera parfois sur le choix des solutions techniques mais aussi et surtout sur la définition des mesures de bonification, d'accompagnement des impacts positifs et le cas échéant des mesures d'atténuation et de compensation des incidences négatives, des imprévus et ou des risques n'ayant pas été pris en compte. Il s'agissait de :

- ✓ Informer les populations et les acteurs sur le projet et les actions envisagées ;
- ✓ Informer les autorités publiques et les populations des préparatifs des activités du projet ;
- ✓ Partager avec les populations les impacts potentiels du projet sur l'environnement et recueillir leurs avis et suggestions pour une meilleure gestion environnementale et sociale du sous-projet ;
- ✓ Permettre aux populations et aux acteurs de se prononcer sur le projet,
- ✓ Concentrer les efforts sur les questions qui préoccupent le milieu ;
- ✓ D'émettre leur avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. Vis-à-vis du projet ;
- ✓ Recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet ;
- ✓ Développer des ententes de collaboration avec le public ;
- ✓ Acquérir une connaissance du « vécu » du milieu ;
- ✓ Et, de collecter les données existantes d'intérêt pour le processus d'EIES.

2.1.2 SYNTHÈSE DES ATTENTES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES CONSULTATIONS

Cette étape a permis de recueillir et d'analyser les points de vue de certains acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus de mise en œuvre. Les résumés des principales attentes, avis et préoccupations soulevées ainsi que les recommandations à l'issue des consultations des acteurs sont présentées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5: *Résultats des consultations publiques*

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
KARA, ACM II	<p>Au niveau régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional de Maradi - Services Techniques Régionaux (Environnement, Elevage, Hydraulique, Service Domanial, SEEN, Protection de la femme et de l'enfant, Gérants de marché à bétails) - Conseil de Ville de Maradi <p>Au niveau Communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrondissement Communal 2 de Maradi - Services Techniques communaux (Environnement, Service Domanial, Elevage, Comité de gestion du marché à bétails) 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs, activités et impacts du projet ; - Situation de la gestion du marché inter possession ; - Processus d'Études ; - Préoccupations, attentes, mesures/recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs bailleurs sont intervenus et sans suite, est-ce qu'il s'agit des mêmes bailleurs ? - Quel serait l'emplacement prévu ? - Comment se fera le déguerpissement ? - Mauvaise répartition des stands ; - Manque de transparence après la réhabilitation pourrait constituer un handicap dans la bonne gestion du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du consultant a remarqué chez l'ensemble des parties prenantes, une parfaite adhésion du projet et souhaite sa réalisation dans le plus bref délai. - Ce projet, une fois réalisé développera les activités du marché avec l'opérationnalisation de toutes les filières bétails ; - La rénovation du marché en marché moderne permettrait l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène dans le marché ; - Développement des revenus des acteurs de la filière bétails et renforcement de l'économie de la commune 2 de Maradi 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes techniques dans la construction du marché ; - Accompagnement des acteurs du marché dans la gestion avec des logiciels et des formations ; - Conduire les travaux par phases/ portion afin de ne pas bloquer les activités du marché ; - Répartir équitablement les places/stands après la réhabilitation ; - Suspension des marchés annexes et les obligés à s'installer dans le nouveau marché réhabilité. - Aider les personnes en situation d'handicapé à acquérir d'espace dans le marché à bétail afin de

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
					<p>réaliser eux même le commerce de bétail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes hommes d'un capital genre crédit pour réaliser des commerces autour du marché ; - Former les jeunes filles dans le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) telle que la couture. - Accompagner les femmes adultes exerçant des petits commerces aux alentours du marché avec du crédit et de la sécurité.
GABI	<p>Au niveau régional : Conseil Régional de Maradi Services Techniques Régionaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux du projet, gestion et fonctionnement - Formation du comité de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Le jour d'animation du futur marché à bétail sera-t-il le même que celui du marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations ont montré leur adhésion et donné leur approbation dans le cadre de la mise en œuvre de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions des sensibilisations des acteurs sur le mode de gestion du nouveau marché

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	<p>Environnement Elevage Hydraulique Protection de la femme et de l'enfant</p> <p>Au niveau Départemental :</p> <p>Préfet SG Préfecture Services Techniques départementaux de Madarounfa : Environnement COFODEP</p> <p>Au niveau Communal :</p> <p>Mairie de Gabi Services Techniques communaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts, Mesures et Activités du projet - Préoccupations, attentes et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - hebdomadaire du village ? - Quel sera le mode d'accès au marché ? - Quel sera le système de gestion du futur marché ? - Est-ce que l'actuel site d'abattage sera transféré vers le nouveau site ? - Eloignement du site par rapport au village - Prendre en compte le problème d'hygiène - L'aire d'abattage du village se trouve sur l'ancien site et qu'il va falloir le transférer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties prenantes sont visiblement satisfaites de ce projet et estiment que sa réalisation permettrait de contribuer au développement local (socio-économique et culturel) - Il permettra aussi la sécurisation du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer l'aire d'abattage vers le nouveau site - Former tous les membres du comité sur le nouveau mode de gestion du futur marché - Mettre en place un plan de gestion des déchets solide et liquide - Réhabiliter la route latéritique accédant au site du nouveau marché - Aider les personnes en situation d'handicapé d'avoir d'espace dans le marché à bétail afin de réaliser eux-mêmes le commerce de bétail. - Accompagner les jeunes hommes d'un capital genre crédit pour réaliser des commerces ; - Renforcer les capacités des jeunes filles dans le développement des

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	Environnement Elevage Chef de canton Chef de village Gérants de marché à bétails Cofocom Cofob				Activités Génératrices de Revenus (AGR) telle que la couture.
GUIDAN ROUMDJI	<p>Au niveau régional : Conseil Régional de Maradi Services Techniques Régionaux :</p> <p>Environnement Elevage Hydraulique Protection de la femme et de l'enfant</p> <p>Au niveau Départemental : Préfecture de Guidan Roundji</p>	<p>Information sur le processus d'Etudes ;</p> <p>Objectifs, activités et impacts du projet ;</p> <p>Gestion de déchets ;</p> <p>Importance de l'Etude ;</p> <p>Situation de la gestion du marché inter possession ;</p> <p>Préoccupations, attentes, mesures/recommandations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment augmenter les revenus des acteurs ? - Le plan va-t-il tenir compte de l'hébergement ? - Est-ce que le marché va faire des stands par catégories des animaux ? - Comme préoccupation soulevées par les acteurs de la filière qui doivent être prises en compte dans le cadre de 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs rencontrés pensent que la réhabilitation dudit marché permettrait non seulement le développement socio-économique locale mais aussi l'augmentation de la recette de la Commune Urbaine de Guidan Roundji ; - Cette rénovation améliorera les revenus des acteurs (revendeurs, bouchers, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des ouvrages d'évacuation des eaux et déchets ; - Empêcher l'accès anarchique du marché. - Permettre aux personnes en situation d'handicape d'exercer le commerce dans le marché ; - Renforcer les capacités techniques et financière des jeunes hommes pour gérer les déchets générés dans le marché.

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	<p>Chef de Canton de Guidan Roumdji</p> <p>Services Techniques Départementaux :</p> <p>Environnement</p> <p>Cofocdep</p> <p>Elevage</p> <p>SEEN</p> <p>Au niveau Communal :</p> <p>Maire de Guidan Roumdji</p> <p>Secrétaire Municipal</p> <p>Cofocom</p> <p>Communal de l'Elevage</p> <p>Gérants de marché à bétail</p>		<p>cette étude, on peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de clinique vétérinaire ; - Manque du poste de surveillance ; - Les ravinements menacent le site. - Eloignement du site par rapport au village ; - Manque des latrines pour les hommes et les femmes. 		<p>Il s'agit de trier les déchets afin de mettre en valeur les déchets plastiques (pavé, dalle, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée lors des travaux ; - Appuyer les jeunes par des crédits et construire de boutiques qui peuvent faciliter le commerce ; - Impliquer les jeunes filles de la ville dans le comité de gestion du marché à bétail ; - Séparer les douches (hommes et femmes) au sein du marché.
DAKORO	<p>Au niveau régional :</p> <p>Conseil Régional de Maradi</p> <p>Services Techniques Régionaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs du Projet, Mécanisme de gestion du marché ; - Gestion de déchets ; - Importance de l'Etude ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission était venue dans ce cadre, est-ce que c'est le même projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Que le marché soit une source d'engouement et l'épanouissement des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ; - Construire une clinique vétérinaire ;

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	<p>Environnement Elevage Hydraulique Protection de la femme et de l'enfant</p> <p>Au niveau Départemental :</p> <p>Préfecture de Dakoro Service Techniques Déconcentrés : Environnement Hydraulique COFODEP Plan</p> <p>Au niveau Communal :</p> <p>Maire Commune Urbaine de Dakoro Cofocom</p>	<p>- Préoccupations, attentes, impacts, mesures et recommandations</p>	<p>- Est-ce qu'il y a la possibilité d'associer le marché à l'abattoir ? (Non, l'abattoir ne peut pas être dans le marché.)</p> <p>- Quelles contributions pouvons-nous apporter au projet ?</p> <p>- Il faut qu'on recrute des entreprises sérieuses.</p> <p>- Manque de point d'eau sur le site.</p> <p>- Problème d'hygiène.</p> <p>- Problème d'ombrage.</p>	<p>- Que le projet contribue au développement local</p> <p>- Que le marché facilite la collecte de la taxe.</p>	<p>- Mise en place d'un système de gestion de déchet ;</p> <p>- Respect des normes techniques dans la construction du marché ;</p> <p>- Aider les personnes en situation d'handicapé à acquérir d'espace dans le marché à bétail afin de réaliser le commerce de bétail.</p> <p>- Accompagner les jeunes hommes d'un capital pour réaliser des commerces autour du marché ;</p> <p>- Former les jeunes filles dans le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;</p> <p>- Accompagner les femmes adultes exerçant des petits</p>

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	Services Techniques communaux : Environnement Service Domanial Elevage Comité de gestion du marché à bétails				commerces aux alentours du marché.
Dan Koulou	<p>Au niveau régional : Conseil Régional de Maradi Services Techniques Régionaux : Environnement Elevage Hydraulique Protection de la femme et de l'enfant</p> <p>Au niveau départemental : DDSUDD</p> <p>Au niveau communal :</p>	Objectifs du projet ; Description du COMPACT ; Importance de l'Etude ; GIS-TIP ; Engagement des parties Prenantes ; Foncier-Réinstallation ; Indemnisation des PAPs; Impacts, Mesures vis-à-vis du projet ; Attentes, préoccupations, gestion du déchet et recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'objectif de l'étude ? - Est-ce que le site doit avoir une aire d'abattage ? - Est-ce que les travailleurs ne vont pas perturbés les girafes qui vivent aux environs ? - Le site est menacé par l'érosion hydrique ; - Problème de la piste d'accès au site ; - Manque de point d'eau ; - Manque de bloc sanitaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les populations adhèrent au projet et donnent leur assurance pour leur parfaite implication dans le cadre de la mise en œuvre réussie du projet. Elles estiment que la réalisation de ce projet contribuera au : - Développement de leur localité et de toute la région ; - Augmentation de la recette de la commune ; - Création d'un cadre d'échange socio-économique et culturel ; - Création des AGR pour les femmes et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des koris en amont et aval ; - Former les jeunes sur le compostage ; - Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ; - Respect des normes techniques dans la construction du marché ; - Accompagnement des acteurs du marché dans la gestion dudit marché ; - Répartir équitablement les places/stands après la réhabilitation ;

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	<p>Mairie de la commune rurale de Guidan Amoumoune ;</p> <p>Commission foncière communale ;</p> <p>Chef de village ;</p> <p>Services Techniques communaux ;</p> <p>Environnement</p> <p>Elevage</p> <p>Comité de gestion du marché à bétails</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de clinique vétérinaire - Quelle est l'importance de la voie d'accès ? - Quand est-ce que les travaux vont commencer ? - Est-ce qu'il y aura le recrutement de la main d'œuvre locale ? - Risque des accidents de circulation ; - Risque de discrimination de certaines couches sociales pour le recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable au projet ; - Développement communautaires ; - Faciliter l'accès aux camions, véhicules etc. ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les personnes en situation d'handicap à acquérir d'espace dans le marché à bétail afin de réaliser eux même le commerce de bétail. - Accompagner les groupes vulnérables dans le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR). - La voie va permettre de faciliter l'accès au MAB ; - Les études vont permettre de déterminer les paramètres techniques à prendre en compte ; - Il est prévu de recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ; - Informer, sensibiliser la population ; - Placer des panneaux de signalisation ; - Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ;

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
					- Indemniser les PAP.
OURSEINA	<p>Au niveau régional : Conseil Régional de Maradi Services Techniques Régionaux : Environnement Elevage Hydraulique Protection de la femme et de l'enfant</p> <p>Au niveau départemental : DELCDD</p> <p>Au niveau communal : Mairie de la commune rurale de Gadabédji ; Commission foncière communale ; Chef de village ; Services Techniques communaux :</p>	<p>Objectifs du projet ; Importance de l'Etude ; Impacts, Mesures vis-à-vis du projet ; Attentes, préoccupations, gestion du déchet et recommandations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'objectif de l'étude ? - Est-ce que le site doit avoir une aire d'abattage ? - Est-ce que les travailleurs ne vont pas perturbés les girafes qui vivent aux environs ? - Le site est menacé par l'érosion hydrique ; - Problème de la piste d'accès au site ; - Manque de point d'eau ; - Manque de bloc sanitaire ; - Manque de clinique vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les populations adhèrent au projet et donnent leur assurance pour leur parfaite implication dans le cadre de la mise en œuvre réussie du projet. Elles estiment que la réalisation de ce projet contribuera au : - Développement de leur localité et de toute la région ; - Augmentation de la recette de la commune ; - Création d'un cadre d'échange socio-économique et culturel ; - Création des AGR pour les femmes et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des koris en amont et aval ; - Former les jeunes sur le compostage ; - Recruter la main d'œuvre locale non qualifiée ; - Respect des normes techniques dans la construction du marché ; - Accompagnement des acteurs du marché dans la gestion dudit marché ; - Répartir équitablement les places/stands après la réhabilitation ; - Aider les personnes en situation d'handicape à acquérir d'espace dans le marché à bétail afin de réaliser eux même le commerce de bétail. <p>Accompagner les groupes vulnérables dans le développement des Activités</p>

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Préoccupations/Avis des parties prenantes rencontrées	Perceptions des parties prenantes à l'égard du projet	Recommandations et propositions des solutions
	Environnement Elevage Comité de gestion du marché à bétails				Génératrices de Revenus (AGR).

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 SITUATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DU PROJET (REGION DE MARADI)

Au niveau de la région de Maradi, les marchés à bétail qui feront l'objet de réhabilitation et construction sont localisés dans les communes de Gabi (site de Gabi), Guidan Amoumoune (site de Dan Koulou, Gadabédji (site de Oursena), Dakoro (site de Dakoro), Guidan Roudji (site de Guidan Roudji) et l'arrondissement communal II de Maradi (Site de Kara) comme l'illustre la figure 21 ci-dessous :

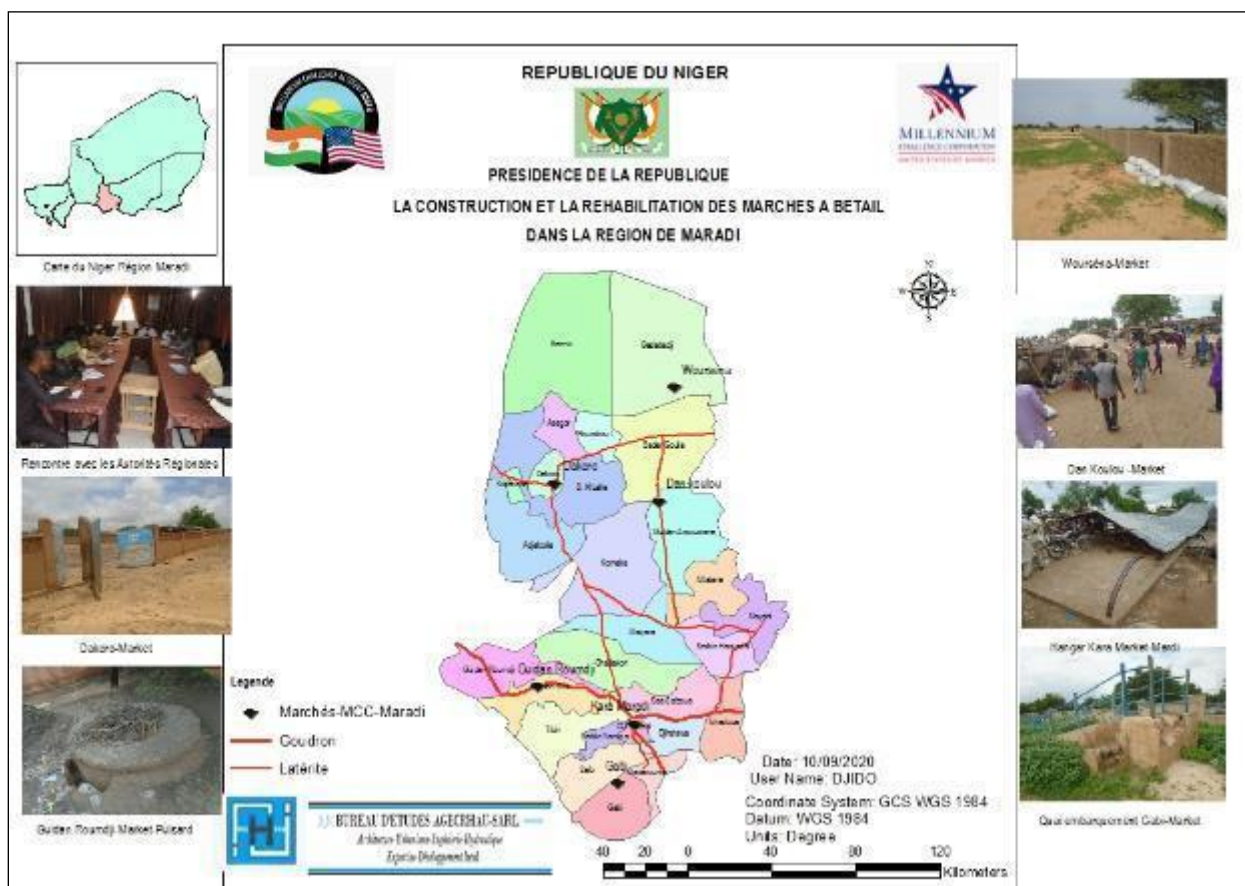


Figure 21: Carte de localisation des marchés à bétail dans la région

2.1.1 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

✓ SOLS

La région de Maradi est marquée essentiellement par des sols dunaires du Quaternaire. Les sols sont sableux, sablo-dunaires, sablo-argileux et alluvial). On distingue deux types de sols :

- ✓ des sols sableux très pauvres en matières organiques et en éléments minéraux qui sont généralement exploités pour les cultures pluviales et les aires de pâturages ;
- ✓ et des sols sablo-argileux localisés dans des vallées plus fertiles et réservés aux cultures irriguées (*Karimoun Labo, 2016*).

Outre le gradient pluviométrique sud-nord de la région, il y a la variation des paramètres physico-chimiques des sols entre les trois zones bioclimatiques. C'est ainsi que les sols du sud en bioclimat sahélo-soudanien sont caractérisés par des teneurs en argiles, limons et sables moyennes et ceux du centre en bioclimat sud-sahélien sont les plus riches en argile et en limons mais les moins riches en sables. Quant aux sols du nord en bioclimat

nord-sahélien, ils ont les plus faibles teneurs en argile et limons mais les plus élevées en sable (*Alhassane et al., 2017*).

✓ RELIEF

La géomorphologie régionale est dominée par des plateaux (300-500 m d'altitude) bordés des versants sableux qui supportent les cultures. Les bas-fonds de ces versants sont incisés par des vallées en particulier celles de Maradi et de Gabi. Madarounfa repose essentiellement sur un versant sableux (*Karimoun Labo, 2016*).

✓ GÉOLOGIE

Maradi est situé au cœur du bassin des lullemeden. Au Sud, (le long de la frontière avec le Nigeria), la géologie est marquée par des formations éruptives et métamorphiques précambriennes qui disparaissent sous des terrains détritiques attribués au « Continental Hamadien ». Ces formations détritiques datées du Crétacé sont généralement recouvertes par des alluvions quaternaires et/ou des placages sableux d'origine éolienne et par des formations superficielles formant des terrasses sur lesquelles reposent des alluvions (*Karimoun Labo, 2016*).

✓ HYDROLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

L'hydrologie et l'hydrogéologie de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface de la Région de Maradi sont constituées principalement des Goulbis (Maradi et Kaba), de la Tarka, des cours d'eau aux régimes saisonniers et d'un ensemble de mares permanentes (Lac de Madarounfa, des mares de Kourfin Koura, Akadané, Birni Lallé et Rafin Wada), semi-permanentes, des vallées fossiles et de mini-barrages. Les ressources en eau souterraine dans la région de Maradi se répartissent entre le système aquifère du Continental Hamadien, les aquifères discontinus du socle du Sud Maradi et les nappes alluviales des Goulbis et de la Tarka qui sont d'extension limitée.

Pour ce qui concerne le besoin en eau du MàB lors des travaux et pendant l'exploitation, les MàB de Maradi, Guidan Roundji et Dakoro seront raccordés au réseau existant d'approvisionnement en eau de la SEEN. Aussi, il est à noter comme ressorti au niveau du rapport d'études techniques, que l'exploitation des forages des marchés de Gabi, Dan Koulou et Ourseina, n'auront pas d'influence sur les forages existants. EN effet, les distances entre les ouvrages existants et les nouveaux forages sont supérieures au rayon d'influence comme le montre le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Estimation des rayons d'influence

Localité	Aquifère	Profondeur forage (m)	Niveau statique (m)	Epaisseurs nappes (mètres)	Ttransmissivité	Rayon d'influence estimé (m)	Distance forage existant (m)
Gabi	CH	100	17	100	0,001	172	1000
Dan Koulou	CI/H	100	65	100	0,002	259	650
Ourseina	110	170	45	150	0,0015	119	1600

Ainsi, l'estimation du rayon d'influence a été faite en utilisant la formule de Grinsky, les forages étant considérés incomplets. Les ouvrages ne captent que partiellement l'aquifère (pénétration partielle).

a) Evaluation de besoin en eau pour les travaux

Dans le cadre de cette étude, une évaluation de besoin en eau pour les travaux de construction/réhabilitation des marchés à bétails et la réalisation des forages a été faite (voir tableau 7 et 8). Ainsi, les résultats de cette évaluation montrent que la quantité nécessaire à mobiliser lors des travaux est négligeable par rapport au potentiel disponible au niveau des aquifères.

i) Réalisation des forages

Tableau 7: Estimation de besoin en eau pour la construction des forages

Village	Aquifère	Profondeur prévisionnelle (m)	Volume retenu (m3)
Gabi	Continental Hamadien	100	15
Dan Koulou	Continental Intercalaire	100	20
Ouriséna	Continental Intercalaire/Hamadien	170	50

ii) Réalisation du marché à bétail

Tableau 8: Estimation de besoin en eau pour la construction des marchés à bétail

N°	Désignation	Besoin(en m3)
1	Dokoro	402,365
2	Gabi	401,918
3	Guidan Roudjji	436,816
5	Maradi	539,787
6	Oursena	400,614
7	Dankoulou	401,424
	Total	2582,93

Afin de minimiser les impacts sur les ressources en eau locales lors de la construction des marchés à bétail, cette quantité estimée à 2582,93 m3 sera prélevée au niveau du nouveau forage réalisé.

✓ CLIMAT

La région de Maradi a trois (3) zones climatiques qui se différencient sur la base des précipitations annuelles moyennes (voir figure 22). Il s'agit de :

La zone sahélo saharienne reçoit moins de 250 mm de pluie en moyenne par an et représente environ 4,7% de la superficie totale de la région (MàB de Ourséna, dans la Commune rurale de Gadabedji) ;

La zone sahélienne : les précipitations annuelles moyennes varient de 250 à 450 mm. Dans cette zone les cultures sont pratiquées en dessous de l'isohyète 300 mm (MàB de Dakoro et Dan Koulou) dans la Commune rurale de Dakoro et de Guidan Amoumane

La zone sahélo-soudanienne reçoit entre 450 et 550 mm par an. Elle est caractérisée par une végétation plus dense que les autres zones et des cultures plus diversifiées. (MàB de Maradi, Guidan Roudjji et Gabi) dans la Commune Urbaine de Maradi, la Commune Rurale de Guidan Roudjji et de Gabi)

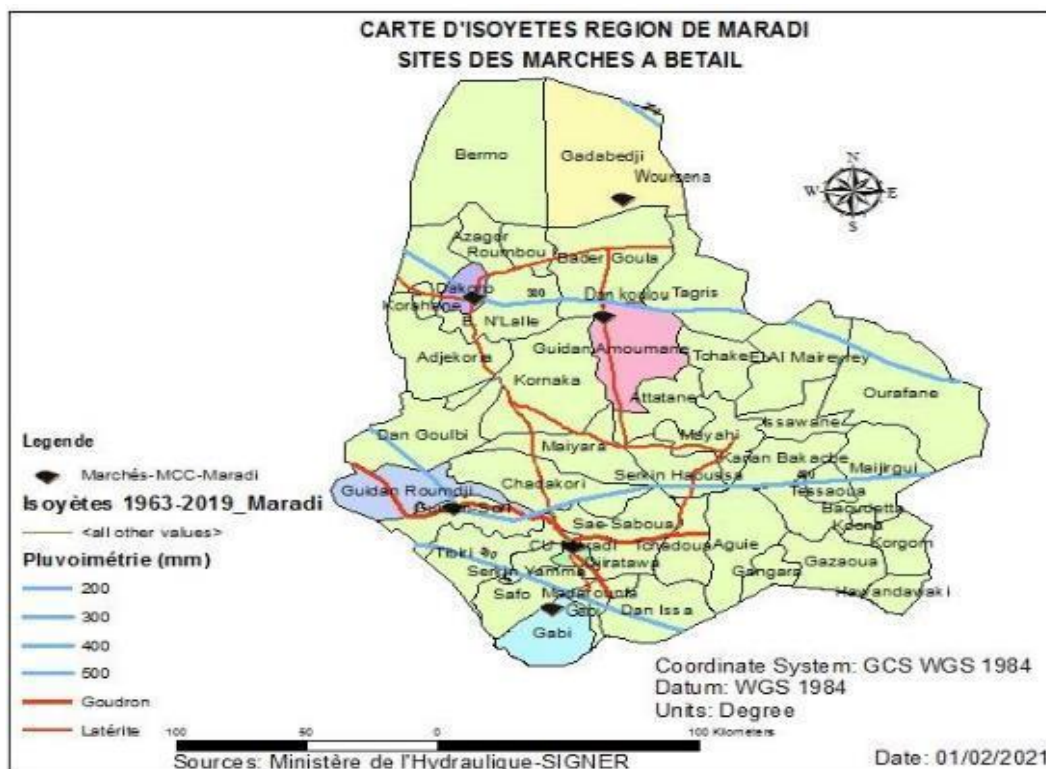


Figure 22: Répartition des MâB dans les trois zones climatiques que compte la région de Maradi

Les pluies dans cette région sont faibles et de plus, on assiste à des périodes de sécheresse récurrente et à une diminution générale de la pluviosité depuis quelques décennies. Le caractère aléatoire des pluies dans cette région en particulier et sur l'ensemble du pays en général modifie le climat. Cette péjoration climatique indique que les limites des zones climatiques ne sont pas fixes et suivent inexorablement la tendance imposée par le changement de la pluviométrie (Karimou, 2015).

✓ VÉGÉTATION

La végétation est caractérisée par le massif agro forestier relativement dense. Ce massif agro forestier est composé d'espèces selon les zones considérées. La région de Maradi regorge d'importantes formations naturelles classées dont 16 sont des forêts classées totalisant une superficie de 103.151 ha.

Le couvert végétal de la zone des travaux est constitué principalement des formations des domaines classés et protégés, des parcs agro forestiers et des formations des vallées. Les forêts sous aménagements sont à Baban Rafi Nord (15000 Ha), Baban Rafi Sud (36902 Ha) Tapki Guiwa (13 344 Ha) et la douméraie de Goulbi Kaba (10 500 ha). (PDR Maradi, 2016 - 2020)

✓ FAUNE

La faune sauvage de la zone des travaux se raréfie par l'effet de la pression démographique et climatique. Seulement il existe deux réserves fauniques. Il s'agit de la réserve de biosphère de Gadabedji et une partie de la

réserve de Tadres (Département de Bermo). La réserve de biosphère de Gadabedji zone couvre une superficie de 76 000 ha et la partie du Tadres dans la région de Maradi 19974 ha. La réserve abrite de gazelles dorcas, de singes patas, giraffes, autruches, rapaces et de chacals. A toutes ces espèces, il faut ajouter les girafes qui ont été transférées récemment de la zone des girafes de kouré vers cette réserve. Les feux de brousse, déboisement et le braconnage constituent les principales menaces de cette faune de zone aride.

2.1.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.2.1 SITUATION DEMOGRAPHIE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PROJET

2.1.2.1.1 POPULATION

Selon le Tableau de Bord Social (TBS) de 2020 (INS, TBS Niger, 2020), la population de la région de Maradi est de 4 359 398 habitants. Ainsi cette population est composée de 2 144 763 hommes et de 2 214 635 femmes avec une densité moyenne de 104,30 hbt/Km². Cette population est majoritairement rurale avec 84% de la population et est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans).

La situation sur les projections démographiques des populations en 2017 de ces six (6) communes de ladite région (Guidan Amoumoun, Gabi, Gadabédji, Guidan Roumdji, Maradi Arrondissement Communal Maradi 2 et Dakoro) est présentée dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9: Projections démographiques des populations en 2017

Entités	Masculin	Féminin	Total
Guidan Amoumoun	53 560	54 293	107 854
Gabi	50 527	51 218	101 744
Gadabédji	13 064	13 243	26 307
Guidan Roumdji	58 171	58 967	117 137
Maradi Arrondissement Communal 2	40 522	41 076	81 598
Dakoro	43 238	43 830	87 068

Source : (INS, Niger en chiffre 2018)

2.1.2.2 DESCRIPTION GENERALE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PROJET

✓ **Agriculture**

L'agriculture constitue la principale activité de la zone d'étude et occupe plus de 95% de la population rurale. Environ 85% de la population totale de la région dépend de cette activité. Selon le Plan de Développement Régional (PDR) de la région de Maradi, la population agricole se chiffre à 2 112 385 personnes réparties dans 300 102 ménages dont 3% dirigés par des femmes et avec 3 à 4 actifs agricoles chacun. Les ressources en terres cultivables sont estimées à 2 476 680 hectares. La jachère a quasiment disparu des systèmes de production surtout au Sud où le taux d'occupation des terres dépasse les 80% (PDR Maradi, 2016 - 2020).

Dans cette zone, une grande partie des activités agricoles sont assurées par les femmes. Mais la possibilité pour celles-ci d'accéder à la terre et aux autres ressources naturelles dépend de la place qu'elles occupent dans les systèmes sociaux. En effet, les femmes, les hommes tout comme les jeunes ont des rôles et des tâches parfaitement définis dans la répartition des biens et des services. Le contrôle des ressources suit les mêmes

modèles, fondés sur la discrimination entre les sexes. Même lorsque les femmes élargissent leurs activités, les traditions qui limitent leur maîtrise des ressources restent inchangées, surtout en agriculture.

Ainsi, selon une étude réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) avec l'appui du PNUD dans le cadre du Programme Conjoint Maradi du Système des Nations Unies au Niger (novembre 2012), la pratique des AGR par les femmes de la région de Maradi semble très importante. En effet, une proportion importante (73,2%) parmi elles exerce des Activités Génératrices de Revenus. En outre, les AGR pratiquées par les femmes sont diverses, malgré une domination relativement importante du commerce (27,2%), suivi de l'agriculture et l'élevage (21,1%), de la restauration (19,4%) et la transformation (14,8%)

Quant à l'accès aux ressources productives, il est un élément fondamental de la situation dans cette région. En effet, le non-accès des femmes aux ressources productives, quelques soient, les raisons (culturelles, économiques, etc.) indiquerait une réelle inégalité liée au genre. Une proportion importante (64,9%) des femmes de la région dispose de ressources productives. Ce pourcentage relativement élevé montre que les femmes ont accès aux ressources productives, malgré l'existence de certains facteurs limitatifs. Mais, ces ressources productives se limitent essentiellement aux ressources naturelles (terres et animaux essentiellement). En effet, les principales ressources productives dont disposent les femmes restent les terres agricoles et les animaux pour respectivement 52,7% et 86,4% des femmes. Les modes d'acquisition sont diverses mais, les principales sont l'héritage (29,5%), l'achat (57,6%) et le don/attribution (23,8%) (INS/PNUD, 2012). Les femmes ont accès à la terre et aux ressources certes, mais dans les détails, elles n'utilisent pas les mêmes outils que les hommes (le volet qualitatif l'a montré), utilisent les terres les moins fertiles car pour la plupart des cas, elles travaillent les terres que les maris leur octroient (en général un hectare.

En effet, la zone de production agricole est comprise entre la Moyenne Vallée de la Tarka au nord, jusqu'à la frontière avec la République Fédérale du Nigeria, au Sud ; il s'agit de la zone agroécologique comprise entre les isohyètes 350 mm et 700 mm.

L'agriculture est dominée par les cultures céréalières pluviales (mil et sorgho en pure et en association avec des légumineuses (niébé et arachide) sur plus de 90% des superficies exploitées (Photos 5 et 6). Les cultures de rente (souchet, arachide, niébé, sésame, et oseille) sont pratiquées en pure ou en association avec les céréales. Le tabac est produit en pure dans la vallée de Goulbi Maradi (Madarounfa).

La région de Maradi dispose d'un potentiel irrigable de plus de 47 000 ha dont plus de 15 000 sont irrigués et aussi les cultures de décrue sont pratiquées tout le long de la vallée de Goulbi Maradi. Dans le cadre des aménagements hydro-agricoles, Maradi dispose de 954 ha de superficies irriguées avec maîtrise totale d'eau à Jirataoua (*PDR Maradi, 2016 - 2020*). Les systèmes de production dominants sont : i) le système extensif situé entre la vallée de la Tarka et le Goulbi N' Kaba ; ii) le système semi intensif au sud du Goulbi N'kaba ; iii) le système de production agricole semi-intensif sous irrigation traditionnelle dans la vallée de Goulbi Maradi; iv) le système intensif au niveau des aménagements hydro agricoles privés et publics (Djirataoua).

Au Sud, l'intégration Agriculture / Elevage est très poussée avec la culture attelée, le petit élevage de case, l'utilisation des sous- produits agricoles pour alimenter le bétail et l'utilisation du fumier et /ou compost pour amender les sols.



Photo 5: Aperçu de type des cultures de mil, niébé et arachide sur le site de MàB de Gabi



Photo 6: Aperçu de type des cultures sur le site de MàB de Dakoro

✓ Elevage

L'élevage est la deuxième activité économique des populations de la région. Il est pratiqué par plus de 90% de la population et leur procure d'importants revenus. En effet, les hommes tout comme les femmes pratiquent les trois (3) types d'élevage pratiqués dans la région de Maradi notamment l'élevage sédentaire, l'élevage nomade et l'élevage transhumant selon la situation. Dans cette zone, les chefs de ménage femmes pratiquent relativement plus d'élevage pur (25,9% des exploitantes) comparé aux ménages dirigés par un homme (10% des exploitants). Ceci est probablement dû au fait que l'élevage des petits ruminants -chèvres et moutons- est une activité prédominante chez les femmes vu l'aspect épargne de cet élevage et l'embouche, très répandue chez les femmes. L'embouche joue un rôle fondamental car elle procure des revenus aux femmes, ces animaux étant écoulés lors des cérémonies et fêtes. Beaucoup de moutons sacrifiés lors de la fête de Tabaski viennent des enclos gérés par

une femme. L'embouche est une opération qui permet aux femmes d'acquiescer au bout de quelques mois des fonds après la vente des animaux qu'elles réinvestiront en acquiesçant d'autres animaux qui seront embouchés. L'intérêt des femmes pour l'embouche s'expliquerait peut-être par les contraintes liées à l'accès à la terre, les lourdes charges de travail des femmes, le faible niveau d'investissement de celles-ci, etc.

C'est un moyen de lutte contre la pauvreté, une sorte d'épargne et contribue aussi à l'autonomisation financière des femmes.

Le cheptel de la région est estimé à 2 662 843 UBT et représente environ 17,5% du cheptel national (*PDR Maradi, 2016 - 2020*). Il est constitué principalement de bovins, d'ovins, de caprins, de camélins, d'asins, d'équins et de volaille. La chèvre rousse de Maradi et le mouton de race balami font la particularité et la fierté de la région. En effet, ces deux races sont particulièrement recherchées au Niger et au-delà de nos frontières pour leurs qualités productives.

Selon la zone agro écologique, on distingue essentiellement deux types d'élevage dans la région de Maradi : i) le système extensif qui concerne surtout la partie septentrionale de la région sur une superficie estimée à 2 455 693 ha (départements de Dakoro et Bermo) ; ii) le système semi intensif qui est pratique dans la partie agricole et agropastorale de la région.

Cependant, en dépit de ce capital bétail important, dans la région, cette activité connaît aujourd'hui d'innombrables problèmes qui entravent son développement : l'accaparement des terres à des fins agricoles, les maladies animales, le phénomène récurrent des feux de brousse, l'existence de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et l'insuffisance de la production pastorale.

✓ **Commerce**

La région de Maradi, zone d'étude est considérée comme la Capitale économique du Niger grâce à son dynamisme commercial. Cependant il faut noter que le commerce informel est prédominant dans la région. En effet, après l'agriculture et l'élevage, le commerce constitue la principale activité des populations de la région. Le commerce joue un rôle transversal dans toutes les activités économiques de la région et plus de 74% de la population est occupée par le commerce et les affaires.

Les infrastructures économiques et marchandes sont nombreuses mais évoluent le plus souvent dans l'informel. La région compte 122 marchés hebdomadaires dont 121 traditionnels et 1 moderne, 19 marchés journaliers dont 16 traditionnels et 3 modernes, 24 gares dont 4 traditionnelles et 20 modernes, 2 embarcadères dont 1 traditionnel et 1 moderne (*PDR Maradi, 2016 - 2020*). Il faut aussi noter la remarquable expansion qui se caractérise par une prolifération de kiosques et boutiques sur les grandes artères des centres urbains (ville de Maradi, Tessaoua, etc.), la multiplication des infrastructures marchandes et d'intenses échanges entre les localités.

Le commerce revêt deux formes :

- ✓ Les échanges locaux - Le commerce intérieur régional est très développé et est animé par des opérateurs économiques de toutes catégories et de tous âges. Cependant on déplore un manque de statistiques réelles car une bonne partie de ces activités évolue dans l'informel.

- ✓ Le commerce extérieur - L'importation régionale est essentiellement faite par la voie nigérienne, les ports de Cotonou, Lomé, d'Abidjan et de Tema au Ghana. Quant à l'exportation, elle concerne les produits agricoles, pastoraux et artisanaux. Le transit/réexportation constitue l'activité la plus importante en termes de mobilisation du capital financier. C'est en grande partie sur lui que Maradi a édifié la base de son économie.

✓ **Transport**

Le transport routier constitue un important secteur d'activités économiques et à bien des égards, un catalyseur du processus global de développement économique et social, d'approvisionnement en intrants et dans la commercialisation des produits agricoles. L'absence de voie ferrée et la faiblesse des activités aéronautiques font que les transports intérieurs et extérieurs reposent essentiellement pour plus de 90% sur les transports routiers. La plupart des grandes villes de la région sont dotées de gares routières modernes dont les services sont assurés par des minibus et des taxis collectifs. Suite au réaménagement du tour de rôle sur le transport interurbain intervenu en 2001, neuf compagnies assurent actuellement la desserte régulière entre les grands centres urbains avec des autocars neufs dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. A Maradi, le transport collectif est constitué de taxi de ville, taxi-moto ou "Kabou-kabou" et tricycles ou "A dai-dai ta". Quant aux autres localités de la région se sont les taxi-motos.

2.1.3 CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES DU PROJET

2.1.3.1 SITE DE KARA MARADI II

2.1.3.1.1 LOCALISATION

Avec une superficie d'environ 6 ha, le site de la réhabilitation de marché à bétail de Kara de Maradi se situe dans le quartier Zaria II et est matérialisé par les coordonnées géographiques telles qu'illustrées dans le tableau 10 et figure 23 ci-après.

Tableau 10: Coordonnées géographiques du site de Kara Maradi II

Coordonnées	P1	P2	P3	P4
Latitude	13°30'23.96"N	13°30'25.62"N	13°30'19.09"N	13°30'17.79"N
Longitude	7° 6'57.08"E	7° 7'5.27"E	7° 7'6.66"E	7° 6'58.46"E



Figure 23: Représentation sur google earth du site du marché du marché de Kara_Maradi

2.1.3.1.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : La commune II de Maradi est caractérisée par des sols hydromorphes. Ces sols sont caractéristiques de l'évolution dominée par l'effet l'excès d'eau en raison d'un engorgement temporaire ou permanent d'une partie ou de la totalité du profil. Cet excès d'eau peut être dû, soit à la présence ou à la remontée de la nappe phréatique, soit au manque d'infiltration des eaux pluviales provoquant une nappe perchée ou un engorgement de surface (Lozet, J. et Mathieu, C., 1986), ce qui explique leur localisation dans les vallées sèches. Ces sols ont aussi une assez bonne capacité de rétention et présentent une texture argilo-limoneuse. Ils conviennent parfaitement aux cultures maraîchères et céréalières (Karimou Barké et al., 2015).

Le sol du site de marché à bétail de Kara est de type hydromorphe. La présence du marché le rend riche en matière organique par la décomposition des excréta des animaux. Les photos 7 ci-dessous illustre l'état du sol du site.





Photo 7: Aperçu du type de sols pollués du site de MàB de Kara de Maradi II

Aussi, une carte d'occupation des sols de la CU de Maradi a été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 24 ci-dessous.

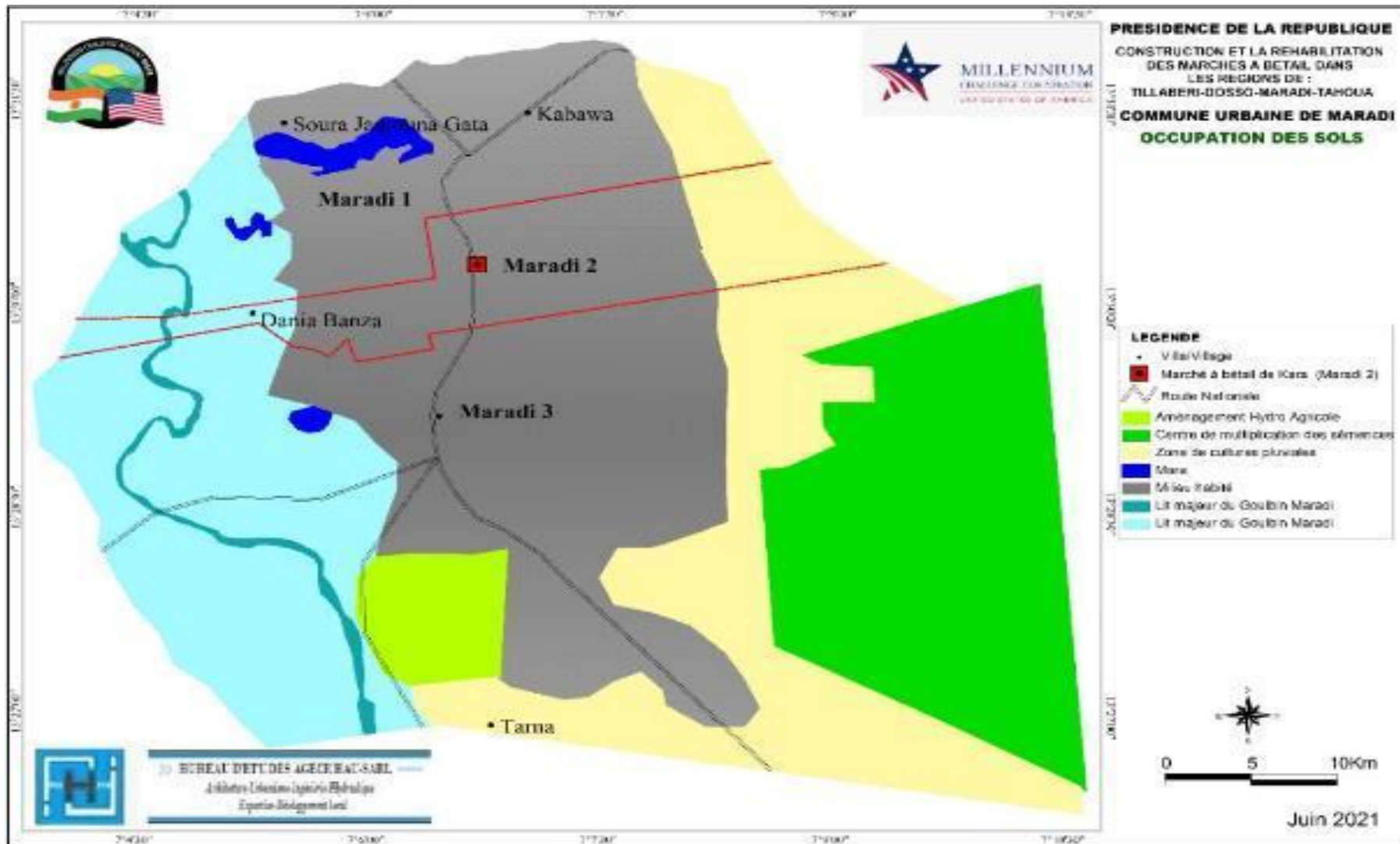


Figure 24: Carte d'occupation des sols de la CU de Maradi

Relief : Le relief de l'arrondissement communal Il Maradi est relativement plat. Il présente des inclinaisons des faibles pentes au niveau du Goulbi et ses affluents. Le site de Marché à bétail de Kara se trouve sur un terrain plat.

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente douce du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Le terrain n'est pas traversé par koris. Cependant, en saison pluvieuse l'eau de ruissellement stagne en plusieurs endroits à l'intérieur du marché dans sa partie Ouest. Ceci par le manque de canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales et autre. Il faut noter la présence, en cette période hivernale, de trois poches de stagnation d'eau très polluée par les détritux animaux.

Sur le plan géologique, nous avons un sol sablonneux très dégradé et pollué par les déchets des animaux et par manque de salubrité permanente des lieux.

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect argileux (sable mélangé à des déchets animal) sur les 2/3 de sa surface et sur le reste un aspect rougeâtre (sablo-latéritique).

Hydrologie : Le Goulbi de Maradi, cours d'eau temporaire, coulant en saison des pluies (juillet à septembre), traverse la Commune II de Maradi à l'ouest du quartier Bagalam sur une distance n'excédant pas un (1) kilomètre. Quelques koris l'alimentant facilitent le drainage des eaux des terres argileuses. Les eaux charriées par les caniveaux desservant la commune se déversent également dans le Goulbi. En période de bonne pluviosité, le Goulbi épand ses eaux dans la vallée, permettant ainsi aux populations de pratiquer les cultures de décrue et irriguées (maraîchage, arboriculture etc.). Il faut noter aussi l'existence de six (6) mares temporaires qui sont surtout utilisées pour l'abreuvement du bétail et de façon subsidiaire pour les cultures maraîchères et la confection des briques en banco.

Ainsi, trois types d'aquifères sont exploités au niveau de la ville de Maradi :

- ✓ **Les alluvions récentes** : formation superficielle, visibles dans les parties basses de la ville de Maradi, et notamment dans la vallée du Goulbi ;
- ✓ **Les alluvions anciennes** : formation superficielle, visibles sur les parties hautes
- ✓ **Le Continental Hamadien** : formation profonde dont l'étendue couvre pratiquement la totalité de la Ville de Maradi.

L'alimentation de la ville de Maradi repose essentiellement sur des forages captant l'aquifère du continental Hamadien. Un ensemble de 16 forages captent la nappe du Continental Hamadien (CH) assurent la production d'eau. La profondeur des forages varie entre 194 mètres et 155 mètres. Le forage F10, le plus proche du marché à bétail est situé à une distance de 100 m pour une profondeur de 172 m. Les niveaux statiques varient de 30 à 44,75 m de profondeur selon la position géographique des différents forages et les débits d'exploitation à la réalisation varient entre 20 et 100 m³/h. Pour le F10, son niveau statique est de 34,5 m et fournit un débit de 60 m³/h.

Sur le site, on constate des zones inondables avec des flaques d'eau stagnantes après des pluies (photo 8).



Photo 8: Aperçu des flaques d'eau stagnantes sur le site de Kara de Maradi II

La superficie qu'occupent ces zones de stagnation d'eau nécessite des travaux de terrassement généraux sur l'ensemble du site et la réalisation d'ouvrage d'évacuation des eaux pluviales.

Compte tenu de la proximité du marché à bétail Kara au champ du captage de la SEEN, des investigations ont été conduites dans le cadre de cette étude afin de proposer des mesures d'atténuation et de prévention contre la pollution due aux activités dudit marché.

Ainsi, en termes de la qualité des eaux dans la zone d'influence directe du SP, les paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ, sur les deux bornes fontaines du marché à bétail et le forage Privé le plus proche du marché, indiquent une eau de qualité (Tableau 11).

Tableau 11: Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ

Sites	Type d'installation	pH (unités pH)	T (°C)	Conductivité Electrique (CE) ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	Observations en date d'août 2020
Marché de Kara	Forage Privé	7,2	32,8	230	Eau claire, sans sable
	Borne Fontaine 1	6,07	27,7	173	Eau claire, sans sable
	Borne Fontaine 2	6,07	28,5	249	Eau claire, sans sable
Normes OMS 2008		6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20°C	

Source : mission terrain, août 2020

Quant aux analyses chimiques au laboratoire de ces eaux du forage privé, elles indiquent une eau moyennement minéralisée avec des teneurs élevées en nitrates et nitrites dépassant les normes de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine. Il est fort probable que les eaux du forage F10 soient de qualité similaire d'autant plus que ce forage présente des niveaux de crépines assez proche de niveaux piézométrique des aquifères phréatiques. Il est de même d'ailleurs pour trois autres forages (F11, F12 et F13) qui se trouvent très loin par rapport au site de Kara. Une étude réalisée par le Groupement HYDROCONSEIL/ BCEAOM/ CEH SIDI (2003) a fait ressortir une évolution alarmante de sa teneur en nitrate et recommandé la mise en place de périmètre de protection et le suivi de la qualité de l'eau des forages au niveau de ces zones.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau potable du marché de Kara se composent :

- Des forages de l'AEP de la ville de Maradi, gérée par la SEEN. L'ensemble de ces forages captent la nappe du Continental Hamadien (CH) à une profondeur maximale de 194 m et le forage F10, le plus proche du marché à bétail est situé à une distance de 100 m pour une profondeur de 172 m. Les niveaux statiques dans ces forages sont compris entre 30 et 44,75 m de profondeur selon la position géographique des différents forages. Pour le F10, son niveau statique est de 34,5 m et fourni un débit de 60 m³/h. certains forages donnent jusqu'à 100 m³/h.
- 1 forage privé qui capte la partie supérieure de cette même nappe, le Continental Hamadien, à une quatre vingtaine de mètres. Le niveau statique pour ce forage tourne également autour de 34 mètres.

Le marché est alimenté par deux bornes fontaines, munies chacune d'un compteur, posés dans l'enceinte du marché. La Borne Fontaine 1 est gérée par le comité de gestion de l'eau du marché et la Borne Fontaine 2 par un particulier (Figure 25). Chaque structure paie sa facture à la SEEN. Le prix du m³ est de 1000 fcfa au niveau des Bornes Fontaines.

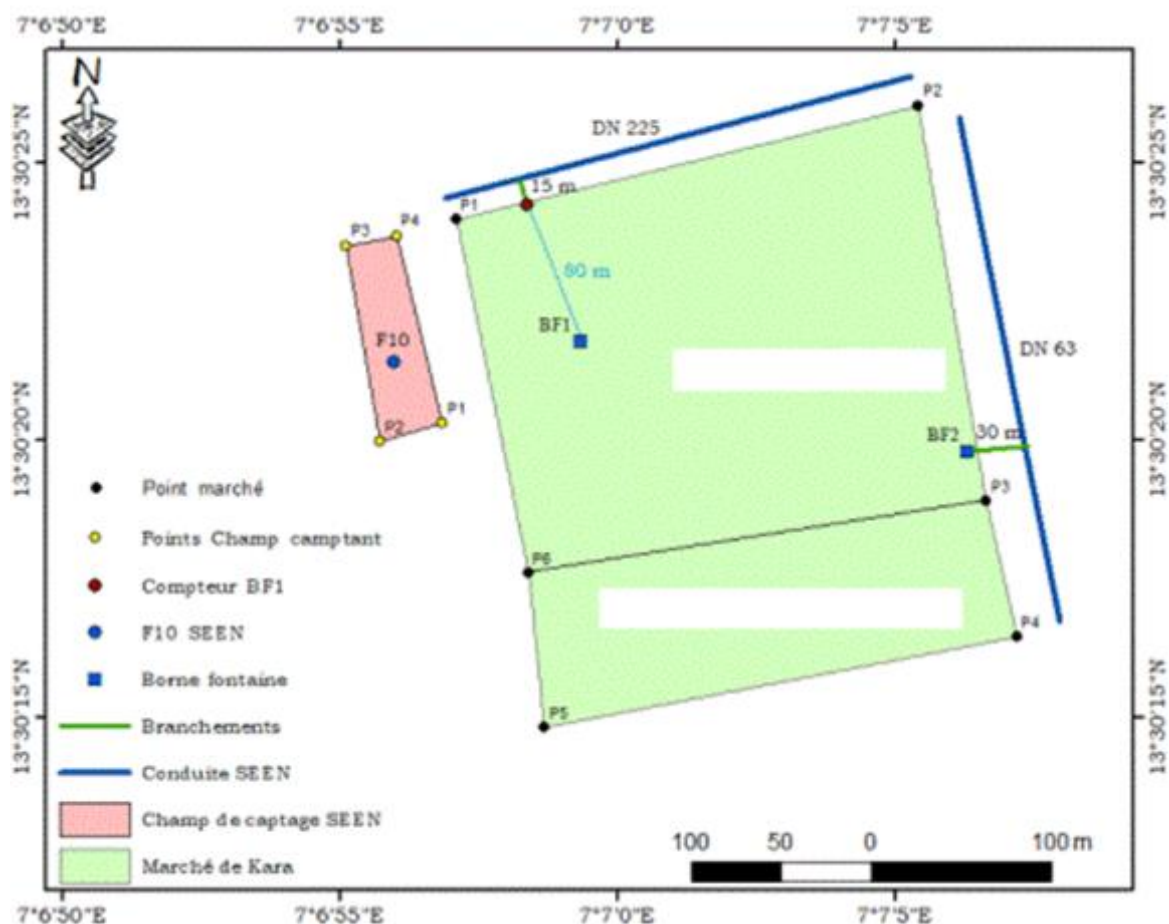


Figure 25: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Kara

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 26 et 27 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les défauts strates géologiques traversés.

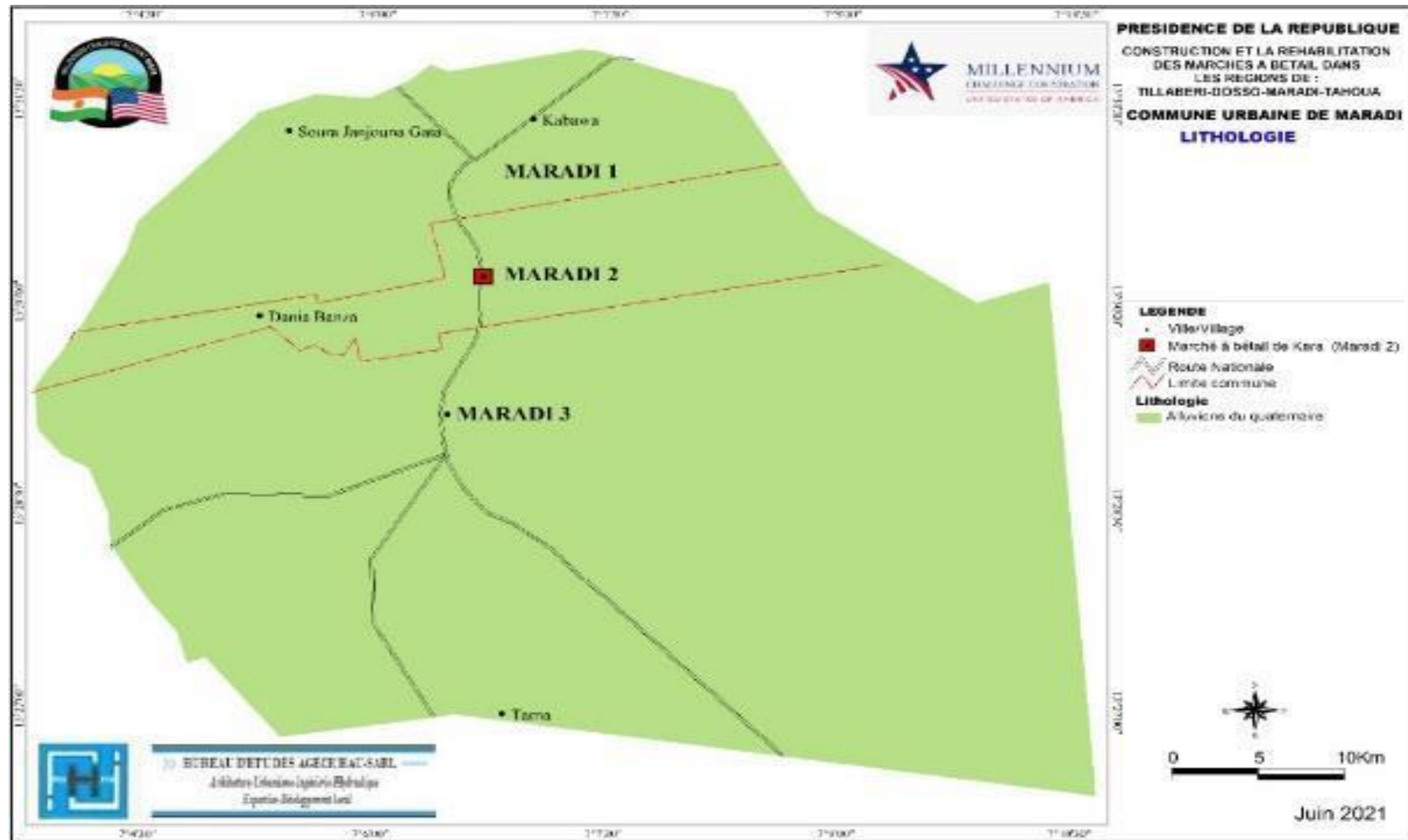


Figure 26: Carte Lithologique de la commune de Kara_Maradi

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouvent à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifère à apports faibles et irréguliers (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

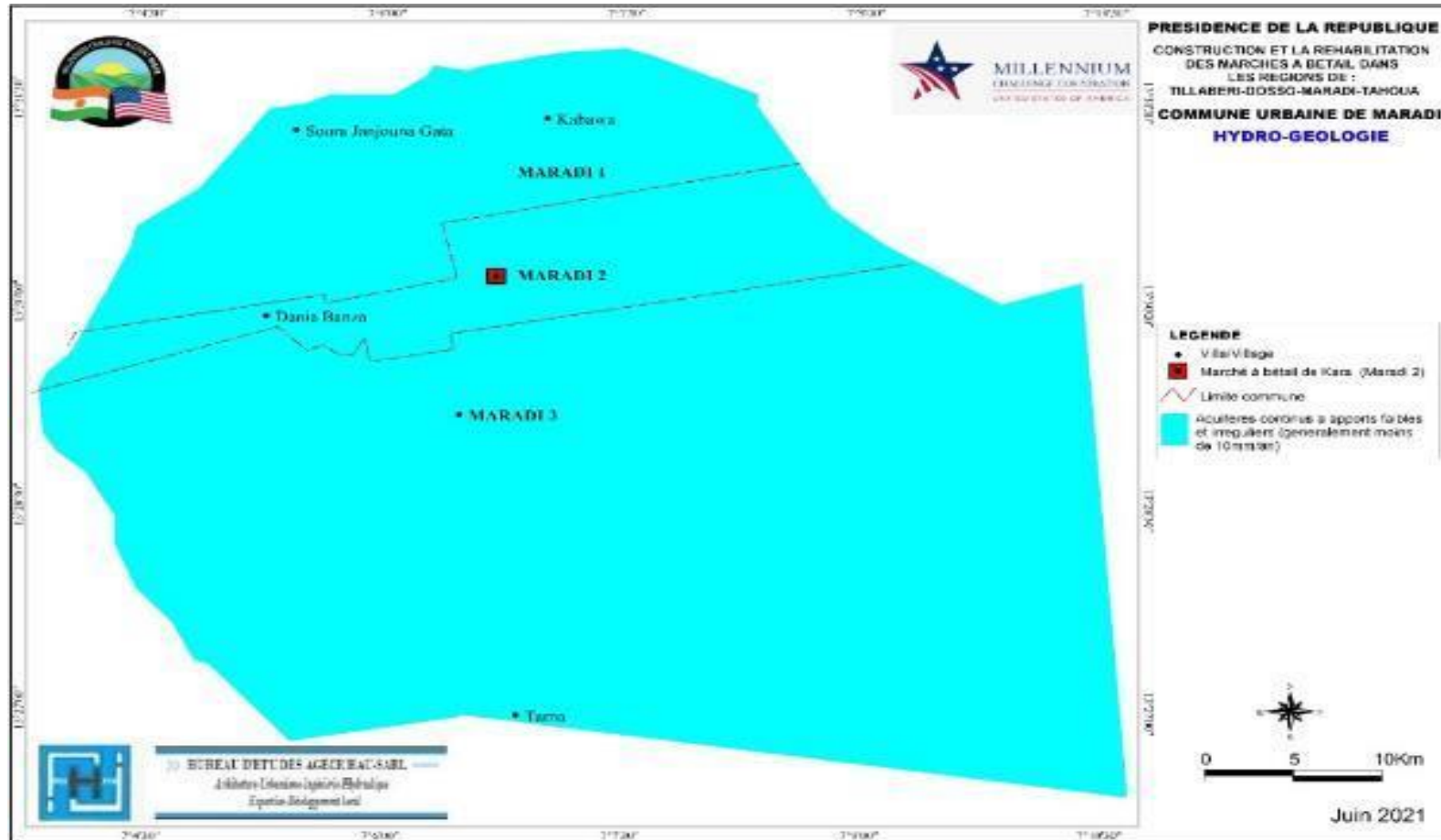


Figure 27: Carte hydrogéologique de la commune de Kara_Maradi

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi N'Kaba. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10^{-4} m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le raccordement au réseau existant de la SEEN (branchement au réseau SEEN, construction d'un réservoir sur le site du marché pour faire face aux coupures d'eau et infrastructures de distribution interne au marché (réseau et points de desserte)

Végétation : La commune II de Maradi se trouve au cœur de la ville. La végétation est composée essentiellement d'espèces telles que : *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Azadirachta indica*, *Eucalyptus Camaldulensis*. La commune dispose d'un arboretum de 11,84 ha qui date de 1984 (engagement de Maradi).

Le couvert végétal de l'arrondissement Communal II de Maradi est fortement soumis à une surexploitation pour les principales raisons suivantes :

- Prélèvement du bois pour ravitailler la ville ;
- Prélèvement des cimes des arbres pour le besoin des animaux et de médecine traditionnelle ;
- Extension de la ville qui grignote dans les plantations artificielles notamment la ceinture verte et l'arboretum Sékou Touré.

Sur le site de Kara, la végétation est majoritairement composée de *Azadirachta indica* (photo 9). On rencontre également d'autres espèces notamment l'*Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Eucalyptus Camaldulensis*, *Faidherbia albida*, *Prosopis juliflora*, *Ziziphus mauritiana*.



Photo 9: Aperçu des pieds d'*Azadirachta indica* sur le site de MàB de Kara de Maradi II

Ainsi l'équipe du consultant a effectué un inventaire forestier sur le site. Cent soixante-sept pieds d'arbres sont répartis dans le tableau 12 suivant.

Tableau 12: Espèces végétales présentes sur le terrain

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
<i>Acacia nilotica</i>	Bagaruwa	11	A
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Adouwa	2	A
<i>Azadirachta indica</i>	bédi, maïna	144	Non déterminée ¹
<i>Eucalyptus Camaldulensis</i>	Turare	1	Non déterminée
<i>Faidherbia albida</i>	Gao	5	A
<i>Prosopis juliflora</i>	Bagarouwan Nassara	3	Non déterminée
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Kourna	1	Non déterminée
<i>Nombre total des pieds</i>		167	

Faune : Dans la commune II de Maradi, la grande faune est pratiquement inexistante et la petite faune se fait de plus en plus rare. Cependant, l'on rencontre quelques lièvres, écureuils et des oiseaux tels que les perdrix, les pintades et canards sauvages dans les champs dunaires et dans la vallée du Goulbi.

2.1.3.1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.1.4 POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES

L'arrondissement commune Maradi II compte 81 598 habitants dont 40 522 hommes et 41 076 femmes (*INS, Niger en chiffre 2018*). Cette population est répartie dans quatre (4) quartiers.

¹ Le statut de protection de cette espèce n'est pas déterminé par l'autorité

Deux (2) groupes ethniques composent essentiellement la population de la Commune II de Maradi. Il s'agit des haoussas (majoritaires) évoluant principalement dans le commerce, l'agriculture et l'élevage, et des peulhs. Ces derniers pratiquent les mêmes activités que les Haoussa mais avec une prépondérance pour l'élevage.

Le flux migratoire se fait suivant deux axes :

- La migration interne : il s'agit des jeunes venant de l'intérieur de la Région de Maradi à la recherche d'un mieux-être. Cette migration est saisonnière et se fait en saison sèche (décembre à mai);
- La migration externe se fait en direction des pays voisins comme le Nigeria et le Bénin. Elle peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années

2.1.3.1.5 INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

2.1.3.1.5.1 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

L'effectif d'enfants scolarisables dans l'arrondissement Communal II de Maradi est estimé à 21 992. Pour scolariser ses enfants, la Commune dispose des infrastructures et personnels suivants :

Tableau 13: Infrastructures, équipements et personnel éducatif

Infrastructures	Nombre
1- Ecoles primaires classiques (publique et privées)	14
- Classes en dur	63
- Classes en paillote	28
- Enseignants titulaires	51
- Enseignants contractuels	98
- Effectif des élèves	8 113 dont 3 326 filles
2- Ecoles primaires franco arabes	03
- Classes en dur	31
- Préfabriquées	06
- Classes en paillote	10
- Enseignants titulaires	06
- Enseignants contractuels	55
- Effectif des élèves	2 867 dont 1 487 filles
3- Collèges d'enseignement (CEG)	04
- Classes en dur	48
- Classes en paillote	13
- Enseignants titulaires	41
- Enseignants contractuels	71
- Effectif des élèves	2904
4- Lycée d'enseignement général	03

Infrastructures	Nombre
- Classes en dur	?
- Enseignants titulaires	29
- Enseignants contractuels	59
- Effectif des élèves	1751
5- Préscolaires (jardin d'enfants)	04
- Classes en dur	11
- Classes en paillote	06
- Enseignants titulaires	11
- Enseignants contractuels	13
- Effectif des élèves	629 dont 276 filles

Source : Inspection Communale de l'éducation, Inspection Franco arabe et Inspection de l'éducation de base.

Au regard du nombre d'enfants scolarisables (21 992) et de l'effectif des enfants au primaire (10 900), on peut affirmer que le taux de scolarisation est faible (40%). Ce taux est d'autant plus faible pour les filles que pour les jeunes garçons.

L'une des problématiques de développement de la Commune II de Maradi relativement à l'éducation est donc le faible taux de scolarisation des enfants en général et des filles en particulier

En matière d'éducation non formelle, la Commune compte un seul centre d'alphabétisation avec trente (30) apprenantes, trois (3) bibliothèques et le taux d'alphabétisation est de 33% d'après le service communal d'alphabétisation.

2.1.3.1.5.2 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

La Commune II de Maradi dispose des formations sanitaires suivantes :

- Un (1) complexe médico-social (CNSS) ;
- Trois (3) cliniques médicales ou cabinet médicaux privés ;
- Sept (7) salles de soins privées ;
- Une (1) pharmacie populaire ;
- Un (1) CSI de type I ;
- Trois (3) maternités privées ;
- Un médecin, deux (2) infirmiers (IDE et ICE) au CSI ;
- Trois (3) agents relais.

Le service public de santé est quasi absent dans la Commune. C'est le privé qui occupe le terrain. Les principales maladies rencontrées sont : le paludisme, les IST/VIH SIDA, les maladies respiratoires, la tuberculose. A l'instar du reste de la Communauté Urbaine de Maradi, la Commune II souffre de la prolifération des moustiques, donc du paludisme. Les eaux stagnantes et les ordures ménagères mal et/ou peu évacuées contribuent à cette prolifération

des moustiques toute l'année. Il faut signaler que la population de la Commune II a tout de même accès à toutes les formations sanitaires présentes dans la communauté urbaine (CHR, District sanitaire, CSI, Maternité etc.), ce qui réduit leur problème d'accès aux établissements de santé. Cependant, il faut noter que compte tenu des coûts élevés des soins de santé et de l'état de pauvreté de la population, beaucoup de personnes ont recours à la pharmacie "par terre" et à la pharmacie traditionnelle

2.1.3.1.5.3 ASSAINISSEMENT ET GESTION DES ORDURES MENAGERES

La Commune II dispose de vingt et trois (23) containers destinés à la collecte et à l'évacuation des ordures ménagères. Deux camions Benn transportent les ordures sur des sites bien précis mais l'insuffisance de petits matériels, les précarités du système en place ont donné lieu à la prolifération des dépotoirs sauvages, transformant les rues et autres voies publiques en centres du dépôt d'ordures.

A cela s'ajoute le refus des populations à faire usage des containers. Le drainage des eaux pluviales est assuré par un réseau de 632 ML de caniveaux primaires et 900 ML de caniveaux tertiaires couverts, d'après le service communal de voirie. Par contre, il n'existe aucun réseau pour l'évacuation des eaux usées dans la Commune II, ce qui cause un problème d'hygiène et de santé (développement du paludisme, maladies gastriques etc.) à un moment où les OMD et la SRP mettent en avant le développement du secteur pour promouvoir un développement durable des communautés locales.

2.1.3.1.6 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture

Les activités de promotion agricole sont exercées par les populations autochtones concentrées dans les quartiers Bagalam, Mokoyo et Sabon Gari. Elles représentent 90% de la population totale de la Commune d'après la monographie de la Commune II par le service communal d'AT/DC Maradi.

Quant aux habitants de quartier Zaria II, ceux qui pratiquent l'agriculture, exploitent aussi les terres dans les départements de Madarounfa et de Guidan Roumji. La production agricole se fait selon deux systèmes :

- La culture pluviale concerne essentiellement les céréales et les légumineuses. Les superficies exploitées sont très mal connues. Dans tous les cas, cette production est loin de couvrir les besoins alimentaires des populations.
- La culture de contre saison faite à partir de la mi-octobre jusqu'en fin mars. Elle est faite également soit en décrue (semis au fur et à mesure du retrait des eaux), ou en irrigué avec maîtrise plus ou moins bonne de l'eau. Les superficies cultivables en contre saison sont estimées à 1610 ha. Seulement 100 à 150 ha sont exploités chaque année par 506 producteurs (tableau 14).

Tableau 14: **Potentialités pour les cultures de contre saison**

Sites	Superficie exploitable (ha)	Superficie exploitée (ha)	Nombre exploitants	Source d'eau
Mafalia	50, 25 ha	50 ha	305	65 puits& mares
Site communal	20 ha	0,95 ha	19	
Site S gari	15 ha	15,84 ha	81	21 puits& mares
Site PIV projet CRD	1450 ha	8,5 ha	26	18 puits& mares
Cuvette		33,35 ha	75	200 puits& mares
Total	1610,25 ha	138,64 ha	506	324 puits& mares

Source : service communal du développement agricole

Selon les données recueillies au niveau du service communal du développement agricole de l'arrondissement communal II de Maradi, sur les 324 puits maraîchers, environ 150 ne sont pas fonctionnels. Malgré l'intervention de plusieurs projets dans la zone, les populations utilisent très peu de fumures aussi bien organiques que minérales. Le matériel utilisé reste rudimentaire (houe, daba, coupe- coupe, etc.). Seules les charrettes semblent rentrer dans les habitudes mais surtout pour le transport.

Elevage

Le cheptel de la Commune II de Maradi est estimé à 49 101 têtes toutes espèces confondues. Il est composé de 11 198 Bovins, 24 904 Ovins, 12 444 Caprins, 432 Asins et 123 Equins.

L'élevage constitue une pratique très ancienne dans la Commune II de Maradi. Hormis le camelin, on y retrouve dans la Commune toutes les espèces animales. Il faut aussi noter que pour les caprins, c'est la chèvre rousse qui est privilégiée dans cette Commune à l'instar des autres Communes et villages de la Région de Maradi.

La pratique de l'élevage est un véritable défi dans la Commune II de Maradi. En effet, le manque d'aire de pâturage, l'insuffisance de couloirs de passage (un seul pour toute la Commune) et le manque d'endroit pour parquer les animaux la nuit, sont autant de contraintes qui handicapent le développement de cette activité.

Avec l'apparition de la grippe aviaire, la production de la volaille et des œufs a considérablement baissé.

Le cheptel de la Commune II est menacé par diverses maladies (la pasteurellose, le charbon, les parasitoses, la clavelée, le charbon bactérien et la fièvre aphteuse...).

Deux systèmes d'élevage sont pratiqués :

- L'élevage extensif : Il concerne les caprins et les ovins, les animaux sont confiés quotidiennement à un berger qui les conduit au pâturage. L'insuffisance de couloirs de passage (un seul est actuellement fonctionnel) et le manque d'aire de pâturage obligent les bergers à faire paître les animaux aux bordures des champs ; ce qui est parfois source des conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- L'élevage semi intensif : pour les bœufs de trait et les animaux d'embouche. Ces animaux restent attachés au sein des concessions et reçoivent eau et nourriture sur place. Il faut signaler que la Commune II souffre d'un problème réel de place pour parquer les animaux. Cette cohabitation

hommes-animaux est une réelle préoccupation dans la mesure où les habitations souffrent d'un problème permanent d'insalubrité surtout dans les quartiers périphériques (Mokoyo et Bagalam).

Concernant la description et informations générales du MAB de Kara, le marché à bétail actuel de Maradi occupe un espace clôturé d'une superficie de 5,36 ha. Il existe quelques infrastructures qui sont pour la plupart délabrées mais opérationnelles et nécessitant une réhabilitation ou une reprise totale.

Ce marché est à son origine compartimenté en plusieurs zones au vue des ruines des murs internes (cloisonnements en muret grillagé sous forme d'enclos).

Les animaux sont attachés à des piquets de bois et nous pouvons constater une séparation des petits ruminants des gros suivant le cloisonnement existant. Des enclos traditionnels se constatent au niveau de la zone des petits ruminants fait à base de piquet en bois et de corde par les propriétaires d'animaux.

Une partie (environs les 1/6ème) du marché est occupée par un marché à volaille très bien installé. Les hangars du marché, réservés pour les acheteurs-vendeurs, sont pour la plupart mal utilisés ou en ruine, ce qui occasionne la cohabitation directe entre animaux et humains. Les accidents sont fréquents selon certains acteurs. Le marché a cinq portes d'entrée (deux au Sud avec portique, deux à l'Est et une à l'Ouest) et dispose d'un système de contrôle d'accès et de sortie.

En termes d'approvisionnement du marché à bétail de Kara de Maradi, il est assuré par : Les agro-éleveurs urbains et péri-urbains de la ville de Maradi et les localités environnantes (animaux d'embouche).

Les marchés de : Sabon Machi (Dakoro), de Kornaka, de Dakoro, d'Abalak, de Badaguichiri, de Guidan Roudji, de Madaoua, d'Akadaney pour les moutons de race Balami, de Gandou (Tanout), de Koukagoma (Dakoro), Ourisena, Tessaoua, Kolta) etc.

Quant à la destination des animaux, ils sont vendus et convoyés en direction de Niamey et des pays étrangers, Niamey, Mali, Burkina Faso, Sénégal, Bénin et Ghana. Les animaux non vendus sont soit gardés chez les propriétaires ou au marché de Kara jusqu'au prochain jour du marché ou jusqu'à la vente. Certains commerçants et revendeurs préfèrent conduire leurs animaux au niveau des marchés suivants: Gabi, Mellé, Kéguel, Dan Issa, Gawaro (Madarounfa), Chinkafi, Jibia (Nigeria).

Commerce et l'artisanat

a) Le commerce

La situation économique de la Commune II a suivi les mêmes tendances que celle de la communauté urbaine dont elle appartient et répond aux mêmes déterminants socio-économiques et écologiques à savoir :

- Les aléas climatiques ;
- La chute des cours des principaux produits d'exportation ;
- Etc.

Dans la Commune II, le commerce se fait sous les deux formes suivantes :

- Le commerce formel exercé par les entreprises officiellement enregistrées et dont la fiscalité est maîtrisable ;
- Le commerce informel de loin le plus répandu car s'exerçant au détail. La fiscalité pour ce commerce n'est pas maîtrisée ce qui constitue une lourde perte pour les services fiscaux de la Commune.

Les activités commerciales pratiquées portent sur la vente des céréales, du bétail, des produits importés (sucre, sel, farine de blé, riz, huile, parfum, tissus, matériaux de construction, lubrifiants) surtout du Nigeria.

b) L'artisanat

L'activité artisanale jadis considérée comme le fait de quelques héritiers et artisans traditionnels, prend de plus en plus de l'ampleur dans la communauté urbaine en générale et dans la Commune II en particulier. Il est constitué d'un ensemble d'activités réparties en artisanat de service et artisanat utilitaire.

L'artisanat de service inclut les garagistes, dépanneurs de radio et TV etc. L'artisanat utilitaire comprend la menuiserie, la bijouterie, la maroquinerie, la fonderie, la fabrique de clés, la fabrication du matériel agricole (charrettes, semoirs, etc), la confection des nattes, des vans et les poteries. etc.

Le programme DANI et le projet NIGETEC apportent un appui en formation aux artisans.

La disparition de la tannerie de Maradi et les difficultés de fonctionnement du centre artisanal et du centre des handicapés locomoteurs ont quelque peu freiné l'élan pris par l'artisanat dans les années 1980.

c) Position socio-économique de la femme

Malgré des multiples campagnes de sensibilisation menées par certains partenaires au développement (projets, ONG et associations, etc.), les femmes de la Commune Urbaine II de Maradi végètent encore dans une situation socio-économique peu enviable.

En effet, les différentes activités reproductives auxquelles elles sont soumises quotidiennement (pilage des céréales, cuisson des aliments entretien du foyer, éducation des enfants) les empêchent de se consacrer aux activités productives telles que les AGR. De même, la situation sociale de la jeune fille est très préoccupante (non accès à l'école, pratique journalière du petit commerce, mariage précoce etc.).

Toutefois, on constate de plus en plus, une prise de conscience aussi bien de la femme dans la lutte pour leur émancipation et leur promotion socio-économique (autonomisation). Cependant, beaucoup d'efforts doivent être entrepris en direction de ces femmes en vue de leur participation pleine et entière dans le processus du développement.

Dans cette zone, les femmes de la Commune II de Maradi s'adonnent à des tontines à travers des groupements qu'elles ont initié dans le but de s'entraider et d'être toujours plus proches les unes des autres.

Comme la majorité des Communes nées de la décentralisation du pays, la Commune II de Maradi tire principalement ses ressources financières d'impôts, de taxes et subventions des partenaires au développement, de certaines prestations de services municipaux.

Il faut signaler que la Commune II de Maradi enregistre un important manque à gagner relativement à la non taxation des commerçants et fournisseurs de services informels (vente carburant, motos taxis etc.).

Les AGR pratiquées sont essentiellement le petit commerce, la vente des céréales, l'embouche ovine et bovine, le maraîchage et l'artisanat. Les femmes pratiquent surtout l'embouche, le petit commerce, la confection des nattes, et des vans.

Les revenus tirés de ces activités sont utilisés pour combler les besoins alimentaires et vestimentaires des ménages.

2.1.3.2 ITE DE GABI

2.1.3.2.1 LOCALISATION

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 450 m au nord du village longeant une route latéritique qui relie la commune de Gabi et la voie bitumée menant à Maradi. C'est un site à vocation agricole. Il est délimité par les points des coordonnées géographiques (tableau 15) dont l'illustration est présentée par la carte google earth (figure 28).

Tableau 15: Coordonnées du nouveau site du marché à bétail

Coordonnées	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Latitude	13°15'2.8 2"N	13°15'3.9 3"N	13°15'3.8 3"N	13°15'9.0 4"N	13°15'9.8 4"N	13°15'10.0 0"N	13°15'10.9 0"N	13°15'11.2 4"N	13°15'3.1 9"N
Longitude	7° 2'34.57"E	7° 2'34.13"E	7° 2'33.51"E	7° 2'33.01"E	7° 2'34.85"E	7° 2'37.46"E	7° 2'37.55"E	7° 2'43.71"E	7° 2'37.27"E



Figure 28: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Gabi

2.1.3.2.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : Du point de vue typologie des sols de la zone du projet, on distingue deux grandes unités pédologiques :

- ✓ Les sols hydro morphes des vallées sont formés d'alluvions limono argileux. Ils possèdent une bonne aptitude à vocation agricole. C'est pourquoi ces sols sont très recherchés aussi bien pour les cultures pluviales que pour l'irrigation. Ils occupent environ 1/3 de la superficie de la commune.

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- ✓ Les sols dunaires à dominance sableuse et moins fertiles, représentent environ 2/3 de la superficie de la commune. Sur ces sols sont principalement cultivés le mil, le sorgho, l'arachide le sésame, l'oseille et le niébé.

Le sol du site appartient aux types de sols dunaires à dominance sableuse et moins fertiles (Photo 10). Sur ces sols sont principalement cultivés le mil, le sorgho, l'arachide le sésame, l'oseille et le niébé.



Photo 10: Aperçu de sol sableux du site de MAB de Gabi

Aussi, une carte d'occupation des sols de la commune de Gabi a été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 29 ci-dessous.

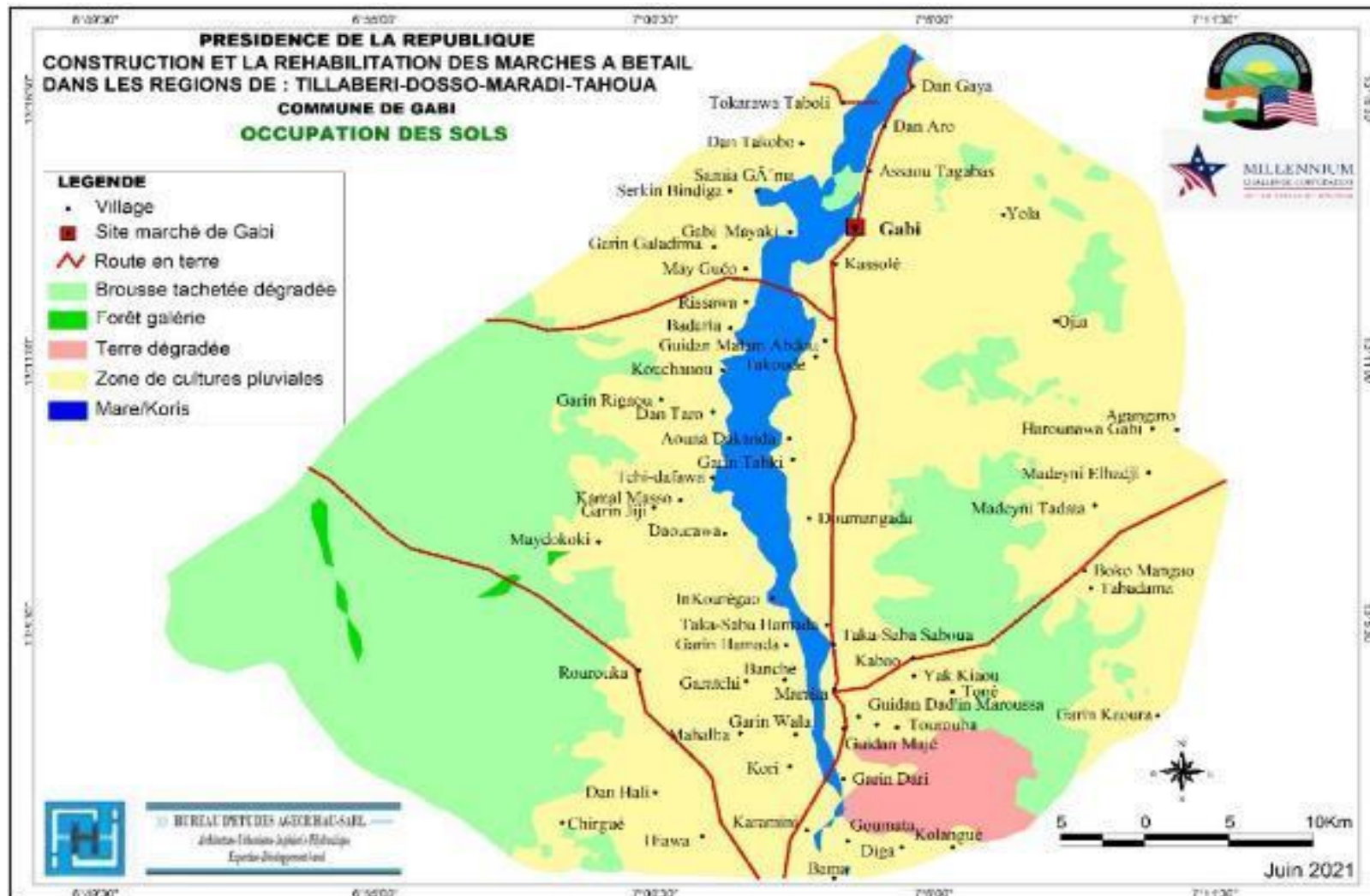


Figure 29: Carte d'occupation des sols de Gabi

Relief : Le relief de la zone du projet est constitué essentiellement de deux (2) grands ensembles dont :

- La zone dunaire ou « jigawa » représentant environ 70 % du territoire, s'étend du Sud au Nord en deux bandes Est et Ouest encadrant le Goulbin Gabi et ses affluents. Elle est essentiellement exploitée pour les cultures pluviales, notamment le mil, le sorgho, l'arachide, le niébé, l'oseille, le sésame et le manioc.
- La zone des vallées ou « fadama » située au voisinage immédiat du Goulbin Gabi représente 1/3 de la superficie de la commune. Ces vallées constituent les zones d'épandage de Goulbi en saison pluvieuse. Les populations y pratiquent les cultures de sorgho, coton, maïs, riz, manioc, canne à sucre, en saison pluvieuse, et des cultures irriguées et de décrue en saison sèche comme le tabac, la tomate, la patate douce, la dolique, l'oignon etc.

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente relativement faible. Le terrain est sablonneux et est exploité pour les champs de mil, arachide, sorgho...Aucun Koris n'est constaté sur le site.

Sur le plan géologique, tout le site présente une formation sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale. Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect sablonneux.

Hydrologie : En ce qui concerne, l'hydrologie dans la zone du projet, on peut noter la présence du cours d'eau Goulbin Gabi qui prend sa source au Nigeria. Avec sSesses affluents, ce sont des cours d'eau saisonniers qui coulent dans le sens Sud- nord en saison des pluies (c'est-à-dire de Juin à Septembre). Ils charrient des milliers de m³ d'eau qui se déversent dans le lac de Madarounfa. En dehors de la fonction de recharge de la nappe, ces eaux de ruissellement sont peu valorisées par les populations de la zone. L'écoulement de ces eaux crée, par le phénomène d'érosion hydrique, des ravinements importants aussi bien dans les champs que dans les villages. On note également l'existence de quelques mares temporaires le long de cette vallée.

Au niveau de cette zone, la nappe alluviale est comprise entre 8 et 30 m de profondeur surtout dans les zones des vallées de la Fadama. Cette nappe alluviale est rechargée par les eaux des pluies et les crues du Goulbi.

Quant au suivi de la pluviométrie de la zone, il est assuré par les dix (10) postes pluviométriques dont que dispose la commune rurale de Gabi. Sur les dix (10) postes, dont trois sont suivis par les services de la météorologie nationale (Gabi, In Kourégaou et Maraka) et les sept (7) autres par les services d'Agriculture à travers des contacts relais mis en place à cet effet. Les hauteurs de pluies varient d'une année à une autre mais en général elles sont importantes.

Les paramètres physicochimiques mesurés in situ au niveau de la tête de forage ainsi que celles collectées au niveau des bornes fontaines indiquent une eau de bonne qualité.

Les paramètres physiques de l'eau mesurés in situ sur la mini-AEP sont donnés dans le tableau 16 ci-dessus.

Tableau 16: Paramètres physiques de l'eau

Sites	Type d'installation	pH	T (°C)	Conductivité Electrique (CE) (µS/cm)	Observations en date d'aout 2020
Gabi	Mini-AEP	5,69	31,2	216	Eau claire, sans sable

Source : Mission terrain, août 2020

La position du forage de la mini-AEP au centre du village n'est pas alarmante à cause de la profondeur de captage de la nappe et surtout le respect des périmètres de protection du champ captant. Aucune stagnation des eaux issues des fuites de la tête du forage n'est constatée, même constat au niveau du réservoir situé à 400 mètres dudit forage.

3.4 Caractéristiques hydrogéologiques des points d'eau

Les ouvrages d'approvisionnement en eau du village se composent :

- De quatre puits cimentés, dont un seul est actuellement utilisé. Ils captent tous la nappe alluvionnaire de la vallée du Goulbi Maradi à une vingtaine de mètres de profondeur. Son niveau statique mesuré in situ est de 7 m.
- le forage de la mini-AEP se trouve à 1257 m du site de marché et capte la nappe du Continental Hamadien (CH) à une profondeur d'environ 60 mètres. Le niveau statique mesuré est d'environ 17 m.

Le point d'eau le plus proche recensé est une borne fontaine, située à environ 750 m du site :

Le prix du m³ est de 375 fcfa pour les branchements privés et de 25 fcfa pour les 2 bidons de 25 L au niveau des bornes fontaines.

La figure 30 ci-dessous présente la répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Gabi.

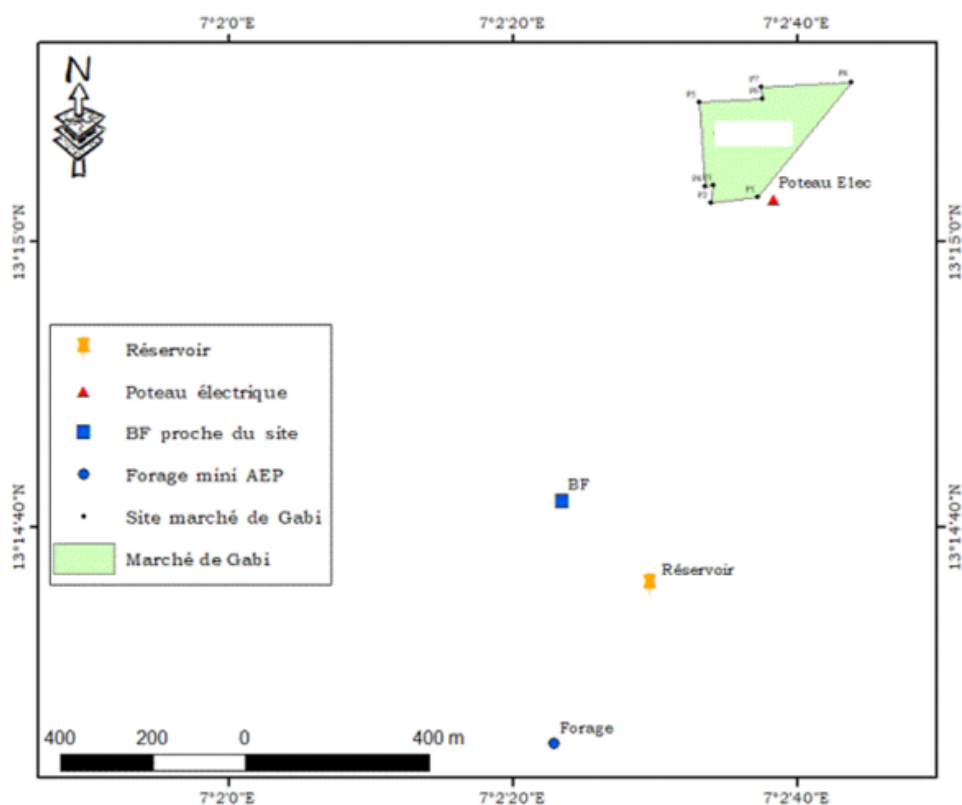


Figure 30: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Gabi

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 31 et 32 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les diféts strates géologiques traversés.

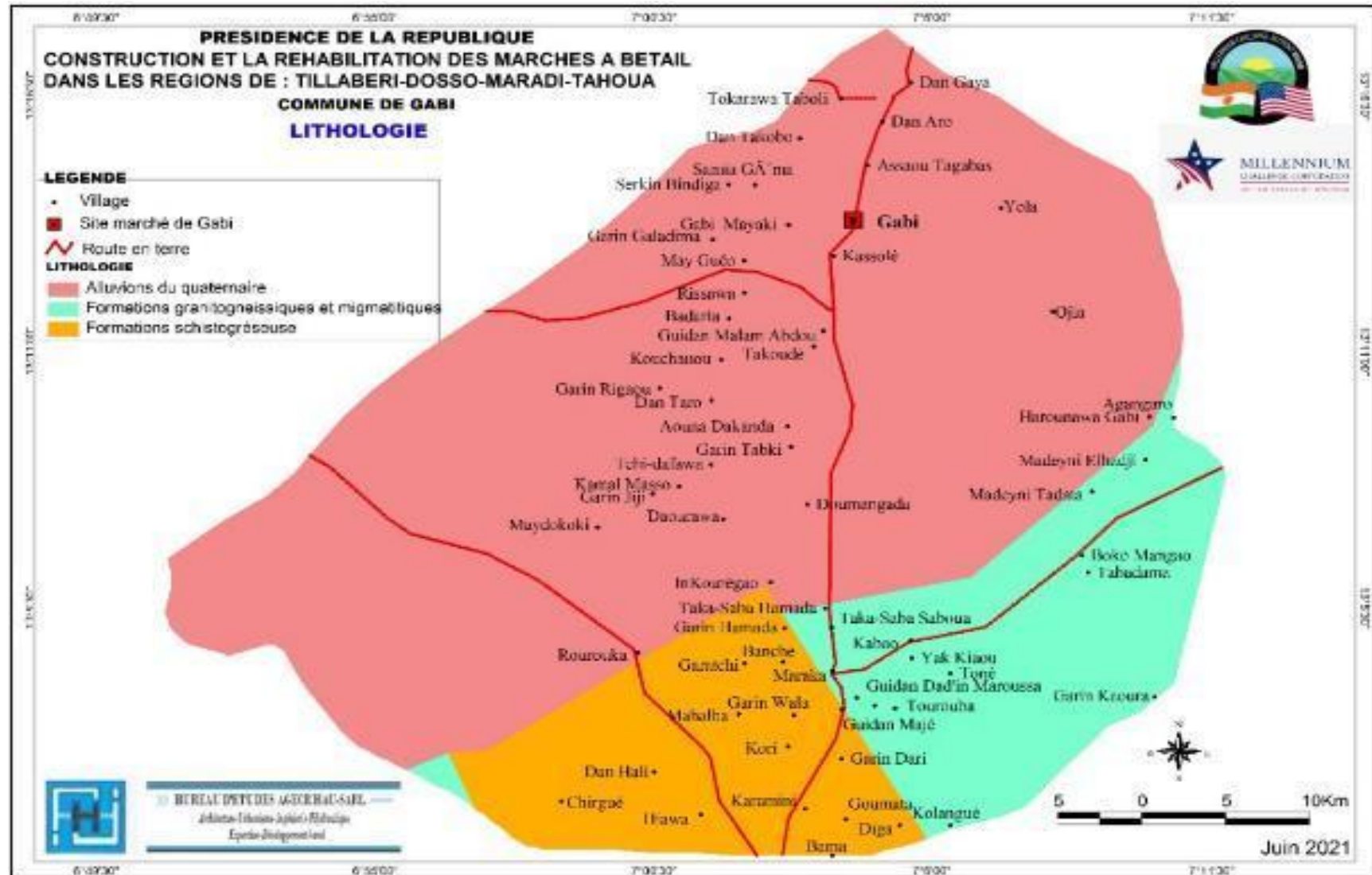


Figure 31: Carte Lithologique de la commune de Gabi

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouvent à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifère à apports faibles et irréguliers (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

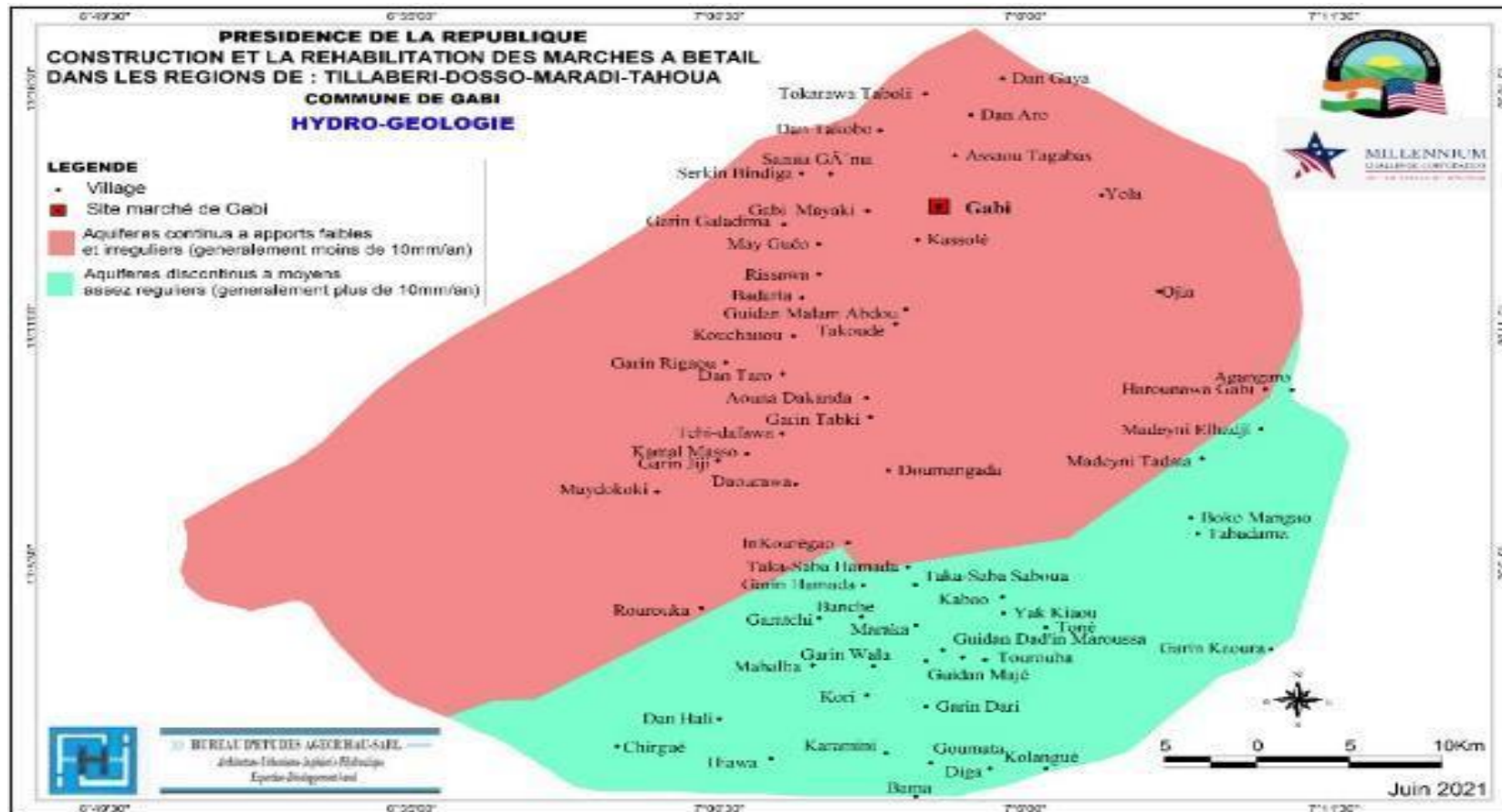


Figure 32: Carte hydrogéologique de la commune de Gabi

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi N'Kaba. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10⁻⁴ m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage qui devra être implanté sur le site du marché, des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

Végétation : La végétation de la commune rurale de Gabi est composée de peuplements des formations végétales de vallée, des forêts classées et aménagées et les parcs agro forestiers.

- **Les formations végétales de vallée :** Elles ont une composition floristique dominée par *Faidherbia albida*, *Diospyros mespiliformis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Tamarindus indica*. Il se pose toutefois un problème de vieillissement de ce peuplement et une réduction de sa diversité.
- **Les forêts classées et aménagées** qui couvrent la majeure partie de la superficie de la commune de Gabi. Les espèces dominantes sont *Guiera senegalensis*, *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans*, *Combretum glutinosum*, *Acacia macrostachya*, *Piliostigma reticulatum*, *Prosopis africana*, *Sclerocarya birrea*.

Dans cette zone, il existe la forêt sous aménagée de Banban Rafi, d'une superficie de 35 540 ha (dont 16 484 ha pour la forêt de Gabi), constitue le massif forestier le plus important du bassin en terme de diversité floristique et faunique. Elle est située dans la partie occidentale du bassin. En termes de biodiversité, cent soixante-dix-neuf (179) espèces végétales y ont été recensées par le "Désert Marger Program" (DMP) en 2003. La végétation est à 94% composée de Combrétacées associés en fonction de la topographie et du type du sol aux Mimosacées, Césalpiniacées, Capparidacées, Tiliacées etc... La Strate supérieure (en voie de disparition) est dominée par *Prosopis africana*, *Isoberlinia* sp, *Azelia africana*, *Bombax costatum*, *Sclerocarya birrea*. La strate inférieure est dominée par : *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans*, *Guiera senegalensis*, *Acacia macrostachya*, *Combretum glutinosum* et *Piliostigma reticulatum*. La végétation herbacée est dominée par *Zornia glochidiata*, *Pennisetum pedicellatum* et *Brachiaria xantholeuca*.

- **Les parcs agro forestiers :** Il s'agit de la végétation épargnée par les producteurs agricoles pendant les défrichements améliorés. Ces parcs sont plus denses dans les zones Sud et les alentours de la forêt de

Baban Rafi Sud. La commune rurale de Gabi dispose d'un potentiel important en rejets naturels : c'est le cas des espèces : *Hyphaene thebaica*, *Faidherbia albida*, *Piliostigma reticulatum*, *Guiera senegalensis* sur les sols ferrugineux tropicaux.

Le Tapis herbacé est composé de *Brachiaria ramosa*, *Commelina forkalaei*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Dactyloctenium aegyptiatium*, *Aristidapallida* dans les zones de vallée ; de *Cenchrus biflorus*, *Eragrostis tremula* et *Pennisetum pedicellatum* dans la zone dunaire. En plus on trouve le *Zornia glochidiata*, *Pennisetum pedicellatum*, *Schizachyrium exile* dans les formations forestières (PDC Gabi, 2018-2022).

Sur le site du Projet, les formations végétales rencontrées sont constituées essentiellement de types arbustifs (Photo 11) et steppique. On note la présence des espèces (Tableau 17) suivantes : *Adansonia digitata*, *Annona senegalensis*, *Azadirachta indica*, *Bauhinia rufescens*, *Diospyros mespiliformis*, *Faidherbia albida*, *Guiera senegalensis*, *Hyphaene thebaica*, *Piliostigma reticulatum*, *Prosopis africana*, *Tamarindus indica*, *Vitex doniana*, *Vitellaria paradoxa*, *Sclerocarya birrea*.



Photo 11: Aperçu du type de la végétation sur le site de Gabi

Tableau 17: Espèces végétales présentes sur le terrain

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
<i>Adansonia digitata</i>	Kuka	1	A
<i>Annona senegalensis</i>	Godda	4	Non déterminée
<i>Azadirachta indica</i>	bédi, maïna	30	Non déterminée
<i>Bauhinia rufescens</i>	Dirga, Jirga, Shishi	1	Non déterminée
<i>Diospyros mespiliformis</i>	Kanyia, Kaniya, Kagna	9	Non déterminée
<i>Faidherbia albida</i>	Gao	3	A
<i>Guiera senegalensis</i>	Shabara, Sabara	3	Non déterminée
<i>Hyphaene thebaica</i>	Gôriba, Kaba	1	A
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Kalgo	31	Non déterminée

<i>Prosopis africana</i>	Kiryia, Kiriya	7	A
<i>Tamarindus indica</i>	Tsamia, Tsamiya	1	Non déterminée
<i>Vitex doniana</i>	Dhumnia, Makoyuwa, Dumniya	1	A
<i>Vitellaria paradoxa</i>	Kaday, Kadé, Kadei	10	A
<i>Sclerocarya birrea</i>	Dânia, Daniya	2	A
<i>Daniellia oliveri</i>		1	Non déterminée
<i>Nombre total des pieds</i>		105	

NB : la plupart des espèces constituées d'*Azadirachta indica* sont disposés en plantation d'alignement le long de la route latéritique.

Faune : Bien qu'en voie de disparition, la faune existe au niveau des différentes forêts de la commune rurale de Gabi. Elle est représentée par des petits mammifères et une avifaune variée. On rencontre les Gazelles dorcas, les écureuils, les pintades, les outardes, ratel, les oiseaux, les singes patas, perdrix, calao, reptiles, porc épic, batraciens, lièvres, hérissons, les tortues etc... Il faut cependant signaler qu'à cause de multiples pressions anthropiques, la grande faune a disparu complètement du terroir communal. Quant à la petite faune, elle est aussi soumise aux multiples pressions exercées sur elle et sur son habitat et si on ne prend garde, elle risque de subir le même sort que la grande. Une initiative salutaire qu'il faut noter est la mise en place d'une organisation des chasseurs traditionnels de Madarounfa qui est chargée de surveiller, de développer et de protéger la faune en collaboration avec les autres partenaires (services techniques, partenaires financiers, etc.).

2.1.3.2.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.2.3.1 POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES

La population de la commune rurale de Gabi est de 101 744 habitants dont 50 527 hommes et 51 218 femmes (INS, Niger en chiffre 2018) et est en majorité jeune avec plus de 29,09% des actifs qui ont un âge compris entre 15 à 35 ans. Cette tranche d'âge est considérée comme la tranche constituée de la main d'œuvre mobilisable. La densité moyenne est de 129,44 habitants/km². Cette population est rurale à 100% et se compose des groupes ethniques suivants : les Haoussas (92%), les peulhs (4,6%), les Touarègues (1,4%) et autres 2%. Les langues parlées sont le Haoussa le peul et le tamashek.

La taille moyenne des ménages est de 7 personnes ; l'indice synthétique de fécondité est de 8 enfants par femme. Dans la commune rurale de Gabi, l'exode est un phénomène moins important car, avec un taux de 1%, le département de Madarounfa est l'un des moins migrants du Niger. Mais il faut noter le déplacement d'un très grand nombre de jeunes en direction du Nigéria pour la recherche du mieux être et les études coraniques.

Du point de vue de l'organisation administrative et sociale, la commune rurale de Gabi est, d'une part, gérée par le pouvoir moderne, et d'autre part, par la chefferie traditionnelle pour la gestion des affaires coutumières ; celle-ci collabore également avec la mairie particulièrement dans la gestion du foncier et le recouvrement des impôts.

La commune possède des structures communautaires de base, des organisations et groupements paysans des producteurs et également une multitude des partenaires techniques et financiers.

2.1.3.2.3.2 INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

2.1.3.2.3.2.1 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Pour le cycle de base 2 et moyen (CEG et CES), la situation relative aux effectifs des élèves se présentent, en 2016-2017, dans le tableau 18 ci-dessous ;

Tableau 18: Situation des effectifs d'élèves par établissement et par sexe

N°	Etablissements	Effectif des élèves		
		Garçons	Filles	Ensemble
1	CES de Gabi	1059	447	1506
2	Dan Kourégaou	388	113	501
3	Dan Taro	124	53	177
4	Madeini Tadeta	108	47	155
5	Magabatchi (privé)	80	21	101
6	Maraka	323	124	447
7	Tokéraoua	157	96	253
Ensemble		2239	901	3140

Les données de ce tableau montrent que les filles ne représentent que 28,69% de l'effectif total des élèves.

Pour l'enseignement professionnel, il y a :

- 1 centre de formation aux métiers (CFM) à Gabi, créé en 2013 dont la mission est d'assurer la formation des jeunes âgés de 14 à 25 ans scolarisés ou non. Il a un effectif de 158 apprenants dont 75 filles en 2016-2017 ;
- 1 SIFA à Gabi Tajaé créé en 2014 sur l'initiative de FOPROR avec 150 apprenants dont 60 filles en 2016-2017.

Ces 2 centres sont confrontés aux problèmes d'équipement et d'encadrement.

L'examen de ces différents sous-secteurs de l'éducation fait ressortir de nombreux défis à relever si la commune veut véritablement jeter les bases de son développement sur le plan économique et social.

Pour relever ces grands défis, la commune rurale de Gabi saisit l'opportunité que représente pour elle la 2ème phase du Programme d'Appui à la Qualité de l'Education (PAQUE 2) financé par la coopération suisse au Niger. Pour ce faire, elle a envisagé d'élaborer sa vision communale de l'éducation et de la formation, qui doit lui servir de cadre d'action sectoriel pour jeter les bases de son développement local effectif.

2.1.3.2.3.2.2 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

La commune rurale de Gabi compte six (6) centres de santé intégré dont deux (2) de Type II à Gabi et Maraka et quatre (4) de type I (Madeini, Tadeita, Harounawa, Rourouka et Tchidafawa), six cases de santé (Doumangada, Dankouregau, Hiyawa, Chirgué, Tokarawa, Douhoum Bara). Toutes ces infrastructures sont fonctionnelles.

Le taux de couverture sanitaire est de 58,50%, celui d'utilisation de service 57%, et celui de couverture vaccinale 58,50%

Par rapport au personnel, la Commune Rurale de Gabi dispose de zéro (0) médecin, dix-neuf (19) infirmiers et quatre (4) agents de santé communautaires (ASC). Chaque aire de santé est dotée d'un bloc de latrines sauf à Harounawa.

Le CSI et les cases de santé sont gérés chacun par un comité de gestion. Ces infrastructures sanitaires, si on s'en tient aux normes techniques liées à la superficie (un CSI pour un rayon de 15 km et une CS pour 5 km) couvrent parfaitement la commune de Gabi. Par contre, en se rapportant aux normes techniques liées à la population (un CSI pour 10 000 habitants et une case de santé pour 5 000 habitants), les six (6) CSI et les six (6) cases de santé ne couvrent pas les besoins de la population qui est estimée à 101 744 habitants en 2017. Un autre atout important est la présence des comités de gestion au niveau de chaque infrastructure sanitaire qui assurent un contrôle rigoureux des mouvements des ressources aussi bien financières que des produits.

Comme personnel, on note la présence de huit (8) Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), de deux (2) sages-femmes et de dix (10) agents de santé communautaires. La présence de 26 matrones opérationnelles est un grand atout en matière d'encadrement de proximité surtout pour les femmes. On note aussi la présence de 86 tradi-praticiens formés.

Ces formations sanitaires ne disposent pas de budget propre. Le système de financement est celui du recouvrement de coût inspiré de l'Initiative de Bamako (IB).

Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, avec l'approche ATPC, 20 villages ont été déclenchés en 2017 avec des taux de certification de plus de 75%. On note la présence des partenaires évoluant dans ce domaine, qui sont, entre autres, UNCEF, FORSANI/CARE, CENTRE CARTER.

2.1.3.2.3.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture

Elle constitue la principale activité économique de la commune et occupe la majeure partie de la population. Le principal mode d'acquisition des terres reste l'héritage mais néanmoins le gage, le don, l'achat, le prêt et quelque fois la location existent. Une caractéristique importante de l'agriculture au niveau de cette commune est la faiblesse des structures de producteurs.

Deux types de cultures coexistent :

✓ *La culture pluviale*

Elle est tributaire des pluies et se pratique sur des terres dunaires peu fertiles et concerne essentiellement les céréales (mil, sorgho) et les légumineuses (arachide, niébé). A ces cultures, il faut ajouter le sésame de plus en plus de l'ampleur. Les cultures de niébé, arachide, sésame sont considérées comme des cultures de rente donc destinées à la vente.

Les principaux systèmes de cultures associées sont le mil - sorgho – arachide, mil – sorgho -niébé et mil - sorgho – arachide – niébé.

Ces systèmes présentent un faible niveau d'intensification du fait du faible pouvoir d'achat des producteurs qui limite leur accès aux moyens de production.

✓ *La culture irriguée*

Elle est pratiquée sur des terres qui sont localisés dans les vallées des Goulbi Maradi et Gabi et sont hydro morphes, riches en éléments minéraux et aptes aux cultures irriguées. Le système de production est semi intensif basé sur l'irrigation grâce majoritairement aux forages et puisards. Les spéculations concernent surtout les cultures de tomate, laitue, tabac, oignon, chou, poivron, canne à sucre, carotte, manioc, patate douce, etc. La taille des exploitations varie en fonction de la disponibilité de l'eau.

Elevage

Du fait de la présence des massifs forestiers, la commune de Gabi regorge d'un important cheptel riche et varié constitué des petits ruminants, bovins camelins, équins et asins. L'aviculture est assez développée et constitue une source de revenus constants pour la commune. Le principal mode d'acquisition des animaux est l'héritage, on note aussi l'achat et le 'habanayé' et /ou confiage. En outre, l'importance numérique des petits ruminants dans le cheptel témoigne d'une part de la sédentarité des pratiquants et d'autre part du rôle important que joue cet élevage dans la satisfaction des besoins primaires des populations.

Il existe trois (3) systèmes d'élevage :

L'élevage sédentaire pour les animaux de trait et d'embouche qui se fait autour des villages. Généralement ces animaux sont confiés à un éleveur qui les conduit au pâturage tôt le matin et les ramène le soir.

L'élevage transhumant où les animaux se déplacent vers les zones Nord au début de l'hivernage à la recherche de pâturages, et revenant vers le Sud après les récoltes afin de profiter des résidus des récoltes.

L'élevage nomade dans lequel les animaux de la commune se déplacent à l'intérieur du département de Madarounfa particulièrement dans les forêts de Madarounfa, Gabi et de Baban Rafi ainsi que dans les forêts de Kandamaou et Tapkin Guiwa.Gabi).

La commune compte vingt et une (21) Banques Céréalières (BC) et deux (2) Boutiques d'Intrants Agricoles (BIA) à Gabi et Maraka toutes non fonctionnelles.

La commune dispose également d'une maison de paysan composée des éléments suivants : magasin aliments bétail, centrale communale d'approvisionnement en intrants agricoles, centrale communale de sécurité alimentaire, radio communautaire, centre de réparation et de location de matériels agricoles (tracteur...), centre de formation aux métiers.

Quant à la description et informations générales sur le marché à bétail actuel de Gabi, ce marché est situé à l'ouest du village, contigu au marché hebdomadaire. Il occupe un espace très exigu. Il a été construit en 2012. L'espace est clôturé. Le marché actuel dispose des infrastructures vétérinaires telles le bureau de l'agent vétérinaire, celui du receveur municipal ainsi qu'un quai d'embarquement et un parc de vaccination qui sont positionnés à l'extérieur du marché. Il n'y a pas d'enclos pour les animaux qui sont juste attachés aux piquets. Il n'y a qu'un seul hangar réservé pour les acheteurs-vendeurs. Il existe une cohabitation directe entre animaux et humains. Les accidents sont fréquents selon certains acteurs. Il n'y a ni électricité ni adduction d'eau potable propre au marché à bétail

bien qu'on note la présence de trois (03) abreuvoirs. On constate la présence d'un contrôle d'accès et de sortie. Le site actuel du marché à bétail de Gabi ne respecte pas toutes les normes réglementaires et de sécurité. Toutes ces raisons ont conduit les autorités locales (mairie) à proposer au projet une relocalisation de ce marché à bétail sur un nouveau site.

Le marché de bétail de Gabi qui connaît une animation tous les mardis est fréquenté par plus de 2000 personnes dont 59 % d'hommes, 12% de femmes et 29% de jeunes. Il dispose d'un enclos et de quelques équipements. Il est situé dans le village de Gabi à 45 km au sud –ouest de Maradi chef-lieu de la région et à une quinzaine de kilomètres de Madarounfa. C'est un marché important compte tenu de sa proximité avec le Nigeria. Il est du type marché de regroupement. A cet effet, plusieurs espèces animales : ovins, caprins, asins, équins, camelins sont présentés le jour de marché dont les acteurs viennent des plusieurs localités notamment : les villages du commun hôte, des communes limitrophes et de pays voisins tels que le même du Nigéria.

Pour ce qui est de l'encadrement, un agent du service de l'élevage assure régulièrement le suivi des activités du marché c'est-à-dire la collecte des données statistiques relatives aux mercuriales, aux transactions commerciales du bétail et de la vente des aliments pour bétail par les commerçants spécialisés dans cette filière ainsi que les traitements individuels des animaux présentant des signes d'infection.

En ce qui concerne l'approvisionnement du marché, vu sa proximité avec le Nigéria, et étant donné que c'est un marché de regroupement, on trouve plusieurs d'espèces animales. En plus des localités environnantes de Gabi, l'approvisionnement du marché de bétail en animaux se fait à partir des marchés des communes voisines (Djirataoua, Sarkin Yamma) et de certaines localités comme Jibia, Katséna, Goussaou, Batsari au Nigéria. L'approvisionnement du marché se fait par convoi à pied ou par camions.

Ainsi, les animaux vendus sont convoyés en direction de Niamey (capitale) et vers des pays voisins comme le Nigéria, le Burkina Faso, le Mali pour les petits ruminants et le gros bétail ; et vers d'autres localités comme : Moullé (Madarounfa), Jibia, Tsarantchi, Goubi, Mai Adoua pour les mêmes groupes espèces animales.

Commerce

Le commerce est pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes. La commune dispose de deux marchés hebdomadaires. Le caractère informel de cette activité, fait qu'il est difficile d'établir une situation claire des différents acteurs. C'est ainsi qu'on peut citer les marchés fréquentés par la population qui sont Magama et Jibia au Nigeria, le marché de El Kokia dans la commune de Djirataoua, le marché de Kéguel dans la commune de safo et le marché central de Maradi.

Dans le domaine du commerce les activités menées sont : vente des céréales (mil, niébé, maïs, riz etc.), vente du bétail, vente des légumes, fruits, tubercules, vente des produits arachidières (huiles et tourteaux), vente des produits pétroliers sous forme informelle.

Pour les céréales : la vente et les achats se font en gros et en détail sur les différents marchés locaux et environnants. En ce qui concerne le bétail, les animaux sont vendus et achetés de la même manière que les céréales.

Les produits pétroliers (hydrocarbures) sont achetés au Nigéria, et vendus au niveau des marchés locaux.

Les revenus issus de ce commerce contribuent à hauteur de 80% dans l'entretien de la famille. Elles permettent de sécuriser les productions agricoles des ménages.

Malgré son importance, le secteur rencontre des difficultés relatives à l'insuffisance de pistes de desserte, à la faible clientèle, au manque d'organisation des commerçants.

Concernant l'artisanat, il est exercé par les femmes et les hommes. Les artisans peuvent être classés en plusieurs catégories :

- *Fabrication et transformation des produits alimentaires* : Huile et dérivés ; produits laitiers ; beignets, galettes, cacahuètes grillées, gâteaux, boissons traditionnelles, boucherie, petite restauration ;
- *Fabrication en bois et métaux* : Menuiserie bois, menuiserie métallique, outils et matériels agricoles, instruments de musique, calebasse et louche, forgerons
- *Cuir et peaux* : tannerie, maroquinerie, cordonnier,
- *Textile* : couture, broderie.
- *Pharmacopée traditionnelle*
- *Service de réparation* : mécanique auto, vulcanisateurs, entretien moto, entretien radio, réparation et rechange téléphones portables, coiffure, tressage, nettoyage et salubrité, blanchisseurs, cirage, etc.

Transport

Les moyens utilisés dans le transport sont les véhicules, les motos et les vélos. Les motos sont les plus utilisées. Les véhicules, en plus de leur état déplorable, sont dans la majorité des cas très surchargés au moment du transport. Les charrettes bovines et asines assurent de fois la jonction entre les différents marchés fréquentés. Elles sont utilisées pour le transport des marchandises. Le transport par les véhicules est organisé en 2 axes au total (Maradi et Nigeria).

Les tronçons Maradi-Gabi-Nigeria et Gabi – Madarounfa totalisant tous une longueur de 105 Km constitue l'essentiel des infrastructures de transport de la commune. On n'enregistre aucune autogare aménagée.

Situation de la femme et de la jeunesse

✓ La situation de la femme :

La femme occupe une place non moins importante non seulement dans l'organisation du système social, organisationnel, politique mais également dans le système de production :

Du point de vue de l'organisation sociale, la femme est partout présente et prend part active dans la dynamique globale du système social. C'est ainsi que son avis est de plus en plus requis dans les processus décisionnels à travers sa participation aux différentes structures de gestion communautaire, aux assemblées générales villageoises, etc. L'approche *développement communautaire* a singulièrement favorisé cette pleine implication de la femme dans les rouages de la vie collective ;

Plusieurs partenaires appuient les femmes de la commune pour les soutenir et les encourager dans leur quête de bien-être tous azimuts. Parmi ces partenaires on peut citer, UNICEF, PNUD, PAC, PAM, etc.

Toutefois, cette relative amélioration de la condition des femmes ne doit pas faire oublier les multiples contraintes spécifiques auxquelles elles sont soumises, contraintes somme toutes réductrices de ses droits et libertés.

Quant aux activités génératrices de revenus, elles sont généralement pratiquées par les femmes dans le cadre de petits commerces ou de petites activités économiques devant procurer à celles-ci quelques revenus supplémentaires en vue de faire face à certains de leurs besoins. Ces activités portent généralement sur l'emboche, la production d'huile d'arachide ou l'exercice de quelques petits métiers.

Dans le cadre de ces activités, les femmes regroupées au sein des Groupements Féminins reçoivent généralement des appuis de la part de plusieurs partenaires.

Il reste toutefois entendu que la modicité des capitaux ou de fonds de roulement alloués aux femmes ne permet guère à ces dernières de développer véritablement leurs activités pour contribuer effectivement à assurer l'indépendance économique du genre. D'où la nécessité de trouver des mécanismes pour accompagner les femmes dans leur élan, comme la micro finance et l'appui à l'entreprenariat

✓ **La situation des jeunes**

Les jeunes de 15 à 35 ans sont au nombre de **29 605 (15 366 Filles/femmes et 14 238 Hommes)** et représentent environ **29,09%** des effectifs démographiques et fondent de ce fait l'espoir de demain. Cette frange constitue donc le substrat humain sur lequel repose le développement de la commune, de par la force de travail qu'elle met à la disposition de la collectivité et des communautés et participer ainsi au combat commun en vue de l'amélioration du bien-être général de la population et des communautés. A cet égard, les jeunes de la commune apportent déjà leur part contributive à l'effort social collectif à travers toutes les activités de production, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, de l'artisanat et des travaux requérant une haute intensité de main-d'œuvre.

Aussi, cette jeunesse se trouve être représentée dans les différentes structures de gestion communautaire pour occuper des postes et contribuer ainsi à la mise en œuvre des mécanismes de pérennisation des investissements réalisés au profit des communautés.

Toutefois, cette jeunesse, nonobstant les opportunités réelles de développement qu'elle offre à la commune, n'a pas les moyens de faire ses preuves, en raison de sa faible capacité organisationnelle et opérationnelle (analphabétisme ; manque de qualification et de formation technique et professionnelle, insuffisance d'emplois ; mariage précoce ; manque d'infrastructures socio-éducatives ; faible encadrement etc.). Une grande partie de ces bras valides pratiquent également l'exode dès la fin des récoltes. Dans leurs différents lieux d'accueil, ils assurent plusieurs emplois non qualifiés, notamment à Maradi, au Nigeria ou encore dans des contrées plus lointaines.

Cette situation a pour conséquences :

- L'exode ;
- La délinquance juvénile ;
- Le chômage

Secteur socio-culturel et sportif

Dans la commune de Gabi, on a noté l'insuffisance d'infrastructures culturelles et sportives. En dehors des cours d'écoles et quelques espaces réservés dans le chef-lieu de la commune mais non aménagés à cet effet, la commune ne dispose d'aucune installation sportive. Les infrastructures sociales telles que les mosquées de

vendredi, qui sont en nombre important, couvrent tout le territoire communal. La plupart de ces infrastructures sont construites en matériaux locaux avec comme conséquence la coupe abusive des arbres.

Parlant d'infrastructures liées à l'épanouissement de la jeunesse, l'on est au point zéro si ce n'est l'installation d'une radio rurale qui anime tous les jours et connaît un afflux de cette jeunesse. L'on remarque aussi l'intéressement des jeunes au sport particulièrement le football sur des terrains qu'ils construisent eux-mêmes.

2.1.3.3 SITE DE GUIDAN ROUMDJI

2.1.3.3.1 LOCALISATION

Le site de la réhabilitation de marché à bétail de Guidan Roundji est contigu au marché hebdomadaire du côté nord et a une superficie de 3,40 ha (figure 33). Il est distant de route nationale (RN1) de 200 m sur une voie latéritique en chantier. Les coordonnées géographiques sont répertoriées dans le tableau 19 suivants.

Tableau 19: *Coordonnées géographiques du site de Guidan Roundji*

Coordonnées	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Latitude	13°39'57.18 "N	13°40'2.48 "N	13°40'1.84 "N	13°40'1.05 "N	13°40'0.91 "N	13°39'57.22 "N	13°39'54.84 "N	13°39'54.88 "N
Longitude	6°42'13.91" E	6°42'11.48 "E	6°42'8.28" E	6°42'8.39" E	6°42'7.88" E	6°42'8.91"E	6°42'9.58"E	6°42'14.23" E



Figure 33: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Guidan Roundji

2.1.3.3.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : Les plus répandus sont les sols hydromorphes à gley de profondeur dans les champs de cultures et les sols hydromorphes associés à des sols ferrugineux sur les plateaux et le glacis. Ils sont classés selon trois types de formation édaphique :

- Les sols argilo sableux de couleur noir et riche pour l'agriculture sont localisés dans la partie sud ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Les sols limoneux de la vallée de Goulbi sont localisés dans les abords des points d'eau, très riche et constituant l'essentiel du potentiel propice aux cultures de contre saison ;
- Les sols sableux sont les plus dominants et de faible fertilité. On les retrouve surtout dans la partie Nord et sont soumis à une forte dégradation de fait d'une part de leur exploitation agricole et d'autre part à une forte érosion éolienne et hydrique. Ils constituent le terrain de prédilection des cultures telles que le mil, l'arachide et le niébé.

Le sol du site de marché à bétail de Guidan Roumdji est de type hydromorphe à ferrugineux. La concentration en matière organique est remarquable sur le site malgré le phénomène de lessivage et de ravinement par les eaux des pluies.

Egalement, il faut souligner que la topographie du site est marquée par une pente de direction Nord-sud. Ce qui explique la présence des manifestations d'érosion qui se caractérisent par des ravinelements constatés sur le site (photo 12).



Photo 12: Aperçu du type de sols du site de MAB de Guidan Roumdji

Aussi, une carte d'occupation des sols de la commune de Guidan Roumdji a été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 34 ci-dessous.



Figure 34: Carte d'occupation des sols de Guidan Roundji

Relief : Marqué par une succession de plaines entrecoupées de quelques petits plateaux, le relief est relativement homogène et se caractérise dans la partie sud de la commune par la plaine alluviale de Goulbin Maradi.

Sur le plan topographique, le terrain présente une déclivité très importante avec une pente versant Nord-est vers le Sud-ouest. Le terrain présente plusieurs traces de koris en formation (des griffes d'érosion) causés par les ruissellements. La position des portes a beaucoup contribué à la non stagnation des eaux de pluie au sud du marché (côté basse du cite)

Cette importante dénivelée du sol du marché nécessite des travaux de terrassement généraux sur l'ensemble du site et la réalisation d'ouvrage d'assainissement.

Il faut noter qu'il est très difficile et coûteux d'aménager des voies de servitude au Nord et à l'Ouest du marché à cause du grand ravin au Nord et le koris qui menace le mur côté Ouest.

Sur le plan géologique, le sol est latéritique caillouteux sur sa partie Nord-est et sablonneux sur la majeure partie restante.

En termes des matériaux de construction, la zone de Guidan Roudji ne dispose pas de carrière de gravier aux environs immédiats du site. Pour les constructions en matériaux définitifs, le gravier est transporté depuis les carrières de Galoubé à 45 km environ. Quant aux carrières de la latérite, elle se trouve à environ 700 m du site et pour le sable à 2 Km du site.

Sur le plan géotechnique le sol faiblement pollué par les déchets animal donne un aspect graveleux.

Hydrologie : Les eaux de surface sont constituées de Goulbi Maradi dont l'écoulement est saisonnier et d'une durée de trois mois devenu ces dernières années irrégulières en raison des barrages installés en amont dans la partie Nigériane. On note aussi l'existence de 14 mares dont 3 permanentes toutes localisées dans la partie sud de la commune.

Dans ces zones de la vallée du Goulbi la nappe phréatique est facilement accessible et peut être atteinte à partir de 7 m de profondeur.

Les paramètres physiques de l'eau collectés dans la bibliographie, pour les puits et forages de la ville de Guidan Roudji, indiquent des eaux de bonne qualité.

Les paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ, au niveau de la tête du compteur sont donnés dans le tableau 20 ci-dessus.

Tableau 20: *Paramètres physiques de l'eau*

Sites	Type d'installation	pH	T (°C)	CE (µS/cm)	Observations en date d'aout 2020
Guidan Roudji	Tête du compteur d'eau	6,08	28,1	305	Eau claire, sans sable

Source : *Mission terrain, aout 2020*

Le champ captant de la SEEN de Guidan Roudji, regroupant trois forages et est situé à environ 500 mètres du site du marché à bétail. Les périmètres de protection du champ captant sont respectés. On ne constate aucune fuite d'eau ni au niveau des têtes de forage, ni au niveau du réservoir situant dans le même champ que les forages. Le site du marché est propre et ne présence aucun risque de pollution des eaux souterraines.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau potable da la ville, voire du marché de Guidan Roudji se composent :

- D'un forage F1, réalisé en 1983, gérée par la SEEN, qui capte la nappe du Continental Intercalaire/Hamadien à une profondeur totale équipée de 263 mètres de profondeur. Ce forage est actuellement en arrêt à cause d'une panne au niveau de l'appareil de traitement du fluor, car il faut noter la présence des teneurs élevées en Fluor dans cette partie du Continental Intercalaire/Hamadien captée par le forage F1. Le niveau statique est de 45 mètres et le forage fourni un débit avant arrêt de 30 m³/h. Il est situé à une distance de 600 m par rapport au site du marché.
- Deux forages F2 et F3, réalisés respectivement en 2004 et en 2020, qui captent tous la partie supérieure du réservoir du Continental Intercalaire/Hamadien, afin d'éviter les teneurs élevées en fluors rencontrées en profondeur par le forage F1. La profondeur totale équipée de F2 est de 104 mètres et d'environ 120 mètres pour le F3. Le niveau statique pour ces deux forages, plus basse que celui du forage F1, est de 52,42 mètres. Les débits actuels de pompage de F2 et de F3 sont respectivement de 20 m³/h et de 51,5 m³/h. La distance qui sépare le forage F2 du site de marché est de 555 m tant dis que celle qui sépare le F3 du site de marché est de 618 m.
- En dehors de ces principaux forages qui alimentent la ville de Guidan Roumdji, on note des petits forages privés et des puits qui captent les nappes alluviales du Goulbi Maradi.

Le marché est alimenté par deux robinets R1 (à l'intérieur de la clôture du marché) et R2 (à l'extérieur de ladite clôture). Les deux robinets ont le même compteur, posé dans l'enceinte du marché. Les deux robinets sont gérés par un comité de gestion des points d'eau du marché. Cependant, on note à notre passage l'inexistence du compteur d'eau, qui a été enlevé par la SEEN, à cause des factures impayées d'une somme totale de 113 963 Francs CFA. Le prix du 25 L d'eau est de 15 Fcfa au niveau des robinets.

La figure 35 ci-dessous présente la répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Guidan Roumdji.

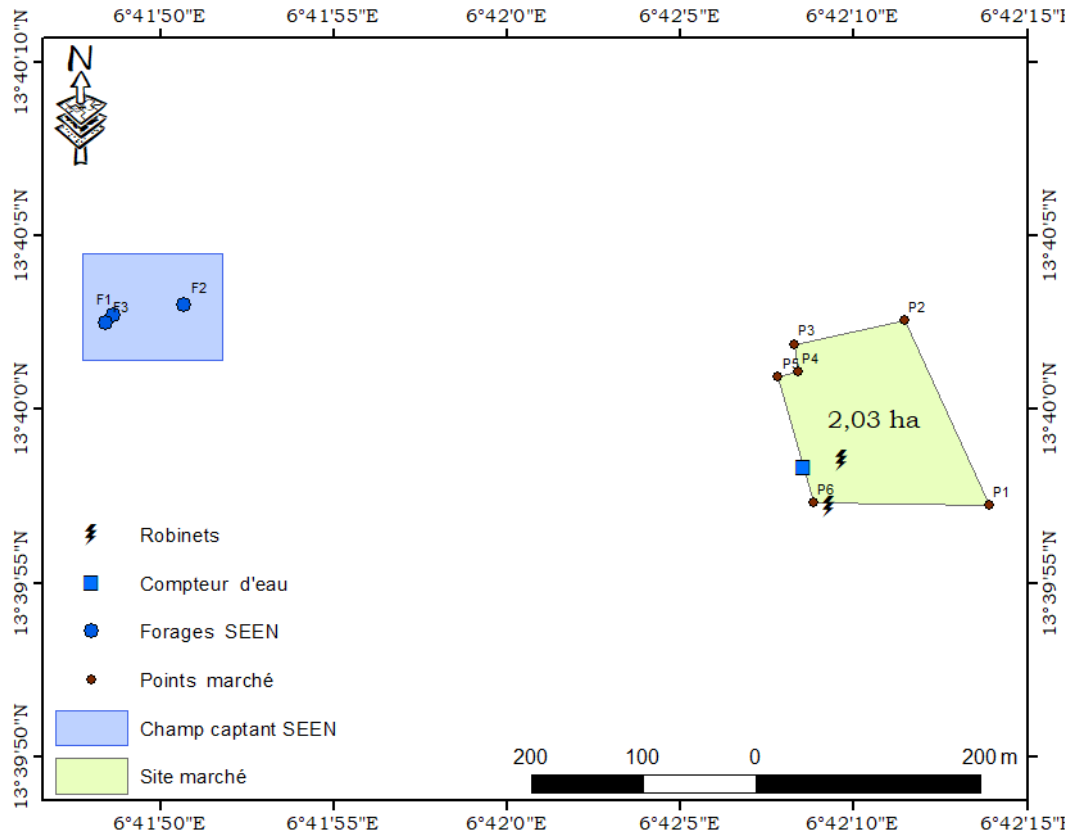


Figure 35: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Guidan Roumdji

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 36 et 37 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversées.

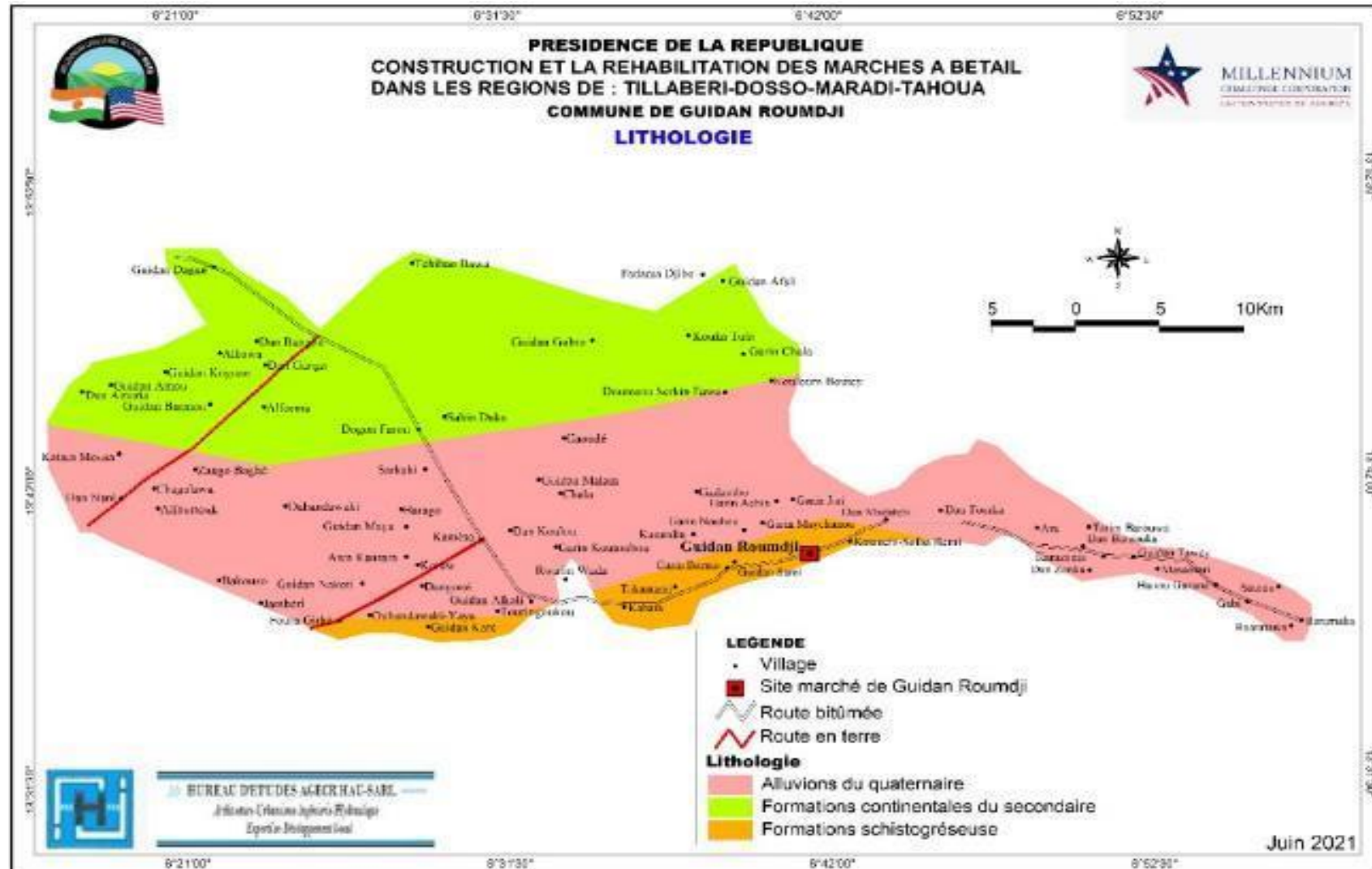


Figure 36: Carte Lithologique de la commune de Guidan Roundji

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouvent à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifère à apports faibles et irréguliers (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

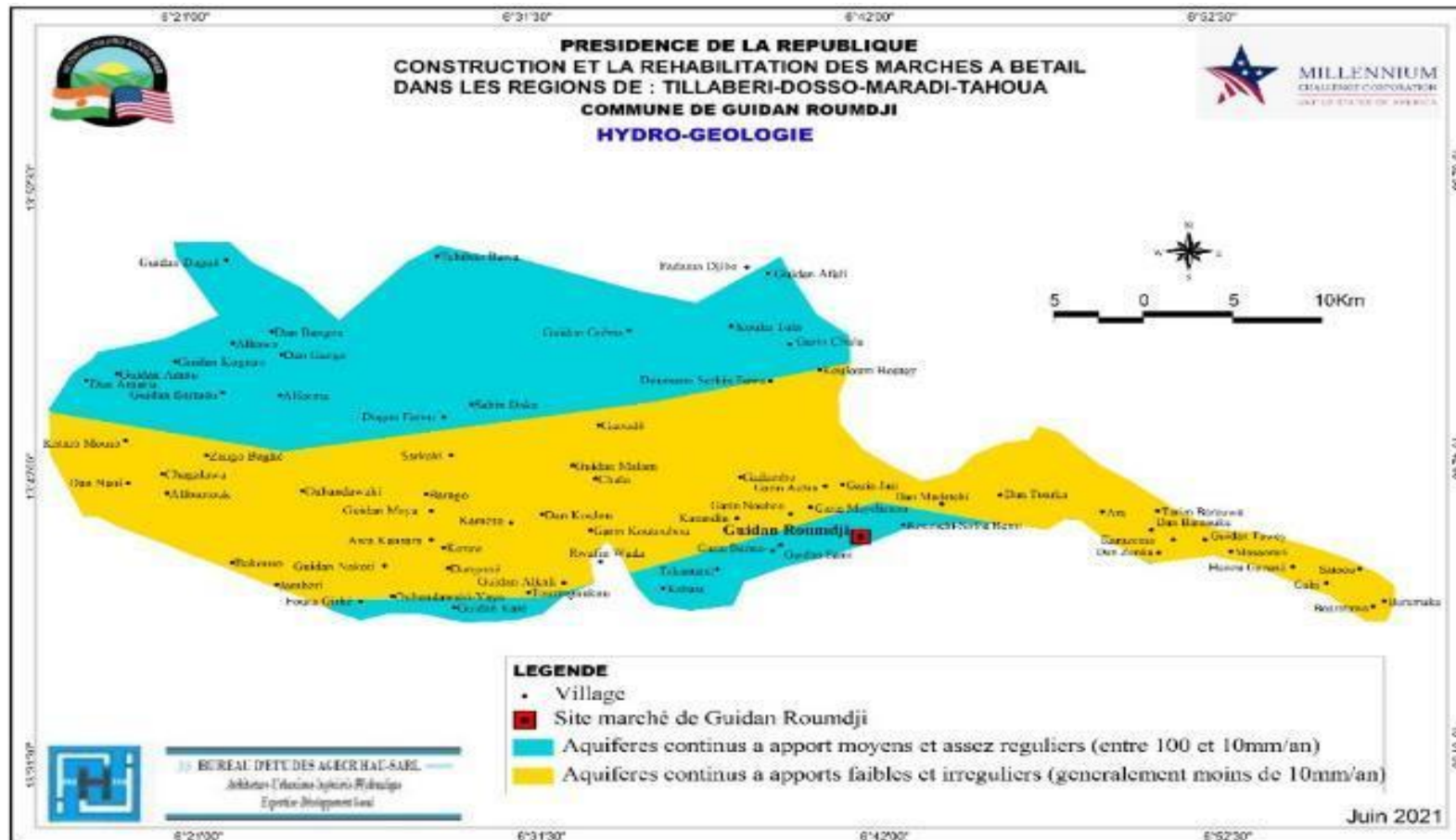


Figure 37: Carte hydrogéologique de la commune de Guidan Roundji

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi Maradi. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10-4 m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le raccordement au réseau existant de la SEEN (nouveau branchement au réseau de SEEN, construction d'un réservoir sur le site du marché et infrastructures de distribution interne au marché (réseau et points de desserte).

Végétation : Dans la zone du projet, la végétation est composée d'espèces ligneuses et herbacées. Elle fournit les pâturages pour l'alimentation du bétail, ainsi que du bois pour les divers usages (bois de chauffe, bois d'œuvre et de service).

Pour ce qui concerne les ressources ligneuses, elles sont principalement composées des espèces suivantes : *Acacia raddiana*, *Parkia biglobosa*, *Azadirachta indica*, *Acacia senegal*, *Acacia nilotica*, *Sclerocaria birrea*, *Tamarindus indica*. Les espèces arbustives sont nettement dominantes. Leur densité moyenne varie de 10 à 70 pieds à l'hectare selon les caractéristiques des sols. Par le passé, les ressources ligneuses étaient à la fois très denses et variées, mais elles sont actuellement suffisamment dégradées sous les effets conjugués des activités de causes anthropiques (les coupes abusives, le surpâturage) et le phénomène des changements climatiques (l'insuffisance de la pluviométrie, les sécheresses successives, l'érosion hydrique et éoliennes, etc.).

Quant aux espèces herbacées, elles se caractérisent par leur raréfaction en raison de deux (2) facteurs fondamentaux :

- La colonisation par le *Sida cordifolia* des aires vacantes, notamment les espaces pastoraux ;
- La glacification de ces mêmes espaces, devenus une sorte de cuirasse infertile, ne permettant pas le développement des espèces végétales.
- Les quelques espèces herbacées qu'on rencontre sont situées dans les espaces traités et ensemencés. La gestion de ces espaces traités est assurée par un comité de gestion.

Sur le site il est constaté des espèces constituées de *Prosopis juliflora* et *Azadirachta indica*. Ils constituent la végétation du site (photo 13).



Photo 13: Aperçu des pieds d'*Azadirachta indica* sur le site de Guidan Roudji

Ainsi l'équipe du consultant a effectué un inventaire forestier sur le site. Cinquante-quatre pieds d'arbres sont répartis dans le tableau 21 suivant.

Tableau 21: *Espèces végétales présentes sur le terrain*

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
<i>Azadirachta indica</i>	Bédi, maïna	15	Non déterminée
<i>Prosopis juliflora</i>	Bagarouwan Nassara	39	Non déterminée
Nombre total des pieds		54	

Source : Mission Verification Terrain et Audiences Publiques, Mai 2022

Faune : Dans cette zone, la faune est quasiment inexistante. Cependant, on y trouve encore des écureuils, des hérissons, des rats, des souris, des reptiles et une importante avifaune comprenant des éperviers, des tourterelles et autres oiseaux granivores comme *Quelea - quelea*, *Passer leteus*, etc.

2.1.3.3.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.3.3.1 POPULATION ET ORGANISATIONS SOCIALES

La population de la commune de Guidan Roudji est de 117 137 habitants dont 58 171 hommes et 58 967 femmes (INS, Niger en chiffre 2018), répartie sur 1009 km² avec une densité moyenne de 100 habitants au km².

A l'image de tout le pays de façon générale, cette population est relativement très jeune car plus de la moitié est comprise dans la tranche d'âge de 15 à 40 ans. Ceci est un facteur qu'il faut prendre en considération dans une perspective de développement de cette commune.

La jeunesse de la population combinée au sous emplois et à la faible performance du système de production agropastorale occasionne le départ des jeunes en exode saisonnier vers la ville de Maradi et pour une grande part vers la Nigeria.

Les autorités coutumières appuient les institutions élues dans la gestion des affaires locales. A leur tête se trouve le chef de canton assisté des chefs de quartiers et des villages. Le paysage institutionnel est marqué par une faible représentation et un manque de dynamisme des organisations de la société civile. Celles existantes présentent un très faible niveau d'organisation et de capacité interne.

Dans la plupart des villages, existent des organismes à caractère coopératif (Groupements) mis en place par les projets de développement ou par les services techniques dans le cadre de leurs missions régaliennes.

Les groupements féminins sont les plus nombreux et même les plus fonctionnels.

2.1.3.3.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

Education

Dans la commune Urbaine de Guidan Roudji, l'enseignement de base se fait à travers les écoles primaires classiques et les médersas. Par rapport aux écoles classiques, les médersas sont très récentes parce que la commune ne compte que quatre seulement. Ces deux types d'écoles se caractérisent par une disparité notamment entre filles et garçons, enseignants titulaires et contractuels, classes en dur et paillotes.

a) Les infrastructures scolaires

La commune dispose aujourd'hui de 89 écoles parmi lesquelles on dénombre quatre-vingt-trois (83) écoles classiques ou traditionnelles, quatre (4) écoles medersas et deux (2) écoles bilingues.

Dans ces types d'enseignements qui consacrent l'éducation formelle, on compte deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) salles de classes dont :

- 116 salles de classes en dur ;
- 5 salles de classes en métallique ;
- 11 salles de classes en semi dur ;
- 165 salles de classes en paillote.

b) Education non formelle

la commune de Guidan Roudji est caractérisée par un taux d'analphabétisme élevé qui est de l'ordre de 80%. On dénombre dans la commune 25 centres d'alphabétisation dont 37 centres féminins mis en place avec l'appui de MMD (CARE Maradi), 17 centres ordinaires dont 6 féminins et 7 centres d'enfants de 9 à 14 ans mis en place par l'ONG VIE. En dehors de ces centres on peut également noter l'existence de 10 centres volontaires, ce qui témoigne de l'importance que la population accorde à ce type d'enseignement. Cependant, au niveau départemental la situation est caractérisée par un faible taux de réussite. A ce titre, sur 3 873 personnes testées en 2009, seules 1679 sont alphabétisées, soit un taux de réussite de 43,35%. Aussi, pendant la même année, sur les 148 centres prévus, 160 ont été réalisés. Cela montre que malgré les multiples efforts déployés par les partenaires qui interviennent dans ce secteur (PRODENF, CARE, ONG VIE), les résultats demeurent insuffisants.

c) Formation professionnelle et emploi

Représentant plus de 50% de la population globale, les jeunes de la commune de Guidan Roumdji connaissent un taux de chômage très important. Ceci s'explique par la déperdition scolaire généralisée et souvent par le manque d'opportunités socioprofessionnelles ; ce qui les pousse à partir en exode vers le Nigeria, la Libye, etc. Constituant un des angles de développement de la commune, les jeunes méritent d'être soutenus à travers des formations socioprofessionnelles, l'alphabétisation et diverses autres formations en vue d'un changement de comportement sur tous les plans. Le seul centre de formation existant connaît de sérieux problèmes de fonctionnement liés à une insuffisance d'équipements. Les équipements sont vieux et se composent essentiellement de machines à coudre. Toutefois, la proximité de la ville de Guidan Roumdji à la capitale régionale (55km de Maradi), offre des opportunités que les jeunes pouvaient saisir pour recevoir une formation professionnelle diplômante.

Santé

a) Les Infrastructures sanitaires

La commune urbaine de Guidan Roumdji compte Seize (16) cases de santé, quatre (4) Centres de Santé Intégrés (CSI) de type I, un (1) CSI de Type II et un hôpital de district localisé dans le chef-lieu de la commune. Toutes ces infrastructures sont fonctionnelles. Les infrastructures de la commune et leur localisation sont présentés dans le tableau 22 suivant :

Tableau 22: Infrastructures sanitaires de la commune

Localisation	Infrastructures sanitaires de la commune			
	Case de santé	CSI I	CSI II	Hôpital de district
Guidan Roumdji	0		1	1
Dan Tourké	0	1	0	0
El Kolta	0	1	0	0
Halbawa	0	1	0	0
Souloulou	0	1	0	0
Karanguiya	1	0	0	0
Kabra	1	0	0	0
Guidan Gobro	1	0	0	0
Guidan Alkali	1	0	0	0
Garin Koutoubou	1	0	0	0
Houra Guirké	1	0	0	0
Zanfarawa	1	0	0	0
Kataré Moussa	1	0	0	0
Alfourtok	1	0	0	0
Kourna Batchaka	1	0	0	0

Localisation	Infrastructures sanitaires de la commune			
	Case de santé	CSI I	CSI II	Hôpital de district
Hannou Gazané	1	0	0	0
Dogon Farou	1	0	0	0
Waiwaya	1	0	0	0
Zangarama	1	0	0	0
Hammou	1	0	0	0
Karazomé	1			
Total	16	4	1	1

Source: D D S/ Guidan Roudji

Les infrastructures présentées ci-dessus ne permettent pas une meilleure couverture sanitaire de la commune quand on sait que la demande est plus importante que l'offre. Cela s'explique toujours par l'importance de la démographie et un taux de couverture très faible qui est de 34%. Ce tableau qui s'ajoute à beaucoup d'autres contraintes rend davantage plus difficile l'accès aux soins de santé dans la commune. L'encadrement de proximité mené par les matrones est de moins en moins efficace du fait du poids de l'âge des personnes formées pour cette assistance. C'est pourquoi des efforts sont en train d'être déployés pour améliorer ce service de proximité en remplaçant les matrones et les secouristes par les femmes relais.

La politique de recouvrement des coûts semble ne pas faciliter l'accès quoique ce soit un tournant décisif de la politique nationale en matière de santé. La mise en place des comités de santé s'inscrit dans cette logique.

Pour atteindre le défi en matière de couverture sanitaire dans la commune urbaine de Guidan Roudji, les porteurs d'obligations doivent remplir pleinement leurs devoirs et les titulaires de droits réclamer leurs droits.

2.1.3.3.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les principales activités économiques pratiquées dans la commune sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

Agriculture

Pratiquée par plus de 90% de la population, l'agriculture constitue la première activité économique de la commune. Elle contribue à cet égard de façon significative à l'économie de la commune urbaine de Guidan Roudji.

a) Potentialités :

L'agriculture constitue la principale vocation des populations de la commune urbaine de Guidan Roudji, car elle constitue :

- la principale source de revenu des populations ;
- la principale base alimentaire de ces populations ;
- la principale activité des populations de la commune ;
- la principale occupation de l'ensemble des terres cultivables en dehors de celles habitées et les couloirs de passages et aires de pâturages.

Bien que l'agriculture constitue l'activité prépondérante, celle-ci assure une faible productivité car dépendant de la pluviosité et se pratiquant sur des sols dégradés et pauvres.

Le paysan dispose de très peu de moyens financiers pour les apports en engrais indispensable pour un bon rendement.

Les principales cultures pratiquées sont le mil et le sorgho pour les céréales ; l'arachide et le niébé pour les cultures hivernales de rente. Les cultures de décrue sont pratiquées dans les terres de vallées en cas d'épandage lors de crues annuelles de Goulbi.

La production céréalière est destinée à l'auto consommation et à la vente. La faiblesse du rendement combiné aux sécheresses répétitives fragilise la sécurité alimentaire des populations. Malgré cette situation le bilan céréalier annuel de la commune est généralement positif. Cependant, la mauvaise gestion de l'excédent céréalier plonge assez souvent la population dans une situation d'insécurité alimentaire.

Les cultures de décrue ont un apport monétaire important pour les populations même si les données ne sont pas disponibles. On peut affirmer que la plus part des familles de la vallée arrivent à réaliser des investissements utiles toutes les années que la crue est importante.

Le revenu issu de la vente des produits agricoles est utilisé pour la satisfaction des besoins courants : cérémonies (mariage, baptême) l'habillement, le petit commerce, les soins médicaux, etc.

Comparées à celles du département de Guidan Roumdji, les principales productions de la commune sont généralement bonnes. Quant aux superficies, elles sont restées stables depuis un certain nombre d'années par manque d'extension due à l'occupation de toutes les superficies.

Elevage

C'est la seconde activité économique de la commune de par la place importante qu'il occupe dans les activités socio-économiques des populations. Élément central de l'économie familiale, cette activité contribue largement à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Il est pratiqué aussi bien par les nomades que par les sédentaires. Il porte sur les bovins, les ovins, les caprins, les camelins, les équins, les asins et la volaille.

Il constitue non seulement une source de revenus très considérable mais aussi une source de fumure organique pour les habitants de la commune. Les bœufs de trait et les caprins constituent l'essentiel du cheptel au niveau des villages de la commune. Les caprins, parce qu'ils sont moins exigeants et les bœufs de trait pour le transport et les travaux champêtres. L'élevage est de deux (2) types :

- semi intensif pour ce qui est des petits ruminants et quelques bœufs de trait.
- extensif généralement pour ce qui est des bovins, ovins et camelins.

On note également l'existence d'un élevage de case de petits ruminants en majorité appartenant aux femmes. L'élevage de gros ruminants surtout les bovins est de type extensif et demeure la prédilection des pasteurs propriétaires des bétails ou servant de bergers pour les sédentaires.

a) Effectif du cheptel

Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables du cheptel à l'échelle communale, les données au niveau du département présentent un capital bétail très important. Le tableau 23 suivant présente l'effectif du cheptel du département de Guidan Roumji.

Tableau 23: *Effectif du cheptel*

Espèces	Nombre de têtes	Nombre U B T
Bovins	257 537	206 029,6
Ovins	395 672	59 200,8
Caprins	367 806	55 170,9
Camelins	39 727	39 727
Asins	44 922	24 461
Equins	2205	2205
Total	1 107 869	384 794,3

Source: D D E/I A Guidan Roumdji

Le marché de bétail de Guidan Roumdji est un marché de regroupement qui tend vers l'exportation au regard de son importance et de sa position géographique. L'animation du marché se fait tous les dimanches avec une fréquentation régulière d'environ 2000 personnes. La gestion du marché est confiée au GIE Madibi Kara. Le marché est clôturé par un mur avec ail une grande porte et d'un portillon ; il dispose également d'un certain nombre d'infrastructures.

Il est contrôlé par le Système d'Information sur le Marché (SIM) bétail. L'agent du service de l'élevage assure la collecte des données statistiques à savoir les mercuriales, les transactions commerciales du bétail et des aliments pour bétail ainsi que la santé animale et les autres activités connexes. Ce marché n'est pas doté d'un quai d'embarquement et est confronté à un problème de ruissellement des eaux de pluie. Il n'existe pas sur le marché des parcs matérialisés : les animaux sont parqués par espèces et par intermédiaires. Les différentes espèces animales présentées pour la vente sont attachées ou regroupées sous la surveillance des intermédiaires de vente et leurs aides assistants.

Le marché est approvisionné par les agro-pasteurs, les éleveurs de Guidan Roumdji, ceux des localités environnantes et les marchés de Guidan Mayaki, Dan Dadi, Sabon Machi, Kornaka, Dakoro (Département de Dakoro), le marché de Tounfafi (Madaoua), les marchés de Tchadi, Tibiri, Komawa, Nwala Dan Sofoua (Guidan Roumdji), Tessaoua, Gandou, Abalak, les villages frontaliers du Nigéria ainsi que par les pasteurs (transhumants) de passage.

Quant à la destination des animaux, ils sont vendus et convoyés en direction de Maradi, Niamey, Bénin et des pays voisins Togo, Mali, Nigéria. En cas de mévente, les éleveurs (agro-pasteurs pasteurs) retournent dans leur localité avec leurs animaux dans l'attente du prochain marché hebdomadaire de Guidan Roumdji. Par contre, les revendeurs convoient les animaux non vendus vers les marchés de Sabon Machi, Dan Dadi, Tounfafi et et du Nigeria voisin.

Commerce, transport et artisanat

a) Commerce

Bien que le marché de Guidan Roudjji constitue un des pôles de développement économique de la région de Maradi, force est de constater que le commerce n'est pas très développé dans la commune de Guidan Roudjji. C'est surtout le manque de routes latéritiques praticables dans la commune qui freine considérablement le développement des activités commerciales.

Le petit commerce se pratique dans les villages et à travers un réseau de quatre (4) marchés hebdomadaires qui sont : Guidan Roudjji (le dimanche), El kolta (le samedi), Souloulou (le lundi) et Dogon Farou (le mardi).

Le commerce se pratique surtout de façon informelle à partir d'un réseau constitué de grossistes, de détaillants et de marchands ambulants.

On distingue trois types de commerce :

- le commerce des produits agricoles, pour lequel le marché de Guidan Roudjji a une réputation régionale ;
- le commerce de bétail et des produits dérivés de l'élevage, pour lequel le marché de Guidan Roudjji se positionne parmi les plus importants de la région.
- Les produits de l'artisanat.

Les produits manufacturés proviennent pour l'essentiel du Nigeria.

En plus du petit commerce exercé dans les principales agglomérations, quatre (4) marchés hebdomadaires servent de cadre aux échanges commerciaux. Les populations locales fournissent des produits agricoles (mil, sorgho, niébé, gombo), des animaux sur pieds, des produits et sous-produits animaux (viande, cuirs et peaux, produits laitiers), des produits forestiers (bois, fruits) et enfin des mets cuisinés (galettes, beignets). En retour, elles s'approvisionnent en produits manufacturés et en produits de première nécessité, notamment des habits, des ustensiles de cuisine, des condiments, etc.

b) Transport

Pour ce qui est du transport, la commune de Guidan Roudjji ne dispose pas d'un réseau routier important. A part la RN qui traverse la commune sur environ 90 Km la commune ne dispose pas de routes latéritiques praticables. Ceci constitue un grand frein à l'approvisionnement des marchés locaux de la commune en produits agricoles et d'autres produits manufacturés provenant des grands centres commerciaux de la région. Aussi, le manque de route pose d'autres problèmes comme :

- Les mauvaises conditions d'évacuations sanitaires ;
- La limitation des échanges ;
- L'accélération du délai d'amortissement des véhicules ;
- Etc.

Cependant, il faut souligner le rôle, combien important, joué par les motos kabou kabou et des charrettes dont les services rendus aux populations n'ont pas de prix surtout dans un contexte d'enclavement parfait de la commune.

c) Artisanat

Sur la plan artisanal, la commune a une diversité de corps de métiers : les forgerons, les tanneurs, les tailleurs, les maroquiniers, les maçons, les potières, les menuisiers métalliques et bois, etc. Chacune de ces activités évolue selon ses propres moyens et de manière très archaïque. Les artisans ne sont que dans des rares cas regroupés en association ; et ceci ne crée pas les conditions de leur développement. Ces activités artisanales sont généralement saisonnières et bénéficient de très peu d'appui technique et financier.

L'artisanat est surtout utilitaire et procure le matériel agricole et les ustensiles ménagers. Les sculpteurs de Guidan Roundji sont réputés pour la fabrication des mortiers à base des troncs d'arbres. Compte tenu de la dégradation de la végétation dans la zone, le bois utilisé est de plus en plus importé des zones forestières du Nigeria.

Le faible développement du commerce et de l'artisanat conduit au chômage, à l'exode rural avec toutes ses conséquences, la détérioration des conditions de vie des populations, etc.

L'artisanat est aussi une activité non négligeable dans la commune urbaine de Guidan Roundji. Il porte sur la transformation des produits agropastoraux, le tissage des nattes et cordes, la fabrication d'objet d'utilité agricole ou pastorale, etc. En somme, c'est l'artisanat d'œuvre et de service qui domine dans la commune. Il constitue une source de revenus alternative pour les populations qui le pratiquent.

2.1.3.4 SITE DE DAKORO

2.1.3.4.1 LOCALISATION

A vocation agricole pour une superficie de 5 ha, le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 0.8 km au Nord du marché existant et à environ 1km de la Mairie de Dakoro. Il se trouve à la sortie de la ville, au Nord sur la route de Belbedji en dehors de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques (tableau 24 et figure 38 ci-dessous). Le site est un champ bordé par la voie latéritique à l'Est et par des champs sur les autres côtés. De l'autre côté de la voie (côté Est), il existe deux magasins non clôturés pour la Maison du Paysan et au-delà des champs côté Ouest. Il y a aussi une ferme avec plusieurs bâtiments

Tableau 24: Coordonnées géographiques du site du futur marché à bétail de Dakoro

Coordonnées	P1	P2	P3	P4
Latitude	14°32'7.03"N	14°32'7.23"N	14°32'2.69"N	14°32'2.17"N
Longitude	6°46'32.39"E	6°46'26.54"E	6°46'25.26"E	6°46'30.97"E



Figure 38: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Dakoro

2.1.3.4.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : Les sols de la zone d'étude sont de type subaride à brun-rouge. Ils possèdent en surface un horizon humifère épais d'au moins 50 cm, de couleur brune, assez structuré. Les horizons profonds sont d'une couleur rousse caractéristique, jamais ne durcis. Les sols subarides brun rouge se sont formés sur du sable éolien. Les sols brun-rouges ont une fertilité basse et sont surtout des sols réservés au pâturage compte tenu de leur position septentrionale (faible pluviosité). Ces sols subissent un appauvrissement continu du fait de leur sensibilité à l'érosion (hydrique et éolienne) (Karimou Barké et al 2015).

Le sol du site de marché à bétail de Dakoro est de type sablonneux à argilo-sablonneux (photo 14). Il est favorable à l'agriculture.



Photo 14: Aperçu du type de sols du site de MAB de Dakoro

Aussi, une carte d'occupation des sols de la commune de Dakoro a été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 39 ci-dessous

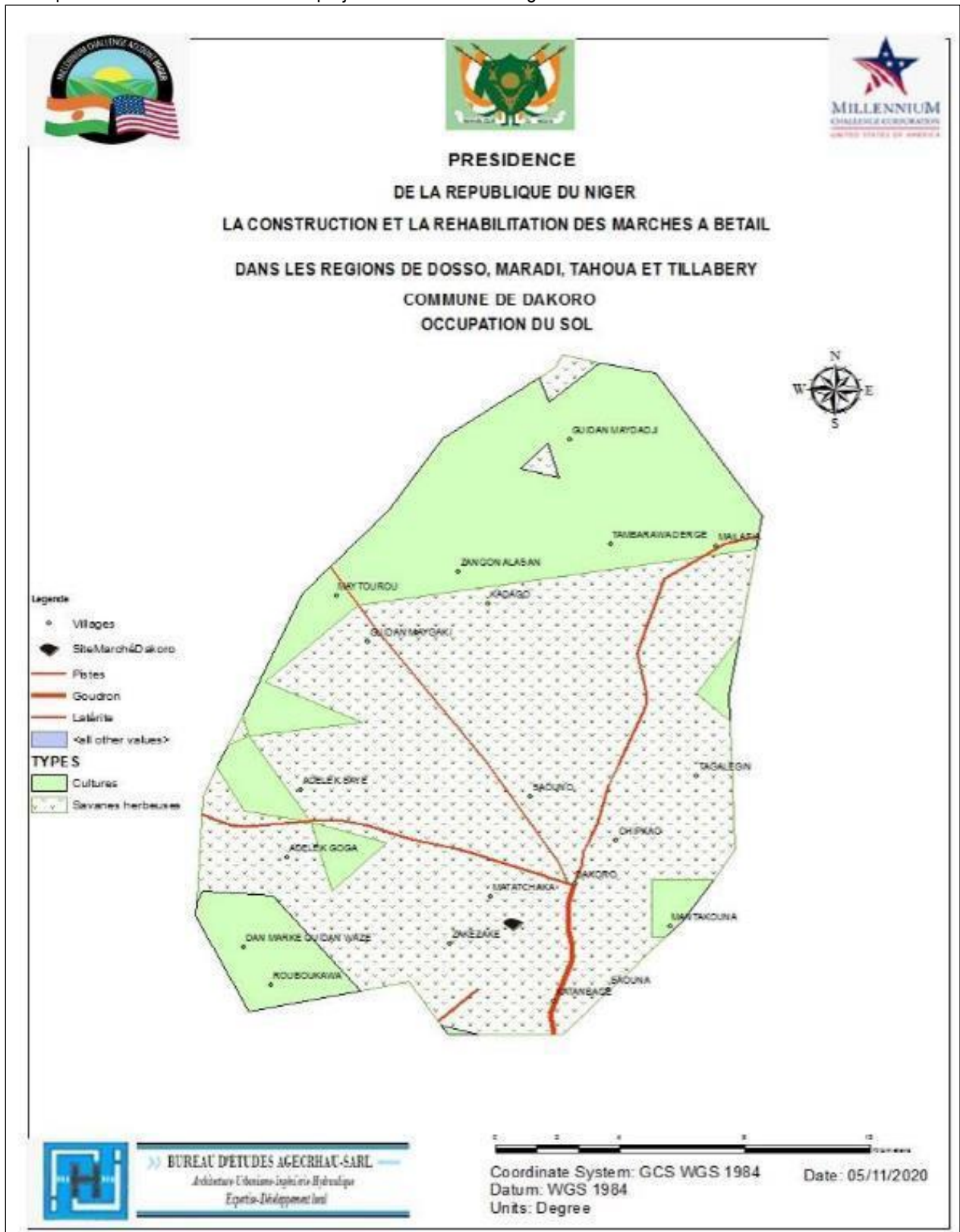


Figure 39: Carte d'occupation des sols de Dakoro

Relief : La commune urbaine de Dakoro présente une morphologie dunaire relativement plate avec de nombreuses vallées sur environ tous les 15 km. En outre, elle est traversée d'Est en Ouest par la vallée fossile de la Tarka peuplée d'arbres (*Acacia et Balanites*) et d'arbustes.

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente douce dominante versant Nord-ouest vers le Sud-est en direction d'un koris qui a son tour draine les eaux vers une marre située à environ 60 m à l'Est du site. Le terrain est longé par un petits koris à environ 30 m au sud. Il faut noter la présence de quelque poche de retenuesretenu d'eau au tour de certain grands arbresgrand arbre qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du site.

Sur le plan géologique, le sol du site est en grande partie sablonneux sur laquelle est pratiquée la culture pluviale. Il présente également, sur le plan géotechnique, un aspect argileux.

Par rapport aux matériaux, il n'y a pas de carrière de gravier aux environs immédiats de Dakoro, le gravier est transporté depuis les carrières lointaines. Quant à la carrière de la latérite, elle se trouve à environ 7 Km de Dakoro et celle de sable à 600 m du site.

Hydrologie : L'hydrologie de la zone d'étude est composée des ressources en eau de surface et souterraine :

- Les eaux de surfaces représentent les mares temporaires qui ont pour la majorité une durée de 2 à 3 mois après l'arrêt des pluies et les zones humides de la vallée de Tarka. Elles sont généralement utilisées pour les constructions, les cultures maraichères, l'abreuvement des animaux, etc.
- Quant aux ressources en eau souterraine, elles constituent les nappes phréatiques plus ou moins profondes et sont généralement captées pour l'alimentation en eau potable par des forages et des puits pastoraux en zone pastorale.

En termes d'infrastructures hydrauliques, les ouvrages de production potable de la ville de Dakoro se composent :

- ✓ d'un forage F1, réalisé en 1977, géré par la SEEN, qui capte la nappe du Continental Intercalaire/Hamadien à une profondeur totale équipée de 289 mètres. La chambre de pompage présente une cote de 175 m. Le niveau statique est de 95 mètres et le débit d'exploitation selon la SEN est de 27 m³/h.
- ✓ deux forages F2 et F3, réalisés respectivement en 1990 et en 2006, qui captent les réservoirs du Continental Intercalaire/Hamadien. Le niveau statique pour le F2 est situé à 83 mètres. Les débits actuels de pompage de F2 et de F3 sont respectivement de 20 m³/h et de 30 m³/h.
- ✓ deux forages F4 et F5 réalisés tous en 2014 captant également les nappes du CI/CH à des profondeurs respectivement de 290 m et 286 mètres de profondeurs. Les niveaux statiques de F4 et de F5 sont respectivement de 97,2 m et 80,08 mètres. Les débits actuels de pompage de F4 et de F5 sont respectivement de 40 m³/h et de 30 m³/h.

La production d'eau au niveau de l'AEP de la ville de Dakoro est assurée par des électropompes immergées de marque Grundfos en bon état, installées dans les cinq forages pour des débits d'exploitation mesurés respectifs de 18, 21, 18, 33 et 33 m³/h pour F1, F2, F3, F4 et F5.

L'alimentation électrique des électropompes immergées et de l'installation de traitement est assurée via le réseau NIGELEC des groupes électrogènes de secours.

Le stockage de l'AEP est constitué des réservoirs métalliques surélevés (volume de 300 m³ sur 10 m).

Quant à la qualité des eaux, des analyses physico-chimiques et bactériologiques ont été conduites dans le cadre de la présente étude.

En effet, les paramètres physico-chimiques et bactériologiques de l'eau collectés dans la bibliographie, pour les forages de la ville de Dakoro, indiquent des eaux de bonne qualité.

Egalement, les paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ, au niveau des têtes des forages de la SEEN sont donnés dans le tableau 25 ci-dessus.

Tableau 25: Paramètres physiques des eaux souterraines mesurés in situ de Dakoro

Site	Type d'installation	pH (unités pH)	T (°C)	Conductivité Electrique (CE) (µS/cm)	Observations en date d'août 2020
Dakoro	F3	7,24	33,5	274	Eau claire, sans sable
	F4	7,55	34,9	245	
	F5	7,32	34,8	256	
Normes OMS 2008		6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20°C	

Source : Mission terrain, août 2020

La figure 40 ci-dessous présente la répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Dakoro.

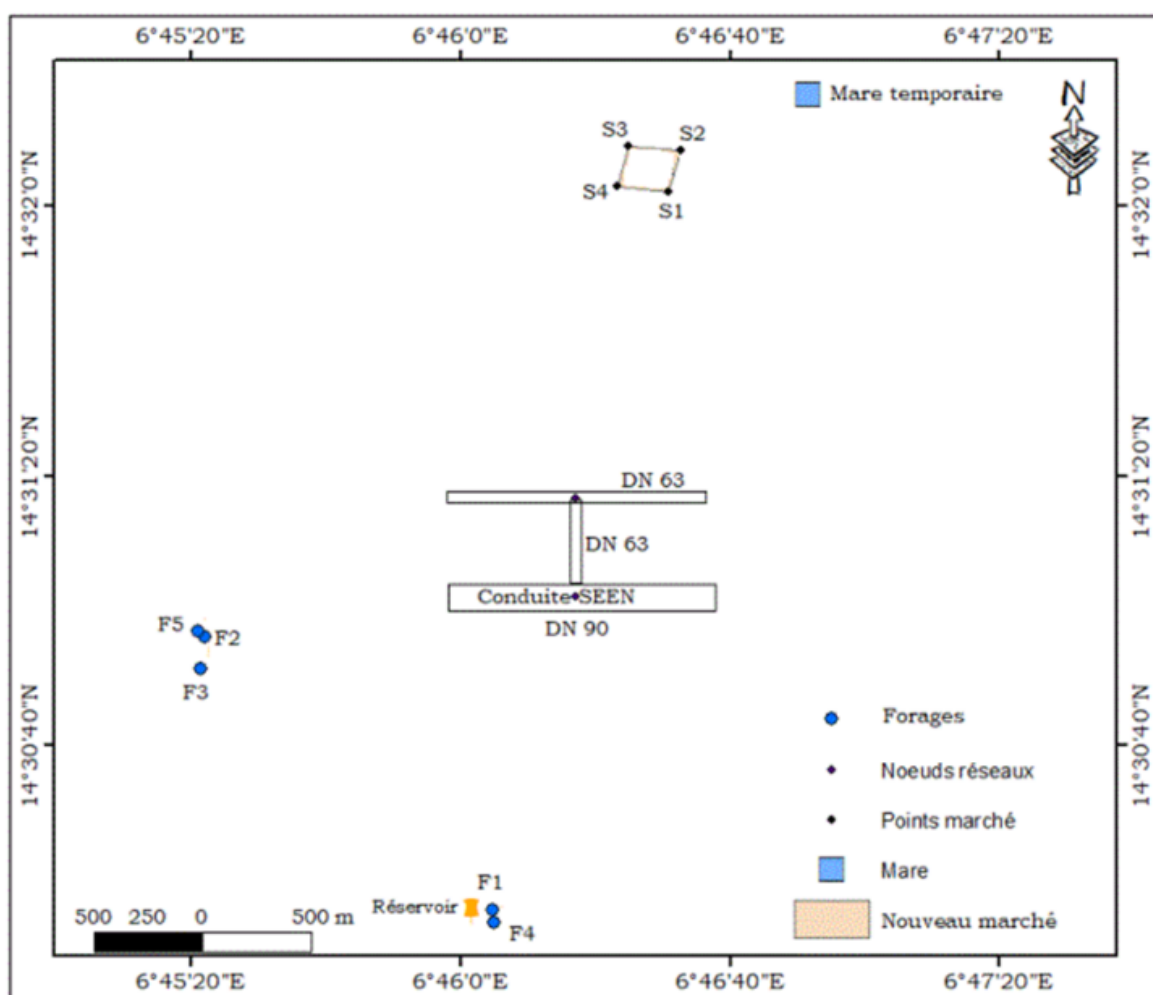


Figure 40: Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Dakoro

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 41 et 42 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différents strates géologiques traversés.

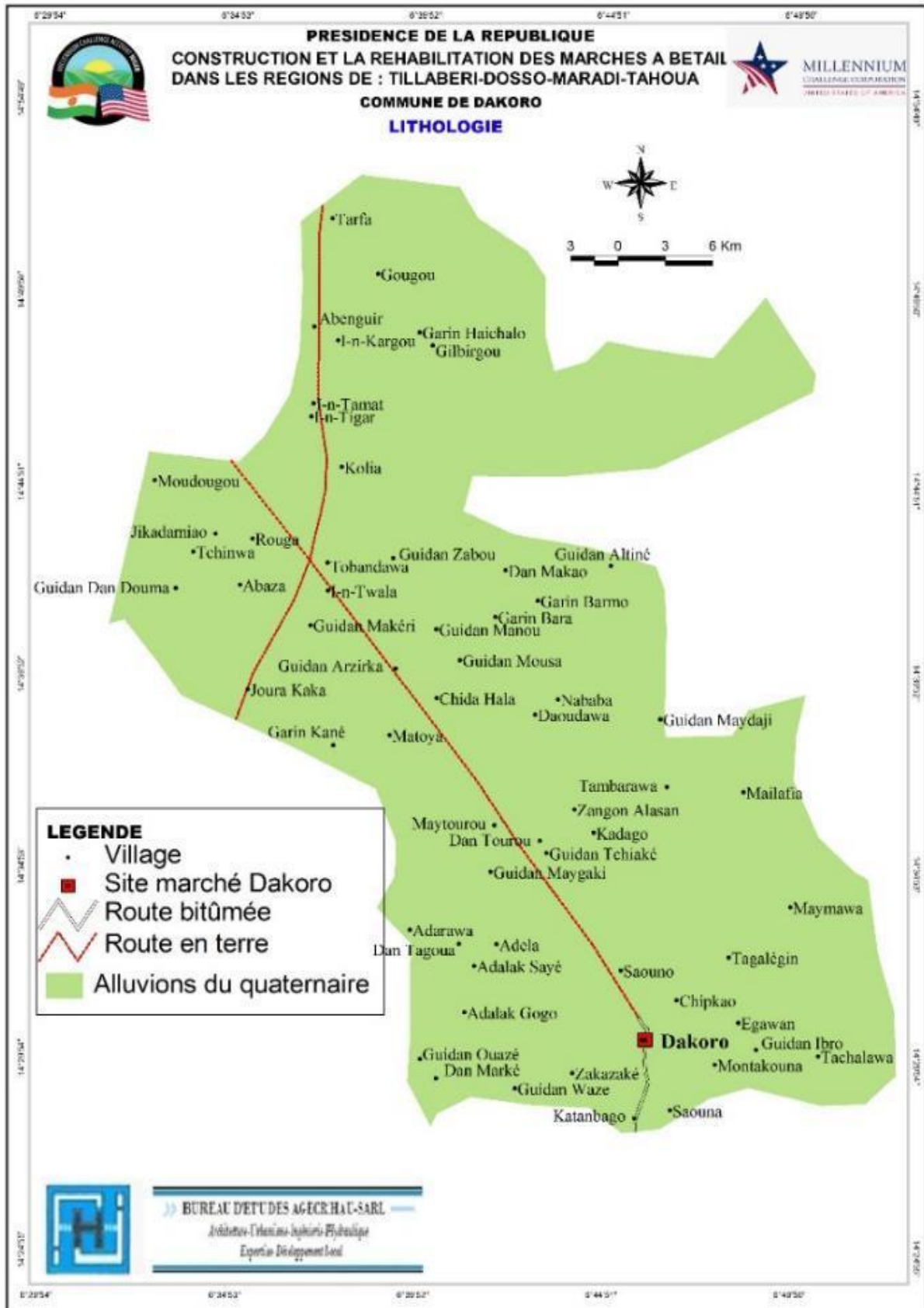


Figure 41: Carte Lithologique de la commune de Dakoro

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouve à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifères à apports faible et irrégulier (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

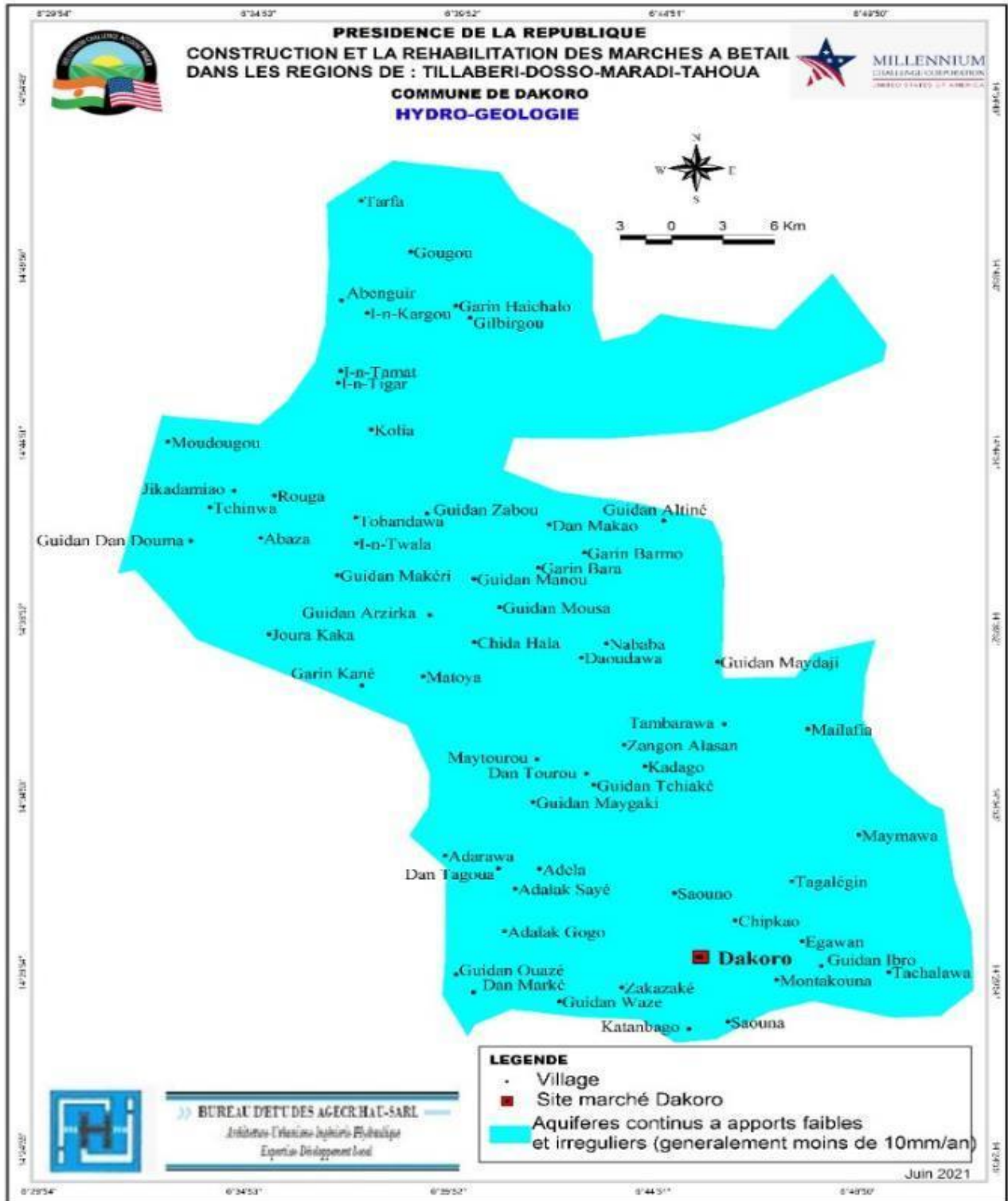


Figure 42: Carte hydrogéologique de la commune de Dakoro

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi N'Kaba. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10⁻⁴ m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage captant la nappe du Continental Intercalaire, des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique, d'un réservoir de stockage et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

Végétation : Au niveau de la zone du projet, la végétation est en grande partie clairsemée principalement dans la zone non agricole (vallée de la Tarka). Elle est majoritairement épineuse avec une concentration d'*Acacia* spp, *Balanites aegyptiaca* et *Faidherbia albida*. En effet, il faut signaler la persistance d'une dégradation de l'écosystème dans les champs où les besoins en terres de cultures s'accroissent avec la pression démographique.

La végétation du site est majoritairement composée de *Faidherbia albida* (photo 15), *Balanites aegyptiaca* et *Ziziphus mauritiana*. On rencontre également d'autres espèces constituées notamment d'*Acacia nilotica*, *Guiera senegalensis* et *Sclerocarya birrea*.

En effet, l'équipe du consultant a réalisé un inventaire forestier sur le site. Au total, cent sept (107) pieds d'arbres ont été dénombrés (tableau 26).

Tableau 26: *Espèces végétales présentes sur le terrain*

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
Acacia nilotica	Bagaruwa	5	A
Acacia radiana	Kandili	10	Non déterminé
Balanites aegyptiaca	Aduwa	13	A
Faidherbia albida	Gao	51	A
Guiera senegalensis	Shabara, Sabara	3	Non déterminé
Sclerocarya birrea	Dânia, Daniya	5	Non déterminé
Ziziphus mauritiana	magaria, magariya	20	Non déterminé
Nombre total des pieds		107	

SOURCE : Mission vérification terrain et Audiences Publiques, mai 2022



Photo 15: Aperçu du type de la végétation sur le site de Dakoro

Faune : La faune est essentiellement constituée des lièvres, des reptiles et quelques espèces de la faune aviaire. La dégradation de l'écosystème surtout avec le défrichement continu des terres de cultures causé par la pression démographique a engendré la disparition de cette faune.

2.1.3.4.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.4.3.1 Populations et organisations sociales

La population de la commune de Dakoro est de 87 068 habitants dont 43 238 hommes et 43 830 femmes (INS, Niger en chiffre 2018) La population est estimée à 71 201 habitants (estimation de 2013) avec 83 villages administratifs et tribus rattachés. Le commun fait frontière à l'Est et au Sud avec la commune de Birnin Lallé, au Nord par les communes de Roubou et Azagor, à l'Est par la commune rurale de Bader Gouda et à l'Ouest par la commune de Korahane. Elle fait partie du découpage traditionnel du canton de Birnin Lallé.

La Commune de Dakoro est une zone où beaucoup des jeunes partent en exode vers les Pays voisins. Les différentes destinations ou pays d'accueil sont : le Nigeria, la Libye, la Côte d'Ivoire, etc. On note également un mouvement important des jeunes vers Maradi où d'autres villes du pays. Les départs ont lieu chaque année après les récoltes.

Bien que comportant beaucoup d'effets néfastes, l'exode offre une issue de secours, ou une alternative pour l'ajustement de la vie économique. Selon les circonstances, beaucoup d'exodants arrivent souvent à gagner leur vie dans le pays d'accueil et cette pratique rentre, de l'avis des populations, dans le cadre des mesures de résiliences face aux incertitudes des campagnes agricoles.

Les différentes populations de la commune cohabitent dans l'espace territorial en parfaite harmonie et cela depuis longtemps. Cette cohésion se renforce davantage par les liens de mariage qui se tissent quotidiennement d'une communauté à une autre et par le cousinage de parenté à la plaisanterie qui existait déjà dans la tradition.

2.1.3.4.3.2 INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

2.1.3.4.3.2.1 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Avec 60 écoles primaires traditionnelles, sept (7) médersa, cinq (5) jardins d'enfants, trois (3) Collèges publics d'Enseignement Général dont un franco arabe, deux (2) complexes scolaires privés, un centre d'enseignement technique et un centre de formation de métier, la commune urbaine de Dakoro a une couverture acceptable en termes d'institutions scolaires comparativement à d'autres. On note également un CES et un lycée. A cela s'ajoute le centre de réinsertion des jeunes qui accueille des enfants plus ou moins en conflit avec la loi.

Les 67 écoles (primaires et médersa) que compte la commune totalisent sur le plan des infrastructures 248 classes dont 132 paillotes soit 53,22%.

Sous l'angle des droits humains, l'accès à l'éducation est encore sujet à de nombreux problèmes qui traduisent une violation des droits des enfants pour une éducation de qualité tels que consacrés par la Convention relative au Droit à l'Education (CDE) ratifiée par le Niger. Les responsabilités incombent aux détenteurs d'obligation qui sont :

- i) Les parents qui continuent d'ignorer les bienfaits de la scolarisation et qui ne suivent pas leurs enfants
- ii) La communauté qui ne s'approprie pas des questions de l'école
- iii) L'Etat et les Partenaires au Développement qui ne réalisent pas suffisamment d'infrastructures scolaires.

Sur le plan de l'éducation non formelle, la commune dispose de plusieurs instructeurs d'alphabétisation. Il a été répertorié 56 centre alpha dont 9 masculin, 25 féminins et 22 mixtes. Certains centres DUDAL ont existé dans le temps comme celui de Katambagué par exemple. L'autre volet de l'éducation non formelle est celui des écoles coraniques qu'on trouve presque dans tous les villages.

2.1.3.4.3.2.2 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Dans l'espace territorial de la commune de Dakoro, on a dénombré deux (2) Centres de Santé Intégré (CSI) au niveau du chef lieu de la commune et à Intouila. A ce CSI s'ajoutent neuf (9) cases de santé (Adalak, Joura, Dan Mata Sofoua, Dan Mata Saboua, Maitourou, Intigar, Mailafia, Gougou etKardaou). il y a également au chef lieu de la commune :

- ✓ 1Pharmacie populaire ;
- ✓ 2 Dépôts pharmaceutiques 2 privées ;
- ✓ 2 Centres médicaux privés.

La présence de ces structures s'explique par le fait que le chef lieu de la commune est en même temps chef lieu de département. Aussi ; il y a à ce niveau la présence de l'hôpital du district ; même s'il y a des villages distant d'une cinquantaine de kilomètre de cet hôpital.

2.1.3.4.3.2.3 ASSAINISSEMENT

L'inventaire des infrastructures d'assainissement réalisé dans le cadre du PLEA, a concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires (écoles, collège, médersa), sanitaires (poste de santé, case de santé), économiques et de transports (marchés

hebdomadaires, marchés permanents, marché de bétail, gares), des lieux de culte et d'éducation coranique (grandes mosquées).

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréments dans les infrastructures sociales (scolaires, sanitaires) et marchandes estimé à **11%** est jugé faible. Il reste inférieur aux objectifs et directives du secteur qui préconisent un total accès des infrastructures communautaires (notamment de santé et d'éducation).

Les taux d'accès à l'assainissement des populations sont de **0,2%** et reste inférieur aux OMD (50% visé en 2016). La situation de l'assainissement est nettement déficitaire aussi bien pour les ménages que pour les infrastructures socioéconomiques, comparé aux objectifs visés en 2016. Des efforts importants sont à fournir pour assurer une couverture acceptable des ménages et des infrastructures socioéconomiques » Extrait du PLEA

2.1.3.4.3.2.4 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture

L'agriculture constitue l'une des principales activités économiques des populations de la commune urbaine de Dakoro bien que ce soit une zone agro-pastorale. Cette agriculture est pratiquée sur presque l'ensemble des superficies de la commune en dehors des aires d'habitation et celles destinées aux pâturages. La production agricole est moyenne et ne permet pas de subvenir aux besoins alimentaires des populations. Les principales spéculations sont le mil, le sorgho, le niébé produit en hivernage.

La situation des infrastructures permet de renforcer la capacité de résilience des populations devant ces risques possibles pouvant conduire à une insécurité alimentaire. Ces dispositifs sont constitués de quarante-trois (43) banques céréalières, trois (3) boutiques d'intrants agricoles, soixante-sept (67) brigadiers phyto sanitaires mis en place depuis plus d'une décennie. Cinq (5) magasins de warrantage et trois (3) sites potentiels de cultures maraichères

Elevage

L'élevage est une activité qui vient en complément des activités agricoles de la commune de Dakoro. Il est de deux types :

- ✓ Un élevage semi intensif concernant les petits ruminants et quelques bœufs de trait. Il est effectué généralement par les sédentaires. .
- ✓ Un élevage extensif qui se passe en dehors de la commune (dans d'autres communes ayant plus d'aire de pâturage).

Le dispositif actuel dans le domaine de l'élevage comprend un parc de vaccination à Dakoro, 5 banques d'aliment bétail, un puits pastoral et 2 en cours, 13 auxiliaires para vétérinaires, 2 aires d'abattage, un centre de soins vétérinaire dans la ville de Dakoro ainsi qu'un vendeur des produits zoo techniques.

Le marché à bétail de Dakoro est très exigu ne pouvant pas contenir tous les animaux présentés le jour du marché. Il connaît une très grande animation tous les vendredis compte tenu de la position de Dakoro par rapport à la zone pastorale. C'est un marché régulièrement fréquenté par 11 500 personnes environ Source de l'information. Les hommes représentent 50%, les femmes 10%, les jeunes hommes 25% et les jeunes femmes 25%. Il est du type

marché de regroupement. A cet effet, plusieurs espèces animales : ovins, caprins, asins, équins, camelins sont présentés le jour de marché dont et les acteurs viennent des plusieurs localités notamment : les villages de la commune, des communes limitrophes. Pour l'organisation de l'espace, les animaux sont parqués par espèces et par intermédiaires. Les espèces animales présentées sur le marché sont généralement attachées ; mais, certains animaux sont regroupés à côté des intermédiaires de vente sous la surveillance de leurs aides. Compte tenu de l'exiguïté du marché, certains acteurs notamment les restauratrices, les vendeurs d'aliments bétail, les vendeurs de cordes sont installés à l'extérieur du marché. Pour ce qui est des statistiques et de la santé animale, le responsable communal de l'élevage assure le suivi et le contrôle du marché à bétail au même titre que l'inspection et le contrôle des denrées d'origine animale.

Quant à l'approvisionnement du marché à bétail en animaux, il est assuré par les éleveurs naisseurs de Dakoro et de ses environs, les pasteurs de la vallée de la Tarka, les marchés à bétail d'Akadaney, de Ourséna, de Bermo, de Gadabégji, d'Aballak (Tahoua), Sakabal, Intouila, Konbatché et Agékoria.

Par rapport à la destination des animaux, les animaux vendus sont convoyés en direction du Nigéria, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, le Sénégal et Niamey pour les gros ruminants et les communes voisines du sud pour les petits ruminants.

Commerce, transport, artisanat et Communication

a) Commerce

La commune urbaine de Dakoro compte six (6) marchés hebdomadaires dont les plus importants sont Dakoro et Intouila. Ces deux marchés ont une réputation dans les transactions du bétail mais aussi de céréale et du niébé qui sont exportés vers le sud. Les produits importés qui alimentent les marchés de la commune, sont les tubercules (igname et patate douce), les produits manufacturés et les vivres notamment le maïs. Les activités marchandes sont caractérisées par la présence des boutiques et d'alimentations surtout à Dakoro, des étalagistes et d'autres petits commerces de tout genre.

On note également la présence du secteur tertiaire au niveau du chef lieu de la commune avec deux (2) banques commerciales (Banque agricole et Banque Islamique du Niger), une institution de micro finance, une agence d'une maison d'assurance (Leyma), un notaire et des bureaux de transfert d'argent en l'occurrence BNIF AFUA, Al Izza, Post e Money). Tout cela illustre une certaine vivacité des activités économiques au-delà même de la commune.

b) Le transport, artisanat et communication.

Dans le domaine du transport, Dakoro a longtemps été une contrée dont l'accessibilité est difficile. Avec la réalisation du goudron de la RN 30 qui relie la ville à Maradi, le secteur du transport a pris un nouvel élan. Deux (2) compagnies de transport (RTV et Nijma) y sont déjà installées depuis trois (3) ans. Cependant, le réseau routier est très insignifiant à l'intérieur de la commune : seulement 10 km de goudron et 30 de latérite sur les 1002 km² de superficie qu'a la commune. Ainsi, la plupart des villages sont accessible par piste ; ce qui rend difficile les déplacements et le développement de certains marchés hebdomadaires de la commune. La commune ne dispose pas d'une auto gare moderne, ce qui ne génère pas assez de ressources à la commune.

Dans le domaine de l'artisanat, Dakoro dispose d'un centre artisanal reconnu dans la fabrication des produits à base de cuir. Dans la ville et villages de la commune plusieurs corps de métier existent dont la couture, la mécanique, la restauration, la tannerie, etc.

En matière de communication, une bonne partie de la commune est couverte par les réseaux de téléphonie mobile et deux radios installées à Dakoro (une communautaire et une privée). La radio et la télévision nationale émettent sur toute l'étendue de la commune.

Situation de la femme et de la jeunesse

De manière générale, on considère les femmes et les enfants comme les couches les plus vulnérables de la population. Dans la commune de Dakoro, les femmes n'ont pas une situation autre que celle des femmes rurales de la région avec un peu de nuance au niveau de la ville. La femme de la ville fait du petit commerce à la différence de celles qui sont en campagne. Leurs activités de routine sont les travaux domestiques, les travaux champêtres en période hivernale, la corvée d'eau et du bois et de fois des longues distances à parcourir pour accéder aux services de santé. La surcharge de leur calendrier est un facteur qui rend rude leur condition de vie.

Quant à la jeunesse, elle est presque désemparée par manque de formation professionnelle et l'insuffisance d'opportunités à saisir pour améliorer la situation. Toutes les activités que mènent les jeunes se font pour la plupart dans l'informel.

On note également dans la commune de Dakoro, que le capital institutionnel est caractérisé par l'existence d'un mouvement associatif tant masculin que féminin, mais qui mérite d'être redynamisé. Les femmes au niveau de la commune ayant une expérience fâcheuse des structures de micro finance sont réticentes à s'introduire dans le système afin d'améliorer leur revenu par l'accès aux petits crédits.

2.1.3.5 SITE DE OURSENAI

2.1.3.5.1 LOCALISATION

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 750 m au nord-ouest de l'ancien marché à bétail. C'est un site se trouvant dans une vaste zone à vocation de pâturage. Il faut signaler qu'au passage de la mission, une partie du site a été clôturée (mur en banco) par la mairie et abrite déjà le marché à bétail. Il est en dehors de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques ci-après (Tableau 27 et figure 43 ci-dessous).

Tableau 27: *Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Oursena*

Coordonnées	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7
Latitude	14°56'47.04" N	14°56'48.44" N	14°56'45.94" N	14°56'49.44" N	14°56'45.36" N	14°56'44.64" N	14°56'47.84" N
Longitude	7°17'9.76"E	7°17'4.90"E	7°17'5.86"E	7°17'8.61"E	7°17'10.54"E	7°17'4.37"E	7°17'2.87"E



Figure 43: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Ourseina

2.1.3.5.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : Le sol de la commune rurale de Gadabédji est marqué par la succession des dunes et des vallées. Ainsi, les sols sablonneux sont retrouvés sur les dunes et les sols sablo-argileux sont retrouvés dans les vallées et bas-fonds.

Le sol du site est sablonneux (photo 16). La conduite des activités des ventes des animaux renforce la teneur de sol du site en matière organique. Les sols du site sont menacés par l'érosion hydrique créant des zones de ravinements en plusieurs endroits aux alentours du site (Photo 17).



Photo 16: Aperçu du type de sols du site de M&B de Oursena



Photo 17: Zones de ravinements en plusieurs endroits aux alentours du site de MàB de Oursena

Aussi, une carte d'occupation des sols de la commune rurale de GadabédjiOursenaa été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 44 ci-dessous.

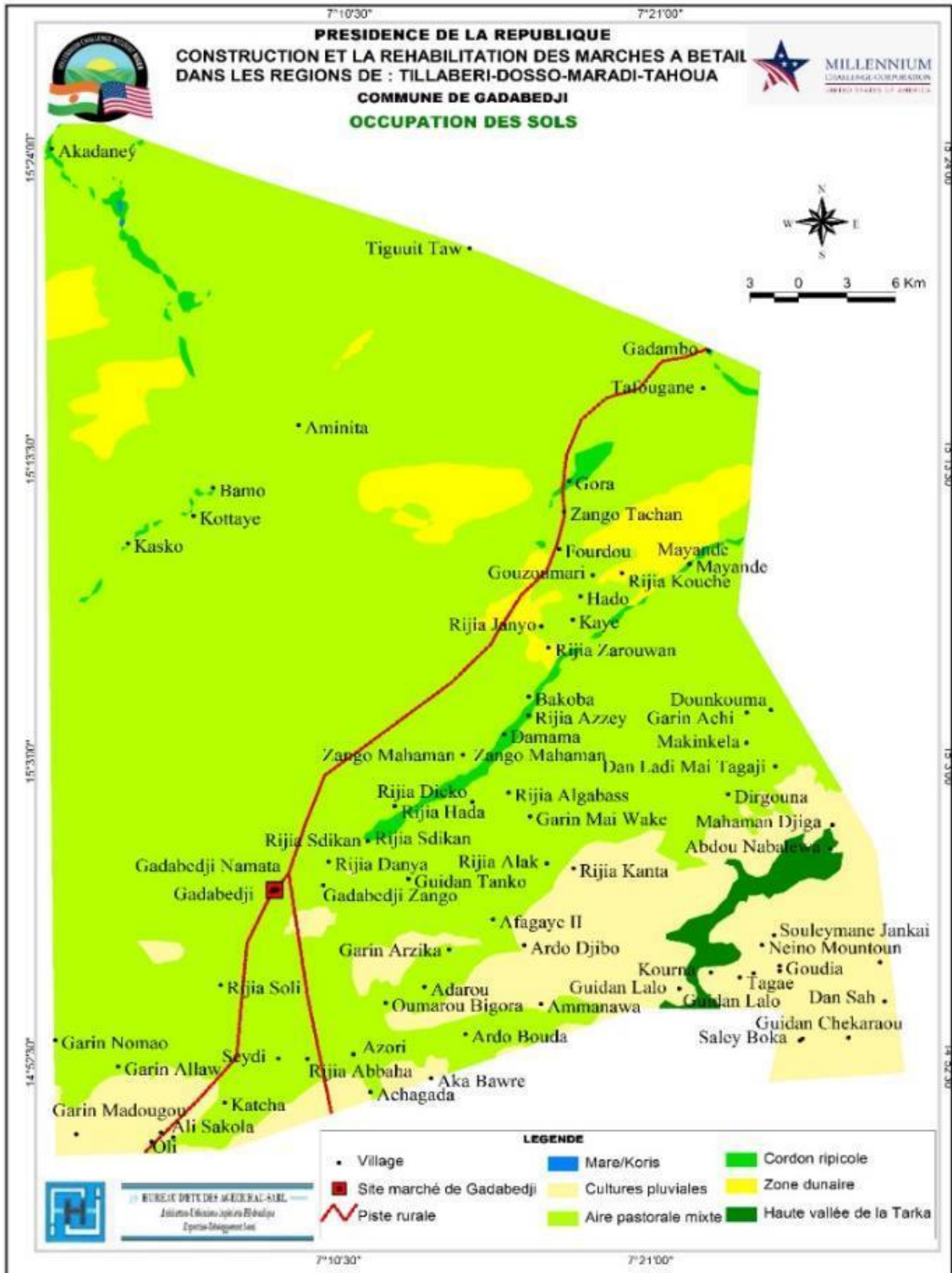


Figure 44: Carte d'occupation des sols de la commune rurale de Gadabédji

Relief : Le relief de la commune rurale de Gadabédji est marqué par la succession des dunes et des vallées. Il caractérise une zone sahélo saharienne.

Sur le plan topographique, le terrain présente une légère pente et est sablonneuse. Le terrain n'est pas cultivé à cause de son statut classé zone pastorale. Le site actuel est très menacé par des koris qui viennent du Nord et du Nord-ouest. Un des Koris traverse le site du Nord au Sud en endommageant la clôture (voir images). Pour les constructions avenir en plus du traitement intérieur du sol, un traitement spécial en amont du site s'impose. Il faut noter la présence d'une piste sablonneuse desservant le site vers le côté Nord.

Sur le plan géologique, tout le site présente une formation sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale. Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect sablonneux.

Hydrologie : Le potentiel en eau de surface est composé des plusieurs mares semi permanentes que l'on rencontre sur territoire de la commune, dont celle de Tigitou qui est permanente. Ces mares constituent les galeries d'infiltration et des recharges de la nappe phréatique (Photo 18).



Photo 18: Aperçu d'une mare temporaire à Oursena

En effet, l'approvisionnement en eau potable des populations de la zone du projet est assuré par des infrastructures hydrauliques notamment les puits, les forages, les mini AEPs et les Pompes à Motricité Humaine (PMH).

En termes d'infrastructures hydrauliques pour les besoins en eau de la population actuelle, ces besoins seront largement couverts par la mini AEP existante construite sur un forage avec un débit d'exploitation de 15 m³/h. Ainsi, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 41 m³/jour. Ils seront de l'ordre de 75 m³/jour en 2040.

Aussi, il a été noté la stagnation des eaux issues des fuites du réservoir. On note également l'absence de joints au niveau des colonnes de refoulement/distribution, qui d'ailleurs sont très dégradées et rouillées entraînant ainsi des fuites intenses. Les éléments de refoulement/distribution en acier sont associés à des colonnes en PVC totalement vétustes. Ceci nécessite urgemment une réhabilitation.

Quant aux ouvrages d’approvisionnement en eau du village, ils se composent comme suit:

- d’un puits cimenté, d’une quarantaine de mètres captant les nappes phréatiques du Quaternaire. Son niveau statique mesuré in situ est de 33,10 m. Ce puits se trouve à une distance de 373 m de site de marché à bétail.
- un forage captant les nappes du Continental Intercalaire/Hamadien à une profondeur de 152 m. ce forage est réalisé en 2015. Ce forage est situé à 919 m du site de marché à bétail.

Le point d’eau le plus proche est une borne fontaine (BF1) située à une distance de 165 m du marché à bétail. En ce qui concerne la qualité des eaux, les paramètres physicochimiques mesurés sur le site ainsi que les données à la réalisation des puits cimentés exploitées indiquent une eau de bonne qualité. Le tableau 28 présente les paramètres physiques de l’eau mesurés in situ.

Tableau 28: *Paramètres physiques des eaux souterraines mesurées in situ*

Site	Type d’installation	pH (Unités pH)	T (°C)	Conductivité Electrique (CE) (µS/cm)	Observations en date d’aout 2020
Ourséna	Mini-AEP (Forage)	8,73	38,3	267	Eau claire, sans sable, eau légèrement basique

Source : Mission terrain, d’aout 2020

La figure 45 ci-dessous présente la répartition spatiale des points d’eau et du nouveau marché de Ourseina.

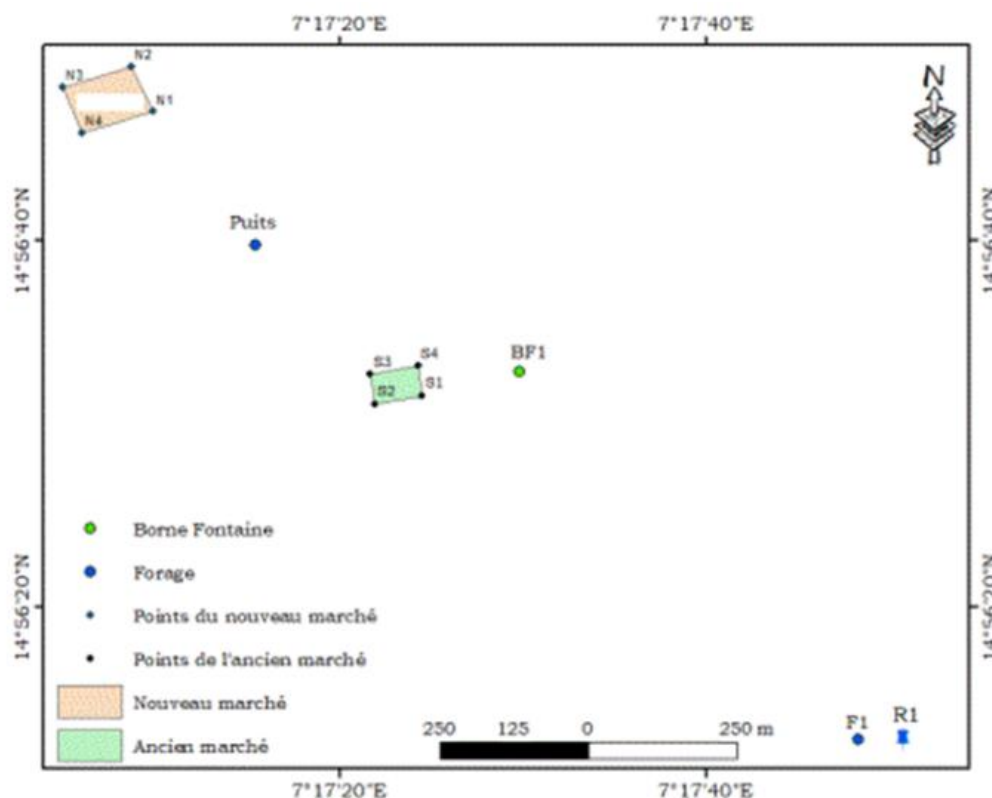


Figure 45: Répartition spatiale des points d’eau et du nouveau marché de Ourseina

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 46 et 47 ci-dessous ont été réalisées afin de monter l'importance des profondeurs des aquifères et les diffets strates géologiques traversés.

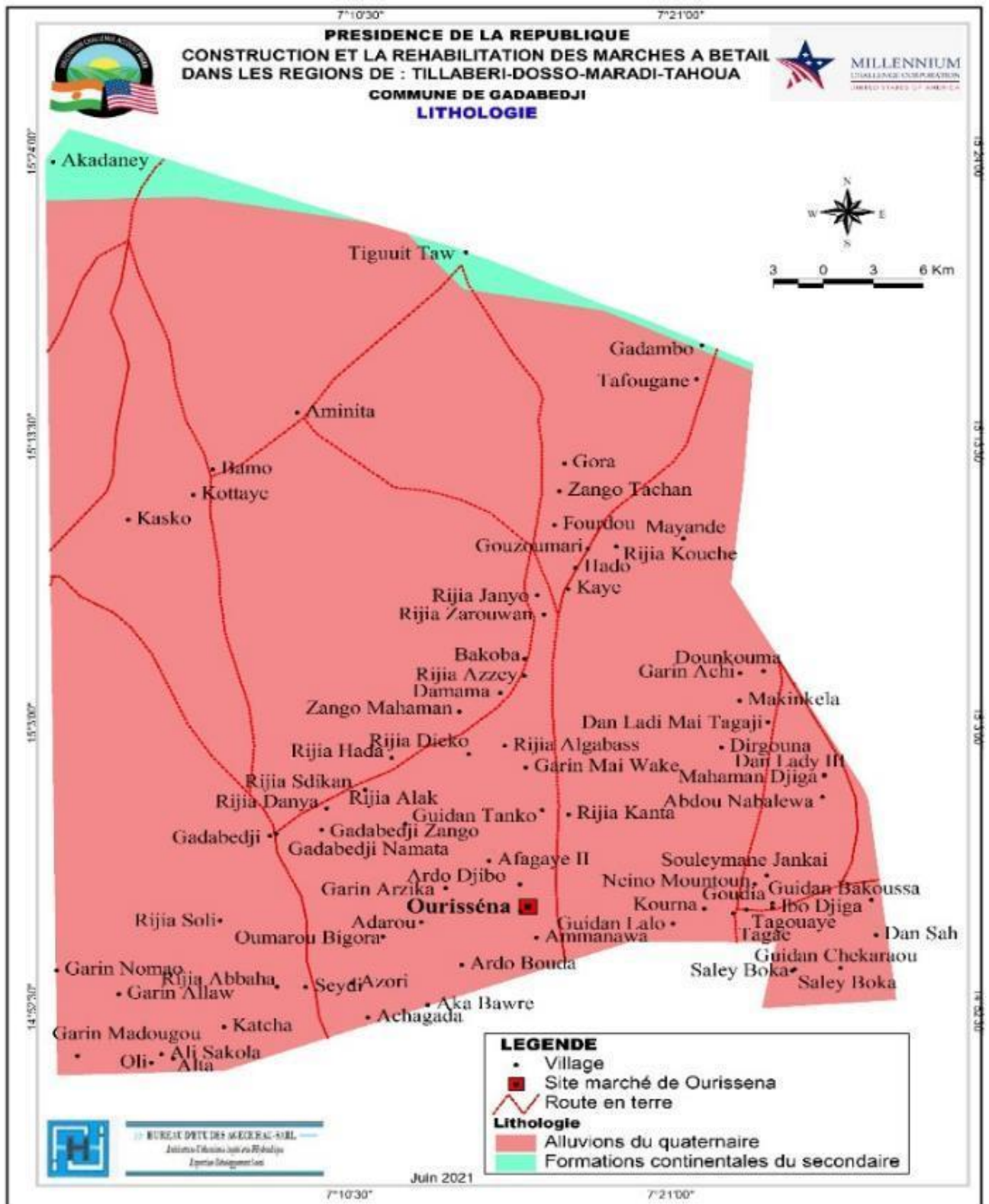


Figure 46: Carte Lithologique de la commune de Gadabedji

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouve à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifères à apports faible et irrégulier (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

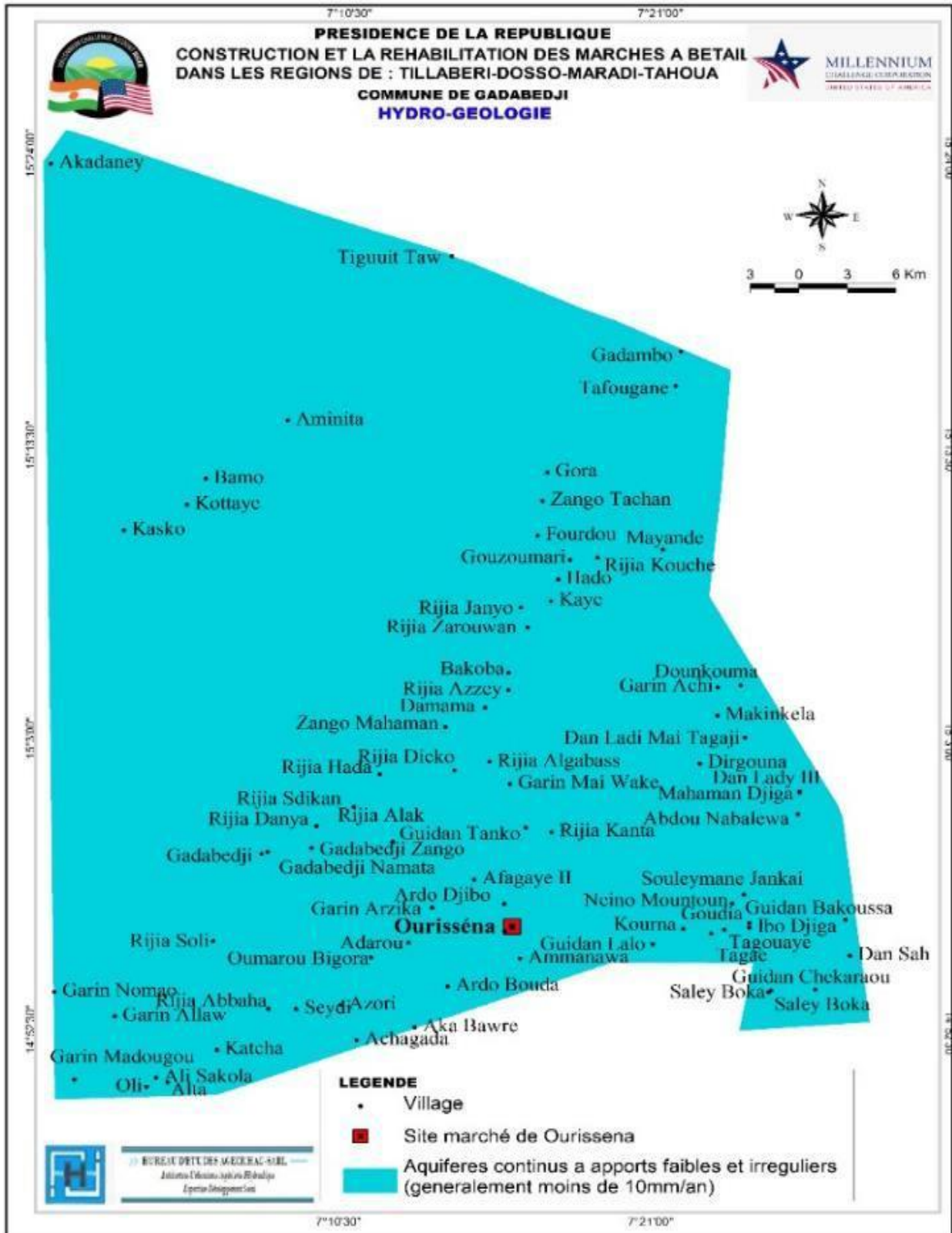


Figure 47: Carte hydrogéologique de la commune de Gadabedji

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi N'Kaba. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10-4 m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage qui devra être implanté sur le site du marché et capté la nappe du Continental Hamadien (CH), des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

Végétation : Dans la zone du projet, la flore est faite en grande partie du prolongement de la vallée de la Tarka le long de la commune formant ainsi un peuplement massif d'acacia de races diverses. En effet, cette zone présente une végétation caractéristique des sols dunaires, des vallées et des bas-fonds.

- En sols dunaires, la végétation est constituée de : la strate herbacée est dominée par *Cenchrus biflorus* Roxb., *Eragrostis tremula* Hochst., *Aristida mutabilis* Trin. Et Rupr., *Zornia*, *Glochidiata* Reich. Ex DC, *Cymbopogon schoenentus* (L) Spreng., *Alysicarpus ovalifolius* (L.) Stapf ; et la strate arborée comprend *Guiera senegalensis* J.F Gmel., *Boscia senegalensis* (Pers.) Lam. Ex Poir., *Maerua crassifolia* Forsk., *Leptadenia pyrotechnica* (Forsk) Decne., *Piliostigma reticulatum* DC. Hochst., etc. Quant à la strate arborée, elle est dominée par *Balanites aegyptiaca* (L.) Del., *Acacia raddiana* Savi., *Sclerocarya birrea*.
- La végétation des vallées et bas-fonds est une savane à peuplement ligneux dominée par les épineux tels qu'*Acacia raddiana* Savi., *Balanites aegyptiaca* (L.) Del., *Acacia seyal* Del., *Acacia senegal* (L.) Willd., *Faidherbia albida*. Les herbacées comprennent *Aristida mutabilis* Trin. et Rupr., *Schoenefeldia gracilis* Kunt., *Cenchrus biflorus* Roxb., *Brachiaria distichophylla* (Trin.) Stapf., etc .

La végétation du site est composée d'*Acacia raddiana* et de *Balanites aegyptiaca* comme illustre la photo 19 ci-dessous.



Photo 19: Aperçu du type de la végétation sur le site de Oursena

Un inventaire forestier du site a été fait par l'équipe du consultant à effectuer. Ainsi, trente-deux pieds d'arbres sont repartis dans le tableau 29 suivant.

Tableau 29: *Espèces végétales présentes sur le terrain*

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
<i>Acacia raddiana</i>	Kandili	21	A
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Aduwa Bagaruwa	8	A
<i>Faidherbia albida</i>	Gao	1	A
<i>Acacia seyal</i>	Guirey	2	Non déterminée
Nombre total des pieds		32	

Sources : Mission Verification Terrain et audiences publiques, mai 2022

Faune : Constituée par des espèces terrestres, la faune est constituée des quelques lièvres, écureuils, des outardes des renards, des fennecs, des chacals, des chats sauvages, des girafes etc. Cette faune est beaucoup plus importante surtout dans la réserve forestière classée de Gadabédji qui renferme encore une grande variété de faune protégée par les projets qui appuient la conservation de la réserve. Cette réserve forestière se trouve à plusieurs kilomètres très loin à l'extrême Nord-Ouest du site de marché à bétail de Ourseina comme le montre la Carte d'occupation des sols de la commune rurale de Gadabédji sur la figure ci-dessus.

2.1.3.5.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.5.3.1 POPULATIONS ET ORGANISATIONS SOCIALES

La population de la commune de Gadabedji est de 26 307 habitants dont 13 064 hommes et 13 243 femmes (INS, Niger en chiffre 2018) et est , répartie dans 44 villages administratifs et une multitude des hameaux qui leurs sont rattachés. La densité est estimée à 7 habitants au km².

D'après les statistiques de 2017, la population du village d'Ourseina est de 656 habitants.

Les caractéristiques démographiques sont des facteurs sociaux qui sont fonction des facteurs suivants : les coutumes, le niveau d'instruction, les échanges, et les mouvements migratoires.

En milieu nomade, l'évolution de la natalité diffère de celle du milieu sédentaire ; mais le progrès de la médecine ces derniers temps a fait baissé fortement le taux de mortalité et rehaussé le taux d'accroissement naturel ; c'est ce qui fait apparaître une forte natalité dont 52% de cette population sont des femmes.

De nos jours, la nuptialité ne connaît plus de barrière culturelle ; les jeunes de toutes les couches sociales tissent des relations de mariage, ce qui favorise la coexistence pacifique entre les communautés.

En milieu nomade, les concessions sont éparpillées très éloignées les unes des autres pour des raisons de pâturage ; en milieu sédentaire, les concessions sont groupées les unes collées aux autres les ruelles les séparant. L'habitat est de type traditionnel, construit en matériaux locaux sauf en certains endroits où on dénombre des concessions modernes.

On trouve les ethnies suivantes dans la commune de Gadabédji par ordre d'importance : Touareg, Peul et Haoussa.

On distingue deux types de migrations : les exodes des jeunes vers l'intérieur du pays ou l'extérieur ; les transhumants saisonniers.

Trois dialectes sont parlés dans la commune de Gadabédji : Tamachek, fulfuldé et Haoussa ; mais la langue Haoussa est la plus parlée entre les communautés.

Dans cette zone, on rencontre les structures associatives (groupements féminins, comités de gestion) ; la population active est très importante car, elle occupe plus de 60% de la population. Cependant, à part les postes de l'administration, aucun site de production n'existe dans la commune.

Les femmes et les jeunes constituent le groupe vulnérable dans cette zone. En effet, les femmes représentent plus de 52% de la population totale de la commune ; elles constituent un élément essentiel tant sur le plan économique que social et culturel. Elles contribuent au développement économique, social et culturel de la commune à travers la réalisation d'activités productives et génératrices de revenus dans divers secteurs.

En plus des activités quotidiennes domestiques telles que le puisage de l'eau, la corvée de bois, la préparation des repas, l'éducation des enfants, elles s'adonnent, aux activités génératrices de revenus notamment l'élevage, l'artisanat, le petit commerce ; elles participent aussi aux instances de prise de décision dans le conseil municipal. Pour ce qui concerne les Jeunes, malgré l'importance des jeunes, la commune de Gadabédji dispose peu d'infrastructures de loisir destinées aux jeunes. Cependant, on rencontre au niveau des établissements scolaires des terrains de fortunes où sont pratiquées les activités physiques et sportives.

2.1.3.5.3.2 INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

2.1.3.5.3.2.1 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

La commune rurale de Gadabédji dispose de trois formes d'éducation : le préscolaire dans la grappe de Gadabédji, l'enseignement primaire (classique et Médersa), et l'éducation secondaire (CEG).

- ✓ Préscolaire : Ce type d'enseignement est présent uniquement dans le centre de Gadabédji.
- ✓ Primaire : L'enseignement primaire est assuré dans 43 écoles avec des enseignants dont la majorité est constituée de contractuels.

Le secteur pédagogique de l'Education de Base est représenté par un conseiller pédagogique chef de secteur pédagogique. Il est chargé de l'encadrement pédagogique des enseignants des écoles de base 1 de la Commune.

- ✓ Enseignement secondaire : Le secondaire est composé d'un CEG basé à Gadabédji dont les effectifs sont les suivants : filles=134 ; Garçons : 596 ; taux de réussite au BEPC= 35,33%
- ✓ Formation professionnelle et emplois : La commune dispose d'un centre de formation au métier qui encadre les jeunes déscolarisés. Ctte formation professionnelle est l'œuvre des autorités de la septième république qui accorde une multiplication des centres de formations à l'intérieur du pays.

2.1.3.5.3.2.2 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Avec 2 CSI et 4 cases de santé pour un effectif de 06 agents, ce service est aussi confronté à l'insuffisance du personnel pour assurer un bon encadrement, et une insuffisance de moyens logistiques pour accomplir ses missions.

Les ratios actuels sont : 1 médecin pour 64623 habitants (Bermo compris) et une case de santé pour 4332 habitants
Les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme pendant la saison des pluies ; les infections respiratoires, les diarrhées.

2.1.3.5.3.2.3 SITUATION DE L'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE

L'inventaire des infrastructures d'assainissement a concerné les ouvrages d'évacuation des excréta à usage collectif situé à l'intérieur des infrastructures scolaires (écoles, collèges, médersa) sanitaires (Centre de santé Intégré et case de santé).

Sur 49 infrastructures communautaires, 10 disposent d'édicules, soit un taux d'accès de 20%. Des enquêtes ont été menées dans les principaux villages administratifs de la commune en vue de déterminer le niveau d'équipement des ménages en latrines et leurs attitudes et pratiques en matière d'assainissement.

Le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement (30%) en 2016 est faible par rapport aux normes des ODD. Il faut continuer les séances de sensibilisation dans les villages en mettant en place des structures communautaires qui appuient la commune dans ce domaine.

Selon les responsables de différents centres de santé, et à l'instar du département de Bermo, les principales maladies sont :

- le paludisme: l'une des premières sources de problème de santé publique ;
- la pneumonie ;
- toux ou rhume ;
- les maladies diarrhéiques.

2.1.3.5.3.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les principales activités économiques de la Commune Rurale de Gadabédji sont : l'élevage, le commerce, l'artisanat, l'agriculture et l'exploitation timide de ressources forestières. Son économie repose principalement sur le pastoralisme, le commerce, les activités de service et l'artisanat.

Agriculture

L'agriculture est la deuxième activité des populations de la commune.

En agriculture pluviale, les principales cultures pratiquées en association sont le mil, le sorgho, le niébé ; elle est pratiquée par un groupe social bien déterminé dans la grappe de Marchagat.

Les cultures vivrières (mil et sorgho) dominent la production agricole. Les rendements sont moyens compte tenu de la fertilité des sols ; ils varient de 300 à 400 kg/ha en fonction de la nature du sol et des amendements apportés (fumure organique, engrais, etc.).

Du fait de la spécificité de la zone pastorale, il n'existe pas une structure d'encadrement dans le domaine agricole ; L'agriculture est la deuxième activité des populations de la commune.

En agriculture pluviale, les principales cultures pratiquées en association sont le mil, le sorgho, le niébé ; elle est pratiquée par un groupe social bien déterminé dans la grappe de Marchagat.

Les cultures vivrières (mil et sorgho) dominent la production agricole. Les rendements sont moyens compte tenu de la fertilité des sols ; ils varient de 300 à 400 kg/ha en fonction de la nature du sol et des amendements apportés (fumure organique, engrais, etc.).

- Les cultures pluviales occuperaient 05% de la population notamment dans la zone Sud de Oursena et Marchagat
- Pas de cultures irriguées intenses par manque de mares et de la difficulté de contenir les animaux sur les sites aménagés ; néanmoins certains groupes souhaitent pratiquer ces cultures particulièrement au niveau de la mare de Tigitou.

Du fait de la spécificité de la zone pastorale, il n'existe pas une structure d'encadrement dans le domaine agricole ;

Elevage

L'élevage vient au premier rang des activités économiques dans la commune de Gadabédji ; en plus de la direction départementale de l'élevage, on compte deux CIB (Tafassawa et Gadabédji).

Le diagnostic a fait ressortir un nombre important de cheptel (tableau 30), et des possibilités énormes qui s'offrent au secteur.

Tableau 30: *Effectif du cheptel*

Espèces (nombres)	2012	UBT 2012	UBT 2016	UBT 2020
Bovins	22498	17998,4	23154,23	29787,27
Caprins	14650	2197,5	2827,01	3636,85
Ovins	19960	2994	3851,68	4955,06
Camelins	11700	11700	15051,66	19363,45
Asines	5900	2950	3795,08	4882,24
Equins	3400	3400	4373,99	5626,99

Source : PLEA 2017

La répartition moyenne du cheptel est de 2,3UBT par habitant. L'espace communal, sauf la zone Sud qui abrite quelques agriculteurs, est une zone exclusivement pastorale, depuis la nuit des temps ;

La direction de l'élevage et le mandataire vétérinaire assurent les vaccinations du bétail contre les principales épizooties ; le nombre d'animaux vaccinés croît chaque année, du fait de l'effet de sensibilisation par les associations d'éleveurs. Un agent d'encadrement réside dans le chef-lieu de la commune.

Le marché à bétail de Ourséna s'anime chaque Mardi soit une fois par semaine. Il est fréquenté régulièrement par des bénéficiaires estimés à 4155 personnes dont les hommes représentent 40%, les femmes 40% également, les jeunes hommes 15% et les jeunes femmes 5%. Il est situé dans le village de Ourséna à 205 km environ de la Direction régionale de l'élevage de Maradi et à 16 km du service communal de l'élevage de Gadabegi, chef-lieu de commune, dans le département de Bermo. C'est un marché important compte tenu de sa proximité avec la zone pastorale. C'est un marché de regroupement. A cet effet, plusieurs espèces animales : ovins, caprins, asins, équins, camelins sont présentés le jour de marché dont les acteurs viennent des plusieurs localités notamment : les villages de la commune et des communes limitrophes.

Par rapport à la santé et au contrôle et suivi, l'agent d'élevage basé à Gadabéji, assure régulièrement le suivi et le contrôle du marché relativement au mouvement des animaux (présentation et vente), au même titre que la santé animale, le contrôle et l'inspection des denrées d'origine animale. Il est à rappeler que l'aspect sanitaire du cheptel des départements de Dakoro et de Bermo, est assuré par un service vétérinaire privé de proximité (SVPP) basé à Dakoro avec son réseau d'auxiliaires para vétérinaires.

Approvisionnement du marché : Situé en zone pastorale, le marché de Ourséna est approvisionné principalement en bétail par les pasteurs, les agro-pasteurs, les éleveurs naisseurs et par certains marchés à savoir, Bikaro, Magaria Akadaney, Bemo, Gadabegi (Gadabegi), Dounkou, Soly, Tchintaborak, Darbesson, Aderbissenat, Batté, Abalak, etc...

Quant à la destination des animaux, ils sont vendus et acheminés par camion ou à pied vers les marchés de Dan Koulloul, Maradi, Niamey, Dakoro, Tchadoua, Sabon Machi, Abalak, Aderbissenat, Dankame et Mai-adoua (Nigéria) et vers les pays voisins (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso) etc.

Commerce et le transport

Commerce : Pratiqué comme activité secondaire par la population, le commerce reste marqué par son caractère informel. La commune dispose de deux (2) marchés hebdomadaires (Gadabédji le Mercredi et Ourséna le Mardi) ; celui de Ourséna est le plus fréquenté, car les commerçants affluent de partout, mais l'impraticabilité des routes surtout en saison pluvieuse limite le succès des activités commerciales

Transport : Le terroir de la commune rurale de Gadabédji n'est traversé par aucune route latéritique ou bitumée, ce qui explique des difficultés d'accès dans certains marchés, notamment celui de Ourséna qui doit être désenclavé.

2.1.3.6 SITE DE DAN KOULOU

2.1.3.6.1 LOCALISATION

a) Composante Marché à bétail :

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail était une extension de l'existant, côté Sud. Au vu de la forme du terrain, la conception ne pouvait pas se faire sur le site proposé, c'est ce qui a amené la Mairie à abandonner l'idée de l'extension au profit d'un site plus approprié contigu au 1er site identifié. Le marché est situé à environ 450 m à l'Ouest du village. Le terrain réservé pour l'extension du marché est un terrain à vocation agricole. Il est délimité par les coordonnées géographiques ci-après (tableau 31 et figure 48). Le site est un champ bordé par le marché hebdomadaire à l'Est et par des champs sur les autres côtés

Tableau 31: Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Dankoulou

Coordonnées	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Latitude	14°27'26.85"N	14°27'27.50"N	14°27'37.16"N	14°27'36.29"N	14°27'35.69"N	14°27'26.32"N
Longitude	7°13'15.11"E	7°13'17.47"E	7°13'15.89"E	7°13'13.40"E	7°13'11.70"E	7°13'13.14"E

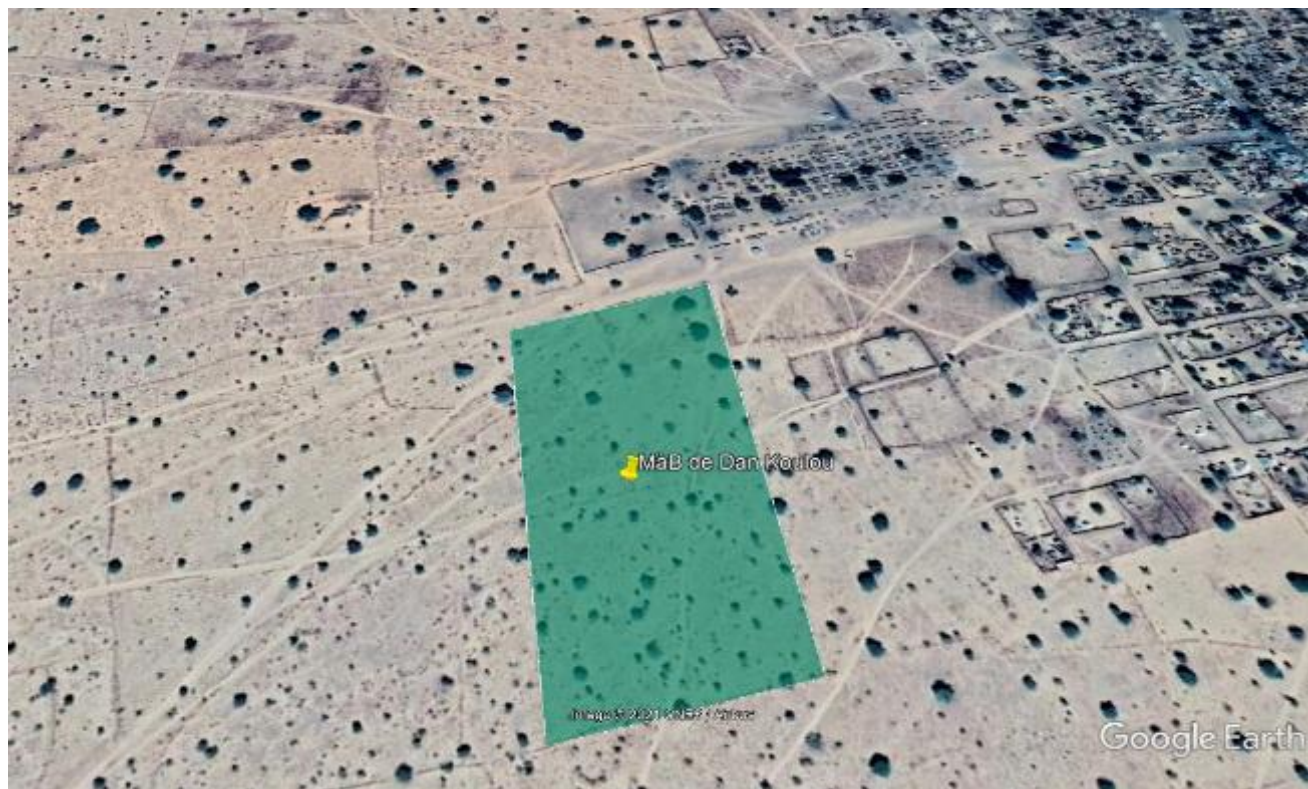


Figure 48: Représentation sur google earth du site du marché de regroupement proposé sur le site de Dankoulou

b) **Composante voie d'accès de marché à bétail de Dan Koulou :**

▪ **Localisation du tronçon**

La voie d'accès du marché à bétail de Dan Koulou longe le village et le marché sur une longueur de 615 m et une emprise de plus de 7 m à partir de la piste menant vers Dan Meiro. Le premier point de linéaire est VA_1 14.460009° de latitude Nord et 7.219901° de longitude Est tandis que le dernier point de linéaire est VA_16 14.461339° de latitude Nord et 7.225372° longitude Est (figure 49).



Figure 49: Localisation du tronçon en projet – Site de Dan Koulou.

Source : AGECRHAU, 2022, GOOGLE EARTH

2.1.3.6.2 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Sols : Les sols généralement sableux résultent de la stabilisation d'anciens systèmes dunaires. Ces sols proviennent, en effet, des matériaux sableux déposés à l'ère quaternaire. Le relief dunaire peu marqué est découpé par le réseau hydrographique fossile du Goulbi N'kaba et de ses affluents (Boubacar, 2010).

Dans cette zone d'étude, il existe 3 types de sols nettement distincts constituant les terroirs : le gigawa, geza (ou hako) et gezami gezami. Le premier meuble en surface est très perméable et facile à travailler avec des outils traditionnels ; sur ce sol, les plantes peuvent supporter sans dommage irréversible de longues périodes d'interruptions des précipitations.

Le deuxième en revanche, surtout au stade hako (qui en haoussa signifie nu et dur), est fortement encroûté en surface, très cohérent, peu perméable et difficile à travailler ; sur le geza contrairement au gigawa, les cultures ne supportent pas de longues périodes de sécheresse. Le troisième est l'intermédiaire entre les deux premiers types

Les caractéristiques observées du geza pourraient être rapprochées à celles du groupe des sols ferrugineux tropicaux lessivés tandis que celles du gigawa correspondraient au groupe des sols ferrugineux tropicaux non lessivés (Ambouta et al, 1996).

Tous deux appartiendraient donc à la sous-classe des sols ferrugineux tropicaux et ne seraient différents que par le degré de lessivage des colloïdes minéraux.

Ces sols sont pauvres en grande partie en humus et en fractions colloïdales. De ce fait, ils sont peu structurés et leurs capacités d'échanges cationiques sont globalement déficientes pour les besoins agricoles. Peu épais, ils deviennent aussi très fragiles en l'absence d'une couverture végétale optimale de protection. Ces caractéristiques générales conjuguées aux déficits récurrents de la pluviosité les dotent d'une fertilité très faible à moyenne.

Le sol du site de marché à bétail est sablonneux (photo 20). Ce type de sol appartient à la zone dunaire et très perméable et facile à travailler avec des outils traditionnels. Aucune manifestation d'érosion n'a été constatée sur le site lors de la mission.



Photo 20: Sols sableux au niveau du site de MâB de Dan koulou

Aussi, une carte d'occupation des sols de la commune de Dan Koulou a été élaborée afin d'avoir une situation de type d'occupation des sols dans la zone du projet comme l'illustre la figure 50 ci-dessous.

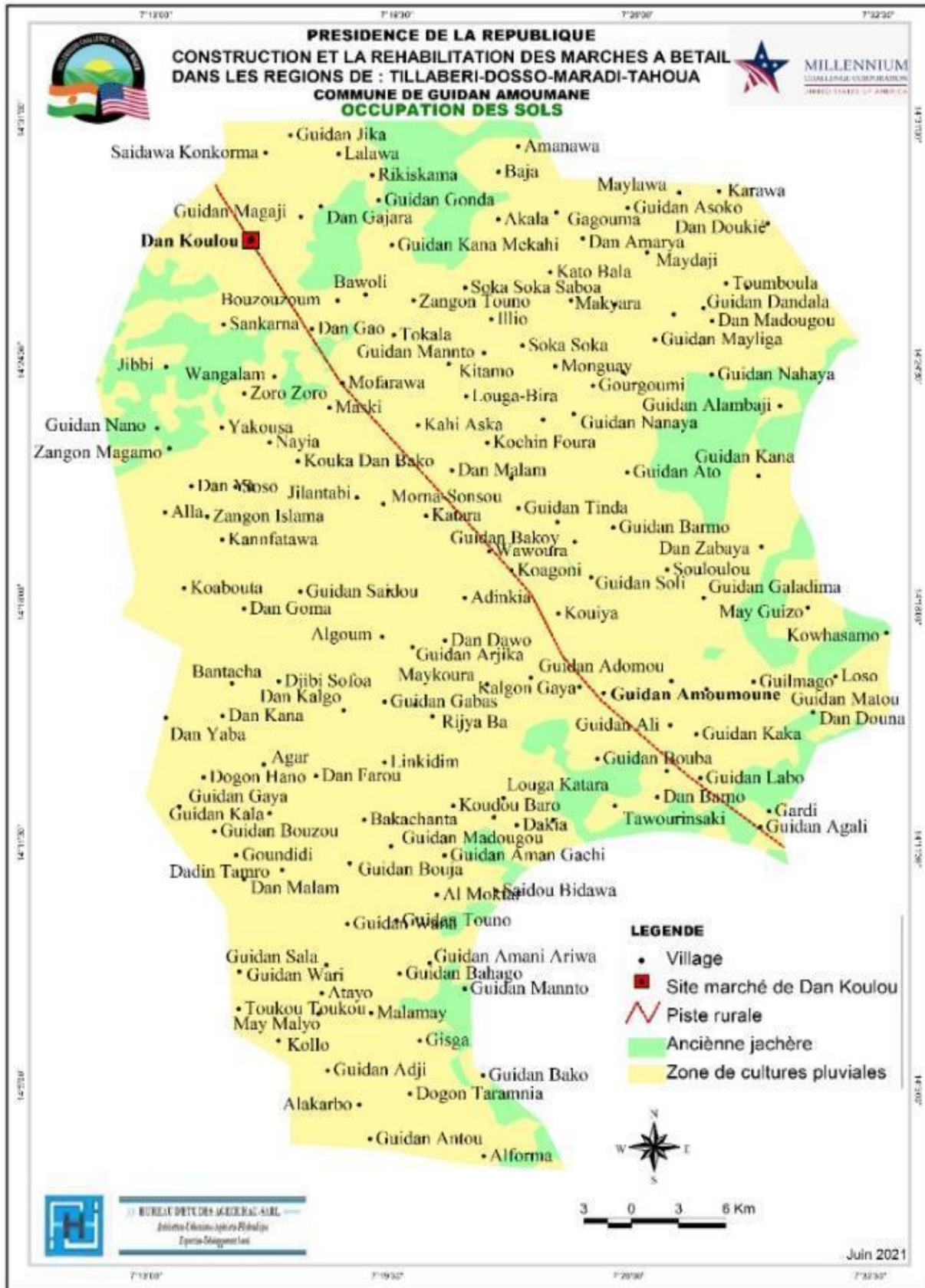


Figure 50: Carte d'occupation des sols de la Commune de Guidan Amoumane

Au niveau de la voie d'accès au MâB de Dan Koulou, le sol est également sablonneux (dunaire). La photo 21 donne un aperçu du sol sur la voie d'accès.



Photo 21: Aperçu du sol sur la voie d'accès de Dan koulou

Relief : A l'échelle du département de Mayahi, on distingue un vaste plateau de socle ancien légèrement ondulé d'une altitude moyenne de 380m et la dépression de la vallée de Goulbi N'kaba (*Boubacar, 2010*).

Le relief de la zone d'étude se caractérise par un vaste plateau de socle ancien légèrement ondulé d'une altitude moyenne de 380 m et la dépression de la vallée de Goulbi N'kaba.

Les sols généralement sableux résultent de la stabilisation d'anciens systèmes dunaires. Ces sols proviennent, en effet, des matériaux sableux déposés à l'ère quaternaire. La zone dunaire peu marquée est découpée par le réseau hydrographique fossile du Goulbi N'kaba et de ses affluents.

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente relativement plate et sablonneuse. C'est un terrain cultivable, on y trouve du mil, arachide, sorgho et haricot. Aucun Koris n'est constaté sur le site. Il faut noter la présence d'une piste sablonneuse traversant le terrain.

Sur le plan géologique, tout le site présente une formation sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale. Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect sablonneux.

Pour les constructions en matériaux définitifs, le gravier et latérite sont également transportés du village de Dan Gomé à environ à 25 km de Dan Koulou. Le sable vient du village de Sa Alla à environ à 5 km de Dan Koulou.

Au niveau de la voie d'accès, le relief se caractérise par un terrain plat avec une pente de 1,50%. Les cotes sont respectivement 419,53 m (côte maximal) et 416,32 m (Côte minimale).

Climat : Le climat de la zone du projet est de type sahélien. Il est caractérisé par une longue saison sèche (octobre à mai) suivie d'une courte saison pluvieuse (juin à septembre) les précipitations, très variables d'une année à l'autre, sont en moyenne de 200 mm au nord du département et 450 mm au sud (*Boubacar, 2010*).

Hydrologie : Dans la zone du projet, les ressources en eaux sont classées en deux types, les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface de la commune sont constituées d'un ensemble de soixante-dix (70) mares. Toutes les mares sont temporaires et ne dépassent guère Un (1) à deux (2) mois après les dernières pluies. Elles ne donnent aucune possibilité pour les activités piscicoles.

Quant aux eaux souterraines, elles sont constituées des nappes dont les profondeurs sont comprises entre 50 m à 70 m voire plus à certains endroits. La recharge de la nappe ainsi que la profondeur par endroit sont des contraintes auxquelles font face les populations pour leur approvisionnement en eau.

En termes d'infrastructures hydrauliques, l'approvisionnement en eau du village de Dan Koulou, repose sur une mini AEP sous gestion déléguée qui représente la source principale et des puits cimentés. En effet, les besoins en eau de la population actuelle, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 71 m³/jour. Ils seront de l'ordre de 112 m³/jour en 2040. Ces besoins seront largement couverts par la mini AEP existante construite sur un forage avec un débit d'exploitation de 11m³/h. Cette mini-AEP avec un réservoir de 15 m³ dessert cinq (5) bornes fontaines et deux branchements (école primaire et CSI du village).

Le site ne dispose pas d'eau, cependant le village de Dan Koulou dispose d'un AEP avec un château d'eau alimenté par un forage équipé de panneaux photovoltaïques. La borne fontaine la plus proche se trouve à 200 m environ du site. Les paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ sur le forage sont présentés dans le tableau 32 suivant.

Tableau 32: Paramètres physiques de l'eau mesurés, in situ sur le forage

Site	Type d'installation	pH (Unités pH)	T (°C)	CE (µS/cm)	Observations en date d'août 2020
Dan Koulou	Mini-AEP	5,88	32,4	170	Eau claire, sans sable, légèrement acide
	Norme OMS 2008	6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20° C	

Source : Mission terrain, août 2020

Le point d'eau le plus proche du site du marché recensé est une borne fontaine, avec une pression de 1,6 bar, située à environ 350 m dudit site. Quant à la borne fontaine BF2, elle est située à 578 m du marché à bétail. Le bidon d'eau de 25 se vend à 15 fca au niveau des bornes fontaines.

La figure 51 ci-dessous présente la répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Dankoulou.

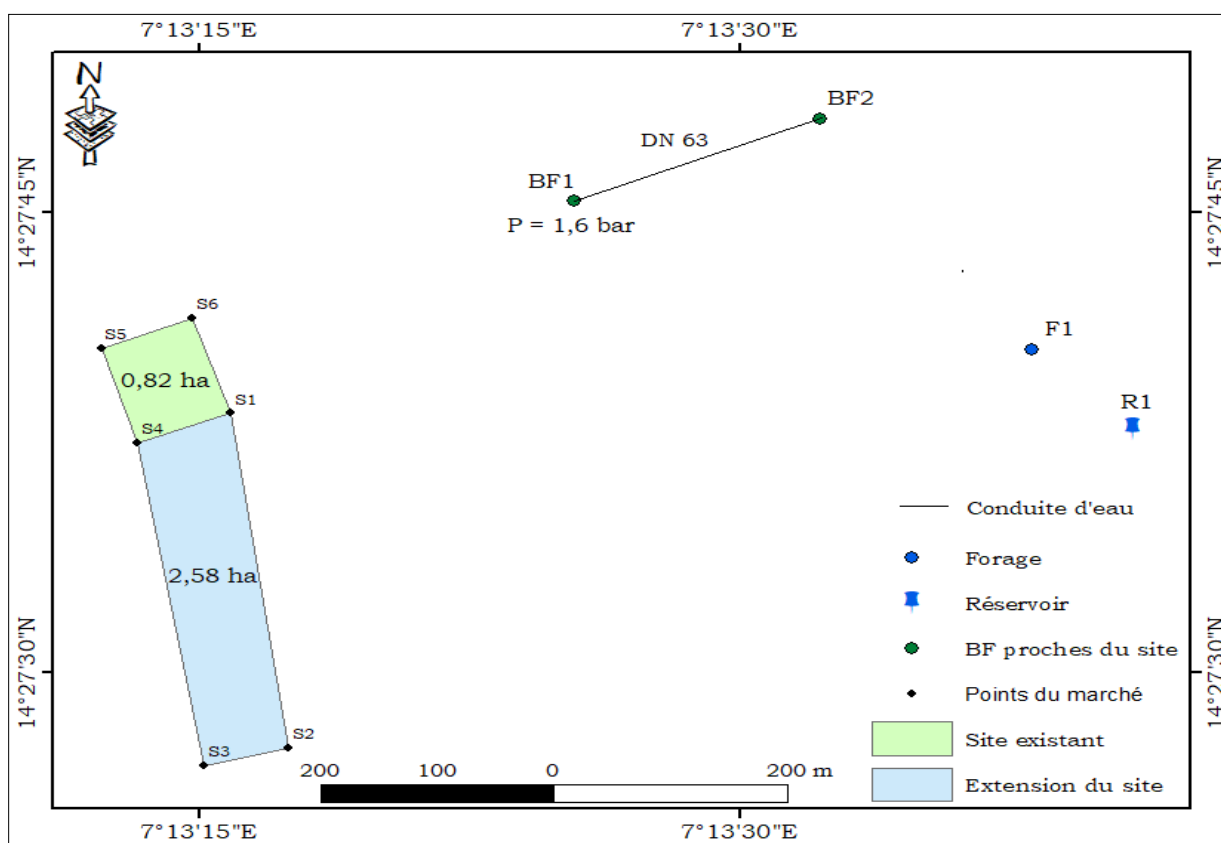


Figure 51: Répartition spatiale des points d'eau et du site nouveau marché de Dan Koulou

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes 52 et 53 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les difets strates géologiques traversés.



Figure 52: Carte Lithologique de la commune de Guidan Amoumane

La zone du site du marché à bétail se trouve dans la formation du Continental Intercalaire/Hamadien (CI/CH) (2). Les aquifères de la zone se trouvent à des profondeurs élevées (286 et 290 m). Plusieurs couches sont traversées avant d'arriver à l'aquifère comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est un aquifères a apports faible et irrégulier (nappe captive) d'où le risque de contamination est très faible

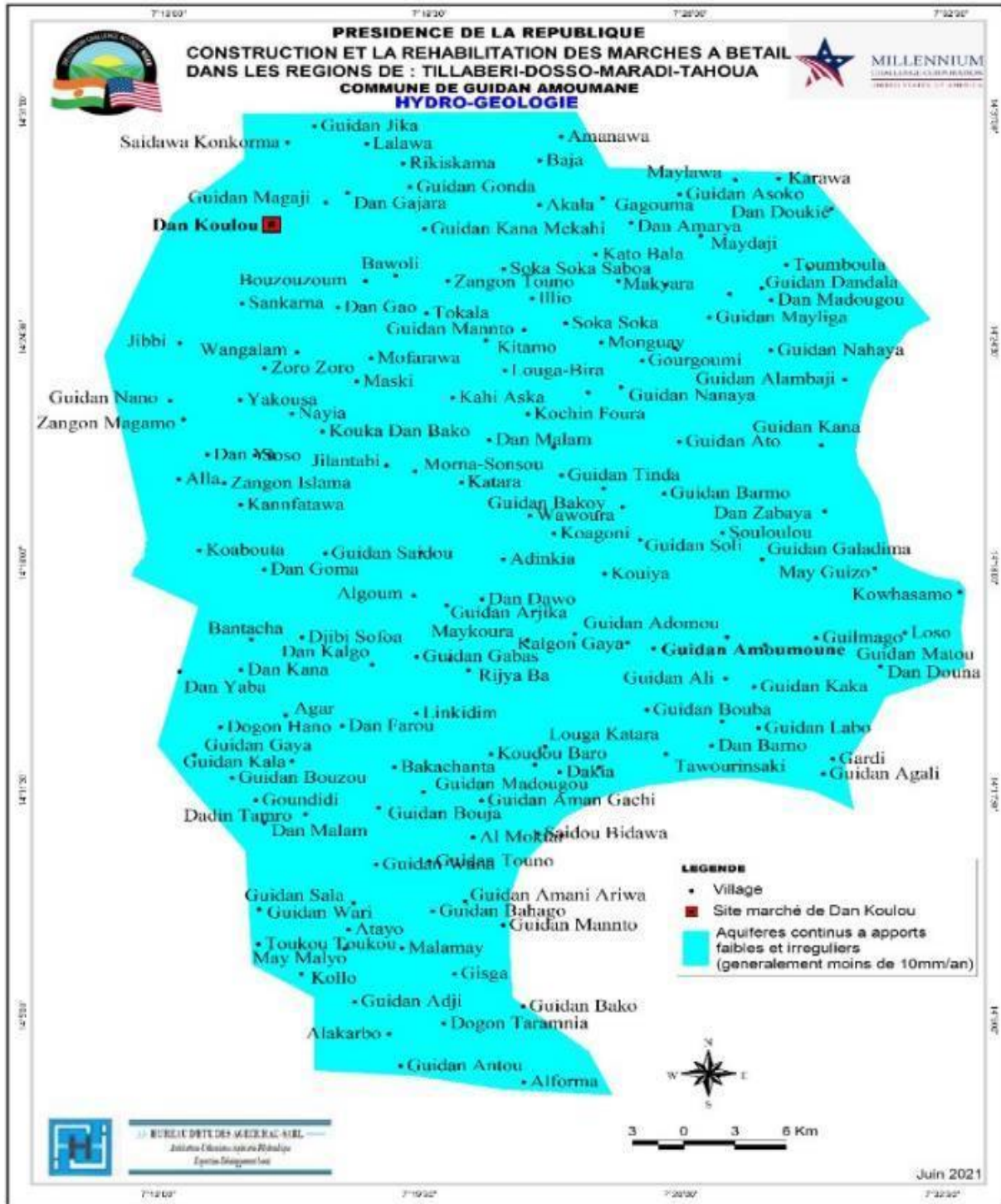


Figure 53: Carte hydrogéologique de la commune de Guidan Amoumane

L'aquifère alluvial occupe la partie Sud et Nord-Ouest du bassin du Goulbi. Il est constitué par des alluvions anciennes et récentes reposant en discordance sur le socle précambrien. Son réservoir est constitué par des Sables argileux, graviers. Les aquifères alluviaux sont peu profonds. Les alluvions du Goulbi sont peu épaisses, avec 10 m en moyenne. Deux nappes sont distinguées :

- La nappe profonde (alluvions anciennes), qui est presque localisée exclusivement en bordure du Goulbi N'Kaba. Le réservoir est constitué des alluvions anciennes de sables et de galets de quartz. La profondeur varie de 35 à 40 m ;
- La nappe superficielle est rencontrée dans le Goulbi N'Kaba. Elles sont de faible profondeur et de faible extension. Le réservoir est constitué de sable blanc et le débit est faible à nul. L'épaisseur saturée des alluvions est très faible et dans la majorité inférieure à 10 m. En général la transmissivité dans ce type de nappe est de l'ordre de 10-4 m²/s. Les débits des ouvrages qui captent cette nappe sont généralement très faibles avec les eaux de bonne qualité.

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage qui devra être implanté sur le site du marché et capté la nappe du Continental Hamadien (CH), des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

Végétation : La zone du projet se caractérise par une végétation assez variable en termes de structure et de composition. Au point de vue taxonomique, 28 essences forestières ont été identifiées dont *Guiera senegalensis*, *Piliostigma reticulatum*, *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*, *Calotropis procera*, *Combretum glutinosum*, *Annona senegalensis*, *Ziziphus mauritiana* et autres (Awaiss et al., 1996).

Au niveau du Goulbi, la végétation est caractérisée par la présence d'*Hyphaena thebaica* dont la structure du peuplement présente une forte anthropisation du milieu. Ainsi dans plusieurs zones, il ne reste plus que des rejets ; les sujets adultes ont disparu.

Certaines espèces comme le *Grewia bicolor*, *Stereospermum kunthianum*, *Prosopis africana*, *Slerocarya birrea*, etc sont gravement menacées ou ont disparu.

Quant à la végétation herbacée, elle est composée d'espèces et est dominée par *Zornia glochidata*, *Acanthospermum hispidum*, *Commelina bengalis*, *Cenchrus biflorus*, *Aristida mutabilis*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Eragrotis tremula*, *Cyperus amabilis*. En plus de *Acanthospermum hispidum*, on rencontre le *Sida cordifolia*, *Cyperus amabilis*, *Cassia occidentalis*, *Pergularia tomentosa* et *Mitracarpus villosus* qui ne sont pas ou sont peu appréciés par les animaux. La présence de ces espèces indique une dégradation généralisée de la valeur pastorale. Sur le site de M&B de Dan Koulou, l'équipe de consultant a réalisé un inventaire des espèces floristiques sur le site (photo 22). Globalement il existe cinquante-quatre pieds d'arbres sur l'emprise du site. Les espèces majoritaires sont : *Acacia raddiana* et *Balanites aegyptiaca*. Les espèces minoritaires sont : *Acacia senegal* ; *Bauhinia rufescens*

; *Combretum glutinosum* ; *Euphorbia balsamifera* ; *Faidherbia albida* ; *Guiera senegalensis* ; *Ziziphus mauritiana* ; *Piliostigma reticulatum* ; *Sclerocarya birrea* (Tableau 33).



Photo 22: Pieds d'Accacia raddiana sur le site de Dan koulou

Source : Mission terrain - AGE CRAU, janvier 2020

Tableau 33: Espèces végétales présentes sur le terrain

Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombre	Classe de protection
<i>Acacia raddiana</i>	Kandili	16	Non déterminée
<i>Acacia senegal</i>	d'akwara, dakwara	5	A
<i>Bauhinia rufescens</i>	Dirga, Jirga, Shishi	4	Non déterminée
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Aduwa	13	A
<i>Combretum glutinosum</i>	katakara, tarammya, taramniya	1	Non déterminée
<i>Faidherbia albida</i>	Gao	3	A
<i>Euphorbia balsamifera</i>	Aguwa	1	Non déterminée
<i>Guiera senegalensis</i>	Shabara, Sabara	3	Non déterminée
<i>Ziziphus mauritiana</i>	magaria, magariya	4	Non déterminée
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Kalgo	3	Non déterminée
<i>Sclerocarya birrea</i>	Dânia, Daniya	1	Non déterminée
Nombre total des pieds		54	

Source : Mission Verification Terrain et Audiences Publiques, mai 2022

Au niveau des emprises de la voie d'accès au M&B de Dan Koulou, il existe deux (2) pieds d'arbres aux abords de l'emprise de la voie d'accès (photo 23). Il s'agit d'un (1) *Acacia raddiana* et d'un (1) *Balanites aegyptiaca* (Photo 23 et tableau 34).



Photo 23: Aperçu de la végétation sur la voie d'accès de Dan Koulou.

Source : Mission terrain - AGE CRAU, janvier 2021.

Tableau 34: Situation des arbres situés dans les emprises des travaux.

Localisation	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombres	Classe de protection
Dan Koulou	<i>Balanites aegyptiaca</i>	aduwa, adua	01	Protection de la classe A
	<i>Acacia raddiana</i>	kandili	01	Non protégée
Nombre			02	

Sources : mission terrain Décembre 2021.

Faune : Dans cette zone, la faune est quasiment inexistante. Cependant, on y trouve encore des écureuils, des hérissons, des souris, des rats, des reptiles et une importante avifaune comprenant des éperviers, des tourterelles et autres oiseaux granivores.

2.1.3.6.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

2.1.3.6.3.1 POPULATIONS ET ORGANISATIONS SOCIALES

La population de la commune rurale de Guidan Amoumoune est de 107 854 habitants dont 53 560 hommes et 54 293 femmes (INS, Niger en chiffre 2018) En 2021, cette population est de 115 541 habitants dont 56 165 hommes et 59 376 femmes (*Projections démographiques des populations en 2021*). Cette population représente 15,83% de la population du département et 2,59% de celle de la région de Maradi. La commune de Guidan Amoumoune comprend 66 villages administratifs et 131 hameaux dont 22 groupements touaregs et 5 tribus peules. La population est essentiellement composée des haoussas (plus de 80%) et des minorités peulh et touareg. La densité moyenne est de 100,68 habitants / Km². Le principal mode de vie de la population est de type sédentaire, aussi bien pour les Haoussas que pour les Peulhs et les touaregs qui ont le même mode de vie, c'est-à-dire qui vivent à l'intérieur de leurs champs tout en pratiquant l'élevage et l'agriculture.

Les différents groupes ethniques (Haoussa, Touareg, et Peulh) cohabitent ensemble en parfaite harmonie. Chaque groupe a son organisation propre et on trouve ainsi des chefs des tribus et des chefs de villages à la tête de ces composantes sociales. Comme dans toute communauté, ces chefs jouent un rôle très important car ils sont consultés pour toute question d'intérêt général et jouent le rôle de « Juge » au sein de leurs communautés.

Les rapports sociaux se traduisent par les mariages entre les mêmes ethnies et entre des ethnies différentes (Haoussa, Peulh et Touareg). Mieux, le cousinage et la parenté à plaisanterie offrent ainsi un harmonieux et paisible cadre de vie à Guidan Amoumoune.

Les organisations modernes sont les organisations communautaires de base et les associations de la société civile. Il s'agit entre autres des coopératives, des groupements, des organisations non gouvernementales (ONG) et associations de développement (AD) et des syndicats.

On note la présence dans la commune d'au moins six groupements féminins. Les femmes présentes sont membres d'une association (Assussu) et ces groupements féminins peuvent profiter de la construction de cette voie d'accès avec la réalisation des AGRs (restauration surtout), le gardiennage, et le petit commerce.

Dans la commune de Guidan Amoumoune, cohabitent les ethnies haoussa, peulh et touareg. Les Us et Coutumes varient d'une ethnie à l'autre même s'ils partagent le même espace géographique. C'est ainsi, par exemple, dans le domaine sportif ou de loisir, les Haoussa s'adonnent à la lutte traditionnelle qui est un sport pacifique organisé entre deux équipes mettant en prise deux adversaires du même âge ; la finalité étant que le plus fort ou le plus technique terrasse l'autre. Il intéresse surtout des jeunes de 15 à 35 ans et permet de tisser des liens d'amitié et de solidarité. La lutte est une activité de saison morte, pratiquée dans le temps pour se distraire ; elle est devenue de nos jours une activité lucrative.

- **Place et Rôle des femmes et des jeunes**

La situation des femmes dans la commune rurale de Guidan Amoumoune est marquée par une surcharge des travaux domestiques à savoir la corvée d'eau et du bois, le pillage et le battage du mil (par insuffisance des moulins et décortiqueuses).

En effet, les femmes consacrent plus de 17 heures par jour à ces multiples préoccupations, ce qui limite leur participation active aux prises des décisions et aux actions de développement ; ce qui du coup, aggrave leur vulnérabilité économique.

Il faut aussi noter le long trajet qu'elles parcourent pour se rendre dans les formations sanitaires pour se faire soigner et soigner leurs enfants.

A toutes ses contraintes, s'ajoute la prise en charge de leurs enfants et d'eux-mêmes parce que, dans la majorité des cas, les maris sont partis en exode en laissant derrière eux quelques obligations (la prise en charge de la femme et des enfants, le suivi des enfants...). Mais certains hommes bien qu'étant présents dans leurs familles, n'arrivent pas à accomplir leur devoir du fait de leur faible revenu, du manque d'emploi et surtout de l'insécurité alimentaire.

De manière directe et/ou indirecte, la vulnérabilité économique des femmes a des conséquences sur leurs enfants, car les femmes consacrent d'importantes sommes à l'entretien et aux soins des enfants. Une femme en bonne santé et très peu vulnérable (c'est-à-dire pratiquant des AGR et/ou ayant une source de revenu importante) peut avoir des enfants bien suivis (éducation), bien nourris, bien protégés, etc.

Les jeunes constituent la cheville ouvrière de toute action du développement dans une société. Mais ces jeunes sont confrontés à des multiples contraintes notamment le désœuvrement, la délinquance, la déperdition scolaire...etc. Certains parmi eux contribuent de façon significative au développement de la commune à travers plusieurs activités (commerce, agriculture, élevage, artisanat, AGR...) mais aussi en se faisant élire comme conseillers communaux avec un bon niveau d'instruction.

- **Mouvements migratoires**

Il ressort de l'analyse des outils que le mouvement migratoire est très accentué dans la Commune et concerne les hommes et les femmes. D'après les données du PDC, quelques 1807 personnes sont concernées pour la migration interne dont 1388 hommes et 419 femmes et 2396 personnes dont 2345 hommes et 51 femmes pour la migration externe.

A l'interne, la principale destination est la ville de Maradi suivie de Zinder, Agadez, Niamey et Tahoua. A l'externe, c'est principalement en Lybie que partent les migrants, suivi du Nigeria, de l'Algérie et de la Cote d'Ivoire.

Les principales raisons évoquées sont le déficit Alimentaire, la pauvreté, le manque d'emploi et la recherche de revenu.

Répétitifs d'année en année, ces mouvements migratoires ont des conséquences aussi bien positives que négatives. A ce titre, c'est un moyen permettant aux concernés de subvenir à leurs besoins quotidiens et à surmonter la période de soudure. Il faut noter aussi que grâce à l'exode, la commune enregistre une entrée d'argent envoyé d'abord par les migrants et ensuite par les diasporas en Arabie Saoudite, en Côte d'Ivoire, au Ghana...Cependant, à côté de ces avantages, ces mouvements migratoires comportent aussi des conséquences malheureuses à savoir les maladies, la délinquance, la fuite de responsabilité des certains hommes laissant ainsi femmes et enfants dans des besoins, la dislocation de la cellule familiale.

2.1.3.6.3.2 INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES, SCOLAIRES ET SANITAIRES

2.1.3.6.3.2.1 INFRASTRUCTURES EDUCATIVES

Le secteur de l'éducation est caractérisé dans la commune de Guidan Amoumoune par plusieurs types d'enseignement : l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire traditionnel, l'enseignement secondaire, l'enseignement franco arabe et l'éducation non formelle.

- ✓ Enseignement préscolaire : Sept (7) jardins d'enfants communautaires (JEC) sont dénombrés dans la commune mais dont les données désagrégées ne sont pas maîtrisées par IEP de Guidan Amoumoune.
- ✓ Enseignement primaire traditionnel : Les écoles primaires traditionnelles de la Commune rurale de Guidan Amoumoune sont au nombre de soixante-treize (73). Le taux de couverture des villages administratifs en écoles est de 100%. Le taux de scolarisation est de 58,15% pour les enfants de 7 à 12 ans. Ce taux masque une nette différence de scolarisation entre les garçons et les filles qui sont respectivement de 71,57% et 45,13%. Le taux d'achèvement au primaire est de 60,92 soit 65,34% pour les garçons et 54,44% pour les filles (PDC 2013 -2017). Pour l'année scolaire 2013-2014, le taux de réussite aux examens est de 37,81% globalement dont 44,65% pour les garçons et 27,84% pour les filles. Quant au taux de déperdition, il est de 12,29% globalement dont 8,32% pour les garçons et 3,97% pour les filles.

Les ratios Elèves/Classe = 43,32 ; Elèves/Table = 3,71 ; Elèves/Maître = 47(IECB1

Ces différents ratios au niveau communal marquent une nette amélioration par rapport au niveau départemental et ceci sans nul doute grâce à l'appui de l'Unicef. Les taux de scolarisation sont très faibles dans la Commune, surtout pour les filles. Cependant, la déperdition est plus importante pour les garçons que pour les filles.

- ✓ Enseignement franco arabe/Coranique et bilingue : L'enseignement franco arabe est caractérisé par la

présence de deux (2) écoles Medersa, trois (2) écoles bilingues et cent vingt-cinq (125) écoles coraniques.

Les deux écoles Medersa sont réparties dans les deux zones (Guidan Amoumoune et Dan Koullou), les deux (2) écoles bilingues dans la zone de Guidan Amoumoune alors que les écoles coraniques sont réparties dans toutes les cinq zones.

- ✓ Enseignement secondaire : Il existe dans la commune deux (2) collèges d'enseignement général (CEG) dont l'un à Guidan Amoumoune et l'autre à GuidanWari.

En situation des effectifs et des infrastructures est la suivante :

- Le CEG de Guidan Amoumoune compte cent deux (102) filles contre deux cent vingt (222) garçons avec un personnel enseignant constitué d'un (1) seul titulaire et de six (6) professeurs contractuels. Le nombre total de classes est de huit (8) dont six (6) en dur et deux (2) en paillote.
- Celui de GuidanWari compte cent vingt (120) filles contre deux cent quatre-vingt-sept (287) garçons avec un personnel enseignant constitué d'un (1) seul titulaire et de sept (7) professeurs contractuels. Le nombre total de classes est de sept (7) dont trois (3) en dur et quatre (4) en paillote.
- La situation de l'enseignement secondaire est aussi caractérisée par l'abandon scolaire du fait de manque de structure d'accueil des élèves mais aussi du fait d'un faible suivi des enfants par leurs parents.
- Les taux de réussite de l'ordre de 15,78% en 2011-2012, de 16% en 2012-2013 et de 9,67% en 2013-2014, sont relativement très faibles compte tenu de plusieurs difficultés qui entravent cet enseignement (Insuffisance d'infrastructures, d'enseignants, de mobiliers notamment).

- ✓ Education non formelle : L'éducation non formelle n'est pas en reste dans la commune. Pour le compte de l'alphabétisation non formelle, il a été alphabétisé 1238 adultes de 2009 à 2013 dont 671 hommes et 567 femmes soit 45,79%. Le nombre élevé des apprenants explique le bon niveau d'engagement de la population et le besoin important de s'instruire.

Sur les 66 villages administratifs de la commune, 61 villages sont couverts par l'alphabétisation soit un taux de couverture de 92,42%. (PDC 20013-2017)

- ✓ Formation professionnelle et emploi : La situation actuelle de la jeunesse se caractérise par un manque d'intégration sociale, professionnelle et socioéconomique.

Cette population active (de 15 à 49 ans) est estimée à 31084 hbts dont 15110 hommes et 15974 femmes et représente 35,24% de la population totale. Cette tranche d'âge se trouve confrontée à des difficultés de marginalisation, de manque d'emploi, de délinquance juvénile, de prostitution et du banditisme, etc.

Cette situation résulte du fait que la commune ne dispose d'aucun centre de formation professionnelle ; il y a un faible appui financier et/ou matériel mais aussi et surtout un faible niveau de prise de conscience de la jeunesse (comme il a été plusieurs fois démontré dans les focus groupes au cours des ateliers des diagnostics communaux). La formation professionnelle est alors quasi inexistante de même que la création d'emplois car le savoir-faire est essentiellement traditionnel et il est transmis du père au fils.

Le chômage des jeunes constitue aussi un problème préoccupant pour les autorités communales et des actions appropriées doivent être mises en œuvre pour pallier aux multiples préoccupations qui mettent en péril la situation des jeunes hommes et femmes et personnes handicapées.

Pour ce faire, la réalisation d'un centre de formation et d'apprentissage des jeunes et des personnes handicapées doit être envisagée afin d'une part, d'assurer la formation des jeunes et une exploitation optimale des ressources, et d'autre part l'insertion socio professionnelle des personnes handicapées.

2.1.3.6.3.2.2 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Les infrastructures sanitaires de la commune se résument à cinq (5) Centres de Santé Intégrés (CSI) dont un (1) est de type 2 et les quatre autres de type 1. On dénombre quatorze (14) cases de santé (toutes fonctionnelles) parmi lesquelles deux (2) sont en cours de transformation en CSI (Dan Mallam et SaidouGoula). Il n'existe aucun dépôt pharmaceutique dans la commune.

Le taux de couverture sanitaire de la commune en 2013 est de 29,07%, inférieur à la moyenne du département qui est de 33,10% (PDC 2013-2017). Ce faible taux indique déjà des problèmes relatifs à la santé à savoir la fréquentation des centres de santé, la fréquentation tardive, les difficultés d'accès aux soins de santé...etc.

Le personnel de santé dans la commune rurale de Guidan Amoumoune est composé de quinze (15) Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) trois (3) sages-femmes et dix-neuf (19) Agents de Santé Communautaire tous affectés par l'Etat).

En plus de ces agents de santé, quelques quatorze (14) matrones formées et trois cent trente-huit (338) relais communautaires hommes et femmes assurent un encadrement de proximité.

Maladies endémiques fréquentes : Ce sont des maladies telles que le paludisme, les toux, le rhume, la pneumonie, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, les affections dermatologiques, le traumatisme, les plaies, les brûlures qui constituent les principales causes de fréquentation des centres de santé dans la commune.

Naturellement les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes sont les catégories de personnes le plus exposées à ces maladies.

Ainsi, la situation sanitaire est préoccupante dans la commune de Guidan Amoumoune à la lumière des données recueillies et comme les populations l'ont attesté lors des ateliers zonaux à travers les multitudes des contraintes qu'elles ont analysé notamment le faible taux de couverture, l'insuffisance des agents, l'insuffisance des MEG., l'éloignement des centres de santé etc.

2.1.3.6.3.2.3 HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

Le dispositif adéquat en matière d'hygiène / assainissement à usage communautaire est inexistant en dehors d'un bloc de deux latrines publiques non encore opérationnelles au marché de Guidan Amoumoune et dix (10) autres latrines publiques au marché de Guidan Wari. La commune rurale de Guidan Amoumoune ne dispose d'aucun agent d'hygiène / assainissement ; on ne trouve ni dépotoir autorisé, ni égout, ni caniveau d'évacuation des eaux.

Sur les soixante-quinze (75) établissements scolaires traditionnels et bilingues que compte la commune, on dénombre soixante-sept (67) latrines scolaires soit un ratio de 0,89 latrine pour une (1) école et cent quatre-vingt-deux (182) élèves pour une seule latrine. Par ailleurs, il existe deux cent soixante-dix (270) latrines familiales (généralement traditionnelles) pour une population estimée à 88.199 habitants (Selon les résultats définitifs globaux du 4ème Recensement Général de la Population RGP/H, 2012) soit un ratio de 326,66 habitants pour une (1) seule latrine.

L'insuffisance des latrines familiales s'explique par un faible degré de prise de conscience des populations sur l'assainissement et préfèrent ainsi de la défécation à l'aire libre. Quant aux incinérateurs, deux (2) CSI (Dan Koullou et Guidan Amoumoune) en disposent parmi les cinq (5).

2.1.3.6.3.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture

Principale activité économique de la population de la commune, l'agriculture est dominée par les productions vivrières du mil et du sorgho tandis que celles commerciales sont composées du niébé principalement, et rarement l'arachide et l'oseille.

Restée au stade des outils à mains, l'agriculture dans la commune de Guidan Amoumoune souffre d'une insuffisance d'encadrement car Il n'y a qu'un seul agent dans la commune basée à Guidan Wari. Cependant, les matériels modernes de production lors du DC se résument à deux mille trois cent soixante-deux (2362) charrettes, quatre-vingt-dix (90) charrues et seize (16) semoirs.

La production agricole de la commune n'arrive pas à couvrir les besoins des populations suite aux multiples problèmes qu'elle rencontre d'où son statut d'agriculture de subsistance. Le principal problème reste l'insuffisance des précipitations qui entraîne un faible rendement. D'autres contraintes liées à l'appauvrissement du sol, les attaques, l'insuffisance d'équipement etc. compromettent les productions agricoles dans la commune de Guidan Amoumoune.

Le secteur agricole dispose de 36.123 ha de superficie cultivable totalement cultivée Les spéculations sur la période allant de 2010 à 2012 révèlent une évolution en dents de scie dans une tendance baissière, toutes spéculations confondues.

La production agricole moyenne est de 27.524 tonnes toutes spéculations confondues, dont 45,30% de mil, 28,26% de sorgho, 25,47% de niébé et 1 % d'arachides. (SAFIC mars 2014).

A ces différentes cultures s'associent les cultures maraîchères (laitue, oignon, chou, tomate etc.) pratiquées sur le site de culture de contre saison de Guidan Wari.

Ces cultures permettent non seulement d'augmenter le revenu de la population mais aussi de servir de complément alimentaire ou de mieux surmonter la période de soudure. La commercialisation de tous ces produits contribue significativement à l'économie des ménages et de toute la commune.

Elevage

L'élevage, venant en deuxième position après l'agriculture, est pratiqué par une très grande majorité de la

population et procure un revenu considérable à la population de la commune. Le cheptel est constitué des bovins, ovins, caprins, asins, camelins. La volaille à savoir les poules, pintades, canards, pigeon n'est pas en reste.

En matière d'effectifs, le cheptel de la commune se résume à 28610 caprins, 19285 ovins, 8288 bovins, 2702 asins, 630 équins et 3396 camelins.

Les espèces élevées sont par ordre d'importance les petits ruminants (caprins et ovins) et les gros ruminant notamment les bovins. On trouve aussi des équidés (ânes et chevaux) et des camelins (chameaux).

Cet élevage pratiqué est deux types :

- L'élevage transhumant qui concerne principalement les bovins, les ovins et les camelins, consiste à remonter vers le nord à la recherche du pâturage pendant l'hivernage.
- Et l'élevage de proximité ou domestique, pratiqué surtout par les femmes, concerne les petits ruminants et la volaille.

Le personnel d'encadrement de la commune ne compte qu'un agent d'élevage basé à Dan Koullou. Comme Infrastructure, le commun compte une (1) banque Aliment bétail (BAB), une (1) Banque d'intrants Zootechniques (BIZ), un (1) parc de vaccination, une (1) cellule d'intervention de base(CIB), deux (2) séchoirs et trois (3) abattoirs. (Source : DDE Mayahi).

La principale contrainte de l'élevage dans la commune de Guidan Amoumoune est la faible performance du système d'élevage qui découle de plusieurs facteurs qui hypothétiques sa productivité notamment l'insuffisance d'aires de pâturage rétrécissement des couloirs de passage, épizootie etc.

Situé à 200 km de la Direction régionale de l'élevage et à 90 km de la Direction départementale de l'élevage de Mayahi, le marché de bétail de Dan Koullou est un marché de collecte qui tend vers le regroupement et qui s'anime tous les mercredis soit une fois par semaine. Il est situé à l'Ouest du village, contigu au marché hebdomadaire. Il occupe un espace très exigu de 0,82 ha. L'espace est clôturé avec un mur en matériaux définitifs. Le marché ne regorge dispose d'aucune infrastructure vétérinaire. Il n'y a pas d'enclos pour les animaux qui sont simplement attachés aux piquets les jours du marché. Il n'y a pas de hangar réservé pour les acheteurs-vendeurs. Il existe une cohabitation directe entre animaux et humains. Les accidents sont fréquents selon certains acteurs. Il n'y a ni électricité ni adduction d'eau propre au marché à bétail. On constate la présence d'un contrôle d'accès et de sortie. Le site actuel du marché à bétail de Dan Koullou ne respecte pas les normes règlementaires et de sécurité. Plusieurs espèces animales : ovins, caprins, asins, équins, camelins sont présentées le jour de marché dont les acteurs viennent des plusieurs localités notamment : les villages de la commune, des communes limitrophes. C'est un marché qui est fréquenté régulièrement par 2400 personnes constituées par les hommes (70%), les femmes (5%), les jeunes hommes (15%) et les jeunes femmes (10%). Le marché est clôturé avec un portail en mauvais état cassé. Pour l'organisation de l'espace, les animaux présentés au marché sont parqués par espèce et par intermédiaire. Les intermédiaires qui fréquentent régulièrement le marché de bétail de Dan Koullou sont au nombre de 400 dont 150 pour les bovins, 120 pour les petits ruminants, 80 pour les asins et les équins, 50 pour les camelins.

Le dispositif de l'encadrement est assuré par l'agent de l'élevage basé à Dan Koulou, qui fait le suivi et le contrôle régulier du marché relativement au mouvement des animaux (présentation et vente), au même titre que la santé animale, le contrôle et l'inspection des denrées d'origine animale.

Concernant l'approvisionnement du marché, il est approvisionné en bétail par les éleveurs, les agro-pasteurs, les éleveurs naisseurs et par certains marchés, vu sa position dans la zone pastorale. En plus des localités environnantes de Dan Koulou, l'approvisionnement du marché de bétail en animaux se fait à partir des marchés des communes voisines (Dan Malam, Oursena, Sakabal, Kornaka, Goula, Soly, Oursena, Dakoro, Bermo, Gadabédji, Akadaney, Tchatché.etc) L'approvisionnement du marché se fait par convoi à pied ou par camion. Les marchés les plus proches de Dan Koulou sont: Al Farna (vendredi), Dan Malam (jeudi), Guidan Wari (vendredi) et Dan Gona (lundi). Le bétail présenté au marché et ainsi que le bétail vendu, sont convoyés à pieds, par charrette pour les petites distances et en camion pour les grandes distances ; c'est ainsi que 12 véhicules légers et 2 camions assurent régulièrement le convoi du bétail (gros bétail et petits ruminants).

Les animaux vendus sont convoyés vers les marchés de Tchatché (mâles âgés de grand format et en bon état d'embonpoint), Sabon Machi (femelles âgées en bon état d'embonpoint), Dakoro, Kornaka, Tchadoua, Aguié et Nigéria (Gibia, Dan Kalma). En cas de méventes, il y a des éleveurs qui retournent au bercail avec leurs animaux par contre, d'autres convoient leurs animaux vers les marchés comme Guidan Wafi, Dan Mallam, Tchatché, Sabon Machi, Maradi, Guidan Roumdji, Tchadoua et Nigeria.

En ce qui concerne la commercialisation du bétail, c'est le système traditionnel de commercialisation du bétail qui prévaut au marché de Dan Koulou. Les vendeurs passent toujours par les intermédiaires pour la vente de leurs animaux. Ces intermédiaires sont reconnus par l'administration communale qui leur délivre la patente annuelle conditionnée par le paiement des frais y relatifs. C'est cet état de fait, donne force réglementaire voire juridique aux intermédiaires, qui pour l'instant sont réticents vis à vis du système de vente au kg kilogramme de poids vif du bétail. Les vendeurs (éleveurs, agro-éleveurs, revendeurs) se retrouvent dans ce système traditionnel par leur soumission aux règles établies du système traditionnel. C'est pourquoi, il n'y a pas de problème jusqu'à présent entre eux et les intermédiaires.

Commerce, transport et artisanat

a) Commerce

La commune dispose de dix (10) marchés hebdomadaires(DP) dont trois grands marchés de renommée internationale à savoir Dangoma, Dan Koullou et GuidanWari qui sont fréquentés par des commerçants des régions d'Agadez, Zinder, mais aussi de la République fédérale du Nigeria.

Les différents produits rencontrés sur les marchés sont les céréales et pâtes alimentaires, le bétail, les produits dérivés de l'élevage (viande, lait), la petite épicerie, la quincaillerie, la parfumerie, des fruits, des articles divers importés du Nigeria, etc. Le commun compte quelques 199 boutiquiers dont 3 femmes, 138 marchands ambulants de médicaments dont 4 femmes, 305 tabliers, 224 vendeurs de céréales, 207 vendeurs de bétails tous des hommes. Mais les femmes aussi participent de manière significative aux activités commerciales à travers les multiples activités génératrices de revenu surtout dans le domaine de la restauration avec 407 femmes

et 32 hommes.

Presque tous les marchés de la commune sont confrontés à des problèmes de structuration ; ce qui crée un manque à gagner aussi bien pour la population que pour la Mairie (taxes de marché). A ce problème s'ajoute, le manque d'association des commerçants, la dégradation de la seule route qui traverse la commune et l'enclavement de la commune...etc.

b) Transport

Le secteur du transport est caractérisé par un parc constitué de 12 véhicules, 612 motos, 121 vélos 1572 charrettes qui font la navette entre les villages et les marchés pour transporter les personnes et les marchandises. Il existe une route en terre qui traverse la commune du sud au nord sur 54 km et qui relie les 3 importants marchés (Dangoma, Dan Koullou et GuidanWari).

La vétusté des véhicules de transport et leur insuffisance, l'état des routes et le manque d'infrastructures appropriées sont les principales contraintes du secteur de transport dans la commune de Guidan Amoumoune.

c) Artisanat

Les activités artisanales sont diverses et variées dans la commune. Les principales sont : la vannerie, la forge, et la couture avec respectivement 34 vanniers dont 3 hommes et 31 femmes, 108 forgerons dont 3 femmes et 143 tailleurs dont 120 hommes et 23 femmes. La pratique et le développement de ces activités contribuent au développement socioculturel de la commune.

En effet, la vannerie est très développée chez les femmes de la commune, elles confectionnent des nattes et plusieurs autres articles. Cependant, l'artisanat dans la commune connaît des difficultés liées surtout au manque d'appui financier et/ou matériel, au manque de structures d'artisans et de formation, et enfin à l'insuffisance de débouchés pour l'écoulement des produits artisanaux dû à l'enclavement de la commune.

2.1.4 ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LA ZONE DU PROJET

Situation socioéconomique des femmes et des jeunes dans la zone dU Projet Rôles des femmes : De façon générale, comme dans les autres localités nigériennes, les rôles des femmes sont différents de ceux des hommes. Il s'agit principalement des activités génératrices des revenus (AGR) (photo 24), le commerce ambulante, la couture, le maquillage, le tresse, être servante dans la maison des riches, bonne, les travaux agricoles. Pour les jeunes filles, c'est aussi le commerce ambulante, la restauration, la boule, vente des repas...etc.,



Photo 24: Aperçu d'une femme et fille restauratrices au MàB de Kara Maradi

Source : Mission terrain - AGE CRAU, Aout 2020

Pour le cas spécifique du marché à bétail, les femmes ne font pas de l'intermédiation pour la vente des bétails. Mais elles participent à la salubrité du marché, à l'enlèvement des mauvaises herbes, elles paient les taxes municipales. Dans certains marchés, en moyenne, elles versent entre 100 et 500 f par semaine au titre des taxes. Les difficultés rencontrées par ces femmes sont pour la plupart la mévente, le refus de payer, la tromperie, l'achat par crédit et l'escroquerie par les clients.

- **Rôles des jeunes hommes et des jeunes femmes :** Tout comme les femmes, les jeunes femmes partent au champ le matin, reviennent à midi et retournent le soir. Elles ont pratiquement le même rôle que les jeunes hommes (le semis, le labour, la récolte, la corbeille...etc.). Mais au niveau du marché, les filles exercent les AGR (la boule de mil, le beignet de soja, le riz...etc.) mais elles ne font pas le commerce ou l'intermédiation de vente des bétails. Les garçons eux s'occupent du commerce et de l'intermédiation de bétails, le taxi-moto etc.

Comme dans les autres localités visitées, il y a une corrélation entre le sexe et le rôle occupé au niveau du marché. Tous les test chi² réalisés dans le cadre de la présente étude montrent le lien entre le sexe et la fonction exercée, avec une probabilité nulle de se tromper sur toutes les observations. C'est ainsi qu'au niveau du rôle productif, tous les bouchers, les chefs de service technique, les vendeurs d'aliment bétail sont tous des hommes alors que tous les restaurateurs sont des femmes. La répartition des participants aux consultations publiques par sexe et par catégorie d'âge est présentée dans les tableaux 49 et 50 ci-dessous.

Quant à la situation des jeunes, ils ont d'une manière générale, accès au marché à bétails et pour la plupart, ils exercent les activités de taxi moto, des revendeurs, des intermédiaires et pour les plus jeunes garçons la vente de l'eau, de l'aliment bétails et pour les jeunes filles les produits laitiers, les produits transformés...

Leurs appréciations par rapport à la construction du marché à été globalement positive et espèrent en tirer profit car disent-ils, ils contribuent au respect des règles dans le marché et a la salubrité paient aussi les taxes (tout comme les femmes) a raison de 100 f chaque jour pour l'accès au marché pour les revendeurs des bêtes et 250 francs en cas de vente.

Par rapport à l'utilisation des revenus, les jeunes ayant une moyenne d'âge de 25 ans (qui sont pour la plupart mariées) affirment que l'argent leur permet de prendre soins de leur foyer et pour les petits garçons et les petites filles, l'argent va principalement chez la mère et sert à l'achat de la nourriture, les soins de santé et surtout pour préparer le mariage ...etc.

Le problème le plus rencontré par ces jeunes est celui des hangars pour mener leurs activités surtout pendant les saisons pluvieuses et pendant les fortes chaleurs du au soleil. En effet, en cas de pluie, ils n'ont plus de refuge. Ensuite, ils ont une insuffisance de capital, le problème des fraudeurs qui vendent en dehors du marché alors qu'eux payent les taxes. Mais pour l'essentiel, ils n'ont aucune crainte, sont contents de ce projet.

2.1.4.1 SITUATION DES PERSONNES AVEC HANDICAP DANS LA ZONE DU PROJET

Les personnes en situation de handicap ont en général, une association. Leur appréciation par rapport à la construction du marché est positive. Ils sont tous contents car ils profitent du marché car les gens les assistent. Ils pratiquent généralement la mendicité dans la plupart des sites visités. Mais nous avons remarqué que certains d'entre-eux exercent des activités comme le commerce et l'artisanat. C'est le cas par exemple du président des intermédiaires de vente de bétail de Dakoro qui est un handicapé locomoteur. Leurs principaux problèmes, c'est le manque de considération de la part des autorités administratives qui les appellent qu'en cas de la visite d'un politicien ou d'une ONG.

Avant chaque consultation publique, il a été demandé aux autorités locales de mobiliser toutes les couches sociales, et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap est l'un des objectifs du projet. Ainsi, pour un effectif de 407 personnes présentes aux consultations publiques, 25 étaient des personnes en situation de handicap (soit 6,14%). Les personnes sans handicap sont au nombre de 382, soit 93%. Dans un tableau et graphique, ces données se présentent comme suit (tableau 35, 36 et figure 54) :

Tableau 35: *Répartition des participants à l'audience publique selon la présence d'un Handicap*

Situation de handicap	Handicapés	Non handicapés	Total
Effectif	25	383	408
%ge	6,142	93,85	100

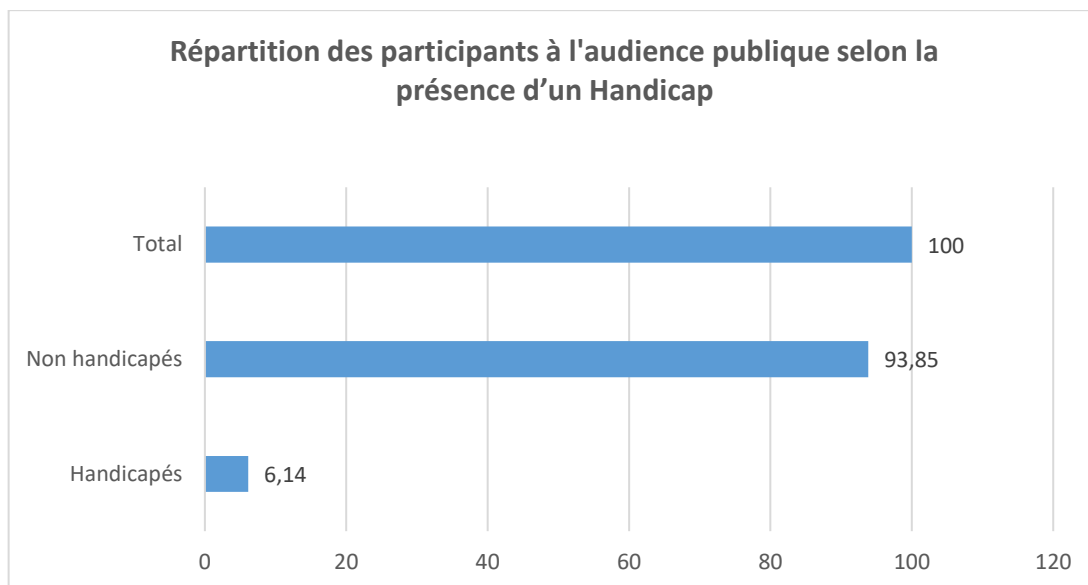


Figure 54: Graphique de répartition des participants à la CP selon la présence d'un handicap

Tableau 36: Répartition des participants à l'audience publique par Région et selon le Handicap

	Maradi	Gabi	Guidan Roumji	Dakoro	Dankoulou	Oursena	
Handicapé	4	1	15	2	1	2	25
Sain	71	81	39	38	52	102	383
Total	75	82	54	40	53	104	408

On remarque que c'est à Guidan Roundji où on a enregistré une forte présence des personnes en situation de handicap (15 sur 54, soit %) comme l'illustre la figure 55 ci-dessous.

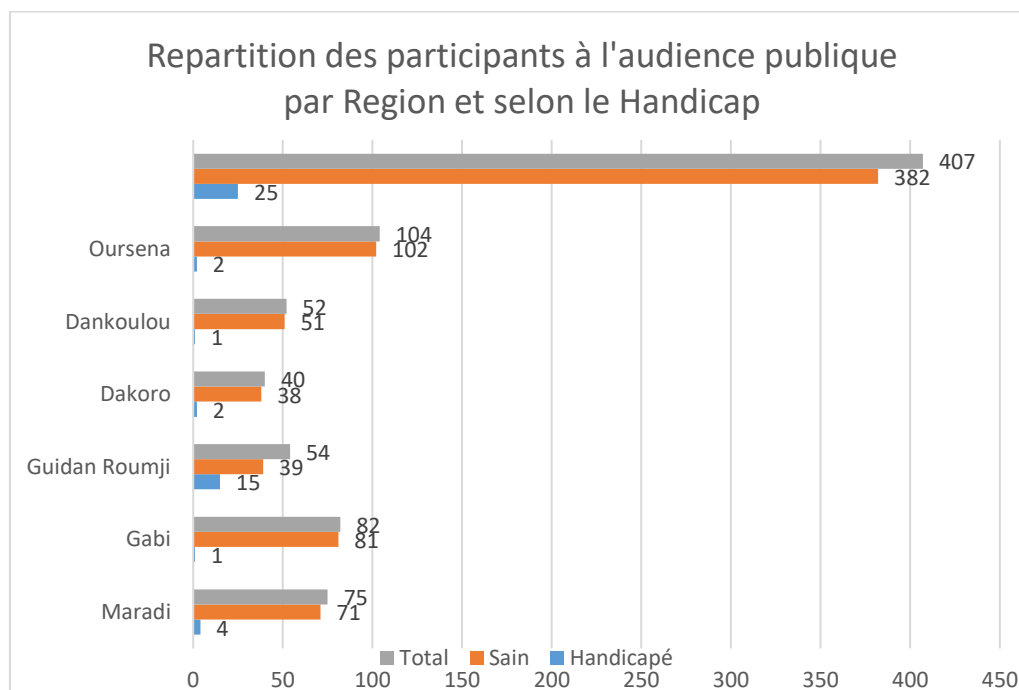


Figure 55: Graphique de répartition des participants à la CP par région et selon les personnes en situation de handicap

2.1.5 ANALYSE DE LA SITUATION DE TRAITE DE PERSONNES (TIP) DANS LES ZONES DU PROJET

Pour cerner ces différents enjeux liés au genre et à la traite des personnes, nos documents de référence pour l'élaboration des outils de collecte sont le PIGIS du MCA (*Enjeux et défis GIS au sein du projet irrigation et accès aux marchés*, p.20-24) et le C-TIP du MCC.

Ainsi, après la mission terrain, toutes ces informations ont été consignées dans l'outil d'évaluation des risques de Traite des Personnes (TIP) du MCC. Cet outil permet d'identifier et d'évaluer les risques de Traite des Personnes (TIP)² dans les activités du projet au niveau de leurs zones d'intervention. En outre, pour chaque catégorie de questions, une évaluation globale du risque est fournie en catégorisant comme élevé ou faible. Tous les risques identifiés seront évalués afin d'élaborer si cela est nécessaire, un plan d'atténuation pour les risques élevés. Les résultats de cette évaluation seront soumis à l'équipe Genre et Inclusion Sociale de MCA-Niger pour la validation de l'analyse du consultant et la décision d'élaboration d'un Plan de mitigation des risques de TIP. Le guide d'analyse de Traites de Personnes (TIP) développé par le MCC se décline en trois points ci-dessous :

- ✓ Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention
- ✓ Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés
- ✓ Pour chaque impact avec un niveau moyen ou élevée, proposer des mesures de mitigation sous forme d'un plan.

A. SITE DE MARADI

1. Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

Officiellement créée par le décret 2003_058 du 10 Décembre 2003, la Commune II de Maradi est l'une des trois (3) Communes qui forment la Communauté Urbaine de Maradi. Située pratiquement au centre de la Communauté Urbaine de Maradi, elle couvre une superficie de 301 hectares.

L'étude a permis de relever deux types de migrants : d'origine (des migrants économiques qui vont vers le Nigeria surtout) de destination (des déplacés qui fuient les violences du nord-ouest du Nigeria). Les catégories des personnes concernées sont des femmes (qui font du commerce entre le Niger et le Nigéria), les jeunes garçons qui font le trafic de carburant, les jeunes talibés qui vont au Nigeria et en Algérie (dont beaucoup ont été rapatriés ces derniers temps à cause de la COV 19)

Il n'y a pas de types des traites des Personnes dans la zone du projet. Il existe cependant des pratiques culturelles négatives et des facteurs qui pourraient faciliter la Traite des Personnes et d'autres formes

² Selon la Politique de Lutte Contre la Traite des Personnes (C-TIP) du MCC, l'expression "Traite des Personnes" désigne (a) l'exploitation sexuelle par laquelle un acte sexuel à des fins commerciales est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou par laquelle la personne induite à réaliser ledit acte est âgée de moins de 18 ans ; ou (b) le recrutement, l'hébergement, le transport, l'alimentation d'une personne en vue d'obtenir un travail ou des services, par la force, la fraude ou la coercition à des fins de servitude involontaire, de péonage, de servitude pour dettes ou d'esclavage.

d'exploitation comme ces marabouts qui prennent les enfants pour aller dans d'autres régions et même au Nigeria ou qui viennent d'autres régions à Maradi pour étudier le coran. La plupart des talibés qu'on a rencontrés dans le marché à bétail sont dans cette situation, surtout qu'ils ont été récemment chassés du Nigeria à cause de la crise de COV19. On rencontre aussi cette norme sociale consistant à faire travailler les enfants, mais pas dans le but de les exploiter, mais dans le cadre de leur socialisation ou à cause de la pauvreté dans le foyer. Par exemple, certains des enfants rencontrés sont des élèves et passent en moyenne 4 heures par jour dans le marché et affirment qu'ils n'ont pas assez de temps pour étudier. Aussi, on a remarqué la présence de petits enfants âgés de moins de 15 ans (8 au total sur les 31 enquêtés dont 5 ont moins de 10 ans). Lors des entretiens de focus groups, certains disent faire ces activités pour le compte de leurs parents et affirment gagner en moyenne de 100 à 1000 f par jour.

Pour autant, ces risques des TIP peuvent être considérés faible car on n'a pas affaire à une pratique de traite organisée, avec des réseaux (passeurs, intermédiaires qui exploitent les enfants à travers la mendicité) qui alimentent le trafic comme dans certaines localités. On a plutôt affaire à des pratiques liées à des croyances et des normes sociales, ce que le PGIS appelle violence culturelle. Ces genres de violences qui peuvent être évités par des activités de sensibilisation.

2. Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés

Les informations recueillies montrent que lors de la mise en œuvre, le projet est susceptible d'augmenter la demande de main d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone. Le marché est situé dans la commune 2 de la ville de Maradi, laquelle commune est située à la frontière du Nigeria. Donc outre les ressortissants d'autres communes et d'autres départements, ceux du Nigeria voisin seront intéressés par les opportunités. Par rapport au risque d'afflux de la main d'œuvre étrangère, conformément à la loi 2012-45 portant code du travail, la main d'œuvre locale doit être privilégiée et les acteurs clés qui seront impliqués sont la Mairie, l'inspection du travail, l'ANPE et la CNSS. Dans tout le cas.

Cependant, Maradi étant une grande ville, il existe hébergements suffisants pour accueillir les travailleurs étrangers. Aussi, le recrutement de la main d'œuvre se fait conformément aux normes par les agences autorisées (ANPE) au cours duquel les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais. Lors de sa mise en œuvre, ce projet n'est pas susceptible de faire apparaître des cas d'exploitation sexuelle à cause de dispositif de protection, (la direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant), de prévention et de sensibilisation (une multitude d'ONG œuvrant dans le domaine) et de répression (les forces de défense et de sécurité). Ce qui nous amène donc à estimer que les risques de traite lors de la mise en œuvre du projet sont faibles.

Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

L'amélioration de cette offre va entraîner plus d'échanges des bétails et des personnes entre la ville et les autres localités à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone du projet. On peut s'attendre à une forme de migration interne de la part notamment des villages environnants à la recherche de main d'œuvre.

La réalisation d'une telle infrastructure engendre toute sorte d'interaction (entre vendeuses et clients, entre talibés et vendeurs ou acheteurs des bétails...) et surtout l'augmentation des véhicules de transport des animaux. Ces interactions peuvent souvent donner lieu à des formes de traites. Les populations à risques sont surtout les jeunes garçons utilisés pour l'entretien des animaux, des jeunes filles qui affirment passer plus de 4 h par jour au marché pour vendre les produits...

Cependant, nous estimons que le risque de traite lors de la mise en œuvre peut être considéré de faible car des précautions sont déjà prises par les autorités du marché pour prévenir et sanctionner les auteurs. Aussi, la réhabilitation de ce marché permettra de renforcer la sécurité autour et dans le site dudit marché. En effet, l'une des causes de telles pratiques est le fait qu'une partie du marché n'est pas clôturée.

De façon globale, le risque de traite des personnes peut être considéré faible avant, pendant et après la mise en œuvre du projet.

Par rapport à la forme de traite par servitude, les efforts d'insertion effectués par la direction régionale de la population doivent être encouragés.

B. SITE DE GABI

La commune rurale de Gabi se situe dans le département de Madarounfa, région de Maradi en république du Niger. Elle est créée par la loi N°2002-014 du 11/06/2002. Elle est limitée à l'Est par la commune urbaine de Madarounfa, l'Ouest et au Nord par la commune rurale de Safo (Département de Madarounfa) et au Sud par la République fédérale du Nigéria. Cette proximité avec le Nigeria fait de cette zone un corridor de transit des migrants et un terreau favorable à la traite illicite des personnes comme nous allons le voir.

1. Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

La zone du projet est une zone d'accueil de migration (une migration d'origine et de destination à la fois.) La zone est frontalière du Nigeria, donc beaucoup des migrants passent par là pour entrer au Nigeria et comme c'est une zone où sévit des groupes jihadistes et criminels, on enregistre beaucoup des déplacés du Nigeria. Toutes les catégories de personnes sont concernées (les jeunes garçons vont au Nigeria et les femmes fuient les violences au Nigeria). La zone du projet ne se trouve pas cependant sur un corridor des traites des personnes, même si on note de plus en plus des cas de kidnapping liés au banditisme qui sévit de l'autre côté de la frontière avec le Nigéria. Là aussi, comme partout au Niger la pratique consistant à faire travailler les enfants pour aider la famille ou pour préparer le mariage des filles est omniprésente.

Par exemple, la plupart des filles exerçant le commerce ambulant rencontrées sont encore des élèves (15 sur 28 enquêtés) dont 6 sont au primaire, 18 sont au secondaire et 4 n'ont jamais fréquenté l'école. La majorité

des filles interrogées affirment que le revenu issu de la vente va chez la maman, une minorité de filles seulement affirment que c'est pour elles-mêmes. Cet argent doit être utilisé pour préparer le mariage. Comme nous l'avons souligné, cela relève de la socialisation des enfants et non une volonté de tirer profit du travail d'autrui. Pour autant le phénomène mérite d'être suivi à la lettre et combattu à travers les sensibilisations car il impacte le développement des enfants, notamment leur scolarité. En définitive, nous estimons que le niveau des traites des personnes dans la zone (avant la mise en œuvre du projet) est faible.

2. Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés (Risque lié à la mise en œuvre du projet)

Ce projet n'est pas susceptible d'augmenter la demande de main d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone du projet. Dans tout le cas, selon les principaux acteurs (le maire, le chef de canton et certains responsables des ONG intervenant dans la commune), La communauté hôte dispose des hébergements suffisants pour accueillir les éventuels travailleurs étrangers.

Par rapport au recrutement de la main d'œuvre, insistance a été faite pour le respect obligatoire de la loi 2012-45 portant code du travail. il faut distinguer la main d'œuvre qualifiée qui doit être recrutée par appel à candidature (par le biais d'une agence de recrutement) et la main d'œuvre non qualifiée qui peut être qualifiée localement. D'ailleurs, c'est le souhait absolu de la communauté (lors des focus group). Aussi, conformément au C-TIP MCA, nous avons insisté sur le fait que les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais.

Du coup, ce projet n'est pas susceptible de faire apparaître des cas d'exploitation sexuelle car l'infrastructure n'est pas de nature à augmenter la demande en main d'œuvre.

a. Migration transfrontalière

Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

Certes, le projet implique une amélioration des infrastructures de transport pouvant entraîner une nouvelle vague de la migration (des machines, des véhicules gros porteurs.) mais elles ne sont pas de nature à entraîner un risque de la Traite des Personnes. En effet, la chef-lieu de la commune (Gabi) se trouve déjà sur une route (ou le trafic est assez dense) construit récemment. Selon les acteurs, la construction de cette infrastructure n'a pas favorisé des traites des personnes, notamment l'exploitation sexuelle. Donc le risque de traite de personnes après la mise en œuvre du projet est faible

Evaluation globale

Par rapport à la maltraitance des enfants notamment la norme sociale consistant à faire travailler les enfants au détriment souvent de leur scolarité), la radio communautaire présente dans la commune peut être utilisée comme outil de sensibilisation. Et les entretiens individuels que nous avons eus avec le chef du canton et le maire adjoint de la commune, nous estimons qu'il existe des mécanismes pour protéger les filles. Il faut néanmoins renforcer ces mécanismes.

Par rapport à la migration transfrontalière du fait du projet, c'est la principale inquiétude des jeunes garçons, que la main-d'œuvre soit recrutée ailleurs. La zone n'est pas loin du chef-lieu du département (Madarounfa) et du

Nigeria. Le recrutement par appel d'offres via les agences de travail permettra de résoudre ce problème. (La commune est déjà habituée à cet exercice car disposant de dix composantes de la maison de paysan qui ont tous fait l'objet d'un appel d'offre selon le maire). Aussi, comme annoncé plus haut, il existe des facteurs de protection au sein de la communauté comme la perception des risques par les acteurs, l'implication personnelle du chef de canton.

C. SITE DE GUIDAN ROUMJI

Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

La zone du projet elle une zone d'accueil de trois types de migration :

- a. D'origine (tous les jeunes garçons des sites interrogés vont à 75% en exode au Nigeria, en Lybie, au Mali, Algérie..)
- b. De transit (les ressortissants des communes voisines et des autres régions comme Tahoua passent par la commune de GuidanRoumji pour aller au Nigeria dans les autres villes du Niger) Elle concerne hommes et femmes
- c. De destination surtout avec les événements qui se passent au Nigeria. Elle concerne tous les sexes et les autres catégories d'âge. Par exemple, certains village touchés par les conflits comme Garin Nissa sont à seulement 10 km de la frontière et des zones des conflits.

Mais la zone du projet ne se situe pas sur un corridor de Traite des Personnes même si la pratique consistant à faire travailler les enfants persiste. Dans tous les sites visités, nous avons observé des filles et garçons (âgés de moins de 18 ans) entrain de travailler au champ et d'autres entrain de vendre des aliments.

Par rapport aux autres formes d'exploitation, selon le Maire de Guidan Roumji et le directeur régional de la protection civile, c'est difficile de documenter ça car le système de monitoring basé sur la communauté (relais communautaires) reste fragile notamment parce que les communautés hôtes et les réfugiés ne possèdent que très peu de connaissances sur leurs droits. Les mécanismes de référencement sont quasi inexistant du fait de l'insuffisance criante d'un cadre global de réponse et de collaboration à tous les niveaux (juridique, sanitaire, psycho-social, économique). Cependant, le risque des traites des personnes peut être qualifiés de faible car la zone bénéficie des actions de prévention de la part de l'Etat et des autres partenaires. D'ailleurs, Il n'y a pas à proprement parler de traite des personnes dans la zone et les cas d'exploitation (des enfants et sexuelle) qu'on rencontre dans la zone du projet sont les mêmes rencontrées dans la société nigérienne, c'est dire liés aux normes sociales et non criminels.

1. Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés

Qu'en est-il maintenant des risques de TIP suite à la réalisation de cette infrastructure ? La mission terrain et les entretiens montrent que l'amélioration de l'offre va renforcer les échanges (de bétails, personnes) dans la

zone du projet et par conséquent plus d'infrastructures de transports et des échanges dans et autour du marché. Les personnes à risques sont d'abord les femmes et les filles qui s'occupent de la restauration surtout. Cependant, la communauté hôte dispose des hébergements suffisants pour accueillir les éventuels travailleurs étrangers, Guidan Roumji étant un grand centre urbain. Aussi, le recrutement se fera conformément à la loi 2012-45 portant code du travail. Insistance a été faite lors de la consultation publique pour que la main d'œuvre locale soit privilégiée, surtout pour la main d'œuvre non qualifiée et d'après les informations recueillies, les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais. Le projet n'est pas susceptible de faire apparaître des cas d'exploitation sexuelle. Ainsi, le risque de TIP peut être considéré comme faible pour les raisons évoquées plus haut.

2. Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

Le projet n'implique pas une amélioration des infrastructures de transport ou d'autres facteurs pouvant entraîner un risque de la Traite des Personnes. La ville de Guidan Roumji étant sur la route nationale RN1 et disposant déjà d'une multitude d'infrastructures de transport est déjà habitué à ces genres d'infrastructures. Le risque de traite après la mise en œuvre du projet peut être considérée comme faible pour les raisons suivantes : la présence d'une coordination entre plusieurs acteurs pour contenir ce risque : Services techniques de l'Etat (justice, police, Direction de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant), les ONG et associations internationales de protection..

3. Evaluation globale.

D. Que ce soit avant, pendant ou après la mise en œuvre du projet, le risque de traite des personnes est faible et là où les acteurs ne sont pas informés nous avons animé des séances de sensibilisation pour rappeler les principes du MCC sur la prévention de risques de traite des personnes sur le projet qu'il finance.**SITE DE DAKORO**

1. Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

Les risques de TIP dans cette zone est faible. En effet, la zone n'accueille pas des migrants. C'est vrai qu'il existe bien une migration en direction surtout du Nigeria et des réfugiés nigériens fuyant l'insécurité au Nigeria qui vivent dans des camps installés pour la circonstance. Cependant, selon la directrice départementale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, il n'y a pas de traite illicite des personnes dans la zone car elle ne se situe pas sur un corridor de Traite des Personnes et pour les filles et les femmes interrogées, il n'y a pas des cas d'exploitation sexuelle et souvent, ce sont les filles qui donnent l'occasion aux harceleurs. Par rapport à la pratique de Wahaya (la cinquième femme), les femmes ont connaissance de cette pratique, mais elle n'est plus pratiquée dans la zone et ce sont les rois qui la pratiquent et une femme ajoute :

« Nos parents ont fait ça, mais maintenant, ils ne font pas. »

Cependant, comme ailleurs dans les localités nigériennes, les normes sociales consistant à faire travailler les enfants pour nourrir la famille ou pour préparer le mariage persistent. Selon elles, le commerce ambulante dans le marché n'empêche pas les filles d'étudier.

Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés (Risque lié à la mise en œuvre du projet)

Le projet n'est pas susceptible d'augmenter la demande de main d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone du projet car la ville de Dakoro est une grande ville disposant des compétences (surtout pour la main d'œuvre non qualifiée) pour ces genres de travaux. Dans tout le cas la communauté hôte dispose des hébergements suffisants pour accueillir les éventuels travailleurs étrangers. Le recrutement se fait conformément à la loi en vigueur (la loi 2012-45 portant code du travail). En tout état de cause, insistance a été faite sur la nécessité de favoriser la main d'œuvre locale et les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais pour le recrutement. Dans sa mise en œuvre, ce projet n'est pas susceptible de favoriser l'exploitation sexuelle à cause du dispositif de protection présent dans la commune (la prévention avec les actions des ONG et projet dont MCA-Niger, la répression avec les appareils étatiques comme la justice et la police, la prise en charge avec les organisations de droits de l'homme). Ainsi, le risque de traite des personnes est faible dans la mise en œuvre du projet.

Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

Le projet n'implique pas une amélioration des infrastructures de transport ou d'autres facteurs pouvant entraîner un risque de la Traite des Personnes, la zone du projet étant déjà un grand centre urbain bénéficiant de beaucoup d'infrastructures qui n'ont pas favorisé des traites des personnes après leurs constructions.

Evaluation globale :

Le risque de traite illicite des personnes avant, lors de la mise en œuvre ou après le projet reste faible. En effet, par rapport aux risques liés à la migration, la zone du projet, d'un point de vue géographique, est relativement éloignée des zones frontalières où se pratique la traite des personnes. Aussi, la zone du projet est un centre urbain disposant des services de protection (justice, police, radio privée...) par lesquelles ces risques peuvent être réduits.

E. SITE DE DAN KOULOU

Risque lié à la localisation du projet

La zone du projet ne se trouve pas dans un corridor de transit de migrants, mais il y a une migration d'origine et ce sont surtout des talibés (garçons) qui partent au Nigeria et dans certains pays magrébins. Selon la direction de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Mayayi, la commune de Guidan Amoumine (commune dont relève Dan Koulou) est une zone de migration par excellence. Pour preuve, rien qu'en 2020, ce sont plus d'une centaine de talibés qui ont été refoulée d'Algérie et du Nigeria dont une vingtaine sont de Guidan Amoumine, mais aucun n'est Dan Koulou. Pour autant, la zone n'est pas sujette à des traites des personnes. Pour en savoir sur leur connaissance sur ce phénomène, nous avons interrogé des filles et lors des focus, les femmes et les filles n'ont fait cas d'aucun cas de harcèlements sexuels, mais des mangeurs de chiens (qui viennent du Nigeria et très nombreux dans la zone) sont accusés d'exploiter sexuellement les filles mais aucun n'a apporté la moindre preuve. Comme ailleurs, on note aussi la norme sociale qui veut que les filles cherchent de l'argent en pratiquant le

commerce ambulants pour les meubles du mariage. C'est l'une des localités où nous avons rencontré le plus des filles vendeuses ambulantes dans le marché et pour la plupart d'entre elles, le revenu est destiné à la maman qui l'utilise pour la nourriture et les préparatifs du mariage. Ainsi, le risque de traite dans la zone peut donc être qualifié de faible.

Risque lié à la mise en œuvre du projet

La zone du projet ne dispose pas de toutes les ressources humaines pour servir de main d'œuvre. La réalisation d'une telle infrastructure nécessitera l'appel à d'autres ressources humaines d'autres localités. Cela peut-être une source des problèmes dans une zone qui ne dispose pas d'assez des logements pour héberger ces nouveaux arrivants, sans compter les risques pour les filles, très nombreuses dans le marché. Par rapport au recrutement, il nous a été notifié que la loi 2012-45 portant code du travail est respectée. Et nous avons insisté sur la nécessité de favoriser la main d'œuvre locale lors des recrutements, surtout pour la main d'œuvre non qualifiée et les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais pour ça. Pour surmonter cet obstacle, les acteurs proposent qu'en cas de la réalisation du projet, de construire des habitations de fortune et des tantes. Dans tout le cas, le risque de traite (exploitation sexuelle, travaux forcés...) lié à la mise en œuvre du projet est faible du moment où les facteurs de protection sont présents dans la zone. On peut noter d'un point de vue préventive, les actions de vision Mondiale qui est très présente dans la zone et qui lutte contre tout type de traite des personnes et d'un point de vue répressif les actions menées depuis le chef-lieu de département (Mayayi) par les services étatiques (justice et gendarmerie).

Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

Après la mise en œuvre du projet, ces infrastructures de transport (la construction du marché et cette voie d'accès de 50 km) ne sont pas de nature à favoriser la traite des personnes.

Evaluation globale

Par rapport au risque de traite des personnes (avant, pendant et après la mise en œuvre du projet) le risque est globalement faible dans la zone du projet.

F. SITE DE OURSENA

1. Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

La zone du projet n'est pas une zone d'accueil de migrants et elle ne se situe pas sur un corridor de Traite des Personnes. Cependant, on trouve là aussi la norme sociale relative au travail des enfants. La zone du projet n'échappe pas à cette norme sociale présente dans la plupart des sociétés nigériennes, c'est-à-dire des filles qui doivent chercher de l'argent pour préparer leur mariage.

Et exceptionnellement, toutes les filles interrogées sont des élèves et fréquentent le marché et certaines affirment même que c'est grâce au marché qu'elles financent leur scolarité. Donc avec l'amélioration des trafics dans le marché, la menace provenant des hommes est réelle.

La connaissance et l'attitude des femmes sur l'exploitation sexuelle sont différentes de celles des filles du village de Oursena. En effet, alors que les femmes affirment que leurs enfants n'ont aucun problème et l'une d'elles ajoutent :

« En tout cas nous on n'a jamais vu ça. »

Mais pour les filles, il existe des risques mais ce risque est faible car elles prennent des dispositions pour se protéger. Cette attitude des filles traduit une certaine prise de conscience du rapport entre les hommes et les femmes. En effet, en cas de tentative de viols dont elles sont victimes, elles osent porter plainte à la gendarmerie comme l'attestent leurs propos :

« Moi, si on me dit ça, je menace d'aller à la gendarmerie »

« Je suis partie à la gendarmerie pour porter plainte contre un homme. Il a mangé mon repas et il a refusé de me payer. Ensuite, il a pris mon argent et il a fui. On l'a obligé à me payer. »

2. Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés

La mise en œuvre du projet pourrait certes augmenter certains risques liés au TIP, mais ce risque reste faible. En effet, située dans une zone rurale, la zone du projet ne dispose pas de toutes les ressources humaines et matériels. La réalisation d'une telle infrastructure nécessitera l'appel à d'autres ressources humaines d'autres localités. Des personnes d'autres localités à la recherche de main d'œuvre pourraient venir. Cependant la communauté hôte dispose assez d'infrastructure pour accueillir d'éventuels migrants. Par rapport au recrutement de la main d'œuvre, insistance a été faite lors des consultations publiques de favoriser les travailleurs locaux (surtout pour la main d'œuvre non qualifiée) et les informations issues des entretiens montrent que le recrutement se fera conformément à la législation en vigueur (la loi 2012-45 portant code du travail et les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais pour cela.)

Aussi, le risque d'exploitation sexuelle est faible car malgré son caractère rural, la zone du projet présente des caractéristiques des zones urbaines : le caractère exceptionnel de la mobilisation lors des consultations publiques, toutes les filles interrogées sont des élèves (secondaires), la plupart des garçons pratiquent le taxi-moto et les femmes investissent sur la scolarité de leurs enfants, en particulier les filles. Aussi, la proximité avec la commune de Gdbedji et la présence d'un établissement secondaire, des services techniques de protection (Police, Gendarmerie) contribuent à prévenir et à lutter contre ces pratiques. L'entretien avec les élèves filles a permis de relever la prise de conscience et la maturité des filles de cette localité. Plusieurs cas de plaintes déposées au niveau de la gendarmerie en cas de menace de harcèlement. (Voir les entretiens)

Risques possibles de TIP après l'achèvement du projet

Ce projet n'est pas de nature à provoquer une amélioration des infrastructures de transport pouvant entraîner une nouvelle vague de la migration, à part bien sûr les habitants voisins et bénéficiaires directs

et/ou indirects du projet. Aussi, ces infrastructures une fois terminées ne favoriseront pas l'exploitation sexuelle car comme nous l'avons montré plus haut, Les inquiétudes relevées plus haut sont contrôlables du fait la mentalité de la population, de l'existence des mécanismes communautaires de protection, de la présence de plusieurs acteurs de développement dans la zone. En définitive, le risque de traite des personnes après l'achèvement du projet est faible.

Evaluation globale

Dans cette zone du projet, le rsque de traiite des personnes est globalement faible que ce soit avant, pendant et après l'achevement du projet. Mais malgré ces risques faibles, la construction du nouveau marché devrait aller de pair avec la sensibilisation des acteurs pour que la prise de conscience déjà constatée chez les acteurs se pérennisé. En effet, il est rare de rencontrer dans les zones rurales nigériennes des filles qui connaissent leurs droits et qui sont motivées pour continuer leur scolarité comme on en a vu à Oursena.Par rapport aux risques des migrations, même s'il est faible, la sensibilisation devrait continuer.

III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

3.1. CADRE POLITIQUE

Au Niger, la protection et la préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine revêtent une importance capitale. C'est pourquoi des textes des lois et des politiques et programmes sont votés dans le but d'atteindre des Objectifs de protection, de préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine.

Le cadre politique de gestion et de protection de l'environnement a été consacré dans la loi fondamentale de la République du Niger à savoir la Constitution du 25 novembre 2010. A son article 35, il est clairement noté que « toute personne a droit à un environnement sain » et que « l'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures », Aussi, « l'État doit veiller à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ». Mieux cet article responsabilise « chacun à contribuer à la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit. » Dans le même ordre d'idée, l'article 37 stipule que « Les entreprises nationales et internationales ont l'obligation de respecter la législation en vigueur en matière environnementale. Elles sont tenues de protéger la santé humaine et de contribuer à la sauvegarde ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement ». La constitution fait obligation au pouvoir public de « veiller à l'évaluation et au contrôle des impacts sur l'environnement de tout projet et programme de développement.

La protection de l'environnement est une priorité du gouvernement nigérien qui a tenu à l'exprimer dans plusieurs documents de politique et programme, indispensables pour assurer les objectifs du développement. Il s'agit notamment de la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Premier Ministre du 26 mai 2021, du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), élaboré en 1998 et qui tient lieu d'Agenda 21 pour le Niger. Les objectifs de ce plan sont ceux de la politique nigérienne en matière d'environnement et de développement durable. Le Ministère chargé de l'environnement en rapport avec les ministères et institutions concernés, doit s'assurer que les engagements internationaux souscrits par le Niger dans le domaine de l'environnement sont introduits progressivement dans la législation, la réglementation et la politique nationale en la matière.

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) qui pose « les principes de base d'un développement durable harmonieux pour les générations présentes et futures du Niger ».

Le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 qui pose et consolide les orientations politiques gouvernementales en matière de développement socio-économique, culturel et environnemental. En ce sens, selon son axe 3 « L'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays en vue d'atteindre un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que de la consolidation des fondements d'un développement durable ». Pour ce faire, « Un accent particulier sera mis sur les investissements structurants dans les domaines stratégiques de l'économie en vue d'amorcer la rupture ». Ce qui cadre avec « Les investissements dans les infrastructures et les services pour réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional et de contribuer à renforcer l'intégration et la coopération économique régionale ».

Aussi, la prise en compte des préoccupations environnementales a été exprimée à travers les plans, programmes et stratégies indispensables pour assurer les objectifs du développement. Il s'agit entre autres de :

- La Politique Nationale en Matière d'Environnement et du Développement Durable ;
- La Politique Nationale en matière de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020) élaborée en 2016 ;
- La Politique Nationale de l'Elevage adoptée par le conseil des ministres du 14 janvier 2004 ;
- La Politique Nationale Genre du Niger (2017-2021) ;
- La stratégie nationale portant sur l'autonomisation économique des femmes du février 2015 ;

- La Politique Nationale de Protection Sociale d'août 2011 dont l'objectif général qui vise l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de

la vie. Cette PNPS présente la vision du Niger, qui est « d'être une Nation qui veille à la satisfaction des besoins et services essentiels ainsi qu'au plein épanouissement de toutes les couches socioprofessionnelles à travers une politique de protection sociale qui crée les conditions équitables, dignes et permanentes de protection, de prévention, de promotion et de transformation sociale nécessaires à faire face aux risques climatiques, environnementaux, sociaux, politiques et économiques en vue de permettre aux populations d'être à l'abri de toute forme de vulnérabilité pouvant entraver leurs capacités de production et compromettre la dynamique du pays » ;

- L'Initiative 3 N (I3N) qui propose de « contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » à travers « le renforcement des capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». Elle traduit un engagement politique fort et un large consensus des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle autour d'une vision de développement largement partagée, à savoir : "amener le secteur agricole à jouer pleinement son rôle de croissance économique du Niger et contribuer ainsi dans la transformation des sociétés en développant des capacités endogènes permanentes de production et de résistance aux risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle".

3.2. CADRE JURIDIQUE

3.2.1. Cadre juridique international

Plusieurs accords multilatéraux en environnement (AME) ont été signés, ratifiés et traduits par l'élaboration et la promulgation de plusieurs textes de lois. Le projet se doit de respecter l'esprit de ces textes. Il s'agit des conventions internationales signées et ratifiées par le Niger et qui peuvent être activées dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet de construction des marchés à bétail (Tableau 37).

Tableau 37: *Cadre juridique international*

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	Dates de signature/ratification par le Niger	Domaine	Textes des liens/objectifs avec le projet
La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.	16/11/1972	23/12/1974	Patrimoine Culturel	Cette convention s'efforce d'adapter une politique générale sur la protection du patrimoine naturel et culturel, pour établir des services de protection, élaborer des études scientifiques et techniques et des mesures administratives et pour encourager la formation et l'éducation pour cette protection.
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dite « Convention d'Alger ») révisée et remplacée par la Convention portant le même titre, adoptée par la 2ème Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine tenue à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003	Adoptée le 15 septembre 1968 et entrée en vigueur le 9 octobre 1969 puis adoptée le 11 juillet 2003	Le Niger a ratifié la Conv. d'Alger de 1969 le 26 février 1970 et celle de Maputo le 28/02/2007.	Ressources naturelles	Art. 13 : En ce qui concerne le processus et les activités ayant une incidence sur l'environnement et les ressources naturelles, les Parties individuellement et collectivement et en collaboration avec les organisations internationales compétentes concernées, prennent toutes les mesures appropriées pour prévenir, atténuer et éliminer, le plus possible, les effets nuisibles sur l'environnement, notamment ceux causés par les effluents et déchets dangereux. Il est fait obligation au projet de d'exploitation de la laiterie de préserver les ressources naturelles et le patrimoine national lors de ses activités.
Convention relative à la Préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel (Convention de Londres)	14 janvier 1976	15 novembre 1995	Préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel	Cette convention traite de la préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel.
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	3 septembre 1981	8 octobre 1999	Droit de l'homme	L'objectif de cette convention est que les Etats prennent dans tous les domaines notamment politique, économique, culturel, social, des dispositions législatives pour

				assurer le plein développement et le progrès des femmes Sur la base de l'égalité avec les hommes.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	22 mars 1985 Vienne 22 septembre 1988	6 avril 1992	Protection de la couche d'ozone	L'objectif principal de cette convention est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de modifications de la couche d'ozone. Il est fait obligation au projet d'exploitation de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger la santé des travailleurs ainsi que l'environnement dans les zones concédées pour le projet
Convention Cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	11 JUIN 1992 à Rio de Janeiro et 24 mars 1994 :	11/06/92 et 25/07/1995	Biodiversité	La CDB vise comme objectifs principaux :(i) la gestion durable de la biodiversité ;(ii) l'utilisation rationnelle des composantes de la biodiversité ;(iii) le partage équitable des retombées économiques découlant de l'exploitation de ces ressources biologiques. Elle dispose que « chaque partie contractante adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au maximum de tels effets et s'il y a lieu, permettre au public de participer à ces procédures » article 141a-b
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington) d'importation / d'exportation.	01/07/1975	Ratifié 07/12/1975	Biodiversité	Cette convention vise à protéger certaines espèces menacées d'extinction d'une surexploitation grâce à un système de permis

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn)	01/07/1998	Ratifié 01/11/1983	Biodiversité	Cette convention vise la conservation des espèces terrestres, aquatiques et aviaires migratrices dans toute leur aire de distribution.
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	11 juin 1992 à Rio de Janeiro et entrée en vigueur le 24 mars 1994	11/06/92 et 25/07/1995	Changement climatique	L'objectif de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique afin que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. Pour ce faire, elle encourage « l'utilisation des EIE (article 41t) pour réduire au maximum les effets préjudiciables liés aux changements climatiques sur la santé, l'économie, etc. »
Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	16/02/2005	Ratifié 30/09/2004	Changement climatique	Cette convention vise à atteindre des limitations d'émission quantifiées et des engagements quant à la réduction des gaz à effet de serre (« GES ») dans les pays développés et les pays en cours de transition vers une économie de marché.
Traité révisé de la CEDEAO	24 juillet 1993		Femmes et Développement	L'article 63 du traité révisé de la CEDEAO enjoint les Etats membres à élaborer, harmoniser, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en Afrique	14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 19 janvier 1996.	14 octobre 1994 et 19 janvier 1996	Désertification	Elle consacre en son article 5, l'obligation pour les pays touchés par la désertification à : accorder la priorité voulue à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse, et y consacrer des ressources suffisantes en rapport avec leur situation et leurs moyens ; établir des stratégies et des priorités, dans le cadre des plans ou des politiques de développement durable, pour lutter contre la désertification et à accorder une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui contribuent à ce phénomène.
Convention de Lomé IV ACP-CEE	Adopté à Maurice suivant Accord du 4/11/95	27 avril 1998	Désertification	Cette convention s'efforce de « Promouvoir la gestion durable et la régénération de l'environnement, les bonnes pratiques dans ce domaine et assurer la préservation des ressources naturelles » mais aussi voir intégrer et appliquer ces principes à tous les niveaux de partenariat
Convention de Stockholm sur les Pollutions Organiques Persistants (POPs).	Adoptée à Stockholm le 22 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004.	Le Niger a adhéré le 12 avril 2006	Santé humaine	Elle a pour objectifs de protéger la santé humaine contre les Pollutions Organiques Persistants (POPs).
Acte Additionnel n°1/2008/CCEG/UEMOA portant Adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA	17 janvier 2008	Adhésion tacite une fois mise en vigueur	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement	Article 4 : « La politique Commune d'Amélioration de l'Environnement a pour objectifs : - d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles ; - d'inverser la dégradation des milieux et cadres de vie ; - de maintenir la biodiversité »

Acte Additionnel A/SA.4/12/08 portant Adoption de la Politique Environnementale de la CEDEAO	19 décembre 2008	Adhésion tacite une fois mise en vigueur	Politique Environnementale de la CEDEAO	Article 5 : « La Politique environnementale de la CEDEAO a pour objectifs d'inverser l'état de dégradation des ressources naturelles, d'améliorer la qualité des milieux et des cadres de vie et de conserver la diversité biologique, en vue d'assurer un environnement sain et productif, en améliorant l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des populations ».
Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine	Adoptée en 27 juin 1951 et entrée en vigueur le 9 Août 1966	Adhésion tacite une fois mise en vigueur		Art 3 : les différences entre les taux de rémunération qui correspondent sans considération de sexe à des différences résultant d'une telle évaluation objective dans les travaux à effectuer ne devront pas être considérées comme contraire au principe de l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale Art 4 : chaque membre collaborera de la manière qu'il conviendra avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées en vue de donner effet aux dispositions de la présente convention
Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et santé des travailleurs	Entrée en vigueur : 11 août 1983, Adoption : Genève, 67ème session CIT (22 JUIN 1981)	Ratifiées par le Niger le 19 février 2009	Santé et Sécurité au travail	Elles ont pour objet d'assurer un cadre sécuritaire aux travailleurs qui seront recrutés pour la mise en œuvre du projet.
Convention n° 161 sur les services de santé au travail	Entrée en vigueur : 17 février 1988 Adoption : Genève, 71ème session CIT (25 JUIN)		Services de santé au travail	

Convention n°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	Entrée en vigueur : 20 février 2009 Adoption : Genève ,95 2M SESSION CIT (15 JUIN)		Cadre promotionnel en sécurité et santé au travail	
Convention n° 138 de l'OIT sur l'age minimum	Entrée en vigueur : 19 Juin 1976 2009 Adoption : Genève, 95 ème session CIT (26 JUIN 1973)		Age minimum d'admission à l'emploi	Elles ont pour objet d'éviter d'une part le recrutement des mineurs sur les chantiers des travaux et d'autre part d'éviter les pires formes de travail pour les enfants.
Convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999	Entrée en vigueur : 20 février 2009 Adoption : Genève, 95ème session CIT .	<i>Le 23 octobre 2000</i>	Pires formes de travail des enfants	
Convention n° 148 sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)	Adoption : Genève, 63ème session CIT (20 juin 1977) / Entrée en vigueur : 11 juil. 1979	28 janvier 1993 / 28 janvier 1995	Milieu de travail	Article 9 : « Dans la mesure du possible, tout risque dû à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations devra être éliminé sur les lieux de travail : (a) par des mesures techniques appliquées aux nouvelles installations ou aux nouveaux procédés lors de leur conception ou de leur mise en place, ou par des adjonctions techniques apportées aux installations ou procédés existants ou, lorsque cela n'est pas possible, (b) par des mesures complémentaires d'organisation du travail. »
Convention n°102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale	Genève, 35ème session CIT (28 juin 1952) / Entrée en vigueur : 27 avr. 1955	9 août 1966 /9 août 1968	Sécurité sociale	Article 32 : « Les éventualités couvertes doivent comprendre les suivantes lorsqu'elles sont dues à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles prescrites : a) état morbide ; (b) incapacité de travail résultant d'un état morbide et entraînant la suspension du gain telle qu'elle est définie par la législation nationale ; (c) perte totale de la capacité de gain ou perte partielle de la capacité de gain au-

				dessus d'un degré prescrit, lorsqu'il est probable que cette perte totale ou partielle sera permanente, ou diminution correspondante de l'intégrité physique ; (d) perte de moyens d'existence subie par la veuve ou les enfants du fait du décès du soutien de famille ; dans le cas de la veuve, le droit à la prestation peut être subordonné à la présomption, conformément à la législation nationale, qu'elle est incapable de subvenir à ses propres besoins. »
Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO	5/10/98	Transhumance	Fixe les principes essentiels d'une réglementation de la transhumance entre les Inter- Etats membres de la CEDEAO	Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO

3.2.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique national repose sur la constitution du 25 novembre 2010, qui, en son article 35, consacre le droit à chaque citoyen à un environnement sain et son devoir, en ces termes : « Toute personne a droit à un environnement sain » et que « L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit ». Aussi, « L'Etat veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ». Les textes législatifs et réglementaires applicable au projet sont présentés dans le tableau 38.

Tableau 38: *Cadre juridique national*

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine	Extraits d'articles liés à avec le projet
Constitution	25 novembre 2010	Droits et devoirs Citoyens	<p>Article 28 « Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, sous réserve d'une juste et préalable indemnisation ».</p> <p>Article 35 : « L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit [...] L'État veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ».</p> <p>Article 37 : « Les entreprises nationales et internationales ont l'obligation de respecter la législation en vigueur en matière environnementale. Elles sont tenues de protéger la santé humaine et de contribuer à la sauvegarde ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement ».</p>
- Loi 66-033-relative aux Etablissements Dangereux, Insalubres et incommodes et ses décrets d'application ;	24mai 1966	Classifiant et réglementant les Etablissements Dangereux, Insalubres et incommodes (EDII)	<p>Cette loi porte sur les établissements classés qu'elle distingue en trois catégories, détermine le régime de leur exploitation et prévoit des injonctions en cas d'inobservation des règles qu'elle édicte.</p> <p>Article 1 : « Les manufactures, ateliers, usines, magasins et tous établissements industriels ou commerciaux qui causent de danger ou des inconvénients, soit pour la sécurité, la salubrité, ou la commodité du voisinage ou pour la santé publique, soit encore pour l'agriculture, sont soumis à la surveillance de l'autorité administrative dans les conditions déterminées par la présente loi »</p> <p>Article 3 : « La 1ère classe comprend les établissements qui doivent être éloignés des habitations. La 2ème classe comprend ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire mais dont l'exploitation ne peut être autorisée qu'à la condition que des mesures soient prises pour prévenir les dangers ou les inconvénients fixés à l'article 1er. Dans la 3ème classe sont placés les établissements qui, ne présentant pas</p>

			<p>d'inconvénients graves ni pour le voisinage ni pour la sécurité publique, sont soumis à des prescriptions générales édictées dans l'intérêt du voisinage ou de la santé publique pour tous les établissements similaires ».</p> <p>Article 4 : « Les établissements rangés dans la 1ère ou la 2ème classe ne peuvent être ouverts sans une autorisation délivrée par l'autorité administrative sur la demande des intéressés. Les établissements de la 3ème classe doivent faire l'objet, avant leur ouverture, d'une déclaration écrite adressée à l'autorité administrative ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 76-129/PCMS du 31 Juillet 1976 portant application de la loi sur les Etablissements Dangereux Insalubres et Incommodes. Ce décret précise et impose des normes réglementaires pour l'installation et l'exploitation d'établissements dits dangereux, insalubres et incommodes
Loi N°97-022 relative à la Protection, à la Préservation et à la Mise en Valeur du Patrimoine Culturel National	Du 30 Juin1997	Protection et Préservation du Patrimoine Culturel National	<p>A travers ces 69 articles répartis en 10 titres, cette loi porte sur la Protection, la Préservation et la Mise en Valeur du Patrimoine Culturel sur le sol Nigerien.</p> <p>chapitre II : decouvertes fortuites dans le cadre du projet</p>
	29 décembre 1998		<p>Ce texte fixe le cadre général des textes juridiques et institutionnels relatifs à l'environnement. Il vise à : *protéger l'atmosphère, les ressources en eau, les sols, sous-sols, les établissements humains, les sites, paysages et monuments nationaux, les formations végétales, la faune et la flore et particulièrement les domaines classés, les parcs nationaux et réserves existantes.</p> <p>*Créer les conditions pour une gestion nationale des ressources naturelles, en vue de protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles et de lutte contre toutes sortes de pollutions et nuisances ;</p> <p>*créer les conditions pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;</p>

<p>Loi n°98-56 portant Loi cadre relative à la gestion de l'environnement</p>		<p>Gestion de l'environnement</p>	<p>*prendre des mesures techniques et réglementaires pour la gestion des déchets et des substances chimiques nocives ou dangereuses ;</p> <p>*anticiper des mesures pour protéger les citoyens contre les nuisances sonores et olfactives et aux risques industriels et naturels.</p> <p>Article 44 : « Il est interdit de faire un dépôt d'immondices, ordures ménagères, pierres, graviers, bois, déchets industriels dans le lit ou sur les bords des cours d'eau, lacs, étangs ou lagunes et canaux du domaine public. De même, il est interdit d'y laisser écouler les eaux usées. Le déversement dans les cours d'eau, lacs et étangs des eaux usées provenant des usines et établissements sanitaires ou scientifiques est soumis à l'autorisation préalable des ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, des mines, et de la santé. Ces eaux usées doivent, dans tous les cas, être traitées à leur sortie des établissements concernés de façon à être débarrassés de toute substance toxique ou nocive à la santé publique, à la faune ou à la flore. Tout dépôt, tout épandage de matières solides ou liquides constituant une cause d'insalubrité sont interdits »</p> <p>Article 45 : « Les déversements, dépôts et enfouissements de déchets, de corps, d'objets ou de liquides usés et plus généralement tout fait susceptible d'altérer directement ou indirectement la qualité des eaux souterraines sont interdits. »</p> <p>Article 65 : « Il est interdit de rejeter les eaux usées industrielles dans la nature sans traitement préalable. A cet effet, tout établissement industriel ou commercial doit avoir une station d'épuration des eaux usées, adaptée et fonctionnelle conformément à la réglementation en vigueur. Les effluents doivent répondre aux normes de rejet définies par la réglementation en vigueur »</p> <p>Article 74 : « Sont interdites les émissions de bruits et d'odeurs susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement. Les personnes à l'origine de ces émissions doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour les supprimer. Lorsque l'urgence le justifie, les autorités compétentes peuvent prendre toutes mesures exécutoires d'office afin de faire cesser le trouble. »</p>
---	--	-----------------------------------	---

			Les activités du projet sont susceptibles de générer des impacts négatifs sur les éléments de l'environnement biophysique et humain. Raison pour laquelle, il fait l'objet de la présente étude.
Loi n° 2001-32 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire	31 décembre 2001	Aménagement du Territoire	L'article 34 stipule « l'Etat veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels. Il veille également au respect des conventions internationales en la matière, par tous les acteurs de développement ».
Loi n° 2002-013 portant transfert des compétences aux régions, Départements et Communes	11 juin 2002	Transfert des compétences	Article premier stipule que « la présente loi a pour objet de fixer le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources.». De ce fait la responsabilité des pouvoirs publics est engagée en ces termes: « l'État veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels Il veille également au respect des conventions internationales en matière de protection de l'environnement, par tous les acteurs de développement». (Chapitre 2, Section 3, Sous-section 3.1, article 34).
Loi n° 2004-040 fixant le régime forestier au Niger	08 juin 2004	Régime forestier	Cette loi traite des conditions de gestion et de mise en valeur des ressources forestières. <i>L'article 33 qui traite de la compensation en cas d'abattage des arbres et l'article 34 qui traite du paiement de redevance..</i>
Loi n° 2004-048 portant loi cadre relative à l'élevage	30 juin 2004	Elevage	Rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et à la santé publique vétérinaire, ainsi en son Article 6 : « Toutes les dispositions doivent être prises pour assurer un équilibre harmonieux entre la faune sauvage et son habitat, d'une part, et les animaux domestiques notamment de l'élevage extensif, d'autre part. Le ministre chargé de l'élevage proposera, dans son domaine de compétence, les

			<p>textes réglementaires à cet effet, en application des codes et lois spécifiques auxquels la présente loi renvoie »</p> <p>Article 41 « La commercialisation des animaux et des produits d'origine animale se fait par des professionnels spécialisés dans l'une des filières suivantes : Bétaux et viande, lait et produits laitiers, cuirs et peaux, volailles, œufs et ovo produits, produit apicole et produit halieutiques ».</p>
Loi n° 2006- -26 du 9 août 2006 portant modification de l'ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993 portant loi minière, complétée par l'ordonnance n°99-48 du 5 novembre 1999	9 août 2006	Code minier	<p>Cette loi minière impose aux exploitants une obligation générale de prévoyance et de protection des travailleurs et de l'environnement. Les activités doivent être conduites de manière à assurer l'exploitation rationnelle des ressources nationales et la protection de l'environnement conformément aux lois et règlements en vigueur.</p> <p><i>L'article 72 qui traite de l'autorisation préalable du ministre en charge des mines pour l'ouverture et d'exploitation des carrières et l'article 85 qui traite du paiement de la taxe d'extraction.</i></p>
Loi n°2008-42 relative à l'organisation et à l'administration territoriale en République du Niger	31 juillet 2008	Administration territoriale en République du Niger	Art.15.- L'administration territoriale de la République du Niger est assurée par l'Etat à travers les services déconcentrés.
Loi n°61-37 modifiée et complétée par la loi n°2008-37 modifiant et complétant la loi	24 novembre 1961	Expropriation pour cause d'utilité publique	<p>L'article 2 dispose que, peuvent notamment être acquis par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les terrains nus, bâtis, aménagés, cultivés ou plantés indispensables à l'exécution entre autres, des travaux se rapportant à la construction d'infrastructures publiques (centrales solaires par exemple). Ainsi, selon les dispositions de la présente loi, les populations ayant des biens (cases, maisons, greniers, hangars, habitations, ...) dans les emprises des travaux doivent céder leurs terrains pour la poursuite de ces travaux sous réserve d'une juste et préalable indemnité.</p> <p>L'article 13 donne les méthodes d'estimation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les cultures, l'indemnisation sera fera au prix du marché en période de soudure ; - pour les éleveurs, pour la perte de pâturage, l'indemnisation sera basée sur le manque à gagner fixé par consensus.

			<p>Les indemnités financières sont considérées comme une option potentielle. L'indemnisation des personnes affectées par une opération est effectuée en nature, en espèces, et ou sous forme d'assistance selon le cas de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'indemnisation en nature, l'indemnité peut inclure des éléments tels que les semences, les intrants agricoles et zootechniques, les moyens de production; - En cas de paiement en espèces, la compensation est calculée et payée dans la monnaie locale. Une prévision est incluse dans le budget d'indemnisation pour l'inflation ; <p>En cas d'assistance, les mesures d'accompagnement et de soutien économique peuvent notamment inclure l'assistance technique, la formation ou du crédit pour des activités génératrices de revenus.</p>
Loi 2012-45 portant Code du travail de la République du Niger	25 septembre 2012	Réglementation du travail	<p>L'article premier : stipule « le présent code régit les rapports entre employeurs et travailleurs. IL est applicable sur l'ensemble du territoire de la république du Niger ».</p> <p>Elle interdit le travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur la race, le sexe et l'origine sociale.</p> <p>Elle établit des directives en matière d'embauche, de travail, du recours à des entreprises de travail temporaire ou a des bureaux de placement privés, des mêmes qu'au niveau de la suspension ou rupture de contrat de travail. Cette loi précise à son article 8 que « les entreprises utilisent leur propre main d'œuvre. Elles peuvent aussi faire appel à du personnel extérieur dans le cadre du travail temporaire et procéder à la mise à disposition de leurs salariés à d'autres entreprises. L'article 9 précise que « sous réserve du respect des articles 11, 13, et 48, les employeurs recrutent directement les salariés qu'ils emploient. Ils peuvent aussi faire appel aux services de bureaux de placement ou privés ».</p> <p>Article 136 : « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et organiser le travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies. Lorsqu'une protection suffisante contre les risques d'accident ou d'atteinte à la santé ne peut pas être assurée par d'autres moyens, l'employeur doit fournir et entretenir les équipements de protection individuelle et les vêtements de protection qui peuvent être raisonnablement exigés pour permettre aux salariés d'effectuer leur travail en toute sécurité. »</p>

		<p>Article 145 : « Dans les établissements ou entreprises employant habituellement au moins cinquante (50) salariés, il doit être créé un comité de sécurité et de santé au travail composé de l'employeur ou de ses représentants et de représentants du personnel au sens de l'article 211 du présent Code. L'Inspecteur du travail peut demander la création d'un comité de sécurité et santé au travail dans les Etablissements occupant un effectif inférieur lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison des dangers particuliers e l'activité, de l'importance des risques constatés, de la nature des travaux et de l'agencement ou de l'équipement des locaux. »</p> <p>L'article 145 stipule « dans les établissements ou entreprises employant habituellement au moins</p> <p>Cinquante (50) salariés, il doit être créé un comité de sécurité et de santé au travail (CSST) composé de l'employeur ou de ses représentants et de représentants du personnel au sens de l'article 211 du présent code. L'inspecteur du travail peut demander la création d'un comité de sécurité et santé au travail dans les établissements occupant un effectif inférieur lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison des dangers particuliers de l'activité, de l'importance des risques constatés, de la nature de travaux et de l'agencement ou de l'équipement de locaux. Cette décision est susceptible de recours ».</p> <p>L'article 154 précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une infirmerie pour un effectif moyen supérieur à cent (100) travailleurs ; -une salle de pansements pour un effectif de vingt à cent (100) travailleurs ; -une boite de secours pour un effectif inférieur à vingt (20) travailleurs. <p>Article 155 : « Le stress, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et le VIH/Sida constituent les risques émergents liés à la santé dans le monde du travail. Tout employeur est tenu d'informer et de sensibiliser ses travailleurs sur les risques émergents et de leur apporter une assistance psychosociale. »</p>
--	--	---

			<p>Article 156 : « L'employeur ne peut, en aucun cas, exiger d'un demandeur d'emploi un test de dépistage du VIH-sida ou de drépanocytose à l'occasion de son recrutement. »</p> <p>Article 212 : Dans les entreprises, ou établissements distincts, employant plus de dix (10) salariés, des délégués du personnel sont élus pour une durée de deux (2) ans. Ils sont rééligibles.</p> <p>Article 223 : Dans les entreprises ou établissements employant au moins cinquante (50) salariés, un délégué syndical peut être désigné par toute organisation syndicale régulièrement constituée et appartenant aux organisations les plus représentatives des travailleurs conformément aux dispositions de l'article 185 du présent Code. Lorsqu'il existe un collège propre à l'encadrement, les critères de représentativité sont appréciés dans ce seul collège pour toute organisation qui ne présente de candidat que dans celui-ci.</p>
Loi n° 2014-63 portant interdiction de la production, de l'importation de la commercialisation de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souples à basse densité et son décret d'application	05 Novembre 2014	Réglementation sur l'utilisation, du stockage des sachets et emballages en plastique souple à basse densité.	<p>Article premier : « Il est interdit de produire, d'importer, de commercialiser, d'utiliser et de stocker, sur toute l'étendue du territoire de la République du Niger, les sachets et les emballages en plastique souple à basse densité. Toutefois, pour des raisons scientifiques, sanitaires ou expérimentales, une autorisation spéciale peut être accordée pour la production, l'importation, l'utilisation et le stockage de sachets et d'emballages en plastique souple à basse densité. »</p> <p>L'article 6 de la loi dispose que « le déversement des déchets plastiques sur les voies, places et lieux publics, dans le cours et plans d'eau, et d'une manière générale, dans la nature constitue une infraction ».</p> <p>Dans le cadre de ce projet, les dispositions seront prises pour que les déchets plastiques provenant des travaux ne soient déversés sur les voies, places et lieux publics, dans les cours et plans d'eaux, et d'une manière générale, dans la nature</p>
Loi n° 2016-05 portant Code de l'Electricité	17 mai 2016	Energie électrique	Articles 45 à 47 qui traitent des dispositions spécifiques à l'autoproduction de l'électricité

Loi n° 2017-20 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et l'aménagement urbain	12 avril 2017	Urbanisme et aménagement urbain	Elle fixe les règles et les procédures de base en matière de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel ainsi que de contrôle de l'utilisation du sol urbain.
Loi n° 2017-006 déterminant les Principes Fondamentaux de l'Organisation de la Protection Civile	31 Mars 2017	Prévention des risques industriels et protection des installations	Organisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et du Plan d'Opération Interne (POI) à travers le Décret d'Application en son Article 23 de: « Le Plan d'Opération Interne (POI) vise à définir les mesure d'urgence au sein d'un ouvrage ou d'une installation présentant un risque particulier. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) organise quant à lui, les secours en dehors de l'ouvrage ou de l'installation »
Loi n°2018-22, déterminant les principes fondamentaux de protection sociale	27 avril 2018	Protection sociale	Article 10 : « Les employés des secteurs public et privé ainsi que les travailleurs de l'économie informelle et rurale ont le droit de s'organiser pour promouvoir des initiatives d'entraide, telles que les mutuelles sociales en vue de mener des activités préventives et promotionnelles de protection sociale en faveur de leurs membres »
Loi n° 2018-28 Déterminant les principes Fondamentaux de l'évaluation Environnementale au Niger	14 mai 2018	Evaluation Environnementale au Niger	<i>Articles 14 et 15 qui font obligation de la réalisation des études d'impacts sur l'environnement et de plan d'actions de réinstallation. Les articles 22 et 23 qui traitent de la participation publique.</i>
Ordonnance n°93-13 portant code d'hygiène publique au Niger	2 mars 1993	Hygiène publique	L'article 4 du code d'hygiène publique interdit à toute personne de produire ou de détenir des déchets dans des conditions de nature à créer des effets sur le sol, la flore et, la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme, des animaux domestiques et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ou le recyclage. Article 80 : toute unité industrielle ou commerciale doit être pourvue de dispositif d'évacuation des déchets et des installations sanitaires fonctionnelles assurant l'hygiène du personnel, Article 87 : « En zone rurale, il peut être procédé à l'enfouissement ou à l'incinération des ordures dans un endroit aménagé à cet effet situé à plus de 200 mètres des dernières habitations et à plus de 100 mètres d'un point d'eau. Ce lieu ne doit pas être à l'origine de

			<p>la pollution de la nappe souterraine. Il peut être aussi procédé au creusement d'une fosse éloignée de 200 mètres au moins des dernières habitations qui sera placée en contre-haut d'un talus et drainée à sa partie inférieure de façon ç éviter qu'elle ne soit remplie par les eaux de pluie. Si les ordures sont enfouies dans une fosse, cette dernière une fois remplie, sera recouverte d'au moins 30 centimètres de terre battue. »</p> <p>Article 91 : « Les dépôts de fumier ne doivent en aucun cas être établis sur les terrains compris dans le périmètre de protection des sources de captages d'eau, à proximité du rivage des cours d'eau, à moins de 150 mètres des conduites d'eau potable et à moins de 100 mètres des points d'eau. Des mesures appropriées doivent être prises pour empêcher la prolifération des insectes. Tout dépôt de fumier sera détruit, s'il est reconnu susceptible de nuire à la santé publique. »</p> <p>Article 92 : « L'emploi d'engrais chimiques ou naturels et de pesticides peut être toléré s'il est pratiqué à une distance de 200 mètres au moins de toute habitation, à un (1) kilomètre des zones de protection des sources de captage transitant les eaux potables. Il sera procédé à des contrôles réguliers des sources de captage d'eau par les services compétents. »</p> <p>Article 107 : les émissions des véhicules et autre engin à moteur doivent être conformes à la réglementation en vigueur.</p>
Ordonnance n° 93-014 fixant régime de l'eau modifiée par la loi n°98-041 du 7 décembre 1998	7 décembre 1998	Code d'hygiène publique au Niger	Elle définit et détermine le régime des eaux au Niger et les conditions d'utilisation et préservation de cette ressource. Cette ordonnance a pour cadre d'application, le Décret n°97-368/PRN/MH/E du 2 octobre 1997, précise le régime juridique de l'utilisation des eaux relevant du domaine public, la réalisation et la gestion des points d'eau publics et détermine les mesures de protection qualitative des eaux, les prélèvements des eaux, les sources de pollution et les moyens de lutte,
			Article premier : la présente ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorale dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.

<p>Ordonnance n° 93-015 fixant les principes d'orientation Code rural du Code rural</p>	<p>2 mars 1993</p>	<p>Code rural</p>	<p>Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leur droit et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.</p> <p>Article 22 : les attributions et la composition des commissions foncières sont celles déterminées par arrêté des ministres chargés de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.</p> <p>Cette ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicole et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.</p> <p>Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural. Mieux, elle institue les études d'impact environnemental en son article 128 en ce terme : « le schéma d'aménagement foncier doit s'appuyer sur les études d'impact et faire l'objet d'une enquête publique préalable permettant l'intervention des populations rurales et de leurs représentants ». Les POGR fixent le cadre juridique des activités agricoles, sylvicole et pastorales dans la perspective de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Ils assurent également la sécurité des opérateurs ruraux, par la reconnaissance de leurs droits</p>
<p>Ordonnance n° 2010-09 portant code de l'eau au Niger</p>	<p>du 1er avril 2010</p>	<p>Code de l'eau Niger</p>	<p>Article 6 stipule que l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit, exige de chacun qu'il contribue à l'effort de la collectivité et /ou de l'état, pour en assurer la conservation et la protection.</p> <p>Article 12 : « ceux qui de par leurs activités utilisent la ressource en eau, doivent contribuer au financement de la gestion de l'eau, selon leur usage, en vertu du principe préleveur payeur, nonobstant le droit de chaque citoyen énoncé à l'article 4 de la présente ordonnance ».</p> <p>Article 43 et 45 : soumettent à autorisation, déclaration ou concession d'utilisation de l'eau du cas au cas, les aménagements hydrauliques, et d'une manière générale, les</p>

			<p>installations, les ouvrages, les travaux et les activités réalisées par toute personne physique ou morale, publique ou privée.</p> <p>Article 45 : « Sont soumis à autorisation ou à déclaration, les aménagements, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de réduire la ressource en eau, de modifier substantiellement le niveau, le mode d'écoulement ou le régime des eaux, de porter atteinte à la qualité ou à la diversité des écosystèmes aquatiques.</p> <p>L'autorisation fixe, en tant que de besoin, les prescriptions imposées au bénéficiaire en vue de supprimer, réduire ou de compenser les dangers ou les incidences négatives sur l'eau et les écosystèmes aquatiques. »</p>
Ordonnance n°2010 – 54 portant Code général des collectivités territoriales du Niger, modifiée et complétée l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010	17 septembre 2010	Code générale des collectivités territoriales du Niger,	<p>Article 3 : « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.</p> <p>Les collectivités territoriales assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés. Par conséquent, la mise en œuvre du projet doit se faire avec l'implication des autorités locales (administratives, communales et coutumières).</p> <p>Article 30 : « Le conseil municipal délibère notamment dans les domaines suivants :Préservation et protection de l'environnement ; Gestion de ressources naturelles »</p> <p>Article 105 : « Le conseil régional délibère notamment dans les domaines suivants : «Préservation et protection de l'environnement : mobilisation et de préservation des ressources en eau, protection des forêts et de la faune, conservation, défense et restauration des sols ».</p>
l'ordonnance 2010-29 relative au pastoralisme	20 mai 2010	Gestion ressources pastorales	<p>La reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, des pasteurs nomades et transhumants. Ce droit est reconnu et garanti par l'Etat et les collectivités territoriales et leur participation à la gestion de l'environnement, Article 4: « Les pasteurs ont l'obligation de surveillance et de contrôles de leurs animaux. L'exercice de droit</p>

			pastoraux est soumis à l'obligation de préservation de l'environnement conformément aux prescriptions des textes en vigueur »
Décret n° 67-126/MFP/T/E du 7 septembre 1967 portant sur les institutions en matière d'emploi, de sécurité sociale et santé au travail	7 septembre 1967	Emploi, sécurité sociale et de la santé au travail.	Ce décret porte sur les institutions en matière de sécurité sociale et santé au travail notamment les services du travail, les organes constitutifs, les conventions collectives. Il a trait aussi aux travailleurs sur tous les plans. A ce titre, il traite du contrat de travail et des conditions du travail, de la rémunération et de la durée de travail. Il a trait enfin à l'entreprise sous l'angle des obligations administratives, des services médicaux et des règles générales d'hygiène.
Décret N° 87 – 077/PCMS/MI du 18 juin 1987 réglementant la circulation et le droit de pâturage du bétail dans les zones de cultures	18 juin 1987	Pastoralisme	<p>Ce décret stipule en ses articles suivants :</p> <p>Art.4.- Il est formellement interdit de mettre en valeur à des fins agricoles les espaces réservés à la circulation du bétail. En tout état de cause, il est interdit d'exercer des sévices sur le bétail.</p> <p>Art. 5. – Il est interdit de laisser ou de faire circuler le bétail sur les espaces considérés comme zones de cultures ou assimilés à celles-ci. La divagation du bétail y est proscrite de jour comme de nuit.</p> <p>Art.14.- Les sévices infligés au bétail font l'objet d'une indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - égale au prix courant de l'animal sur le marché local si le sévice a entraîné la mort de la bête ; - égale à la moitié du prix de l'animal sur le marché local, si le sévice a porté sur une partie vitale obligeant l'abattage de l'animal ; - égale au quart de l'animal sur le marché local, si le sévice n'a entraîné que des blessures. Dans tous les cas, la propriété de la bête reste celle du légitime propriétaire.

			Art.15.- les dommages causés par le animaux aux produits de cultures, de jardins, de vergers, des aménagements hydro- agricoles, des espaces verts, des jardins publics, des plantations d'arbres, des terrains clôturés mis en défens, font l'objet d'une indemnisation équivalant à la valeur estimée des produits sur la base des prix courants sur le marché local.
Décret N° 97-367/PRN/MAD/EL déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au dossier rural	2 Octobre 1997	Droits fonciers	<p>Article 3 : <i>Peuvent solliciter, auprès des Commissions Foncières l'inscription de leur droit sur les ressources naturelles, les personnes physiques, les personnes morales de droits publics et les personnes morales de droits privés.</i></p> <p>Article 6 : <i>En cas de transfert de l'usage ou la jouissance d'une ressource naturelle rurale à un tiers conformément aux dispositions de l'article 19, alinéa 2 de l'Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993, fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, la Commission foncière inscrit d'office ce droit au Dossier Rural.</i></p> <p>Article 8 : <i>Aux fins d'identification des biens, la Commission foncière se transporte sur les lieux.</i></p> <p>Article 9 : <i>La Commission foncière procède à la reconnaissance des biens. Cette opération consiste en la vérification de l'existence réelle des biens et leur localisation géographique.</i></p> <p>Article 10 : <i>Après identification et reconnaissance physique des biens, la Commission foncière en fait la matérialisation sur le terrain.</i></p> <p>Article 12 : <i>La matérialisation a lieu par établissement d'un croquis d'arpentage et au moyen de mesures géométriques de reconnaissance physique de propriétés.</i></p> <p>Article 13 : <i>La matérialisation a également lieu selon les procédures foncières d'identification de propriétaires limitrophes.</i></p> <p><i>Elle aboutit à la constatation contradictoire des limites des biens et/ou des droits résultant des diverses transactions opérées sur les biens.</i></p> <p>Article 17 : <i>Les contestations sont formulées auprès des Commissions Foncières. Elles peuvent être formulées au cours de l'instruction des dossiers.</i></p> <p>Article 23 : <i>A l'issue de la phase d'instruction, la Commission foncière établit des attestations d'enregistrement conformément aux modèles prescrits.</i></p>
Décret n° 96-411/PRN/MFPT/E fixant l'organisation et le fonctionnement des services de l'inspection de travail	4 novembre 1996	Travail	Ce décret stipule a son article premier que : les services de l'inspecteur du travail institués par le code de travail sont la direction du travail et de la sécurité sociale, la direction de la de l'emploi et de la formation professionnelle, les inspecteurs du travail, l'inspection médicale du travail et l'agence nationale pour la promotion de l'emploi.

<p>Décret n° 96 -409/PRN/MFPT/E</p> <p>Portant modalité de la déclaration d'embauche</p>	<p>4 novembre 1996</p>	<p>Emploi</p>	<p>Article premier : la déclaration d'embauche prévue au code de travail est consignée sur un registre tenu régulièrement par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)... [...];</p>
<p>Décret n° 96 -412/PRN/MFPT/E du 4 Novembre 1996 portant réglementation du travail temporaire</p>	<p>4 Novembre 1996</p>	<p>Emploi.</p>	<p>L'article 6 stipule que l'entreprise de travail temporaire doit dans les huit premiers jours de chaque mois, fournir aux services de l'emploi un relevé des contrats de mission et de mise à disposition conclu au cours du mois précédent. Un article du ministère du travail.</p> <p>Article 8 : « La mise à disposition d'un travailleur temporaire auprès de l'entreprise utilisatrice s'appelle mission. Des missions successives ne peuvent concerner un même poste de travail que si le délai qui s'écoule entre chacune de ces missions est au moins égal au tiers de la durée de la mission précédente. En cas d'abus constaté par l'inspecteur du travail, celui-ci peut enjoindre à l'entreprise utilisatrice l'embauche définitive du salarié. ».</p> <p>Article 9 : « Une entreprise utilisatrice ne peut faire appel à des travailleurs en mission pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise ; - remplacer des salariés en grève ; - exécuter certains travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale, sauf autorisation préalable de l'inspecteur du travail du ressort. »
<p>Décret n° 96-413/PRN/MFPT/E déterminant</p> <p>les conditions de forme de certains contrats de travail</p>	<p>4 novembre 1996</p>	<p>Conditions de forme de certains contrats de travail</p>	<p>Article 2 : « Sont obligatoirement constatés par écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contrats de travail nécessitant l'installation du travailleur hors de sa résidence habituelle - les contrats de travail des travailleurs étrangers ; - les contrats de travail à durée déterminée à l'exception de ceux visés au dernier alinéa de l'article 54 du Code du Travail.

			<p>Toutefois, l'employeur et le travailleur peuvent soumettre leur contrat au service public de l'emploi du lieu d'embauche ou à défaut à l'inspecteur du travail ou à son suppléant légal, aux fins de contrôle de conformité. »</p>
<p>Décret N°96-444/PRN/MFPT/E portant attribution et organisation de l'inspection générale de la médecine de travail</p>	<p>9 novembre 1996</p>	<p>Organisation de l'inspection générale de la médecine de travail</p>	<p>Article premier : « L'inspection générale de la médecine du travail a pour mission le contrôle de l'application des textes en matière de santé au travail, d'amélioration des conditions et du milieu du travail.</p> <p>A ce titre, elle est chargée :</p> <p>a) de la coordination et du contrôle des activités des services médicaux d'entreprises, des services médicaux interentreprises, des médecins inspecteurs du travail et des médecins conventionnés ;</p> <p>b) de l'appui technique aux associations et organisations reconnue officiellement et qui œuvrent le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;</p> <p>c) des études de la collecte de l'exploitation et de la Diffusion de la documentation en matière de santé et de sécurité au travail ;</p> <p>d) de l'élaboration des rapports ponctuels et annuels d'activité sur la mission qui lui a été confiée. Ces rapports sont soumis à l'appréciation du ministre chargé du travail et le ministre de la santé publique en reçoit copies.</p> <p>L'inspection générale de la médecine du travail doit en outre veiller à l'éducation des travailleurs dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. ».</p> <p>Article 8 : « L'inspecteur général de la médecine du travail et ses assistants ont droit de libre entrée et de libre contrôle dans les entreprises et établissements soumis aux dispositions du Code du travail dans le cadre de la lettre d'habilitation. ».</p>
<p>Décret n° 96-409/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant réglementation d'embauche</p>			<p>Ce décret stipule à l'article 1 que : la déclaration d'embauche est consignée sur un registre tenu régulièrement par l'agence nationale pour la promotion de l'emploi(ANPE).</p>

	4 novembre 1996	Emploi	<p>Une fiche dont le model est annexé au présent décret est remplie immédiatement après l'embauche par l'employeur.</p> <p>L'article 2 dit que la déclaration d'embauche du travailleur est individuelle.</p> <p>Toutefois, pour le travailleur occasionnel embauché à l'heure ou à la journée pour une occupation de courte durée, n'excédant pas quinze (15) jours et qui sont effectivement payés en fin de travail, au plus tard en fin de journée, l'employeur peut déposer une liste des travailleurs concernés en deux (2) exemplaires ; le second exemplaire lui est remis après le visa du responsable de l'agence nationale pour la promotion d l'emploi(ANPE).</p>
Décret n°97-006/PRN/MAG/EL portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales	10 janvier 1997	Ressources naturelles rurales	<p>Ce décret fixe le régime juridique de la mise en valeur des ressources foncières, végétales, hydrauliques et animales telles que définies par l'article 2 de l'ordonnance no 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural. L'article 2 définit la mise en valeur comme « toute activité ou action matérielle engagée par l'homme sur une ressource naturelle en vue de son exploitation rationnelle et durable suivant des moyens propres à la protéger, la restaurer et en améliorer la qualité productive et le rendement ».</p>
Décret N° 97-007/PRN/MAG/E fixa nt les statuts des terroirs d'attache des pasteurs.	10 janvier 1997	Pastoralisme	<p>Organisation des parcours pastoraux</p>
Décret n° 2006-265/PRN fixant les modalités d'application de la Loi minière	18 Aout 2006	Code minier	<p>Le présent décret fixe les modalités d'application de l'ordonnance n°93-016 du 2 mars 1993 portant loi minière en République du Niger et ses textes modificatifs subséquents.</p> <p>Article.2.- Tout requérant, tout titulaire d'un titre minier, d'une autorisation de recherche, d'ouverture et d'exploitation de carrière, tout amodiataire fait élection de domicile dans la République du Niger et le notifie au ministre chargé des mines. Au domicile élu sont valablement faites toutes notifications administratives concernant l'application de la Loi minière.</p> <p>Article.80.- Le titulaire d'un titre minier ou de carrière est tenu de rédiger son propre règlement spécifique d'hygiène et de sécurité et de le faire approuver par le directeur chargé des mines ; les dispositions du présent décret constituent le cadre général dans</p>

			lequel doit s'insérer ledit règlement. Le titulaire d'un titre minier ou de carrière est tenu de se conformer aux dispositions du règlement approuvé.
Décret n°2011-404/PRN/MH/E déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau	31 août 2011	Exploitation des ressources en eau	<p>Article premier : « Le présent décret détermine la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau, telle qu'elle figure en annexe. »</p> <p>Annexe : « Les aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession concernent tous les usages de l'eau permanents ou temporaires notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'alimentation humaine ; - L'agriculture et l'élevage ; - L'aquaculture, la pêche et la pisciculture ; - La sylviculture et l'exploitation forestière ; - L'énergie, l'industrie et les mines ; - L'artisanat ; - La navigation ; - Les transports et les communications ; - Le tourisme et les loisirs ; - Les travaux publics et le génie civil (barrages, routes, ouvrages de franchissement, etc) [...]
Décret n°2011-405/PRN/MH/E fixant les modalités et procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau	31 août 2011	Modalités et procédures d'obtention des autorisations de réalisation et/ou d'exploitation des ouvrages hydrauliques.	<p>Article premier : « Les aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration ou à autorisation et les opérations soumises à concession d'utilisation de l'eau, sont ceux fixés par le décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 Août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau. »</p> <p>Article 19 : « Dans le cas d'une opération soumise à une ÉIE, la demande est adressée au ministre en charge de l'environnement, qui l'instruit conformément aux dispositions du décret 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 »</p>

Décret N° 2011-618/PRN/MEL Fixant les modalités d'exercice de la profession de vétérinaire	25 Novembre 2011	Exercice de la profession de Vétérinaire	Fixe les modalités d'exercice de la profession de vétérinaire dans le domaine public Article 2 : L'exercice de la profession est placé sous le contrôle du Ministre chargé de l'Elevage. Il peut être du domaine public, parapublic ou privé ».
Décret N° 2011-616/PRN/MEL Réglementant l'inspection d'Hygiène des denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale	25 Novembre 2011	Alimentation animale et humaine	<p>Ce décret traite des préventions des risques sanitaires liées au d'Hygiène des denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale notamment en son Article 2 : « Aucune denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale ne peut être livrée au public en vue de la consommation, si elle n'a subi, au préalable, un contrôle de salubrité effectué par le personnel chargé d'inspection ».</p> <p>En ce qui concerne l'hygiène des laits et produits laitiers des mesures ont été prises par le législateur aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Article 87 : » Les laits de femelles atteintes de mammite sont saisis, détruits ou enfouis « ; ✓ Article 88 : Les laits présentant une acidité marquée ou un début de fermentation sont déclassés et vendus comme tels sous étiquette le mentionnant, à condition qu'ils satisfassent aux normes d'hygiène des produits laitiers fermentés » ;
Décret N°2012-358/PRN/MFPT fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis la convention collective interprofessionnelle	17 août 2012	Code de travail	L'article Premier de ce décret fixe les salaires minima des travailleurs régis par la Convention Collective Interprofessionnelle
Décret N° 2013-003/PRN/MEL déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs	04 Janvier 2013	Agriculture et élevage	Détermine les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, Article 2 : « Les conflits civils ruraux entre agriculteurs et éleveurs font obligatoirement l'objet d'une tentative de conciliation avant d'être portés devant les instances judiciaires »

<p>Décret n°2015-321/PRN/MESU/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2014-63 du 5 novembre 2014, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité</p>	<p>25 juin 2015</p>	<p>Sachets et emballages en plastique souple à basse densité</p>	<p>Article 3 : « Les types de sachets et d'emballages en plastique souple à basse densité qui peuvent être produits, importés, commercialisés, utilisés ou stockés au sens de l'article premier alinéa 3 de la loi n°2014-63 du 5 novembre 2014</p> <p>sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sachets et les emballages en plastique souple certifiés biodégradables ou oxo dégradables (matériaux qui se désagrègent sous l'action de la lumière, de la chaleur ou d'un autre oxydant) par les services compétents reconnus par l'Etat, conformément aux normes en vigueur ; - les sachets et les emballages en plastique de densité moyenne ou élevée certifiés conformes par les services compétents reconnus par l'Etat ; - les sachets et emballages en plastique d'épaisseur supérieure à 15 microns destinés à un usage industriel pour les films plastiques de manutention et de l'acheminement des produits manufacturés du producteur ou consommateur, à un usage agricole pour la production, le stockage, le conditionnement et le transport des denrées agricoles et à usage sanitaire pour la collecte pour la collecte et le transport des déchets. »
<p>Décret n°2017-682/PRN/MET/PS portant partie réglementaire du Code du Travail</p>	<p>10 août 2017</p>	<p>Partie réglementaire du Code du Travail</p>	<p>Article 4 : « En application de l'article 5 du Code de Travail, sont interdites, toutes discriminations en matière d'emploi et de profession. Par discrimination, on entend : toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, le handicap, la drépanocytose, le VIH-SIDA, l'appartenance ou la non-appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale, qui a pour effet de rompre ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession ; toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour conséquence de rompre ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession »</p> <p>Article 121 : « Les contrats de travail des travailleurs étrangers sont, en outre, obligatoirement soumis au visa du service public de l'emploi ou de ses représentants locaux. »</p>

			<p>Article 156 : « Les heures pendant lesquelles le travail est considéré comme travail de nuit sont celles effectuées entre dix (10) heures du soir et cinq (5) heures du matin. »</p> <p>Article 212 : « L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la vie et la santé des travailleurs qu'il emploie, ainsi que de tous les travailleurs présents dans son entreprise. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »</p> <p>Article 216 : « L'évaluation générale des risques auxquels les travailleurs sont exposés doit comporter une identification des risques, une évaluation quantitative et une ébauche de mesures de prévention. Le programme de prévention</p> <p>comporte un ensemble d'actions cohérentes précises, avec des objectifs réalistes et réalisables, des stratégies bien définies et des moyens bien déterminés. En vue d'assurer de manière continue et convenablement la prévention des risques d'atteinte à la santé, l'employeur doit actualiser l'évaluation générale des risques d'atteinte à la santé ainsi que le programme de lutte contre ces risques tous les deux (2) ans. »</p> <p>Article 217 : « L'employeur doit, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prendre en considération les capacités du travailleur à appliquer les mesures de prévention nécessaires à la sécurité et la santé. »</p> <p>Article 218 : « Il incombe à chaque travailleur, conformément aux consignes qui lui sont données par l'employeur, de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses responsabilités, de sa sécurité et de sa santé, ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail. »</p> <p>Article 222 : « L'organisme chargé d'assurer la formation d'un membre du comité de sécurité et santé au travail lui délivre, à la fin de son stage, une attestation d'assiduité que l'intéressé remet à son employeur lorsqu'il reprend son travail. Le comité de sécurité et santé au travail coopère à la préparation des actions de formation menées à ce titre et</p>
--	--	--	---

			<p>veille à leur mise en oeuvre effective. Les délégués du personnel sont obligatoirement consultés sur les conditions générales d'organisation, et notamment sur les programmes et les modalités d'exécution des actions de formation. »</p> <p>Article 226 : « Il est interdit à tout chef d'établissement et à toute personne, même salariée, ayant autorité sur les ouvriers et les employés, de laisser introduire ou de laisser distribuer dans l'établissement, pour être consommées par le personnel, toutes boissons alcoolisées et substances psychotropes. »</p> <p>Article 267 : « L'employeur procède à une estimation et, si besoin est, à un mesurage du bruit subi pendant le travail, de façon à identifier les travailleurs pour lesquels l'exposition sonore quotidienne atteint ou dépasse le niveau de 85 dB ou pour lesquels la pression acoustique de crête atteint ou dépasse le niveau de 135 dB. »</p> <p>Article 269 : « Lorsque l'exposition sonore quotidienne subie par un travailleur dépasse le niveau de 85 dB ou lorsque la pression acoustique de crête dépasse le niveau de 135 dB, l'employeur établit et met en œuvre un programme de prévention de nature technique ou d'organisation du travail destiné à réduire l'exposition au bruit. »</p> <p>Article 305 : « Les fabricants, importateurs ou vendeurs sont tenus de porter à la connaissance des employeurs et des travailleurs indépendants utilisateurs de substances ou préparations dangereuses les renseignements nécessaires à la prévention et à la sécurité par une fiche de données de sécurité concernant lesdits produits tels qu'ils sont mis sur le marché. Ces fiches de données de sécurité doivent être transmises par l'employeur au médecin du travail. La fiche de données de sécurité doit comporter au moins les indications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'identification du produit sur le marché ; 2) les propriétés physico-chimiques et les principales propriétés toxicologiques ; 3) les précautions de stockage, d'emploi et de manipulation et celles qui doivent être prises en cas d'élimination ou de destruction ;
--	--	--	---

			<p>4) les mesures à prendre en cas d'accident.[...] »</p> <p>Article 309 : « Les examens médicaux et hématologiques du personnel exposé aux rayons X et au radium sont renouvelés tous les six (6) mois. Les résultats des examens hématologiques de chaque salarié sont consignés sur un registre »</p> <p>Article 368 : « Les examens périodiques doivent avoir lieu au moins une fois l'an. Les catégories de personnel ci-après sont soumises à des examens plus fréquents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travailleurs exposés à des risques particuliers ; - les ouvriers qui viennent de changer d'activité ou de migrer, pendant une période de dix-huit (18) mois ; - les handicapés, les travailleurs de moins de dix-huit (18) ans, les femmes enceintes, les mères d'un enfant de moins de deux (2) ans. <p>La fréquence minimum des examens pour ces catégories de personnel est fixée à six (6) mois sous réserve d'une appréciation différente faite par le médecin inspecteur du travail. »</p>
Décret N° 2016-028/PRN/MEL Fixant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national	23 Janvier 2016	ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille	<p>Fixe les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national, le ramassage de paille est interdit en zone pastorale (sauf pour animaux aux piquets, Article3)</p> <p>mais autorisé en zone agricole (Article4)</p>
Décret n° 2016-675/PRN/ME Fixant les règles applicables à l'autoproduction de l'Energie électrique	09 Décembre 2016	Production Energie électrique	<p>Fixe les règles applicables à l'autoproduction de l'Energie électrique</p>

<p>Décret n°2017-796/PRN/ME portant Approbation de la métrologie Tarifaire et de la structure Tarifs applicable aux usagers finaux du service public de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)</p>	<p>06 Octobre 2017</p>	<p>Electricité</p>	<p>Approbation de la métrologie Tarifaire et de la structure Tarifs applicable aux usagers finaux du service public de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) en son Article premier : « sont approuvées, telles qu'annexées au présent Décret, la métrologie tarifaire, la structure des tarifs applicables aux usagers finaux du service publique de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)</p>
<p>Décret n°2018-308 portant sur les installations et ouvrages assujettis au Plan d'Opération Interne (POI) et au Plan Particulier Interne (PPI)</p>	<p>4 Mai 2018</p>	<p>POI et PPI</p>	<p>Définis la nature des installations et des ouvrages présentant des risques importants pour les personnes et l'environnement aux assujettis au Plan d'Opération Interne (POI) et au Plan Particulier Interne (PPI), il fixe les conditions, le contenu et les modalités d'élaboration des Plans Particuliers Internes (PPI) et des Plans d'Opération Interne (POI)</p> <p>Article 23 de: « Le Plan d'Opération Interne (POI) vise à définir les mesure d'urgence au sein d'un ouvrage ou d'une installation présentant un risque particulier. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) organise quant à lui, les secours en dehors de l'ouvrage ou de l'installation »</p>
<p>Décret n°2018-191/PRN/ME/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger</p>	<p>16 mars 2018</p>	<p>Régime forestier</p>	<p>L'article 2 du présent décret définit la taxe d'abattage comme étant la taxe perçue à l'occasion de la délivrance du permis de coupe.*</p>
<p>Décret n°2019-027/PRN/MESU/DD portant modalités d'application de la Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger</p>	<p>11 janvier 2019</p>	<p>Principes fondamentaux d'évaluation environnementale</p>	<p>Décrit les principes fondamentaux d'évaluation environnementale au Niger :</p> <p>Ainsi, l'article 13 : stipule que :« Est soumis à une EIES, tout projet ou activité susceptible d'avoir des impacts sur l'Environnement selon la catégorie A, B, C ou D au sens du présent décret.</p> <p>Article 14 présente les huit (8) étapes de la procédure relative à l'EIES de l'avis du projet jusqu'à le suivi-contrôle.</p>

			Article 18 explique l'importance et la procédure d'analyse d'un rapport d'EIES ainsi que la mise en place par arrêté du Ministre chargé de l'Environnement d'un comité ad'hoc sur proposition du DG du BNEE.
Arrêté n° 0099/ME/SU/DD/SG/BNEE/DL portant organisation du BNEE, de ses directions nationales et déterminants les attributions de leurs responsable	28 juin 2019	Environnement	Cet arrêté stipule en ses articles suivant : Art 2 : le BNEE est un organe d'aide à la décision qui pour missions la promotion et la mise en œuvre de l'Evaluation Environnementale au Niger. Il a compétence au plan national sur toutes les politiques, stratégies plans, programmes, projets et toutes activités pour lesquelles une évaluation environnementale est obligatoire ou nécessaire, conformément aux dispositions de la loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger.
Arrêté n°015/MEL/SG/DGSV/DSD/AOA du 18 Avril 2014 portant modalités des frais d'inspection vétérinaire	18 Avril 2014	Elevage	Ce décret stipule en son article 3 qu'il est prévu des frais d'inspection vétérinaire à l'importation tout comme à l'exportation des animaux
Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel.	30 mars 2021	Normes de rejet des déchets dans le milieu naturel	Le présent arrêté est pris en application des dispositions de l'article 63 de la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et de l'article 5 de l'ordonnance 93-013 du 2 mars 1993 instituant un code d'hygiène publique. Selon l'article 2, les dispositions du présent arrêté s'appliquent au milieu naturel, aux stations d'épuration des eaux, aux chantiers de recherche, de construction, d'exploitation des projets de développement industriel, miniers et pétroliers, aux carrières et leurs dépendances ainsi qu'aux dépotoirs. Le chapitre II fixe les normes de rejet des déchets liquides dans le milieu naturel. En effet, l'article 5 de la section II stipule que "Il est interdit de rejeter dans le milieu naturel, sans traitement préalable tel que défini par les textes réglementaires en vigueur, les eaux usées provenant des activités définies par l'article 2 du présent arrêté. L'article 6 précise qu'il est interdit de rejeter ou permettre le rejet direct ou indirect dans le milieu naturel certains polluants.

		<p>L'article 7 stipule que 'les huiles et les graisses usagées, issues des garages et des ateliers ne doivent pas être déversées dans les égouts, les canalisations ou dans le milieu naturel. Elles doivent être collectées en vue de leur recyclage ou élimination.</p> <p>Aussi, l'effluent contenant des matières colorantes ne peut être déversé que jusqu'au niveau auquel la décoloration dans l'installation collective de traitement de l'eau d'égout est garantie (article 8).</p> <p>Sont interdits tous déversements de substances de nature à favoriser les manifestations d'odeurs dans les eaux naturelles lorsqu'elles sont utilisées en vue de l'alimentation humaine ou animale et à l'agriculture selon l'article 9.</p> <p>Article 11: Dans le cas du rejet de l'effluent par épandage sur des terrains cultivables ou réservés aux pâturages en vue de l'épuration naturelle par le sol, les prescriptions suivantes sont à respecter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effluent sera neutralisé en obtenant un pH compris entre 5,5 et 9,5. Lorsqu'il est inférieur à 5,5 on le traite à la chaux ou toute autre méthode propre, et à plus de 9,5 les boues sont traitées au gypse ou toute autre méthode propre et sous réserve de conclusions favorables d'études agro-pédologiques menées avant épandage ; - Les matières non solubles de l'effluent ne doivent pas excéder la valeur de 50 mg/l. <p>La Section III présente les caractéristiques physico-chimiques des eaux usées destinées à être déversées dans le milieu naturel en sortie des stations d'épuration.</p> <p>Le chapitre III présente les normes de rejet des poussières et autres gaz dans le milieu naturel à travers les articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la section I.</p> <p>Quant à la section II dudit chapitre, elle présente les conditions de rejet à travers les articles 34, 35 et 36.</p> <p>La section III dudit chapitre présente la surveillance des rejets à travers les articles 37, 38 et 39.</p>
--	--	--

			<p>La section 4 fixe les valeurs limites maximales des émissions à travers l'article 40 « les valeurs de la limitation maximale des émissions sont applicables aux installations stationnaires.</p> <p>En fin, le chapitre IV traite des normes de rejet et des conditions d'évacuation des déchets solides à travers les articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>
<p>Arrêté n°000342MSP/SG/DGSP/ES portant homologation des normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>	<p>29 mars 2021</p>	<p>Normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger</p>	<p>Le présent arrêté fixe les normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger, et fixe les valeurs limites du point de vue des caractéristiques microbiologiques, physicochimiques et radiologiques de l'eau ainsi que des valeurs indicatives du point de vue de la qualité de la ressource en eau.</p> <p>Le chapitre II fixe les valeurs limite des paramètres bacteriologiques, physico-chimiques et radiologiques de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>
<p>La convention collective interprofessionnelle</p>	<p>15 décembre 1972</p>	<p>Droit du travail</p>	<p>La présente convention règle les rapports entre les employeurs et les travailleurs salariés tels qu'ils sont définis aux alinéas 2 et 5 de l'article 1er du Code du travail dans toutes les entreprises exerçant leur activité sur le territoire de la République du Niger et relevant des branches professionnelles suivantes (sans être exhaustive) : auxiliaires de transports, banques, bâtiment et travaux publics, commerce, industries de toute nature, mécanique générale, transports routiers, hôtellerie</p>

3.2.3. Politiques, Directives et Normes du MCC/MCA

3.2.3.1. Lignes directrices environnementales et Sociale de la MCC/MCA

L'équipe de la MCC chargée des aspects sociaux et environnementaux travaille avec les pays partenaires pour intégrer les principes de durabilité sociale et environnementale reconnus au plan international dans la conception et l'exécution des Compacts.

La MCC reconnaît que la poursuite d'une croissance économique durable et un environnement sain sont liés. Une croissance économique qui ne tient pas compte des risques associés à la dégradation de l'environnement pourrait rendre les populations pauvres vulnérables.

En collaboration avec la MCC, les pays partenaires s'attèlent à atteindre un développement économique durable à travers les activités du programme du Compact, et de la même façon, renforcer la protection des ressources naturelles et minimiser les risques liés à la dégradation environnementale et sociale. Ainsi, chaque pays bénéficiaire du Compact doit élaborer son Plan d'action d'intégration des aspects du Genre et d'Inclusion Sociale pour répondre à cette exigence du MCC. Dans ce sens le MCA-Niger a élaboré son Plan dénommé PIGIS (Plan d'Intégration du Genre et Inclusion Sociale) qu'est une référence pour tous consultants et prestataires impliqués dans la mise en œuvre des activités du Compact du Niger., et renforcer la protection des ressources naturelles.

La MCC a récemment amendé ses directives pour adopter formellement les huit Normes de Performance de la SFI sur la Durabilité Sociale et Environnementale dans le souci de renforcer la durabilité et l'efficacité des Compacts de la MCC et d'améliorer ses normes de gestion des risques sociaux et environnementaux.

Aussi, les Lignes directrices environnementales de la MCC incluent notamment la politique Genre de la MCC et la Politique de lutte contre la traite de personnes (C-TIP) de la MCC (MCC Environmental Guidelines, MCC Gender Policy, and MCC CounterTrafficking in Persons (C-TIP) Policy).

Pour répondre à ces directives, une évaluation du risque de traite de personnes (TIP) et celle relative à la situation du genre et d'inclusion sociale a été faite dans le cadre de cette étude dont la méthodologie utilisée est décrite et présentée en volume annexe relatif à chacune des thématiques.

3.2.3.2. Applicabilité des Normes de Performance environnementale et sociale de la Société Financière Internationale (SFI) au projet

Le MCC adhère à l'application des normes sociales et environnementales de la Société Financière Internationale (SFI) qui inclut la Politique en matière de durabilité sociale et environnementale et huit (8) normes de performance. Les normes de performance prévoient un ensemble de normes sociales et environnementales bien détaillées et reconnues au plan international. Dans le cadre de ce projet, toutes les normes de performance en dehors de la **NP7** seront considérées le long du processus d'élaboration de l'EIES.

Le tableau 39 donne la liste des Normes de performance de la SFI qui seront considérées dans le cadre de l'élaboration de l'EIES.

Tableau 39: Normes de performance E & S de la SFI/IFC

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
<p>NP1 - Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux</p>	<p>Identifier et évaluer les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet.</p> <p>Adopter une hiérarchie des mesures d'atténuation de manière à anticiper et éviter les impacts, ou lorsque ce n'est pas possible, atténuer et, lorsque des impacts résiduels perdurent, les risques et les impacts auxquels sont confrontés les travailleurs, les communautés affectées et l'environnement.</p> <p>Promouvoir une meilleure performance environnementale et sociale des clients grâce à une utilisation efficace des systèmes de gestion.</p> <p>S'assurer que les griefs des communautés affectées et les communications externes des autres parties prenantes sont traités et gérés de manière appropriée.</p> <p>Promouvoir et fournir les moyens nécessaires pour un dialogue concret avec les Communautés affectées, pendant tout le cycle du projet pour couvrir les questions qui pourraient toucher lesdites communautés, et veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées</p>	<p>OUI</p> <p>Les secteurs tels que la gestion de l'eau et des déchets, l'infrastructure urbaine, etc. peuvent avoir des impacts E&S. A cet effet, la NP1 vise à identifier les risques E&S et à définir des mesures d'atténuation adéquates pour ce projet afin d'éviter, de minimiser ou de compenser de tels risques. Il présente la pertinence de la portée de la gestion des risques E&S d'un projet, la capacité organisationnelle nécessaire ainsi que les processus de contrôle.</p> <p>Un accent particulier est mis sur l'engagement des parties prenantes, notamment la divulgation de l'information, la consultation et la participation des communautés, des peuples autochtones et des mécanismes de plainte.</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
<p>NP2 - Main-d'œuvre et conditions de travail</p>	<p>Promouvoir le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances des travailleurs.</p> <p>Établir, maintenir et améliorer les relations entre les travailleurs et la direction.</p> <p>Promouvoir le respect du droit national du travail et de l'emploi.</p> <p>Protéger les travailleurs, notamment les catégories vulnérables de travailleurs comme les enfants, les travailleurs migrants, les travailleurs recrutés par des tierces parties et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du client</p> <p>Promouvoir des conditions de travail sûres et saines et protéger la santé des travailleurs.</p> <p>Éviter le recours au travail forcé.</p>	<p>OUI</p> <p>La NP2 est principalement régie par un certain nombre de Conventions internationale, notamment celles de l'OIT et de l'ONU.</p> <p>Il s'agit de garantir les modalités d'emploi et les conditions de travail adéquates dans leur le milieu de travail. Le projet doit être en parfaite cohérence avec les exigences de la NP2, ce qui signifie que ces dispositions s'appliquent à la fois aux clients et aux sous-traitants.</p> <p>Les exigences de la NP2 sont applicables à la fois lors des phases de construction et d'exploitation du projet.</p>
<p>NP3 - Utilisation efficace des ressources, prévention et réduction de la pollution</p>	<p>Éviter ou réduire les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en réduisant la pollution générée par les activités du projet.</p> <p>Promouvoir l'utilisation plus durable des ressources, notamment l'énergie et l'eau.</p> <p>Réduire les émissions de GES liées aux projets.</p>	<p>OUI</p> <p>L'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux à mener sur le projet doit identifier les impacts négatifs possibles de toutes les formes de pollution sur les communautés et l'environnement, notamment l'utilisation excessive des ressources naturelles telles que la consommation d'eau et d'énergie. En effet, pour le cas de ce projet, le fonctionnement des marchés engendrera une importante quantité des déchets et des nuisances. La NP3 s'applique à ce projet qui sont susceptibles d'engendrer de tels impacts, durant toutes leurs phases.</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
<p>NP4 - Santé, sécurité et sûreté des communautés</p>	<p>Prévoir et éviter, durant la durée de vie du projet, les impacts négatifs sur la santé et la sécurité des Communautés affectées qui peuvent résulter de circonstances ordinaires ou non ordinaires.</p> <p>Veiller à ce que la protection du personnel et des biens soit assurée conformément aux principes applicables des droits humains et de manière à éviter d'exposer les Communautés affectées à des risques ou à minimiser ces derniers.</p>	<p>OUI</p> <p>Conformément à la NP3, l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux à mener sur ce projet devra tenir compte des aspects liés à la santé, à la sûreté et à la sécurité des communautés, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour leurs sous-traitants.</p>
<p>NP5 - Acquisition de terres et réinstallation involontaire</p>	<p>Éviter, et chaque fois que cela n'est pas possible, limiter la réinstallation involontaire en envisageant des conceptions alternatives aux projets.</p> <p>Éviter l'expulsion forcée.</p> <p>Anticiper et éviter, ou lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, limiter les impacts sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition de terres ou de restrictions de leur utilisation en : (i) fournissant une indemnisation pour la perte d'actifs au prix de remplacement et en (ii) veillant à ce que les activités de réinstallation soient accompagnées d'une communication appropriée des informations, d'une consultation et de la participation éclairées des personnes affectées.</p>	<p>OUI</p> <p>Notons que tous les sites ont été choisis et remis au consultant Agechrau pour la conduite des études.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il n'y aura pas de réinstallation involontaire. Une acquisition des terres sera faite au cas par cas en envisageant des alternatives possibles au projets. Il sera évité où limiter les impacts sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition des terres ou restrictions de leur utilisation.</p> <p>Pour ce qui concerne les pertes d'actifs et l'amélioration des conditions de vie des personnes affectées, une indemnisation leur sera fournie en conformité avec un plan de restauration de moyens de subsistance géré par MCA-Niger.</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>Améliorer ou tout au moins rétablir les moyens de subsistance et les conditions de vie des personnes déplacées.</p> <p>Améliorer les conditions de vie des personnes physiquement déplacées par la fourniture de logements adéquats avec sécurité d'occupation dans les sites de réinstallation.</p>	
<p>NP6 - Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</p>	<p>Protéger et conserver la biodiversité.</p> <p>Maintenir les bienfaits découlant des services écosystémiques.</p> <p>Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.</p>	<p>OUI</p> <p>Les travaux qui seront exécutés au niveau des différents sites risquent d'engendrer l'abattage de certaines espèces végétales au niveau de certains sites. Aussi, le rejet des eaux usées dans le milieu naturel pourrait avoir des impacts sur la faune aquatique et sur la flore. À cet effet, la NP6 s'applique à ce projet et prévoit des actions visant à favoriser la conservation de la biodiversité et la protection des ressources naturelles vivantes.</p>
<p>NP7 - Peuples autochtones</p>	<p>Veiller à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, des cultures et des moyens de subsistance fondés sur des ressources naturelles des peuples autochtones.</p>	<p>NON</p> <p>La NP7 s'applique aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les peuples autochtones ; ces impacts étant identifiés grâce à l'évaluation initiale des risques E&S.</p> <p>Le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause doit s'appliquer lorsque les peuples autochtones sont affectés par le projet dans les</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>Anticiper et éviter les impacts négatifs du projet sur les communautés de peuples autochtones ou, si cela n'est pas possible, réduire, restaurer et / ou compenser ces impacts.</p> <p>Promouvoir des bénéfices et des opportunités liées au développement durable pour les peuples autochtones qui sont culturellement appropriés.</p> <p>Établir et maintenir avec les peuples autochtones affectés par le projet pendant toute sa durée une relation permanente fondée sur la Consultation et la participation éclairées (CPE).</p> <p>Obtenir le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) des peuples autochtones lorsque les circonstances décrites dans la présente Note de performance existent.</p> <p>Respecter et préserver la culture, le savoir et les pratiques des peuples autochtones.</p>	<p>conditions définies par la NP7. Chaque fois que la nécessité s'impose, des plans spécifiques doivent être élaborés.</p> <p>Ces dispositions de la NP7 ne sont pas applicables au Niger car il n'existe pas de populations autochtones au sens de la NP 7.</p>
<p>NP8 - Patrimoine culturel</p>	<p>Protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs des activités du projet et soutenir sa préservation.</p> <p>Promouvoir la répartition équitable des avantages de l'utilisation du patrimoine culturel.</p>	<p>OUI</p> <p>La NP8 décrit le patrimoine culturel, notamment les objets et les sites tangibles, ainsi que les formes intangibles de cultures. L'évaluation initiale de l'E&S de ce projet doit pouvoir déterminer si le patrimoine culturel est susceptible d'être affecté. Si c'est le cas, la NP8 s'applique.</p>

3.2.3.3. Analyse comparatives entre les lois nationales et les normes de performances SFI

L'analyse comparative (tableau 40) entre la réglementation nigérienne et les Normes des Performances sociales et environnementales de la Société Financière Internationale (SFI) fait ressortir la pertinence des exigences ainsi que des écarts s'il ya lieu dans le cadre de réalisation du projet de réhabilitation et ou Construction des Marchés à Bétails (MAB) dans la région de Maradi par le Compact. Le tableau ci-dessous présente une liste des lois et règlements clés du Niger qui reflètent le contenu de chaque norme de performance. Ainsi, il ressort du tableau que d'une manière générale, les lois et règlements de la République du Niger-sont établis et explicites sur les impacts environnementaux et sociaux (NP 1), la main-d'œuvre et conditions de travail (NP 2), l'utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution (NP 3) et la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes (NP 6) et le patrimoine culturel (NP 8). La réglementation nigérienne aborde de façon relativement peu explicite ou moins stricte en ce qui concerne la santé, la sécurité et la sureté des communautés (NP 4). Pour ces questions, les normes de performance de la SFI doivent être utilisées. De plus, la politique de genre de MCC et ses procédures opérationnelles d'intégration de genre s'appliquera à toutes les activités du projet conformément au SGES du compact.

Tableau 40: Comparaison entre les dispositions de la Règlementation du Niger et celles des normes de performance de la SFI

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
<p><i>Norme de performance 1 : Évaluation et Gestion des risques et des impacts Environnementaux et sociaux</i></p>	<p>Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; Articles 31, 33,36</p> <p>Loi No 2001-032 du 31 décembre 2001, portant orientation de la politique d'Aménagement du Territoire ; Art.34</p> <p>Décret N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement ; Articles 4,7,8,10</p>	<p>Les dispositions nationales en matière d'EIES ne font pas de catégorisation des projets en fonction de l'envergure des impacts anticipés. Il n'y a donc pas de différenciation entre les études détaillées et les études simplifiées</p> <p>Les mécanismes prévues ou niveau de la législation nationale ne donnent pas de détails sur les façons de faire participer ni le degré de participation. Elle réduit la participation au début du processus à la simple information du public en stipulant à l'Article 10: Le mécanisme de publicité de l'EIE procède entre autre à l'alinéa 1 « L'information de la population de la réalisation des Études pour la mise en place éventuelle d'un projet ». À l'alinéa 4, il est dit que : L'information et la concertation de la population sur le contenu du REIE par tous les moyens appropriés.</p> <p>Le cadre de Plan de Surveillance et de suivi de l'Environnement (PSSE) prévu au niveau des textes nationaux qui s'apparente au PGES tel que prévu par la NP1, mais ne prévoit pas de programme de renforcement des capacités ni même un plan détaillé d'atténuation et/ou de bonification des impacts.</p>	<p>Pour toutes ces insuffisances opérationnelles, les exigences de la norme de performance de la SFI doivent être utilisées en supplément pour conforter les textes nationaux.</p> <p>Le MCA-Niger appuiera dans le cadre de l'accord d'entité de mise en œuvre avec le BNEE dans l'adoption de la revision de la loi-cadre relative a la gestion de l'environnememt.</p>
<p><i>Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et Conditions de Travail</i></p>	<p>Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger, Article 8, Article 9 : Sous réserve</p>	<p>Les exigences exposées dans la Norme de performance ont en partie été orientées par un certain nombre de conventions et instruments internationaux, notamment ceux de</p>	<p>Il n'y a pas d'écart entre la réglementation du Niger et la NP 2. L'application des</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
	<p>du respect des dispositions des articles 11, 13 et 48, Article 136, 145, 211</p> <p>Décret N°67-126/MFPT 7 septembre 1967 portant partie réglementaire du Code de Travail (dispositions générales) ; Article 402</p> <p>Décret n° 96-409/PRN/MFPT/E, portant modalités de la déclaration d'embauche ;</p> <p>Décret N°2012-358/PRN/MFPT 17 août 2012 fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis la convention collective interprofessionnelle</p> <p>Décret n° 96-412/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant réglementation du travail temporaire</p> <p>Décret n° 96-408/PRN/MFPT/E 4 novembre 1996 portant modalités de création d'organisation et de fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail ; Article 2</p> <p>Décret n° 65-117/MTP/MU du 18 août 1965, réglementant le régime des</p>	<p>l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des Nations unies (ONU)</p> <p>Le Niger a adopté toutes ces conventions internationales régissant ces domaines et qui sont également traduites dans la réglementation nigérienne à travers l'adoption des textes d'application.</p> <p>Toutefois, le Code du travail du Niger permet aux enfants âgés de 14 ans de travailler, alors que la politique et les documents de MCA ont clairement précisé qu'un employé embauché sur des projets financés par la MCC devrait avoir plus de 18 ans pour s'engager dans des activités de construction ou autres activités potentiellement dangereuses.</p>	<p>recommandations de la NP 2 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
	accidents de travail et maladies professionnelles		
<p><i>Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution</i></p>	<p>La convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) a été signée en octobre 2001 et ratifiée le 12 avril 2006 par le Niger. La convention vise à protéger la santé humaine et l'environnement de l'effet de douze POPs reconnus de grande toxicité, dont neuf sont des pesticides utilisés pour lutter efficacement contre les ravageurs des cultures.</p> <p>Loi N° 66 -33 24 mars 1966 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes ; Articles 1 et 2</p> <p>Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; Article 37, 70 et 80</p> <p>Loi N° 2015-35 du 26 mai 2015 relative à la protection des végétaux ; article premier: (i) la lutte contre les organismes nuisibles dans le respect de l'environnement ; (ii) la promotion de la protection intégrée des cultures; (iii) la mise en œuvre d'une politique nationale</p>	<p>Le Niger a adopté les conventions y relatives à la prévention et la gestion des polluants</p> <p>Des textes nationaux d'application de ces conventions ont été adoptés</p> <p>Normes de rejets des déchets (liquides, gazeux et solides) dans le milieu naturel établies</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 3. L'application des recommandations de la NP 3 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
	<p>de gestion des pesticides notamment, le contrôle de l'importation, de la fabrication, de l'homologation, du suivi post homologation, de l'utilisation, du stockage et de l'élimination des produits dans le souci du respect de la santé humaine, animale et de l'environnement ; (iv) la promotion de la qualité sanitaire des végétaux et des produits végétaux à l'exportation.</p> <p>Ordonnance 93-13 du 2 mars 1993 établissant le Code d'hygiène publique ; Article 4</p> <p>Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel. Décret N° 97-368/PRN/MHE du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 93-014 du 2 mars 1993, portant Régime de l'Eau, Articles 51, 58, 59, 60, 62</p>		
<p><i>Norme de performance 4 : Santé, sécurité et</i></p>	<p>Ordonnance 93-13 instituant le Code d'hygiène publique du 2 mars 1993 portant</p>	<p>Très peu de textes adoptés par le Niger dans ce domaine</p>	<p>Pour les questions liées à la Santé, sécurité et sûreté des communautés, les</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
<p><i>sûreté des communautés</i></p>	<p>code d'hygiène publique; Article 4,12,101, 107</p> <p>Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel..</p> <p>Arrêté n°000342MSP/SG/DGSP/ES du 29 mars 2021, portant homologation des normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>	<p>La réglementation nigérienne aborde de façon relativement peu explicite ou moins stricte en ce qui concerne la santé, la sécurité et la sureté des communautés</p>	<p>exigences de la NP 4 doivent être appliquées et servir de référence pour améliorer les performances</p>
<p><i>Norme de performance 5 : Acquisition des terres et réinstallation involontaire</i></p>	<p>Loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008, Articles 5, 9, 11, 12, 13, 13bis, 13tier et 13 quater</p> <p>Décret N°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement</p>	<p>La réglementation du Niger est assez explicite en matière de réinstallation involontaire et l'acquisition de terres</p> <p>Les principes de réinstallation du Niger et la SFI ne sont pas fondamentalement différents, même si une exception concerne l'utilisation d'une loi sur l'expropriation qui nécessite un processus judiciaire pour la détermination de la compensation.</p> <p>La législation nationale exige qu'un "plan de développement local » ou un plan de restauration des moyens de subsistance soit préparés si plus de 50 ménages sont touchés par le projet tandis que la NP 5 n'impose pas cette exigence. Un plan doit être préparé, peu importe le nombre.</p> <p>La législation nationale prévoit les modalités de consultation des PAP (dispositions pour l'engagement des parties</p>	<p>Au vue de l'enjeux lié à la propriété foncière dans la zone d'intervention des projets du MCA-Niger, les exigences de la NP 5 devront être utilisées comme supplément aux textes nationaux (surtout en ce qui concerne l'évaluation de la valeur de remplacements des terres, mécanisme de résolution des plaintes)</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
	<p>involontaire et à la réinstallation des populations; Articles 2, 9, 16-20, 27- 28</p> <p>Ordonnance N° 99-50 du 22 novembre 1999 portant fixation des tarifs d'aliénation et d'occupation des terres domaniales de la République du Niger, Article premier</p> <p>Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural : Titre 1 : régime de la terres, chapitre 1 ; des terres agricoles, section1 : de l'origine et de la preuve des droits fonciers-Article 8 a 13 ; Section 2: droit de propriété des terres agricoles-Articles 45 et 46</p>	<p>prenantes affectées).; Article 8 « <i>Les personnes affectées par l'opération et leurs représentants sont pleinement informées et consultées, autant au sein des communautés déplacées, que des communautés hôtes s'il y'a lieu, à travers des réunions publiques.</i> L'information qui doit leur être transmise concerne l'opération proposée, le plan de réinstallation, les bénéfices de l'opération et les mesures d'atténuation de ses impacts sur l'environnement</p> <p>La législation nationale ne définit pas clairement une procédure de règlement des différends en dehors des canaux légaux. Toutefois dans la pratique, le recours à des comités de médiation est appliqué.</p> <p>Le Niger ne dispose pas d'un marché foncier très formalisé en milieu rural, avec des institutions et des mécanismes officiels qui établissent les acteurs et les prix agréés, alors que selon la NP 5, les tarifs doivent refléter les valeurs de remplacements actuels du marché.</p> <p>L'obsolescence de certaines dispositions des textes d'application de la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la, en l'occurrence l'Ordonnance N° 99-50 du 22 novembre 1999 portant fixation des tarifs d'aliénation et d'occupation des terres domaniales de la République du Niger.</p>	

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
<p><i>Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</i></p>	<p>Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier, Articles 8, 12, 13, 32, 34 et 35</p> <p>Loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune, Article 8, 20, 21</p> <p>Décret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application de la Loi N° 98-07 du 29 Avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune ; Articles 46, 48</p> <p>Loi N°98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche, Art.13</p> <p>Décret N° 97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales, Article 39, 48,49</p>	<p>Les exigences de la NP 6 sont guidées par la Convention sur la diversité biologique (CDB).</p> <p>Le Niger a adopté plusieurs conventions (notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les (20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décennie pour la biodiversité 2011-2020))</p> <p>Des textes nationaux d'application de ces conventions ont été également adoptés</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 6. L'application des recommandations de la NP 6 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>
<p><i>Norme de performance 7: Peuples autochtones</i></p>	<p>Pas de texte spécifiques sur les populations autochtones au sens de la norme de performance 7</p>	<p>Au Niger, il n'existe pas de populations autochtones au sens de la NP 7. Toutefois, les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables au vue de leur statut économique et social pourraient avoir des entraves à défendre leurs intérêts sur l'usage des ressources naturelles, et pourraient limiter leur capacité à participer au développement et à en tirer</p>	<p>Les recommandations de la NP 7 serviront de référence pour améliorer les performances en matière de prise en compte des intérêts des populations</p>

Normes de performance de la sfi	Lois et reglements du niger	Analyse des ecarts	Recommandations
		avantage. Toute chose qui est prise en compte dans la NP 7.	marginalisées et plus vulnérables.
<p><i>Norme de performance 8 : Patrimoine Culturel</i></p>	<p>Loi n° 97-002 30 juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national : chapitre III : Des découvertes fortuites (articles 51 ; 52 et 53)</p> <p>Décret N° 97-047/PRN/MCC/MERST/IA du 10 novembre 1997 fixant les modalités d'application de la loi n° 97-002 30 juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national : chapitre V : Fouille archéologiques et découverte fortuite (art 34 à 42)</p>	<p>Pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme de la SFI sur la définition du le patrimoine culturel</p> <p>Pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme de la SFI en cas de découverte fortuite,</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 8. L'application des recommandations de la NP 3 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

3.3. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du Sous-projet de construction/réhabilitation des marchés à bétail repose sur une architecture bâtie autour du Ministère chargé de l'environnement qui est le chef de file. On retrouve les autres ministères et les institutions étatiques et de la société civile.

L'exécution de la politique de protection et de préservation de l'environnement pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs dont le Ministre de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification (ME/LCD) est le chef de file des institutions publiques à travers ses services déconcentrés et rattachés. Ainsi, pour le suivi et la maîtrise des impacts du Projet de construction/réhabilitation des marchés à bétail, les structures techniques qui seront concernés, sont entre autres :

3.3.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de lutte contre la Désertification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides et du développement durable
- la prise en compte des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable dans les autres politiques et stratégies sectorielles nationales
- la définition et l'application des normes en matière d'environnement et du développement durable
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires, en matière d'environnement, de biosécurité, et de gestion durable des terres, des ressources forestières, fauniques, halieutiques, apicoles, des zones humides et du développement durable
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan forestier national, la réalisation de l'inventaire forestier national et l'établissement périodique de rapports sur l'état de l'environnement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement en matière d'environnement, de biosécurité, de lutte contre la désertification, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les effets de changements climatiques, des zones humides et de développement durable;
- la contribution à la gestion des risques naturels, technologiques et bio sécuritaires ;
- la contribution à la promotion et le développement des initiatives en matière d'économie verte, de technologies et productions propres;
- l'identification, la conservation et la protection des zones humides, de la biodiversité, des ressources forestières, fauniques, halieutiques et apicoles
- le développement de la communication en matière d'environnement et de développement durable
- la promotion et le développement des statistiques et de la comptabilité environnementale

- le développement du réseau national d'aires protégées, la contribution à la promotion de l'écotourisme et de l'élevage non conventionnel en relation avec les ministres concernés, notamment ceux en charge du tourisme et de la ville
- la validation des rapports des évaluations environnementales des programmes et projets de développement, la délivrance des certificats de conformité environnementale, la réalisation du suivi environnemental et écologique, des audits et bilans environnementaux;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux et les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence ;

Dans le cadre de l'appui à la réalisation de cette mission, les structures dudit ministère qui seront impliquées sont :

- ✓ le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE) créé par la loi n°2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger à travers la Direction Nationale des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (DNEIE/S). Il est chargé de la gestion Administrative des Evaluations Environnementales au Niger. Aux termes de ses prérogatives tels que définies dans l'arrêté N°0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables, le BNEE est chargé de l'analyse, la validation des rapports d'évaluations environnementales, le suivi et le contrôle ainsi que la surveillance des Plans de Gestion Environnementale et Sociale(PGES) font partie intégrante de ses activités ;
- ✓ la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) à travers :
 - la Direction de la Protection de l'Environnement et de l'Équipement Militaire et ses services déconcentrés ;
 - la Direction de Gestion Durable des Terres et des Forêts ;
 - la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires protégées et ses services déconcentrés ;
- ✓ La Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) à travers :
 - la Direction des Normes et de la Prévention des Risques ;
 - la Direction du Cadre de vie et de Gestion des Déchets.

3.3.2 MINISTERE DE L'ELEVAGE

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Elevage, Porte-parole du Gouvernement est chargé, en relation avec les autres Ministres et structures concernées, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'élevage et de communication gouvernementale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ace titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'élevage ;
- l'amélioration des systèmes de production animale et la modernisation de l'élevage ;
- l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et sous programmes d'investissements et projets de développement dont le Ministère assure la maîtrise d'ouvrage ;

- la vulgarisation des résultats de recherches vétérinaires et zootechniques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation, de formation, d'encadrement et d'appui conseil aux acteurs ruraux du sous-secteur de l'élevage ,
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation du personnel du sous-secteur de l'élevage ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'information et de communication dans le sous-secteur de l'élevage ;
- l'élaboration de la réglementation en matière d'élevage et du foncier rural ;
- l'organisation de l'exploitation et le suivi de la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale ,
- les contrôles des produits biologiques à usage vétérinaire et zootechnique ;
- la maîtrise de la santé et la productivité du cheptel ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques en matière d'élevage ;
- la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits des filières pastorales ;
- l'élaboration de la réglementation régissant le mouvement coopératif et le suivi de sa mise en œuvre dans le sous secteur de l'Elevage ;
- le suivi des activités des coopératives rurales du sous secteur de l'élevage ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la sécurité alimentaire en relation avec les institutions concernées ;
- a maîtrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre des infrastructures et des équipements ruraux pastoraux ;
- la contribution à la prévention et à la gestion des conflits ruraux ;
- la contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles nationales.

Pour atteindre les objectifs de cette mission, les directions du Ministère de l'Elevage qui seront impliquées sont :

- ✓ La Direction Générale de la Production et Industries Animale et (DGPIA) qui comprend :
 - Direction de la promotion des filières animales et de la qualité ;
 - Direction des industries animales ;
 - La cellule genre.
- ✓ La Direction Générale des Service Vétérinaires composée de :
 - Direction de la santé animale ;
 - Direction de la sécurité sanitaire des aliments ;
 - Direction des pharmacies vétérinaires privées et de la promotion de la profession de vétérinaire.

En plus de l'implication de toutes ces directions, la direction de la statistique à travers le SIM/Bétail et la cellule Genre dudit ministère joueront un rôle important dans la mise en œuvre des mesures relatives aux statistiques des animaux, produits animaux et genre et inclusion sociale dans le cadre du PGES et au-delà l'exploitation des marchés en projet.

3.3.3 Ministère de l'Agriculture

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du

Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'agriculture, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il est particulièrement engagé à participer à l'opérationnalisation de l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'agriculture ;
- la participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire en relation avec les institutions concernées ;
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement dont le Ministère de l'Agriculture assure la maîtrise d'ouvrage,
- la vulgarisation des résultats de recherche agronomique et de technologies rurales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation, de formation, d'encadrement et d'appui-conseil aux acteurs ruraux du sous-secteur de l'agriculture ;
- l'élaboration de la réglementation en matière d'agriculture et du foncier rural ;
- l'organisation de l'exploitation et le suivi de la gestion des infrastructures agricoles ;
- les contrôles des produits biologiques à usage agricole ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques en matière d'agriculture ;
- la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits des filières agricoles ;
- l'élaboration de la réglementation régissant les coopératives rurales du sous-secteur de l'agriculture et le suivi de sa mise en œuvre;
- le suivi des activités des coopératives rurales du sous-secteur de l'agriculture ;
- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des équipements ruraux agricoles
- la prévention et la gestion des conflits ruraux, en relation avec les institutions concernées ;
- l'approvisionnement des producteurs et organisations paysannes, en intrants et matériels agricoles.

Dans le cadre de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale du Génie Rural et la Cellule Genre dudit Ministère seront impliquées lors du suivi de la mise en œuvre du PGES.

En outre, ce ministère comprend les structures du code rural à savoir :

- Secré tariat Permanent National du Code Rural (SPNCR)
- Le Secrétariat Permanent National du Code Rural est institué par l'article 123 de l'Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural. Il est chargé « de l'élaboration, de la vulgarisation et du suivi de l'application du Code Rural. Il est aidé en cela par des Secrétaires permanents créés dans les différents départements, arrondissements et communes ». Ses attributions et ses modalités de fonctionnement sont fixées par le Décret N° 97 008/PRN/MAG/EL du 10 janvier

1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural. Selon l'article 10 de ce Décret, le Secrétariat Permanent a pour missions entre autres : « la coordination des activités des Secrétariats Permanents Départementaux, d'Arrondissements et de Communes ; l'élaboration des projets de textes complémentaires du Code Rural ; le suivi et l'évaluation des activités des commissions foncières et de l'impact de l'application du Code Rural ». Le SP/NCR est un acteur majeur dans la conception et la validation des activités foncières du Programme Compact, notamment les études foncières qui seront réalisées dans le cadre de la réinstallation avec la responsabilité de superviser les travaux d'inventaires fonciers dans lesquels sont associées les commissions foncières au niveau local, mais aussi et surtout il doit jouer un rôle important dans la formalisation des droits fonciers des PAP sur les sites d'irrigation. Le SPNCR a la mission d'assurer le suivi des recommandations qui seront faites sur les politiques et pratiques foncières nationales dans le cadre des activités du laboratoire sur les politiques foncières prévues dans le Compact.Commission Foncière Départementale (COFODEP)

Les COFODEP regroupent tous les services techniques concernés (agriculture, élevage, plan, environnement, génie rural, développement social et hydraulique) ainsi que des associations de femmes, des jeunes, d'éleveurs, la chefferie. Elles sont présidées par le Préfet et animées par un secrétaire permanent au niveau de quatre (4) départements concernés.

Elles interviennent dans :

L'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources foncières et naturelles et l'information et la sensibilisation des populations sur ces textes ;

la sécurisation foncière des populations à travers la délivrance des actes fonciers, l'accompagnement des propriétaires fonciers et exploitants en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de veiller à ce qu'ils soient indemnisés de façon juste et préalable conformément aux dispositions juridiques en vigueur notamment la loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi 2008-037 du 10 juillet 2008 ;

La conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux, etc.) et du contrôle de leur mise en valeur ;

L'élaboration des Schéma d'Aménagements Fonciers (SAF) : Institué par l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, le SAF est un document cadre dont l'objet est de « préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent ». Le SAF vise à organiser de façon consensuelle les espaces ruraux en tenant compte de leurs statuts (public, privé, communautaire), leurs vocations (agricole, pastorale, forestière, piscicole,) et des droits rattachés (droit de propriété, droit d'usage...).

L'appui aux autorités coutumières et judiciaires dans la gestion des conflits fonciers ruraux ;

La vulgarisation des textes de loi du code rural ;

La sécurisation des ressources privées et partagées ;

Le contrôle de la mise en valeur des terres ;

Et le suivi et enregistrement des transactions foncières de base en relais avec la COFOB et la COFOCOM.

- Commissions Foncières Communales

Les COFOCOM installées au niveau des communes concernées assurent la gestion foncière, la prévention des conflits fonciers, la sécurisation foncière (enregistrement des transactions).

- Commissions Foncières de Base

Plusieurs COFOB ont été installées dans la plupart des villages de la zone du projet. Ces COFOB ont des compétences importantes en matière d'information et de sensibilisation des populations du village. L'assistance aux chefs de village ou de tribu dans le remplissage de procès-verbaux de conciliation de conflits, la conduite du processus de sécurisation dont l'identification, délimitation et matérialisation des ressources partagées, la publicité foncière. Les problèmes majeurs concernent les dégâts champêtres et l'occupation des espaces pastoraux par les agriculteurs. Ainsi, en cas de conflits, la gestion se fait de concert avec la chefferie traditionnelle et les services techniques.

3.3.4 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de sécurité publique, de décentralisation et de déconcentration, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes

Dans le domaine de l'administration du territoire :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives ;
- la gestion des frontières nationales ;
- la gestion de l'état civil ;
- l'organisation de la Chefferie Traditionnelle et la gestion de ses relations avec l'administration ;
- la tutelle des élections et autres formes de consultations des citoyens ;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de mouvement de personnes, de libertés publiques et de régime des associations ;
- la réglementation des souscriptions, quêtes et collectes.

Dans le domaine de la sécurité publique et des polices spéciales :

- la surveillance du territoire et la sécurisation des personnes et des biens ;
- la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité sous toutes ses formes ;

- la sécurité publique et la gestion de l'ordre public ; dans ce cadre, en plus de la Garde Nationale et de la Police Nationale, le Ministre dispose de la Gendarmerie Nationale pour emploi ;
- les transferts des restes mortels, la gestion des polices spéciales des débits de boissons, hôtels, spectacles, loteries et tombolas et salles de jeux ;
- l'organisation et la gestion de la protection civile ; dans ce cadre le Ministre dispose des unités des Sapeurs Pompiers pour emploi ,
- la réglementation des conditions d'introduction, de détention, de cession et de commerce à titre privé des armes de chasse, de protection et de tir, sur le territoire de la République du Niger ;
- la réglementation des activités privées de sécurité notamment le gardiennage et le convoyage des fonds.

Dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration.

- l'élaboration et la mise en œuvre des orientations politiques, des stratégies et décisions relatives à la décentralisation et à la déconcentration ;
- l'élaboration des textes régissant la décentralisation et la déconcentration ;
- la tutelle générale et l'organisation de l'accompagnement des Collectivités Territoriales ;
- la coordination et l'évaluation des actions de décentralisation et de déconcentration ;
- l'opérationnalisation du processus de déconcentration-décentralisation principalement en ce qui concerne le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

Dans le domaine des affaires coutumières et religieuses :

- l'organisation de la chefferie traditionnelle et la gestion de ses relations avec l'administration ;
- la promotion des us et coutumes locales;
- l'encadrement, le contrôle des lieux et de l'exercice des cultes;
- la tutelle et le contrôle des associations religieuses, ONG, ligues et conseils religieux ainsi que des lieux des cultes.

3.3.5.1 Collectivités territoriales

Créées par la loi n°2008-42 complétée par l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agropastorales, environnementales et foncières (gestion des déchets, actions de reboisement, éducation et communication environnementales, gestion et prévention des conflits ruraux, promotion de l'irrigation et de l'élevage, ...).

Aux termes de l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités de la République du Niger, les communes :

- ✓ assurent la préservation et la protection de l'environnement ;

- ✓ assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés ;
- ✓ élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode (base vie par exemple) dans le territoire communal.
- ✓ Le Ministère de l'intérieur assure la tutelle hiérarchique des communes. La charte communale pose le principe de l'autonomie des communes et communautés urbaines en matière de gestion des ressources naturelles et d'aménagement de l'espace A ce titre, il exerce entre autres les attributions suivantes :
 - Assurent la préservation et la protection de l'environnement ;
 - Assurent La gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés ;
 - Élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'Environnement et gestion des ressources naturelles ;
 - Donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode (EDII) dans territoire communal.

3.3.6 Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre il exerce les attributions suivantes :

- la promotion du dialogue social et l'appui à la promotion de l'emploi et du travail décent ;
- la définition d'une stratégie de lutte contre le chômage, le sous-emploi, le travail des enfants et le travail illégal. ,
- la définition d'une stratégie nationale dans le domaine de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, de la migration de la main d'œuvre et de la gestion des conflits en milieu professionnel ;
- la protection sociale des agents publics et des travailleurs, y compris ceux des professions libérales, de l'économie informelle et du secteur agricole;
- la contribution à la création progressive d'un système de protection sociale multi acteurs intégral, à même de réduire durablement la vulnérabilité des populations;
- l'organisation, en collaboration avec les ministres et autres institutions concernés, de la gestion des retraites et des pensions ainsi que celle des mutuelles de protection sociale, de santé et des assurances sociales pour les agents non fonctionnaires;
- la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et l'évaluation de la politique de protection sociale des agents de l'Etat et des travailleurs;

- la définition, la mise en œuvre et la gestion du cadre institutionnel et juridique devant favoriser la création et la gestion efficiente des emplois publics et la vulgarisation des méthodes, outils et procédures tendant à l'amélioration continue de la productivité et de la qualité du service public;
- la contribution à la définition, la mise en place et la gestion du cadre institutionnel et juridique devant favoriser la gestion des relations professionnelles, le dialogue social et la convention collective;
- la gestion des relations avec les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs des secteurs publics et parapublics.

La Direction Générale de Travail (DGT) qui dispose en son sein de la Direction de la Sécurité et de la Santé au Travail (DSST) et l'Inspection Régionale de Travail auront des rôles à jouer dans la mise en œuvre de ce projet. En ce sens, le projet doit travailler avec la DSST pour les questions traitant de la santé et sécurité au travail. En matière de sécurité sociale, la société doit également collaborer avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les prestations familiales et les fonds de retraite de son personnel. Aussi, pour le recrutement du personnel, le projet doit prendre attache auprès des antennes régionales de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE).

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui est impliquées sont :

- La Direction Générale du Travail et de l'Emploi (DGTE) à travers la Direction du Travail et du Contrôle (DT/C) et ses services déconcentrés ;
- La Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) à travers la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et ses services déconcentrés.

3.3.7 Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSPP/AS)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de santé publique, de population et d'affaires sociales conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et l'élaboration des stratégies nationales en matière de Santé publique;
- la conception et la mise en œuvre des programmes et projets en matière de Santé publique,
- la définition des normes et critères en matière de Santé publique et d'Hygiène, ainsi que le contrôle et l'inspection des services sanitaires sur l'ensemble du territoire national,
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation régissant le secteur de la Santé publique;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions des différents acteurs dans le secteur de la santé publique;

- la définition et la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de population;
- la conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de population;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de population;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation, d'information, de sensibilisation et de mobilisation des populations;
- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs relatifs aux personnes handicapés;
- la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les questions de population;
- la réalisation et la diffusion des études et recherches en matière de population;
- la coordination de toutes les actions de contact et de concertation avec les partenaires intervenant dans les domaines de population,
- la coordination des interventions des partenaires internationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- le suivi de la prise en compte des variables démographiques dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- le suivi de l'application des conventions et traités sur les questions de population ratifiés par le Niger ;
- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs de base ;
- la participation à la conception et à la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de recensement général de la population et des enquêtes démographiques, en rapport avec les services concernés ;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- la mise en œuvre des actions pour un changement de mentalité et de comportement nécessaire aux réformes sociales ;
- l'appui et l'encadrement en faveur des structures locales et régionales œuvrant dans son domaine de compétence ;
- le développement et le renforcement des relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence, en relation avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP) à travers :

- La Direction de la Promotion de la Santé (DPS) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/E) et ses services déconcentrés.

Ainsi, la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/ES) travaillera avec le gestionnaire du marché et les autres services techniques pour instaurer les conditions d'hygiène et d'assainissement notamment la gestion des déchets solides et liquides au niveau de ces marchés afin de garantir un meilleur cadre de vie aux usagers des marchés.

3.3.8 Ministère des Mines (MM)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre des Mines est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière des mines, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement des activités de prospection des ressources minières, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des lois et règlements ainsi que le contrôle de l'application dans le domaine de la prospective, des recherches ,de l'exploitation ,du transport et de la transformation des ressources minières ;
- l'initiation des études en vue du développement de l'exploitation rationnelle des ressources minières ;
- l'établissement de l'infrastructure géo scientifique de base du territoire national en relation avec les institutions de recherche concernées ;
- le contrôle, le suivi, et l'évaluation des activités de recherche et d'exploitation des ressources minières ; la délivrance des autorisations d'importation des substances explosives et produits chimiques utilisés dans le cadre des travaux miniers ;
- la création des conditions nécessaires de mobilisation des investissements en vue de la mise en valeur des potentialités matières du pays, notamment en assurant leur promotion auprès des investisseurs et des partenaires au développement ;
- le renforcement de la gouvernance du secteur par l'application des principes fondamentaux d'une bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et du sous-sol tels que définis par la constitution et les instruments régionaux et internationaux régulièrement ratifiés par le Niger ;
- la promotion d'une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale en développement le continu local (développement des compétences des ressources humaines, développement de l'offre locale de services professionnels, promotion de la valorisation locale des ressources minérales)
- la planification du développement du capital humain du ministère ;
- la promotion, la formation et l'assistance technique aux artisans miniers ;
- la création de pôles miniers régionaux comme vecteurs de développement;
- la réalisation d'études économiques et de prospectives ;
- le suivi et l'analyse de l'évolution et des perspectives des marchés internationaux ;
- la contribution à la création des conditions de viabilité des entreprises du secteur des mines ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relative aux Établissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes (EDI) ;
- l'élaboration des normes techniques en vue d'une meilleure sécurisation des personnes et des biens ;

- l'application effective des directives en matière de protection et de restauration de l'environnement dans le secteur des mines.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale des Mines et Carrières.

3.3.9 Ministère de l'Hydraulique et Assainissement (MH/A)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et de l'assainissement ;
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement;
- l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE);
- l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement de rapports périodiques sur l'état des ressources en eau ;
- l'identification, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface
- la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau;
- le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence.

Au niveau central, six (6) directions d'appui placées sous la responsabilité du secrétaire général soutiennent les actions des directions générales et contribuent à la gestion globale du département Ministériel. Il s'agit de la direction des études et de la programmation (DEP), de la direction des archives, de l'information, de la Documentation et des relations publiques (DAID/RP), de la direction des Statistiques(DS), de la Direction de la Législation(DL), de la Direction des ressources financières et du matériel (DRF/M) et de la Direction des ressources Humaines(DRH). Quant aux services rattachés, ils sont au nombre de deux (2) à savoir : le Bureau de régulation de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine (BRHU/SU) et le centre de formation aux techniques de l'Eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui seront impliquées sont :

- ✓ La Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) à travers la Direction des Ressources en Eau, la Direction de l'Hydraulique Urbaine et semi-Urbaine (DHUSU) et ses services déconcentrés ;
- ✓ La Direction Générale de l'assainissement à travers :
 - La Direction des Infrastructures d'Hygiène et Assainissement en Milieu Rural (MIHA/MU) et ses services Déconcentrés ;
 - La Direction du Développement et de la Vulgarisation du Service d'Assainissement (DDVSA) et ses services déconcentrés.

3.3.10 Ministère du Plan (MP)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre du Plan est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation de politique nationale en matière de planification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la coordination de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement, des processus de formulations et de réformes des politiques économiques ;
- la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures;
- l'élaboration, en relation avec les autres ministres concernés, du programme d'investissement pluriannuel;
- le suivi de la coopération avec les organismes régionaux et internationaux en charge des questions du développement économique et social;
- la formulation d'une vision de développement à long terme;
- la formulation des plans de développement et des programmes d'investissements correspondants à moyen terme en lien avec la vision de développement à long terme;
- le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration économique sous-régionale et régionale ainsi que des apports au Niger de cette intégration, dans les domaines relevant de sa compétence ;
- la collecte, le traitement et l'exploitation des statistiques de toute nature et en particulier économiques et sociales ;
- la coordination et l'harmonisation des stratégies et actions de développement',
- la formulation et la coordination des politiques de réformes économiques;
- la réalisation de toutes études générales ou spécifiques nécessaires à l'élaboration des perspectives, des plans, des programmes et des projets de développement ;
- l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'Etat, le suivi et la mise en œuvre du PDES la centralisation et la gestion de la banque des projets ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- l'élaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays;
- la réalisation des études sur les projets et programmes, et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et long termes ;
- la mise en cohérence des stratégies sectorielles de développement avec le cadre global de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- la coordination des études et des projets d'intérêt économique national ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation économique ;
- la recherche, le suivi et l'évaluation des financements des programmes de développement notamment par l'organisation des consultations générales et sectorielles avec les partenaires techniques et financiers ;
- la mobilisation des ressources externes et la contribution à la mobilisation des investissements directs étrangers ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation des politiques publiques de développement ;
- le suivi, l'évaluation des plans de développement et de la performance des programmes et projets de développement ,
- l'organisation des revues sectorielles et de portefeuilles des partenaires au développement;
- la contribution au renforcement des capacités en matière d'évaluation des politiques publiques de développement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale du Plan (DGP) à travers :

- La Direction de la programmation et des Investissements (DPI) et ses services déconcentrés ;
- La Direction du Suivi des Investissements (DSI) et ses services déconcentrés ;
- La Direction des Investissements Directs Étrangers (DIDE) et ses services déconcentrés.

3.3.11 Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la conception et la mise en œuvre de programmes et projets nationaux en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs de base y compris les orphelinats ;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les actions de contact avec les partenaires intervenant dans les domaines de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la réalisation des investissements collectifs de base ;
- la participation à la coordination de la gestion des catastrophes sociales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de sensibilisation et mobilisation des populations en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement en direction de la femme et de l'enfant ;
- la gestion et le renforcement des relations entre l'Etat et les ONG et Associations exerçant au Niger et intervenant dans son domaine de compétence ;
- la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les groupes cibles de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- l'appui et l'encadrement des structures locales et régionales œuvrant dans son domaine de compétence ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions des partenaires internationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence ; les relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

3.3.12 Ministère de l'Aménagement de Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de Développement Communautaire et d'Aménagement du Territoire, et conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il est chargé :

Dans le domaine du développement communautaire :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement communautaire ;
- la coordination des actions de développement aux niveaux régional et local ;
- l'appui au renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires de base ;
- l'exercice de la tutelle des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;
- le contrôle et le suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;
- la promotion du financement décentralisé.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- la coordination et la réalisation des études d'aménagement du territoire tant au niveau national que régional ,
- l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et le contrôle de leur application ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire ;
- le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire ;
- le suivi de la gestion des relations avec les organisations sous régionales œuvrant dans le domaine de l'aménagement ou de la préservation de l'écosystème sous régional ;
- la conception et le contrôle des travaux cartographiques relatifs à l'aménagement du territoire ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du schéma national, des schémas régionaux et locaux d'aménagement du territoire.
- la coordination des actions de développement aux niveaux régional et local ,
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires de base
- l'exercice de la tutelle des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;
- le contrôle et du suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui sont impliquées sont :

- La Direction Générale du Développement Régionale et local à travers :
- La Direction du développement Local et Communautaire (DDL) et ses services déconcentrés ;
- La Direction des Appuis au Développement Communautaire (DADC) et ses services déconcentrés.
- La Direction Générale de l'aménagement du Territoire à travers la Direction de l'Aménagement Régionale (DAR) et ses services déconcentrés.

Etant donné que cette activité rentre dans le cadre du développement local et communautaire, la Direction du développement Local et Communautaire (DDL) et ses services déconcentrés et la Direction des Appuis au

Développement Communautaire (DADC) et ses services déconcentrés joueront un rôle important tant dans la mise en œuvre du PGES que lors de l'exploitation de ces marchés.

3.3.13 Ministère du Commerce

Selon le décret n°2022-011/PM du 5 janvier 2022, précisant les attributions précisant les attributions de certains membres, le Ministre du Commerce est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de commerce conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

Dans le domaine du Commerce :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement en matière de commerce, de droits des consommateurs, de promotion du secteur privé et de réforme des entreprises publiques ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relative au commerce, à la concurrence, à la lutte contre la vie chère, aux droits des consommateurs, à la promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat;
- la contribution à la politique de réforme des entreprises publiques en relation avec les ministres concernés; l'identification et l'exploitation des opportunités d'investissements susceptibles d'être réalisés par des promoteurs privés et la mise à leur disposition des informations y afférentes ;
- l'identification et la promotion des créneaux porteurs favorables au développement des petites et moyennes entreprises et la recherche de financements adaptés à celles-ci ;
- la promotion des exportations, notamment des produits agropastoraux, en exploitant les potentialités et les opportunités liées à l'appartenance du Niger aux organisations sous régionales, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la qualité et le respect des exigences du marché international ;
- le contrôle des informations sur les marchés, le suivi de la qualité des produits importés et locaux et de l'évolution des prix et des stocks ;
- la fixation et la régulation des prix des produits et services jugés stratégiques ou sensibles ;
- la participation à l'organisation et au suivi des activités de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, miniers et d'hydrocarbures notamment ;
- l'incitation à l'approvisionnement régulier des marchés, le suivi de la disponibilité et de la distribution des produits et des marchandises;
- la médiation avec les associations des consommateurs et les opérateurs économiques dans le cadre de la lutte contre la vie chère;
- la promotion, le développement et le suivi des échanges commerciaux, l'établissement de relations commerciales et de partenariats économiques;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- la collecte, le traitement et la diffusion de toutes informations, documentations et données relatives à son domaine de compétence;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises et l'amélioration du climat des affaires ;
- la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi du programme de réforme des entreprises publiques et le contrôle des engagements pris par l'Etat et par les repreneurs ;
- la création des conditions favorables à la mobilisation d'un actionnariat national;
- l'incitation des investisseurs nationaux à la création des entreprises privées modernes;
- la participation au renforcement des capacités managériales des promoteurs;
- l'incitation des opérateurs du secteur informel à moderniser leurs activités.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui seraient impliquées est la Direction Générale du commerce (DGC) à travers :

- La Direction du Commerce Intérieur et de la lutte contre la vie Chère (DCI/LCVC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de la concurrence, de la Compétitivité et de la Protection des Droits des Consommateurs (DCC/PDC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGPPS) à travers la Direction de la Promotion des Investissements et de l'Amélioration du Climat des Affaires (DPI/AEA) et ses services déconcentrés.

3.3.14 Ministère de l'Urbanisme et du logement (MU/L)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Urbanisme et du Logement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'urbanisme et du logement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la planification, l'aménagement et la modernisation des villes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement urbain ;
- l'assurance de l'application de la politique de la ville ;
- la programmation, la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement relevant de ses domaines de compétence ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de modernisation des villes initiés par l'Etat;
- la réalisation des lotissements;
- le suivi en relation avec les autres Ministres et les responsables des collectivités territoriales concernées, de la bonne tenue des réalisations faites dans le cadre de la modernisation des villes;

- la promotion du partenariat entre l'Etat et les villes, en matière d'appui-conseil, de réalisation et d'entretien des investissements publics effectués sur leurs territoires;
- la réalisation et le contrôle des études de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel;
- le contrôle de l'occupation du sol conformément aux plans et règles générales d'urbanisme;
- la préservation d'un cadre de vie sain et viable en milieu urbain;
- l'élaboration de la législation et de la réglementation relative à la voirie et aux réseaux de drainage dans les centres urbains et la mise en œuvre des dispositions en vue de leur respect,
- la promotion des aires récréatives et de loisirs en milieu urbain ;
- la participation à l'élaboration de la législation de l'expropriation et le suivi de son application ,
- la prise des mesures concertées en matière d'élaboration des plans d'urbanisme et d'espaces verts en relation avec les ministres et les responsables des collectivités territoriales concernées
- le suivi permanent, en lien avec les Ministres concernés, de la gestion des collectivités territoriales en matière d'urbanisme, et de vocation des réserves foncières urbaines ;
- la participation à la délimitation des limites des communes ;
- l'organisation des professions libérales exercées dans ses domaines de compétence ;
- le développement, la diffusion, la formation et la vulgarisation du savoir-faire dans ses domaines de compétence ;
- l'appui aux collectivités locales dans l'élaboration des plans d'aménagement et de développement urbains des chefs-lieux des communes urbaines et rurales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement en matière d'habitat et de logement, d'architecture et de construction
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de logement, d'architecture, d'habitation ,de construction, et de promotion immobilière ;
- la maîtrise d'œuvre des infrastructures et équipement relevant de ses domaines de compétence ; la programmation, la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement relevant de ses domaines de compétence ,
- la maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage pour la construction des édifices et des bâtiments publics ;
- le développement, la diffusion, la formation et la vulgarisation du savoir-faire dans ses domaines de compétence ;
- la facilitation aux citoyens de l'accessibilité au logement ;
- l'élaboration des règles relatives à la planification de l'habitat, à l'occupation du sol et au suivi de leur application la construction des édifices et bâtiments publics de tous les ministères, pour le compte de l'Etat, sous réserve des attributions dévolues à d'autres Ministres ;
- le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique agissant dans le domaine de la construction de l'habitat ;

- le suivi de la qualité des habitations construites au Niger, de leur adaptation au milieu au sein duquel elles sont réalisées ainsi qu'au respect des normes de construction et d'architecture prédéfinies, en rapport avec les maires ;
- la qualification des cabinets et des sociétés d'architectures et d'habitat, des bureaux d'études et laboratoires spécialisés et des sociétés de promotion foncière et immobilières ;
- la qualification des entreprises de bâtiments et de travaux publics et de travaux hydrauliques ;
- l'entretien et la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- le contrôle de la qualité en matière de construction et d'habitation, d'expertise immobilière et foncière ;
- la réalisation et le contrôle des études, en matière d'habitat.
- la conception et la mise en œuvre de la politique de l'Etat relative au domaine public et au domaine privé non bâti ;
- la protection des biens domaniaux publics, des biens domaniaux privés non bâtis;
- le contrôle de la gestion des biens immobiliers bâtis du domaine public et des biens immobiliers non bâtis, des domaines public et privé de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- l'affectation et la cession des biens immobiliers non bâtis du domaine privé de l'Etat ;
- l'acquisition et l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat et des établissements publics, sur leur demande et en collaboration avec les ministères concernés ;
- le contrôle de la location des immeubles non bâtis au profit de l'Etat et des établissements publics, en collaboration avec les ministères concernés ;
- l'approbation en collaboration avec les ministres concernés, de l'octroi du droit d'exploitation des terres agricoles appartenant à l'Etat ;
- la tenue du cadastre ;
- l'établissement d'expertises et la fixation des valeurs vénales et locatives des biens immobiliers non bâtis avant toute opération d'achat, de vente, d'échange ou de location au profit de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la protection des domaines public et privé non bâtis de l'Etat contre toute atteinte, en collaboration avec les autres institutions concernées ;
- le suivi de l'exécution des jugements rendus dans les affaires concernant le domaine de l'Etat et des établissements publics, en relation avec les services concernés ;
- la participation aux opérations de délimitations des frontières entre le Niger et les pays voisins, ainsi que la délimitation des territoires des circonscriptions administratives ;
- la réalisation et le contrôle des études et travaux topographiques et cartographiques sur l'ensemble du territoire national ;
- l'organisation et le contrôle des études des professions liées au domaine, au foncier, à la topographie et à la cartographie.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui est sont impliquées sont :

- La Direction Générale des Domaines de l'Etat et du Cadastre (DGDE/C) à travers :
- La Direction du Domaine et du domaine Privé Non Bâti de l'Etat (DDP/PPNBE) et ses services déconcentrés ;
- La direction de la Conservation foncière (DCF) et ses services déconcentrés.
- La Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGA/C) à travers :
- La Direction de l'Architecture (DA) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de la Construction (DC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de l'Entretien et de la réhabilitation des Edifices et Bâtiments Publics (DER/EBP) et ses services déconcentrés.

3.3.15 AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

3.3.15.1 Millennium Challenge Account Niger (MCA-N)

Le Gouvernement du Niger a créé le 23 décembre 2016, une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du Gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité en question est dénommée Millennium Challenge Account – Niger. A cet effet, le MCA-Niger a pour mission de formuler le Programme Compact du Niger, suivre la mise en œuvre du Programme Seuil ainsi que les indicateurs d'éligibilité aux Programmes du Millennium Challenge Corporation (MCC). Elle sera une structure dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière créée par Décret pris en conseil des Ministres.

3.3.15.2 Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Créé par décret n°96-004/PM du 9 janvier 1996 modifié et complété par le décret 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000, le CNEDD est un organe délibérant qui a pour mission d'élaborer, de faire mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PNEDD. Il est surtout chargé de veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes de développement socio-économique du Niger. Il est rattaché au cabinet du Premier Ministre et le Directeur de Cabinet assure la Présidence. Pour assurer ses fonctions d'organe national de coordination, le CNEDD est doté d'un Secrétariat Exécutif qui, lui-même est appuyé au niveau central par des commissions techniques sectorielles créées par arrêtés du Premier Ministre et au niveau régional par des conseils régionaux de l'environnement pour un développement durable. À ce titre, le CNEDD à travers son Secrétariat Exécutif est régulièrement consulté pour donner des avis sur les rapports d'ÉIES.

3.3.15.3 Association nigérienne des professionnels en étude d'impacts sur l'environnement (ANPÉIE)

C'est une organisation apolitique à but non lucratif qui vise principalement à promouvoir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques, les orientations, les stratégies, les programmes et projets de développement socio-économique dans le cadre des processus de planification. Elle est autorisée à exercer ses activités au Niger par arrêté n°117/MI/AT/DAPJ/SA du 29 avril 1999. Cette association, à travers ses activités, apporte son concours pour la formation et la sensibilisation du personnel des bureaux d'études et des projets, les

entreprises et les populations locales en matière de gestion des impacts environnementaux, de la surveillance et du suivi de la mise en œuvre des plans de limitation des impacts sur l'environnement.

D'autres organisations professionnelles et de la société civile peuvent aussi jouer un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit de :

3.3.15.4 Association pour la redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)

Créée le 19 juin 1990 et a obtenu son arrêté de reconnaissance n°20/DAPJ/MI du 14 Février 1991, l'Association pour la Redynamisation de le L'Élevage au Niger (AREN) cherche à améliorer la vie des éleveurs au Niger. Elle est reconnue comme étant la voix des éleveurs sur les problématiques du foncier, de la gestion des conflits et du développement.

La vision de l'AREN est celle d'un monde où les éleveurs pasteurs sont respectés comme tous les autres citoyens, leur contribution à l'économie nationale est reconnue et soutenue, et leur activité est sécurisée.

La mission de l'organisation est la mise en place d'un outil pour que les éleveurs pasteurs puissent assurer leur représentation et défendre leurs droits dans les débats nationaux et internationaux et pour permettre leur implication dans les politiques et activités de développement.

Parmi les grandes réussites de AREN, depuis sa création, on peut compter :

- Les concertations sur les dates de descente des troupeaux dans les champs et dallols, et l'obtention d'une révision de la base de calcul des dégâts champêtres. Tout cela a contribué significativement à l'image de marque de l'Association.
- Le plaidoyer pour une concertation nationale sur la problématique de l'éducation en milieu pastoral.
- La mise en œuvre d'un programme triennal d'éducation en milieu pastoral, avec l'appui technique de NOMADIC EDUCATION du Nigéria et sur financement d'OXFAM NOVIB.
- Les formations pour le renforcement des capacités des membres, l'hydraulique pastorale, les fora pour sécuriser l'accès et le contrôle des espaces pastoraux, la sécurité alimentaire, les soins primaires de santé animale, le crédit féminin sont les principaux services offerts par l'association à ses membres dans le cadre de projets avec l'appui de ses partenaires.

3.3.15.5 Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN)

Le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a été créé en 2000 par 8 associations pastorales pour mettre fin à la dispersion des efforts des associations d'éleveurs et à l'isolement des unes par rapport aux autres. Ces 8 associations pastorales, ayant le même objectif, la même détermination et la même volonté pour le développement du pastoralisme, ont décidé de créer un cadre de concertation, de coordination et d'harmonisation de la politique de leur intervention. Le CAPAN est apolitique, laïc et à but non lucratif. Il est reconnu par arrêté n°133/MI/DGAPJ/DLP du 29 avril 2003. De 8 membres en 2000, 37 en février 2010, le CAPAN compte aujourd'hui (février 2018) 72 organisations membres.

3.3.15.6 Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)

Le RECA est un établissement public à caractère professionnel qui représente l'ensemble de la profession agricole (agro sylvo pastoral) du Niger, défend les intérêts des producteurs ruraux et joue un rôle d'interface entre les organisations paysannes et les pouvoirs publics ainsi qu'avec les partenaires au développement.

Au Niger, le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) a été mis en place en juillet 2006. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer la participation de la profession Agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies Agricoles
- Améliorer et préserver le potentiel de production
- Accompagner les exploitations Agricoles (production végétales, élevage, pisciculture...) pour une meilleure sécurité alimentaire, une amélioration des revenus et des productions durables
- Renforcer les métiers de l'agriculture en prenant notamment en compte une place privilégiée aux jeunes et aux femmes
- Renforcer les Chambres Régionales d'Agriculture et les organisations de producteurs

3.3.15.7 Interprofessionnel Bétail Viande Cuirs Peaux (IP BVCP)

L'Interprofession de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (IP BVCP) a été mise en place au cours d'une assemblée générale constitutive tenue du 23 au 25 décembre 2013 à Niamey. L'IP BVCP a pour objet d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux par le développement de la concertation verticale entre les professionnels des maillons Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation de la filière BVCP du Niger.

L'Interprofession de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (IP BVCP) est composée des Associations Nationales qui représentent les Collèges Professionnels des maillons de la filière : Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation.

Il est créé entre les organisations professionnelles nationales du Niger ci-dessous :

- L'Association Nationale des Producteurs de Bétail (ANPB) et,
- L'Association Nationale des Fournisseurs de biens et services, Transformateurs et Commerçants de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (ANFTC BVCP),

Elle est régie par les dispositions de l'ordonnance numéro 84-06 du 1er mars 1984 portant régime des associations modifiée et complétée par la loi n° 91-006 du 20 mai 1991.

L'IP BVCP a pour objet d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux par le développement de la concertation verticale entre les professionnels des maillons Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation de la filière BVCP du Niger.

L'Interprofession BVCP est composée de quatre organes :

- l'Assemblée Générale (AG),
- le Comité Interprofessionnel National (CIPN),
- le Bureau Exécutif National (BEN),
- le Comité de Contrôle (CC).

3.3.15.8 Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN DADD)

FNEN Daddo a pour mission de défendre les intérêts des éleveurs et de contribuer à la promotion de l'élevage au Niger. FNEN Daddo poursuit entre autres objectifs la défense des intérêts des éleveurs, la promotion et le développement de l'élevage, la promotion de la culture nomade à travers les foires, les rassemblements culturels, l'amélioration du niveau de vie du monde pastoral via l'éducation, la formation, l'information et l'alphabétisation. Enfin, elle entend harmoniser ses actions en collaboration avec d'autres associations sœurs d'éleveurs pour une meilleure lutte. FNEN Daddo intervient dans la défense des intérêts des éleveurs ; la santé animale et l'alimentation bétail, la promotion de la culture nomade, la gestion des ressources naturelles, les AGR. Elle fait aussi de renforcements des capacités.

3.3.15.9 Coordination des organisations non gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne (CONGAFEN)

L'idée de la création de La Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN) remonte à 1994 lors d'une réunion WILDAF (Women In Law and Development in Africa), une structure qui fait partie d'un vaste réseau panafricain d'organisations non gouvernementales de droits des femmes et des individus. À l'issue de cette rencontre, les ONG et associations féminines ont jugé nécessaire de se regrouper pour accroître l'efficacité de leurs actions. Plus d'une quarantaine d'organisations se sont retrouvées par la suite pour élaborer les textes fondateurs de la CONGAFEN, reconnue officiellement le 3 juillet 1995. La CONGAFEN a pour mission principale de défendre et promouvoir les droits des femmes nigériennes.

En plus de la santé, la CONGAFEN s'attaque aussi à de nombreux défis : le renforcement des capacités des structures membres dans le domaine du plaidoyer et du lobbying sur les droits humains, le genre et le développement, la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le respect de la loi sur le quota en vigueur au Niger. Etant donné que la loi prévoit 15 % de femmes pour les postes électifs et 25% de femmes pour les nominations comme par exemple au sein du gouvernement, il s'agit d'obtenir la prise en compte des femmes sur les listes de candidatures au niveau de la députation et des postes de nominations au niveau de l'administration publique.

IV. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU PROJET

L'évaluation des alternatives liées à la mise en œuvre d'un projet vise à identifier les différentes possibilités de sa réalisation et à choisir l'alternative la plus viable sur les plans économique, technique et environnemental.

Ainsi, dans le cadre des travaux de réhabilitation/construction de marché à bétails, deux options ont été étudiées à savoir :

- ✓ L'option sans projet, et
- ✓ L'option avec le projet.

4.1 OPTION SANS LE SOUS-PROJET

L'option « sans sous le projet » consiste à ne pas réaliser le projet. Dans ce cas, le milieu récepteur qui devrait recevoir les nouvelles infrastructures resterait statique ou en dégradation continue et ne connaîtrait pas la même dynamique d'évolution qui devrait accompagner le processus de facilitation d'accès aux marchés et du développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétails. Cette situation de « Non projet » ne permettrait pas aux communes bénéficiaires et usagers des marchés à bétails de :

- Disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière ;
- Maximiser le profit sur les produits et sous-produits générés par le marché à bétail ;
- Faciliter et sécuriser les transactions commerciales ;
- Trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux ;
- Permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts ;
- Améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes ;
- Accroître les recettes des communes ;
- Permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité ;
- Mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques & vétérinaires ;
- Circonscrire la pléthore d'intermédiaires, et
- Mettre en place de structures de gouvernance en vue de la pérennisation des infrastructures ;

Cette situation aggravera la mauvaise gestion et le non développement de ces marchés sur le plan socioéconomique.

Ainsi, au regard de l'engagement du Gouvernement du Niger dans la modernisation et renforcement de la santé et production animale, cette option « Sans projet » a été rejetée.

4.2 OPTION AVEC LE PROJET

L'option avec le sous-projet se traduit par l'analyse de trois (3) variantes relatives à la réalisation dudit projet. Il s'agit de :

Variante N°1: Principe d'aménagement intérieur des sites en fonction des superficies disponibles : Cette variante présente trois options liées à la conception des marchés à bétail et l'emplacement des enclos dans les limites des espaces disponibles.

Alternative 1 : Réalisation des enclos pour animaux au centre du marché à bétail et les autres infrastructures tout autour des enclos : Le premier principe générateur de l'aménagement part du constat et de l'analyse que nous avons faite lors de l'étape terrain mais aussi de l'expérience d'autres marchés à bétail que nous avons réalisé. Il ressort de ce constat que, dans la plupart des marchés que nous avons visité, les hommes et les animaux cohabitent étroitement. Dans certains cas, le marché à bétail est une partie du marché traditionnel où la limite des espaces est difficilement perceptible. D'autres ne sont ni clôturés, ni balisés. Cette promiscuité entre les hommes et les animaux est source des problèmes de sécurité, de salubrité et même des problèmes sanitaires. Dans la plupart de ces marchés les acteurs (acheteurs, vendeurs, convoyeurs et intermédiaires) sont au soleil car les espaces ne sont pas plantés. Cette désorganisation de l'espace impacte également sur la gestion des flux d'animaux (entrée, sortie, vente, mévente, consommation, transit, exportation, vaccination, soins et traitement des animaux), mais aussi sur les recettes fiscales et douanières.

Le deuxième principe directeur de cet aménagement est l'analyse qui met l'animal au centre de la préoccupation, puis les hommes chargés de la gestion du circuit. Pour un animal présenté, plusieurs actrices directes se mobilisent (vendeur, acheteurs, intermédiaires, convoyeurs, transporteurs, l'administration, etc...). Pour ces acteurs d'autres acteurs encore plus nombreux se mobilisent (restaurateurs, cordiers, vendeurs de toutes sortes et de tous genre). L'aménagement que nous proposons s'appuie sur les deux principes directeurs pour mettre ensemble les deux entités (les animaux et les hommes) afin de trouver solutions à toutes les préoccupations des acteurs. L'aménagement que nous proposons s'applique, sur le principe, à tous les 10 marchés. Les différences s'observeront au niveau des tailles des espaces et de quelques détails de forme. L'aménagement articule trois catégories d'espace à savoir :

- L'espace pour les animaux et les acteurs directs (enclos, hangars acheteurs vendeurs, quais d'embarquement,
- Les espaces pour les acteurs indirects énumérés plus haut (restaurateurs, les boutiques, les étalages des commerçants divers, etc...)
- Les espaces d'administration et de gestion (les bureaux, les logements, les boutiques d'entrant, les blocs sanitaires).

Comme annoncé, les espaces dédiés aux animaux occupent le centre de la composition (figure 56 ci-dessous) traversée par une rue pénétrante (6 ml minimum de large) reliant l'entrée principale des animaux du côté de la voie de 30 ml à la porte de sortie pour les animaux à l'opposé de l'entrée. Cette pénétrante relie les deux côtés et les quatre enclos (enclos des ventes, enclos polyvalent, et enclos de transit). Au bord de ces enclos seront installés les hangars prévus pour les acheteurs-vendeurs et les intermédiaires. Les intérieurs des enclos seront plantés pour apporter de l'ombre aux animaux et aux convoyeurs.

Autour de ces enclos centrés, seront aménagés (en style marché traditionnel) les espaces de vente et de restauration.

Sur un côté de la composition, nous ménagerons les bureaux (conçu en un bloc), les logements d'hôte, les logements du personnel de gestion du marché (gestionnaire et gardien).

Les angles de la composition recevront deux à quatre blocs sanitaires (hommes et femmes), les aires de prières et les espace de collecte des déchets.

Nous avons également proposé une autre voie transversale qui viendra couper la première pénétrante au milieu de la composition pour relier les deux entrées-sorties dédiées prioritairement aux personnes. Dans un coin d'un enclos, seront installés les équipements d'exhaure du poste d'eau dans le cas d'un système autonome. Des bornes fontaines seront installées à des endroits stratégiques de la composition.

- Cette alternative offre l'avantage d'être simple, efficace et fonctionnelle. Elle présente l'animal au cœur de la composition en l'enveloppant de toutes les activités connexes plus ou moins indirectement liées au bétail. Chaque acteur peut développer ses activités autour des enclos, principaux points d'attraction sans s'y mélanger aux animaux. Les espaces sont distincts, hiérarchisés et disposés de manière à fonctionner ensemble (voir plan d'ensemble).
- Le principal inconvénient de cette composition est l'occupation de la plus grande partie du terrain par le bétail au détriment des espaces dédiés aux acteurs connexes. En cas de succès de ces marchés, les acteurs connexes peuvent devenir de plus en plus nombreux et les espaces pour les accueillir dans des bonnes conditions peuvent être insuffisants.

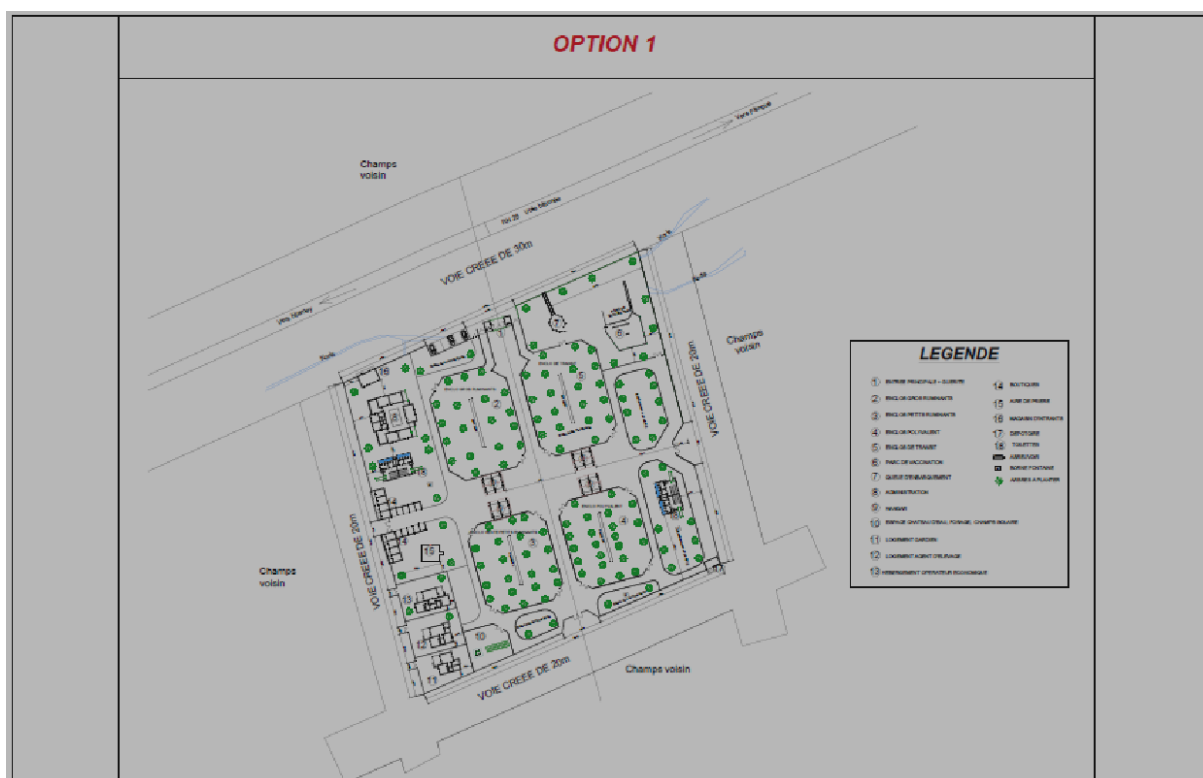


Figure 56: Réalisation des enclos pour animaux - Option 1 _ Variante 1

Alternative 2 : Réalisation des enclos pour animaux sur les deux cotés latéraux et faire du centre du marché à bétail une cour pour les autres infrastructures et activités : Cette alternative privilégie plutôt les acteurs secondaires en les mettant au centre de la composition. Cela donne la possibilité aux acteurs indirects de développer les activités sans se mélanger au bétail. L'administration et les logements occuperont le côté de l'entrée principale. Les enclos seront aménagés le long des murs opposés enveloppant ainsi l'espace qu'occuperont les acteurs indirects (les autres vendeurs). Les enclos peuvent être directement accessible par les voies périphériques en aménageant des entrées séparées dédiées aux gros ruminants et petits ruminants avant même d'intégrer le marché (figure 57 ci-dessous). Si cette alternative d'aménagement offre ces quelques atouts ci-dessus évoqués, elle présente aussi des inconvénients majeurs notamment :

- La distanciation entre les enclos qui peut accentuer le risque de mélange entre les animaux et les commerçants en cas de changement d'enclos.
- Le risque que des espaces informels de vente d'animaux se développent sur les voies périphériques (extra-muros).
- Risque plus accru que le marché devienne traditionnel, polyvalent où le bétail ne sera plus la vedette.
- Etc...

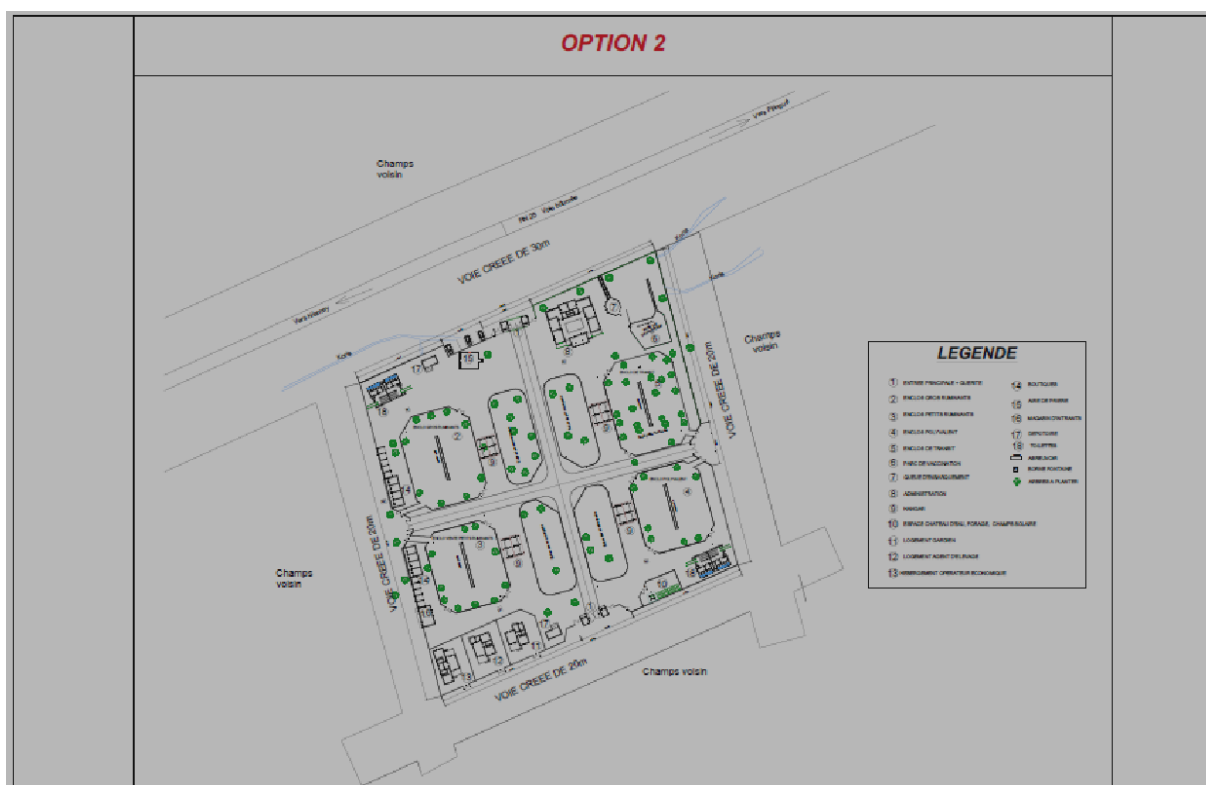


Figure 57: Réalisation des enclos pour animaux -Option 2 - Variante n°1

Ainsi, les résultats d'analyse des alternatives 1 et 2 sont présentés dans le tableau 41 ci-dessous.

Tableau 41: *résultats d'analyse des alternatives 1 et 2 de la variante n°1*

Alternative	Aspects technique, environnementaux et sécuritaire	Aspects économique	
		Coût de construction	Coût d'entretien
Alternative 1	<p>La disposition des enclos au centre du MAB permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'éviter la promiscuité des animaux et des acteurs et donc de limiter les accidents ; - De faciliter la collecte des déchets ; - De faciliter la gestion des parcs ; - De faciliter la collecte des taxes. 	Coût moins élevé que celui de l'option 2	Sur la base des informations issues de la conception technique, le coût d'entretien de l'option 1 sera moins élevé que celui de l'option 2;
Alternative 2	<p>La disposition des enclos sur les côtés latéraux des MAB permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promiscuité des animaux et des hommes ; - Le manque d'hygiène et de sécurité ; - La difficulté des collectes de déchet et taxe ; - La difficulté de la gestion des parcs. 	Coût de construction plus élevé que celui de l'option 1	Coût d'entretien plus élevé que celui de l'option 1
<p>Alternative retenue (Variante N°1) : Etant donné que l'aménagement de tout marché à bétail met l'animal au centre de la préoccupation, le MCA/MCC et le Consultant AGEGRHAU ont privilégié l'alternative n°1 lors d'une réunion en se basant sur l'analyse des aspects techniques, environnementaux, sécuritaire et économiques des deux options. Cette analyse ressort que l'alternative 1 présente beaucoup plus d'avantages que l'alternative 2 sur les plans socioéconomique, sécuritaire et environnemental. Ainsi au regard de cette analyse, l'alternative 1 de la variante N°1 est celle qui a été retenue dans le cadre de ce projet.</p>			

- **Variante 2 : Minimisation de la réinstallation par l'aménagement dans les superficies disponibles :**
 Cette option présente deux sous-options. Il s'agit de :

Alternative 1 : Faire la conception sur des nouveaux sites disposant des grandes superficies ; Cette alternative exige l'abandon des sites proposés et de chercher des nouveaux sites ayant des plus grands espaces pour la conception et réalisation des marchés à bétails. Cela suppose la reprise de tous les processus d'acquisition des sites des marchés à bétails avec une importante mobilisation foncière. Des coûts importants doivent être prévus pour prendre en compte cette mobilisation foncière. Aussi, dans la plupart des ces zones, il existe un véritable problème en terme de disponibilité des terres foncières. Ce qui risquerai de retarder le processus.

Alternative -2 : Faire la conception sur les sites déjà choisis par le MCA : Cette option se base sur l'ensemble des sites identifiés et choisis à travers des larges consultations entre MCA et les autorités municipales (mairies) et coutumières (Chefs coutumiers) et les commissions foncières des sites du projet. Elle présente ainsi, l'approche suivi par le consultant afin de minimiser la réinstallation au niveau des différents sites. Pour ce faire, le consultant a fait la situation des surfaces obtenues, requises et ou aménageables en fonction de type de marché à bétail à réaliser. Ainsi, sur la base des recommandations du MCA lors d'une réunion, le consultant à revu la conception de tous les plans produits en fonction de superficies disponibles (voir tableau 42). Cela a permis non seulement d'éviter un besoin des terres supplémentaires mais aussi de réduire les impacts sur une importante mobilisation foncière au niveau des sites. Egalement, le consultant a pris en considération lors des conceptions toutes les infrastructures existantes afin de les éviter si cela est possibles et proposer leurs réhabilitations. En effet, cette approche du consultant a permis de minimiser tout déplacement économique et de capitaliser l'existant.

Tableau 42: *Situation des espaces au niveau des sites des marchés à bétails de Maradi*

Sites	Type de marché	Surface obtenue (ha)	Surface requise (ha)		Surface aménagée (ha)		Ecart (ha)
			Sans voie	Avec voie	Sans voie	avec voie	
Kara	Export.	5	5	-	5	-	0
Guidan Roudji	Export.	4,8	3	4,75	2,83	4,8	0
Gabi	Regroup.	4,71	1,5	2,8	1,5	3	1,71
Dakoro	Regroup.	4,63	1,5	2,8	1,5	3	1,63
Ourseina	Regroup.	2,8	1,5	2,8	1,5	2,8	0
Dan Koulo	Regroup.	2,8	1,5	2,8	1,5	2,8	0

Alternative retenue : Dans le souci de faciliter et d'accélérer le démarrage des travaux dans les délais et de minimiser et ou d'éviter des coûts importants relatifs à la réinstallation, l'alternative 2 semble être la plus optimale du point de vue réalisable car aucun besoin en terres supplémentaires ne sera nécessaire sur les autres sites de la région de Maradi.

Variante N°3: Choix de source d'approvisionnement en eau du marché à bétails : Les alternatives d'approvisionnement en eau potable des marché retenues suite aux études d'avant projets sommaires sont résumées dans les paragraphes qui suivent. La distinction entre les variantes s'appuie essentiellement sur la source d'approvisionnement en eau marché.

Alternative 1 : Le raccordement à la mini AEP existante ce qui impliquerait des travaux de réhabilitation et renforcement de l'installation. Il peut être cité à titre indicatif le remplacement ou la pose des équipements de production, la réalisation d'un réservoir avec une hauteur permettant l'alimentation du marché, situé à environ 800 m du site, et l'extension du réseau de distribution.

Alternative 2 : La réalisation d'un système autonome : forage captant la nappe du continental, fourniture et pose des équipements d'exhaure (pompe immergée, et alimentation électrique via réseau

NIGELEC et/ou solaire), d'un réservoir de stockage et la réalisation d'infrastructure de distribution (réseau et points de desserte). Le forage captera et des dispositions devront être prises pour éviter d'éventuelles pollutions endogènes de l'aquifère du fait des activités liées au marché.

Analyse des alternatives : La description de ces deux alternatives est présentée par site comme ci-dessous

- **Dakoro**

Raccordement au réseau existant

- extension du réseau du réseau de 2000 ml
- dispositif de mise en pression qui permettra de refoulement l'eau jusqu'au site du marché
- construction d'un réservoir sur le site du marché
- infrastructures de distribution interne au marché (réseau et points de desserte)

Système autonome du marché

- forage captant la nappe du Continental Intercalaire.
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique)
- réservoir de stockage
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

- **Guidan Roundji**

Raccordement au réseau existant

- nouveau branchement SEEN
- construction d'un réservoir sur le site du marché
- infrastructures de distribution interne au marché (réseau et points de desserte)

Système autonome du marché

- forage captant la nappe du Continental Intercalaire Hamadien.
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique). L'énergie électrique sera assurée par un générateur solaire photovoltaïque, un groupe électrogène ou le réseau NIGELEC
- réservoir de stockage
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

- **Gabi**

Système autonome du marché

- forage qui devra être implanté sur le site du marché
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique).
- réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte) ;

Raccordement au réseau existant

- extension du réseau par la pose de conduite PVC (500 ml)
- construction d'un réservoir pour le renforcement de la capacité de stockage
- réalisation du réseau intérieur et construction de points de desserte

- **Kara Maradi**

Raccordement au réseau existant

- branchement au réseau SEEN
- construction d'un réservoir sur le site du marché pour faire face aux coupures d'eau
- infrastructures de distribution interne au marché (réseau et points de desserte)

Système autonome du marché

- forage captant la nappe du Continental Intercalaire.
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique). L'énergie électrique sera assurée par un générateur solaire photovoltaïque, un groupe électrogène ou le réseau NIGELEC
- réservoir de stockage
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

● **Dan Koulou**

Raccordement au réseau existant

- extension du réseau par la pose de conduite PVC (400 ml)
- construction d'un réservoir pour le renforcement de la capacité de stockage
- réalisation du réseau intérieur et construction de points de desserte

Système autonome du marché

- forage qui devra être implanté sur le site du marché et capté la nappe du Continental Hamadien (CH)
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique).
- réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

● **Ouriséna**

Système autonome du marché

- forage qui devra être implanté sur le site du marché et capté la nappe du Continental Hamadien (CH)
- équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique).
- réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution
- infrastructures de distribution (réseau et points de desserte)

Raccordement au réseau existant

- extension du réseau par la pose de conduite PVC (800 ml)
- construction d'un réservoir pour le renforcement de la capacité de stockage et des travaux de réhabilitation du réservoir existant.
- réalisation du réseau intérieur et construction de points de desserte

Alternatives retenues (Variante N°3) : Après l'analyse de ces deux (2) alternatives en tenant compte des aspects techniques et financiers, il ressort qu'en dehors des sites de Kara II de Maradi et de Guidan Roumdji, tous les autres sites des marchés à bétails seront dotés d'un système autonome d'approvisionnement en eau.

- **Variante N°4 :** Cette variante porte sur le choix du site et le risque de pollution de la nappe par les activités du marché à bétails : **Cas de risque de pollution du champ de captage de la SEEN par les activités de KARA de Maradi**

Ce choix a été guidé sur la base des :

- Recommandations de la Direction Régionale de l'Élevage/PRAPS et les autorités de la Ville de Maradi par manque d'autres espaces :
 - Le marché à bétail appartient à l'élevage et prêt à accueillir toute sorte d'installation ;

- Déjà, il existe certaines infrastructures qui pourraient seulement être réhabiliter à moindre couts au lieu d'en construire des nouveaux à des couts élevés. Ces infrastructures sont notamment, les locaux administratifs, plusieurs blocs latrines, des mosquées et aires de prières qu'il faut capitaliser.
 - Les acteurs sont habitués Kara et courent les risquent de perdre certains avantages liés au positionnement géographique de ce site
 - Le site proposé par la Direction Régionale de l'Environnement nécessite un processus de déclassement qui prétendra du temps avant toute installation !
- Etant donné que l'alimentation de la ville de Maradi repose essentiellement sur des forages captant l'aquifère du continental Hamadien (figures 58 et 59) à travers un ensemble de 16 forages qui assurent la production d'eau. La profondeur de ces forages varie entre **194** mètres et **155** mètres. Le forage **F10**, le plus proche du marché à bétail a quant à lui **172** m. Les niveaux statiques varient de **30 à 44,75** m de profondeur selon la position géographique des différents forages et les débits d'exploitation à la réalisation varient entre **20 et 100 m3/h**. Pour le **F10**, son niveau statique est de **34,5 m** et fourni un débit de **60 m3/h**.

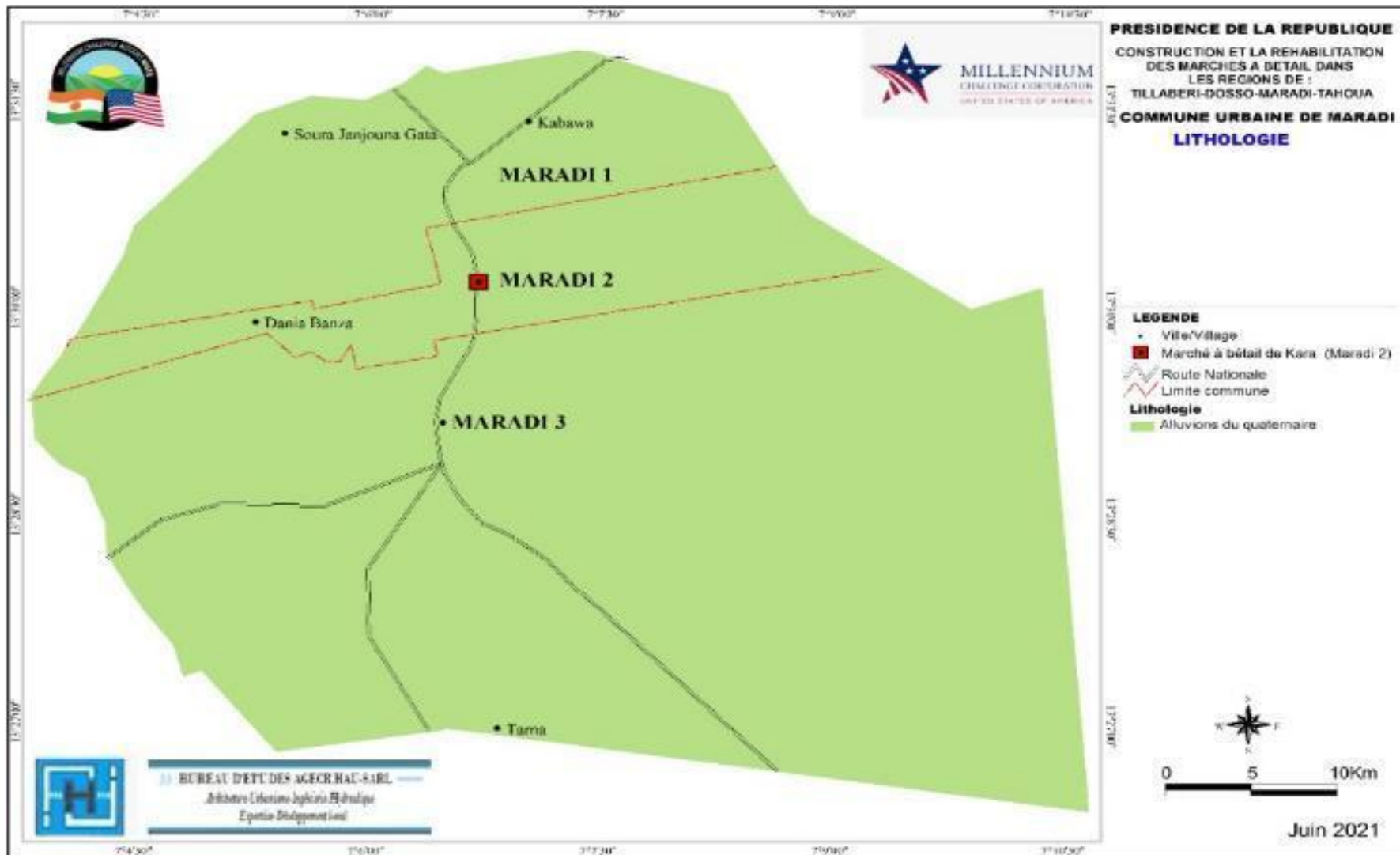


Figure 58: Cartes lithologique de la zone de Maradi - Variante n°4

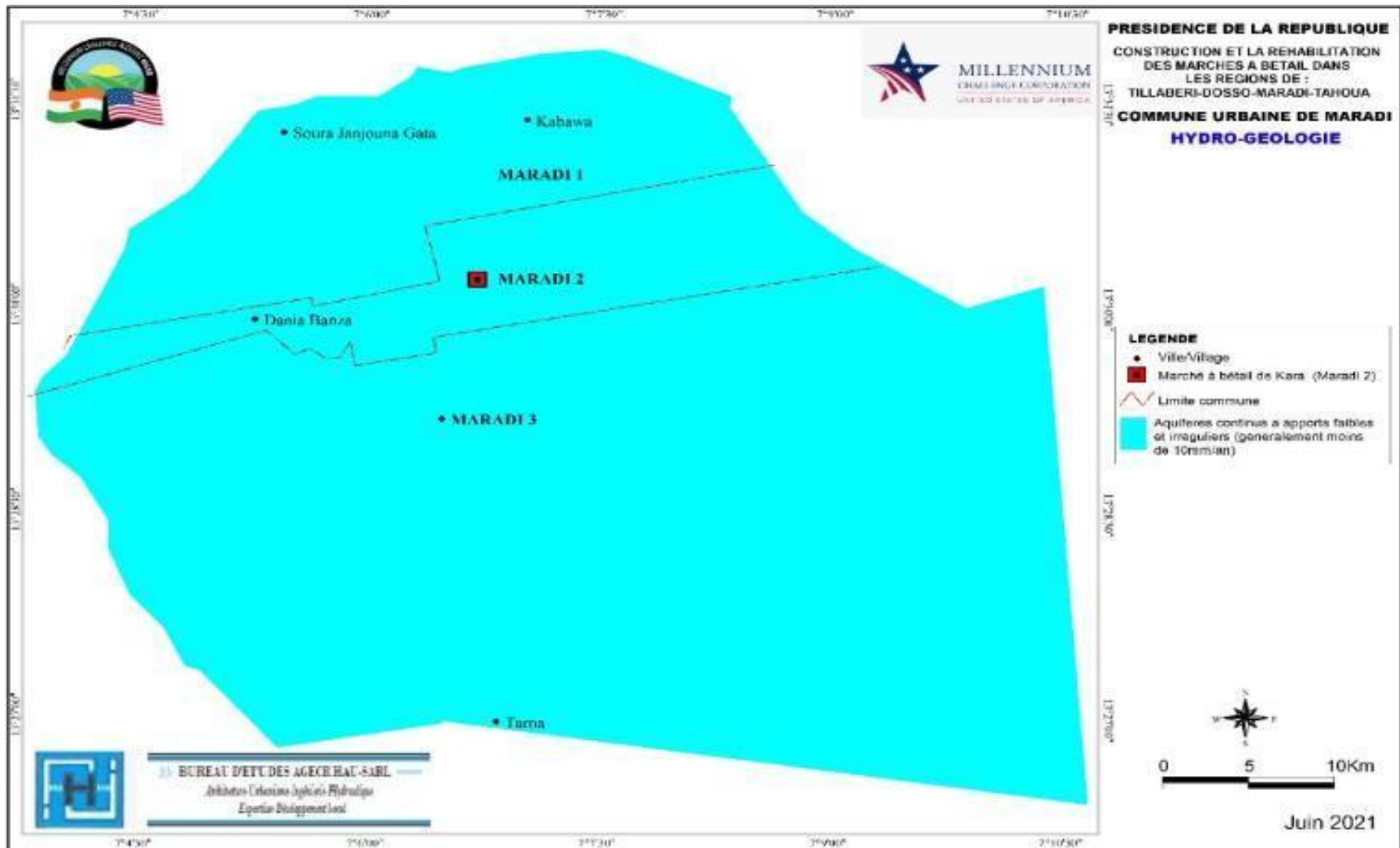


Figure 59: Cartes hydrogéologique de la zone de Maradi - Variante n°4

- Des analyses chimiques au laboratoire de ces eaux du forage privé, elles indiquent une eau moyennement minéralisée avec des teneurs élevés en nitrates et nitrites dépassant les normes de potabilités des eaux destinées à la consommation humaine. Il est fort probable que les eaux du forage F10 soient de qualité similaire d'autant plus que ce forage présente des niveaux de crépines assez proche de niveaux piézométrique des aquifère phréatique. Il est de même d'ailleurs pour trois d'autres forages (F11, F12 et F13). Une étude réalisée par le Groupement HYDROCONSEIL/ BCEAOM/ CEH SIDI (2003) a fait ressortir une évolution alarmante de sa teneur en nitrate et recommandé la mise en place de périmètre de protection et le suivi de la qualité de l'eau des forages au niveau de ces zones.

Commentaire

La présence du marché à bétail sur une faible superficie (4.15 ha) ne peut en rien entrainer la contamination de la nappe

- 1) le captage de la nappe au champ de captage se fait en moyenne au-delà de 150 m de profondeur selon la SEEN.
- 2) les eaux recueillies des forages doivent répondre aux normes de qualité d'eau de boisson consommable OMS avec un suivi permanent/régulier et proposer des alertes au cas contraire. On n'attend pas quand un partenaire veut réaliser des investissements structurants lui faire savoir que cela peut engendrer des activités d'agressions d'une nappe profondeur sans en donner les éléments probants de corrélation entre les différents éléments physicochimiques de comparaison des teneurs des paramètres physiques des éléments élevés des eaux aux normes OMS.
- 3) Des études³ ont montré que dans la zone de Maradi, dans le continental Hamadien on observe une forte concentration en nitrate qui est plus liée aux activités agricoles (forte utilisation d'engrais et des urées).
- 4) le marché se trouve en plein centre de la ville de Maradi, les éléments contaminants produits sont tamisés par le sol qui est sablonneux puis lessivés lors des pluies pendant la période hivernale (zone sahélo-soudanienne avec 3-4 mois avec au maximum 51 jours de pluie) avant d'être repris dans des réseaux des caniveaux qui évacuent vers les zones de rejets

Alternative retenue : Ainsi, se basant sur toutes ces informations, résultantes d'analyses labo et recommandations de certains acteurs clés, le consultant AGECHRAU a maintenu le site de kara pour ses évaluations et conceptions techniques à condition d'apporter une solution technique et environnementale qui permettra d'éviter les risques d'une potentielle pollution de ce champ de captage par les activités d'exploitation du MàB de Kara, Maradi II. Cette solution consisterait à construire une plate-forme étanche avec des conduits

d'évacuation et de collecte des déchets solides et liquides animaux. Aussi, il sera mis en place un système adéquat de gestion des déchets solides et liquides qui seront générés le long de toutes les phases du projet.

Choix des sites alternatifs pour la relocalisation de trois (3) marchés à bétail en réhabilitation

I. Site de Maradi Kara

Dans le cadre de la réhabilitation du marché à bétail Kara de Maradi deux (2) sites alternatifs sont proposés pour la relocalisation dudit marché pendant la phase travaux. Il s'agit du site alternatif I de Foire Agro Pastorale et le site alternatif II au niveau de la ceinture verte (Arboretum Sékou Touré 1984) découlant de l'engagement de Maradi

1.1. Site alternatif 1 de Foire Agro Pastorale

1.1.1. Description

Dans le cadre du projet de réhabilitation du marché à bétail de Kara, il est proposé la relocation des activités du marché pendant la phase d'exécution des travaux afin de permettre la continuité des activités. A cet effet, le site d'accueil a été identifié et proposé par les autorités communales en collaboration avec l'équipe du consultant et les gestionnaires dudit marché. Ce site a été aménagé pour l'organisation des foires agrosylvopastorales qui se tiennent annuellement et de façon occasionnelles. Ce site couvre une superficie de 4,0214 ha et peut contenir les mêmes activités de commercialisation de bétail. Le site est une propriété de l'arrondissement communal II de Maradi et relève donc du domaine public de la collectivité. Il a été affecté par la commission régionale d'urbanisme de Maradi pour accueillir les activités de la foire agro pastorale, d'après le Maire, Président du conseil de la ville de Maradi qui a tenu à clarifier le statut foncier du site. Le site de relocalisation présente un sol sablonneux avec présence de la paille et quelques édifices. On y accède par 4 voies. Le site est clôturé et dispose de 4 portes. Il a pour vocation d'accueillir les activités de foires agro sylvopastoral. Les travaux de sa mise en valeur sont pratiquement achevés. Il dispose d'une clôture, d'un local pour bureaux, des toilettes et une alimentation électricité et en eau (réseau SEEN). A l'intérieur du site, au côté Ouest il existe des magasins de stockage de produits agricoles (mil, niébé) et des intrants zootechniques. La figure 60 et la photo ci-dessous illustrent un aperçu du site.



Figure 60: Site de foire agro pastorale Maradi MAB KARA :

Source PRAPS Maradi

Le tableau 43 ci-après donne les coordonnées géographiques tandis que la figure 61 présente l'état des lieux et la superficie du site alternatif de relocalisation.

Tableau 43: les coordonnées géographiques.

No	Latitude(degré)	Longitude (degré)
7	13,502917	7,111791
8	13,501401	7,112098
5	13,501157	7,110946
6	13,502718	7,110647

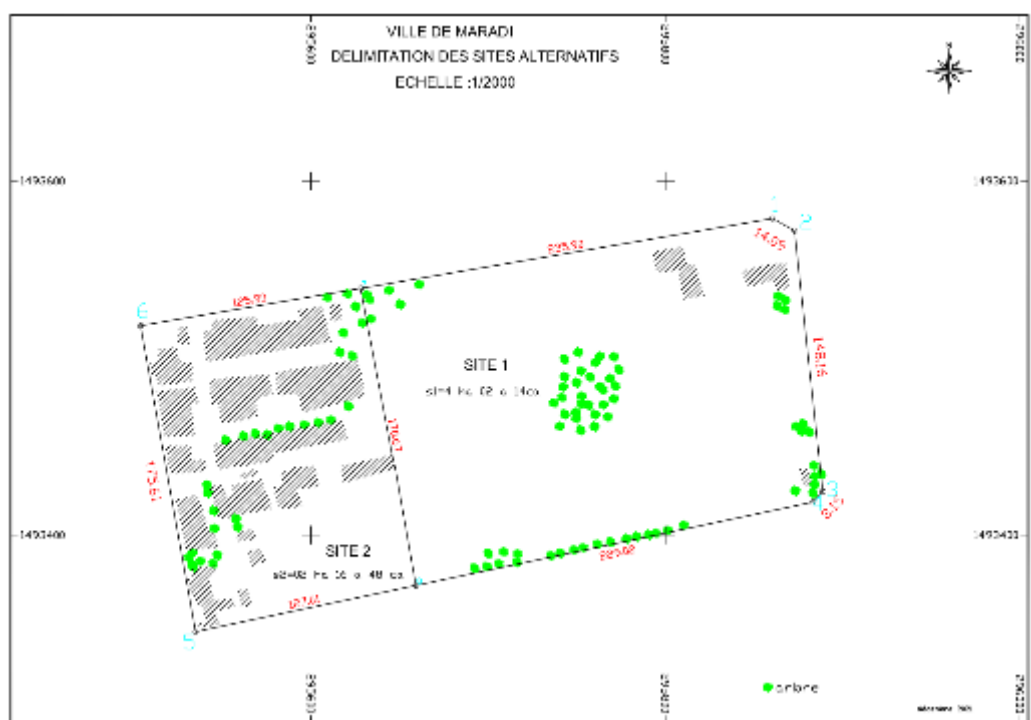


Figure 61: Aperçu du site.

Source mission terrain, décembre 2021.

Le site est situé en centre-ville, il est facilement accessible particulièrement à partir de l'axe menant de la route Niamey Zinder à Dan Issa (vers le Nigéria). Il est délimité par quatre (4) voies.

Il ressort de l'entretien que nous avons mené avec les acteurs du marchés (voir liste en annexe) qu'ils sont disposé sans exigence majeure à occuper le site d'accueil une fois que le marché de l'entreprise chargé d'exécuter les travaux est attribué. Etant donné qu'un recensement exhaustif des PAP a été fait sur le site de marché à bétail de Kara (propriétaire des biens à l'intérieur comme à l'extérieur), l'étude PAR permettra de prendre en charge les aspects de réinstallation avant le démarrage des travaux.

1.2. Site alternatif II Arboretum Sékou Touré (1984)

Le Site alternatif II Arboretum Sékou Touré (1984) a été proposé par la Direction Régionale de l'Environnement, et de la lutte contre la Désertification de Maradi lors de la mission terrain Aout 2020 pour des questions de manque de la relocalisation temporaire du MàB Kara de Maradi à l'époque. A environ 2 km du marché Kara de Maradi, ce site couvre une superficie de 21,2583 ha et peut contenir les mêmes activités de commercialisation de bétail. Le site est protégé et est sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement (DRE). Il ne dispose d'aucune clôture, ni autres installation pour l'alimentation électrique et en eau (réseau SEEN) en dehors de la maison en paillote du gardien.

La photo 25 ci-dessous donne une vue la végétation de l'Arboretum site alternatif II de Maradi



Photo 25: Une vue de la végétation de la ceinture verte de la commune II.

Mission terrain, Août, 2020.

Le tableau 44 ci-après donne les coordonnées géographiques tandis que les figures 62 et 63 présentent l'état des lieux et la superficie du site alternatif de relocalisation.

Tableau 44: les coordonnées géographiques.

Points	Latitude Nord (Y)	Longitude Est (X)
P 1	N : 13,46546°	E : 07,12360°
P 2	N : 13,4665°	E : 07,12248°
P 3	N : 13,47152°	E : 07,13107°
P 4	N : 13,47322°	E : 07,12981°



Figure 62: Vue du site alternatif de l'Arboretum Maradi.

Source : mission terrain décembre 2021.

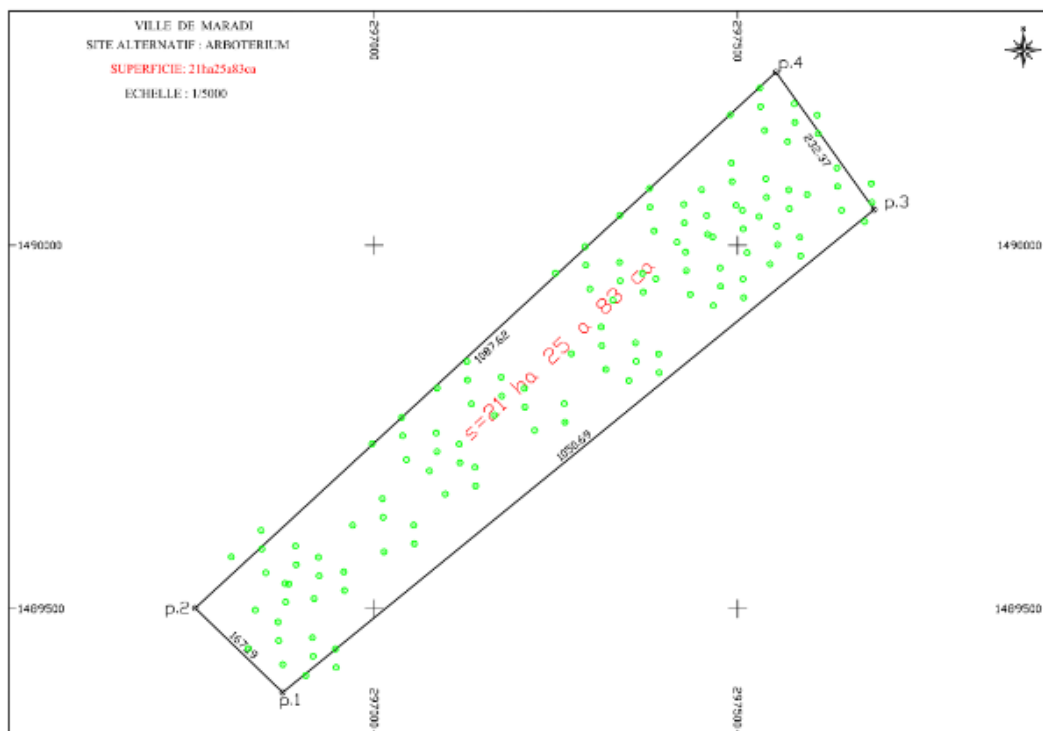


Figure 63: Aperçu du site alternatif Arboretum, Maradi.

Source : mission terrain décembre 2021.

Le tableau 45 ci-dessous donne les avantages et inconvénients les volets économiques, environnementaux, fonciers et sociaux de deux (2) sites proposés.

Tableau 45: Avantages et inconvénients les volets économiques, environnementaux, fonciers et sociaux

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE I (Foire agro pastorale)		ALTERNATIVE II (Arboretum Sékou Touré 1984)	
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Maradi KKARA	Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités marchandes pendant la réhabilitation du MàB Kara Maradi ; - Le moindre coût du déplacement des acteurs(trices) (moins 900 m) du Kara par rapport à l'alternative II ; - Amélioration des recettes par les autorités l'arrondissement communal II de Maradi par ce que le site est clôturé (portes d'entrée et sorties disponibles) ; - La présence de magasins de vente des aliments bétails et les céréales. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'occupation temporaire de l'espaces de foire agro pastorale saisonnière par la présence du MàB. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités marchandes pendant la réhabilitation du MàB Kara Maradi ; - Amélioration, de recette des taxes d'abattages des arbres sur les sites par les services des eaux et forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site de l'Arboretum n'est pas clôturé ; - Difficulté des recettes par les autorités l'arrondissement communal II de Maradi pour manque de clôture et la proximité de la RN (Maradi-Dan Issa) - L'éloignement (3 km) et le coût élevé du déplacement des acteurs(trices) par rapport à l'alternative I ; - Manque des points de ventes des aliments bétails.
	Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - La superficie du site est de 4,0214 ha ; - C'est un terrain plat ; - Disponibilité de réseau d'eau de la SEEN ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de construction de Toilettes inachévés, 	<ul style="list-style-type: none"> - La superficie du site est 21,2583 ha plus vaste que le site de foire agro pastorale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de la ligne électrique de la NIGELEC ; - Manque de réseau d'eau de la SEEN ;

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE I (Foire agro pastorale)		ALTERNATIVE II (Arboretum Sékou Touré 1984)	
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
		<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la ligne électrique moyenne tension de la NIGELEC ; - Disponibilité des services sanitaires (des toilettes (non achevées) ; - Disponibilité d'un bloc administratif (local pour bureaux ; - Existence d'ombrage de quelques pieds d'arbres dont <i>Azadirachta indica</i>; <i>Calotropis procera</i>; <i>Faidherbia albida</i>; <i>Lannea fruticosa</i>; <i>Mangifera indica</i> et <i>Ziziphus mauritiana</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une zone (Sud-Est) de stagnation d'eau pendant la saison hivernale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain plat sablonneux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'abattage des arbres sur le site : <i>Acacia nilotica</i>, <i>Balanites aegyptiaca</i>, <i>Azadirachta indica</i>, <i>Eucalyptus Camaldulensis</i> ; - Risque de destruction de la ceinture verte de Maradi ; - Manque de service sanitaire (douche) ; - Manque de local administratif.
	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Le site des activités de Foire agro pastorale est une propriété de l'arrondissement communal II de Maradi ; - Il relève du domaine public de la collectivité. Il a été affecté par la commission régionale d'urbanisme de Maradi 	<p>L'arrêté d'affectation n'a pas présenté au passage de la mission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain est le domaine public de la collectivité de la Ville de Maradi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas un document de clarification du statut foncier du site d'après le service domanial de la Ville.

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE I (Foire agro pastorale)		ALTERNATIVE II (Arboretum Sékou Touré 1984)	
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
		<ul style="list-style-type: none"> aux activités de la foire agro pastorale, qui se tient par occasion ; - Le statut foncier du site est clair 			
	Social	<ul style="list-style-type: none"> - Le site de foire agro pastorale (alternatif I) est facilement accessible par les acteurs(trices) ; - Amélioration de la cohésion entre les acteurs(trices) ; - Disponibilité de services sécurités (gardiens, police municipale, etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une zone boisée hors du Site (côté Sud) où il faut augmenter la surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site alternatif II (Arboretum) est plus vaste que celui du foire agro pastorale ; - Disponibilité de l'espace suffisant pour tous les acteurs(trices). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque de vol des bétails sur le site alternatif II (Arboretum) pour le manque de clôture ; - Manque de service de sécurité (gardiens et police municipale).

L'analyse du tableau ci-dessus a permis de maintenir l'alternative I (Foire agro pastorale) pour la relocalisation temporaire du MàB du Kara de Maradi à travers les multiples avantages à travers la sécurité foncière, les commodités (clôture, eau, électricité, sanitaires, bloc administratif), l'accessibilités, la proximité des acteurs(trices) de l'actuel site Kara à réhabiliter.

II. Site de Guidan Roudji

Le projet de construction du marché à bétail de Guidan Roudji est une extension du marché ancien. Lors de l'exécution des travaux, il faut nécessairement relocaliser les activités du marché à bétail afin de permettre la continuité de ces activités. Ainsi, la commune a proposé deux (2) sites potentiels au consultant pour analyse.

2.1. Site alternatif I

Le site alternatif I se trouve dans des champs agricoles et dispose d'une superficie de 2,3844 ha. Il appartient à trois propriétaires dont le Maire actuel de la commune, Monsieur Ousmane Dan Bouza (1 ha sur un total de 3 ha), Magagi Ali (0,7 ha sur 2 ha), Harouna Hassan Dan Nagaga (1,3 ha sur 5 ha). Ces propriétaires terriens ont affirmé qu'ils vont prêter leurs terrains pour la relocalisation du MâB pendant la période des travaux, sans compensation.

On accède au site alternatif I par la route nationale RN1, à 50 m d'un Marché de Demi Gros de produits céréaliers de Guidan Roudji et à 200 m de l'actuel MâB. Le Marché de Demi Gros dispose de toutes les commodités (eau, électricité) pouvant permettre de raccorder le site alternatif I du marché à bétail (figures et photo).



Photo 26: Aperçu du site alternatif I de Guidan Roudji.

Source : mission terrain, décembre 2021.

Le tableau 46 ci-après donne les coordonnées géographiques tandis que les figures 64 et 65 présentent l'état des lieux et la superficie du site alternatif 1 de relocalisation.

Tableau 46: les coordonnées géographiques.

No	Latitude(degré)	Longitude (degré)
1	13,662912	6,710278
2	13,662406	6,711309
3	13,661252	6,711578
4	13,660955	6,710768
5	13,66104	6,710194

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

6	13,66197	6,710047
7	13,662063	6,71036
8	13,662839	6,710223



Figure 64: Site alternatif I

Source PRAPS Maradi 2021.

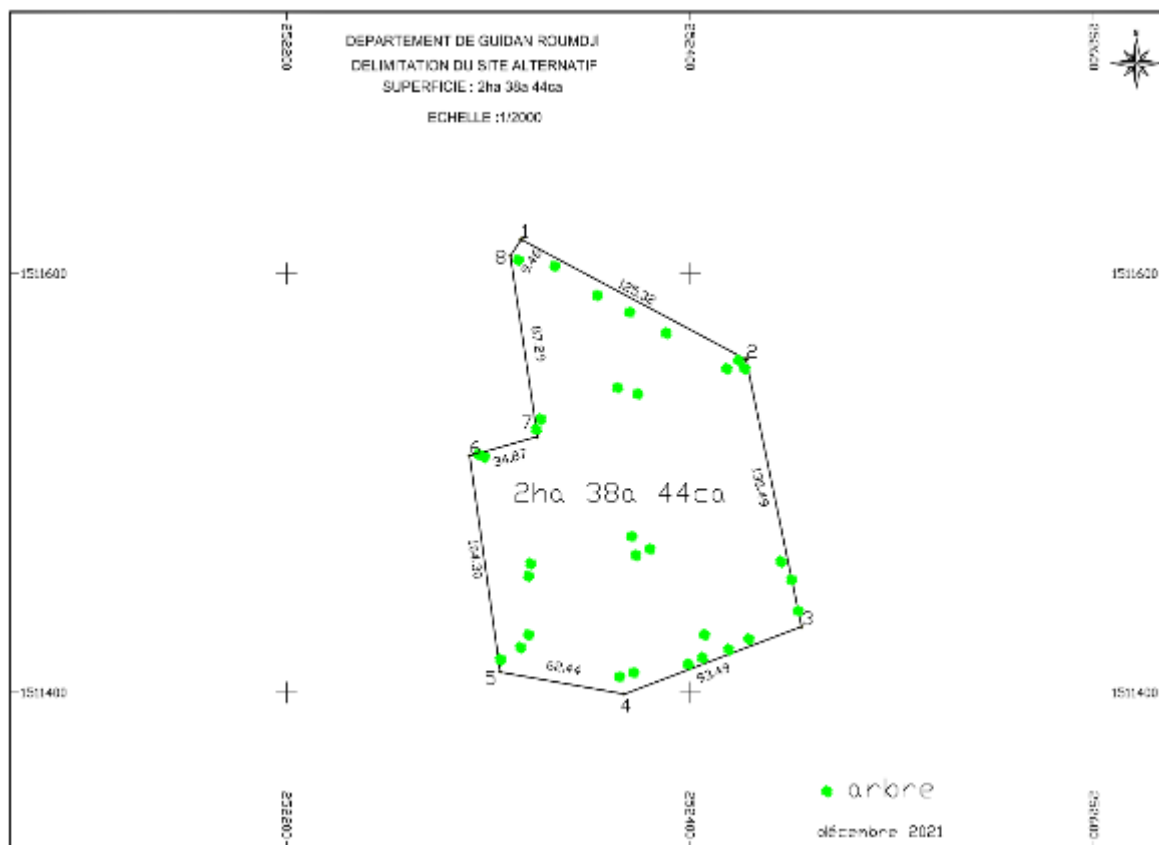


Figure 65: Aperçu du site alternatif I

Mission terrains, décembre 2021.

2.2. Site alternatif II

Le site alternatif II est situé au nord-est de la ville de Guidan Roumdji et à 300 m environ de l'actuel marché à bétail. Il est accessible par une piste latéritique qui dessert une carrière. Il n'y a pas de possibilité de branchement d'eau et d'électricité à côté du site et les extensions des réseaux pour les branchements en eau et électricité seront onéreux pour la commune de Guidan Roumdji. Le site est inondable (Photo 26) pendant la saison hivernale (ancienne carrière). La superficie du site est de 1,6263 ha et appartient à une seule (1) personne qui est Elhadji Idi Maman. La figure 66 et 67 ci-dessous illustre le site Alternatif II du MàB de Guidan Roumdji (figures et photo).



Photo 27: Aperçu du site alternatif Ide Guidan Roudji.

Source : mission terrain, décembre 2021



Figure 66: Vue du site alternatif II

Source : mission terrain, décembre 2021

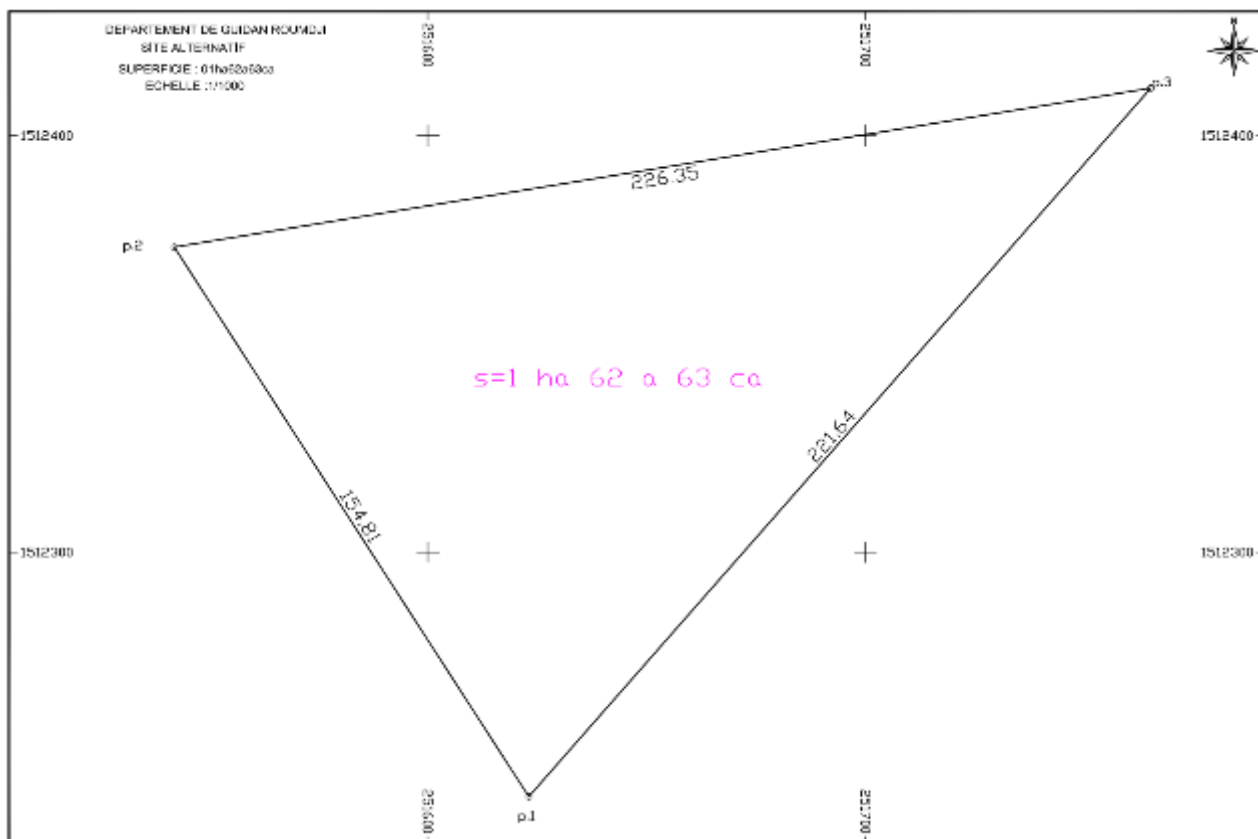


Figure 67: Aperçu du site alternatif II

Mission terrains, décembre 2021.

En outre le tableau 47 ci-dessous donne les descriptions des alternatives I et II à travers les avantages et inconvénients sur les volets économiques, environnementaux, fonciers et sociaux.

Tableau 47: Descriptions des alternatives I et II

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE I		ALTERNATIVE II	
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Guidan Roudji	Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités marchandes pendant la réhabilitation du MâB de Guidan Roudji ; - Renforcement des recettes fiscales communales de Guidan Roudji ; - Faciliter à contrôler les entrées et sorties des acteurs(trices) et des biens ; - L'amendement de terres par des matières organiques dues à la présence des bétails et l'augmentation du rendement agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'occupation de champs de cultures si les travaux atteignent la saison hivernale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités marchandes pendant la réhabilitation du MâB de Guidan Roudji ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'occupation de champ de culture si les travaux atteignent la saison hivernale. - Le site étant isolé, les contrôles des entrées et sorties des acteurs(trices) et leurs biens peuvent être difficile.
	Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> · Il est situé à l'Est de la ville de Guidan Roudji à 200 m de l'actuel MâB ; · Il se situe au côté Sud de la RN 1 et à 50 m du Marché Demi Gros ; · La superficie relevée est de 2,3844 ha; · Existence d'eau et d'électricité du Marché Demis Gros pouvant être raccordé au site Alternatif I ; · Existence de l'ombrage d'arbres: <i>Azadirachta indica</i>; <i>Balanites aegyptiaca</i>; <i>Piliostigma</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Terrain incliné vers le sud et l'est. 	<ul style="list-style-type: none"> · Il est situé sur 100 m de l'actuel site du MAB ; · Il est entre deux 2 carrières de banco ; · Existence de l'ombrage composé de : <i>Piliostigma reticulatum</i> ; <i>Balanites</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain incliné vers le Nord-Est ; - Zone inondable d'une ancienne carrière ; - Difficulté d'accéder pendant la saison hivernale ; - La superficie relevée est de 1,6263 ha (moins vaste que l'alternative I).

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE I		ALTERNATIVE II	
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
		<i>reticulatum; Guiera senegalensis; Ziziphus mauritiana.</i>		<i>aegyptiaca ; Prosopis juliflora; Acacia nilotica; Acacia raddiana; Euphorbia balsamifera.</i>	
	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Le site I est favorable à l'occupation temporaire du marché à bétail ; - Les propriétaires ont donné un avis favorable pour la relocalisation des activités du Mab pendant les travaux, sans compensation 	RAS	AS	<ul style="list-style-type: none"> - Champs de culture pluviale pour un (1) propriétaire Elhadji Idi Maman (en hospitalisation sur Maradi) ; - Difficulté d'avoir l'avis du concerné sur l'autorisation d'occupation temporaire du champ.
	Social	<ul style="list-style-type: none"> - Le site alternatif I est composé de trois (3) champs de culture pluviale appartenant à trois (3) personnes qui sont toutes d'accord de prêter leurs champs, sans compensation lors des travaux de la réhabilitation du M&B ; - Le site est accessible étant au bord de la RN 1 côté opposé du Marché Demi Gros de Guidan Roundji. 		<p>Le site est traversé par une piste desservant les villages environnants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site alternatif II étant situé dans une ancienne carrière d'extraction à l'Est Situés dans un bas-fond de 2 carrières d'extraction d'argile ; - Manque de possibilité de raccorder le site en eau et l'électricité.

L'analyse du tableau ci-dessus a permis de porter le choix sur le site Alternatif I ayant des avantages sur les voltes fonciers, environnementaux et économiques.

Les trois (3) propriétaires de champs ont donné leur avis favorable à la relocalisation, sans compensation. Le site plus est facile à accéder (face une route bitumé). Il présente de possibilité de branchement en eau pour satisfaire les besoins de consommations des personnes et du bétail et le raccordement au réseau électricité pour l'éclairage et la sécurité des lieux pendant la durée.

III. Site de relocalisation de Oursena

Dans le cadre des travaux d'aménagement du MâB de Oursena, il est prévu un déplacement temporaire des activités du marché à bétail. Le site de relocalisation du MâB de Oursena proposé est l'ancien site du marché à bétail appartenant à la Mairie. Il est clôturé en banco avec deux portes d'entrées et de sorties et est accessible à travers des pistes existantes non aménagées (voies sableuses). Il couvre une superficie de 0,4108 ha. La photo 27 et la figure 68 ci-dessous donnent l'aperçu du site.



Photo 28: Vues sur le site de relocalisation, marché à bétail de Ourséna.

Mission terrain, décembre 2021.



Figure 68: Vue du site de relocalisation MAB Ourséna :

Source PRAPS Maradi 2021

Le tableau 48 ci-après donne les coordonnées géographiques tandis que le figure 69 présente l'état de lieux du site de relocalisation.

Tableau 48: les coordonnées géographiques.

No	Latitude(degré)	Longitude (degré)
1	14,942509	7,289997
2	14,942066	7,290084
3	14,941916	7,289332
4	14,942377	7,289263

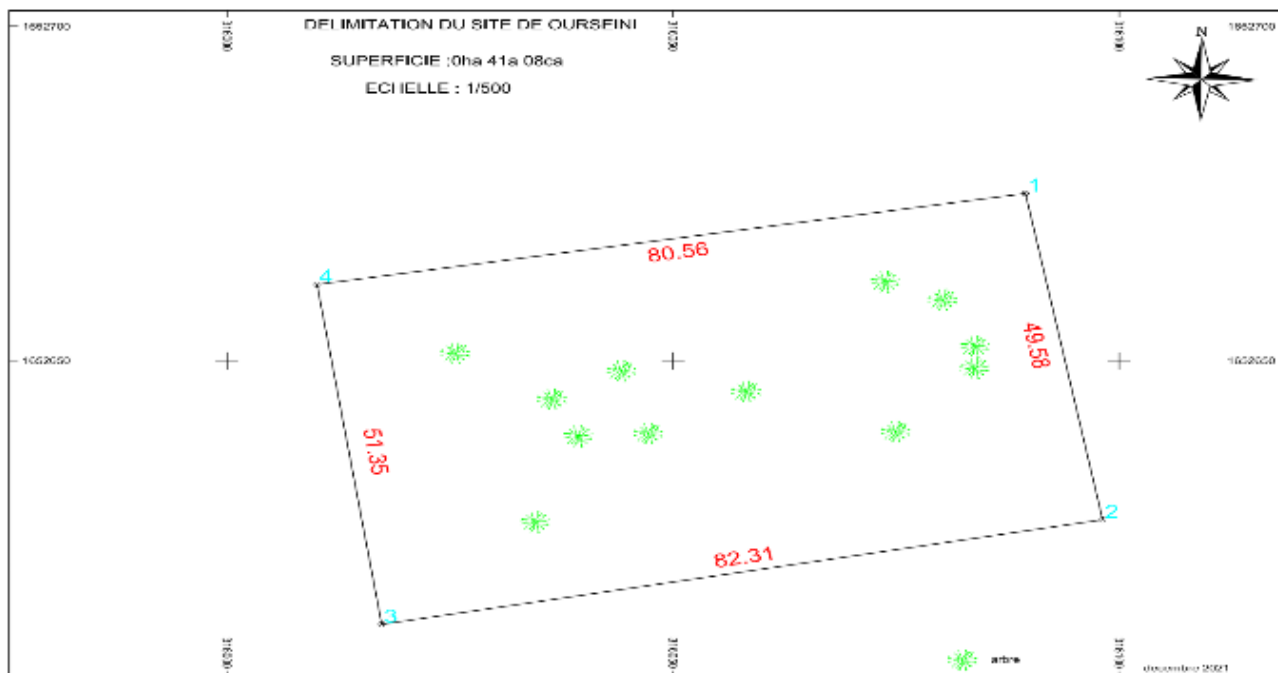


Figure 69: Aperçu du site, décembre 2021.

Le tableau 49 ci-dessous donne les avantages et les inconvénients du site Alternatif.

Tableau 49: Avantages et les inconvénients du site Alternatif

SITE	CRITERES	ALTERNATIVE	
		Avantages	Inconvénients
Oursena	Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités marchandes pendant la réhabilitation du MàB Oursena ; - Renforcement des recettes fiscales par les autorités communales de Gadabédji. 	Occupation temporaire de l'espace de parking de charrettes et véhicules le jour du Marché hebdomadaire.
	Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est un terrain plat et sol sablonneux ; - Il couvre une superficie de 0,4108 ha avec possibilité d'extension du côté Ouest ; - Le site est clôturé avec un mur en banco dont une partie est en ruine ; - Existence deux (2) portes d'entrées et sorties des acteurs(trices) mais non aménagés ; - Existence d'ombrage des <i>Acacia raddiana</i> et <i>Balanites aegyptiaca</i>. 	Existence d'une zone inondable hors du site au côté au sud ; Existence d'un koris au sud.
	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Le site étant dans la zone pastorale appartient au domaine public de l'État ; 	RAS
	Social	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est clôturé, facilite le contrôle des rentrées et sorties des biens et les acteurs(trices) ; 	Espace exigu (0,4108 ha) ;

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le site alternatif proposé à Oursena présente plus d'avantages que d'inconvénients, autrement dit, ce site est bon comme site d'accueil pendant la période des travaux.

V. RISQUES, IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

5.1. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS ET RISQUES

5.1.1. IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS SOURCES D'IMPACTS

L'identification des activités sources impacts résulte de l'analyse des effets que pourrait avoir chacune des activités du projet sur l'environnement et ce dans leurs différentes phases de mise en œuvre.

Le tableau 50 ci-dessous présente les principales activités sources d'impacts sur l'environnement dans le cadre de la présente étude.

Tableau 50: Activités sources d'impacts par phases du projet

Phases	Activités sources d'impacts
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et présence des entreprises et leurs personnels - Acquisition des terrains - Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise, de la Mission de Contrôle - Travaux de dégagement des emprises, de débroussaillage, déviations et de nettoyage - Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés)
Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de décapage, scarification des sols et terrassements, - Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés) - Exploitation des emprunts et carrières - Travaux de construction et ou de réhabilitation des ouvrages hydrauliques, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages de protection des sites des marchés et de la voie d'accès de Dan Koulou - Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, voie d'accès au marché de Dan Koulou avec pose des bornes et panneaux signalisation et sécurité, ouvrages de franchissement, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques) ; - Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, blocs des boutiques, clôtures portails et Hangars ; - Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines) ; - Travaux de mise à niveau des certains équipements existants
Repli du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de rétrocession ou de démantèlement des infrastructures temporaires/non nécessaires - Travaux de remise en état des zones et sites déstabilisés
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Dan Koulou (circulation des piétons, des motos, des charrettes, des véhicules légers, des camions (transport d'animaux, de personnes, de marchandises) - Répartition d'espace et risque d'exclusion des femmes et jeunes - Gestion des déchets solides et liquides - Travaux d'entretien des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Dan Koulou

Ces différentes sources d'impacts sur l'environnement du projet sont à analyser suivant toutes le quatre (4) phases du projet.

5.1.2. IDENTIFICATION DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

Les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être impactées au cours de la phase préparation, construction, repli de chantier et exploitation des marchés à bétails dans le cadre du présent projet, sont présentées dans le tableau 51 ci-dessous.

Tableau 51: Eléments qui seront affectés par le projet

Composantes	Eléments
Physique	Sols, Qualité de l'air, Ressources en Eau,
Biologique	Flore, Faune,
Humaine	Santé et sécurité, Emploi et revenus, Ambiance sonore, Paysage, Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières, Genre et Inclusion Sociale et TIP, Cadre de vie/bien-être et Fonctionnement des marchés,

5.2. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

La méthodologie adoptée pour évaluer les impacts liés aux travaux de réhabilitation et ou construction des marchés à bétails dans la région de Maradi s'est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu récepteur et les activités sources d'impacts. Cette analyse a permis de mettre en liaison les activités sources d'impacts associées auxdits travaux et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Ainsi, chaque source d'impact est susceptible d'agir au moins sur une composante du milieu.

Pour ce faire, une matrice d'interrelations appelée aussi Grille de FECTEAU a été utilisée (Cf. Tableau 52). Cette grille a permis d'attribuer une connotation quantitative à chaque impact sur la base de son intensité, sa durée et son étendu. Elle a aussi permis d'évaluer les impacts significatifs sur la base de ces paramètres qualitatifs (intensité, étendue et durée) qui sont agrégés en un indicateur synthèse qui est l'importance absolue de l'impact ou sa signification à travers un jugement de valeur.

Tableau 52: Matrice d'interrelation

Phases du chantier	Activités sources d'impacts	Composantes												
		Physiques			Biologiques		Sociales et Economiques							
		Sols	Qualité de l'Air	Ressources en Eau	Faune	Végétation	Santé, Sécurité	Emploi et revenu	Infrastructures	Ambiance sonore et olfactive	Paysage	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et bien-être
Préparation	Recrutement et présence des entreprises et leurs employés	-		-				+					+	+
	Acquisition des terrains							+				-		
	Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise, de la Mission de Contrôle	-	-	-			-	+				-		
	Travaux de dégagement des emprises, de débroussaillage, déviations et de nettoyage	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-		
	Circulation des véhicules et mouvements des engins	-	-		-		-	+		-		-		-
Construction	Présence des entreprises et leurs personnels	-		-				+					+	+
	Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise, de la Mission de Contrôle	-	-	-	-	-	-	+		-				
	Travaux de décapage, scarification des sols et terrassements	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-			
	Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés)	-	-		-		-			-				-
	Travaux de construction et ou de réhabilitation des ouvrages hydrauliques, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages anti érosifs au voisinage des sites des marchés	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-			

	et de la voie d'accès de Dan Koulou	-	-	-	-	-	-	+	-	-			
	Exploitation des emprunts et carrières	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-		
	Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, pose des bornes et panneaux, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques)	-	-	-	-	-	-	+	-	-			
	Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, hébergements opérateurs économiques, logements agents, dépôts vétérinaires, clôtures portails et Hangars	-	-	-	-	-	-	+	-	-			
	Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines) ;	-	-	-	-	-	-	+	-	-			
	Travaux de mise à niveau des certains équipements existants	-	-	-	-	-	-	+	-	-			
Repli de chantier	Travaux de rétrocession ou de démantèlement des infrastructures temporaires/non nécessaires et rétrocession	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-		
	Travaux de remise en état des zones et sites déstabilisés	-	-	-	-	-	+	+	-	+			+
Exploitation	Exploitation des marchés à bétails (Présence des usagers, production et gestion des déchets) et de la voie d'accès aménagée de Dan Koulou	-	-	-	-	-	-	+	-	-	+	+	+
	Travaux d'entretien et Exploitation des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Dan Koulou	-	-	-	-	-	-	+	+	-	+	+	

Légende :

-	Impacts négatifs
---	------------------

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

+	Impacts positifs
	Pas d'Impacts

De ce fait, la signification a été déterminée à l'aide d'un indicateur synthèse permettant de juger globalement l'impact que pourrait subir une composante du milieu. Elle a été évaluée grâce à la combinaison d'un indicateur d'intensité, lequel lie la valeur environnementale d'une composante et son degré de perturbation.

Une corrélation effectuée entre chacun des indicateurs (Intensité, Étendue et Durée) a permis d'établir la grille de signification des impacts (tableau 53). Grâce à cette grille, le niveau de signification de chaque impact basé sur une échelle de signification des impacts qui comprend trois niveaux : Majeur, Moyen et Mineur a été déterminé.

Tableau 53: Grille de signification d'un impact

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue de l'impact		
			Majeure	Moyenne	Mineure
Forte	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
Moyenne	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
Faible	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			

Source : (Fecteau, 1997)

5.3. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES RISQUES

5.3.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES, DANGERS ET IMPACTS ASSOCIES

L'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques et impacts, directs ou indirects, temporaires ou permanents des activités du projet sur l'environnement physique, biologique et humain ont été faite dans le cadre cette évaluation environnementale sur la base d'une démarche méthodologique et des outils adaptés. En effet, cette évaluation des risques et impacts sur les différentes composantes des milieux naturel et humain se base sur le quatre (4) grandes étapes suivantes :

5. Identification et analyse des impacts ;
6. Evaluation de l'importance des impacts ;
7. Proposition des mesures d'optimisation, de prévention, d'atténuation ou de valorisation ;
8. Evaluation des impacts résiduels.

5.3.2. ANALYSE DES RISQUES, DANGERS ET IMPACTS ASSOCIES

Une analyse des risques et dangers est effectuée pour identifier les dommages possibles pour la santé, la sécurité des travailleurs et les impacts sur l'environnement. Cette analyse consiste à étudier les conditions d'exposition des travailleurs aux dangers notamment pour l'hygiène, santé et sécurité.

La méthode utilisée et composée des étapes suivantes :

- Lister les activités concernées, par une méthode de type fonctionnelle,
- Identifier les aspects environnementaux de chaque activité situations normales, démarrage, arrêt, urgence...)
- Identifier les impacts associés à chaque aspect.

5.3.3. COTATION DES RISQUES SÉCURITÉ

La méthode utilisée pour identifier les risques inacceptables se base sur les deux critères illustrés dans le tableau 54 ci-dessous.

Tableau 54: Gravité et probabilité

G	Gravité	Elle est en fonction de : - la nature du risque : accident, risque électrique, risque d'explosion, bruit, travaux en hauteur. - les conséquences du risque
P	Probabilité du préjudice	Elle dépend de la fréquence, de la durée de l'exposition, de la fréquence des actes dangereux.

La cotation attribuée à chacun des deux critères variera de 1 à 4 suivant des critères précis définis dans la matrice des risques (tableau 55) suivant.

Tableau 55: Probabilité du préjudice

Fréquence		Durée d'exposition aux risques			
		0 à 25%	25% à 50%	50% à 75%	75% à 100%
Fréquence d'exposition	1 fois par an	1	1	2	2
	1 fois par mois	1	2	2	3
	1 fois par semaine	2	3	3	4
	1 fois par jour	3	3	4	4

5.3.4. PRINCIPES GENERAUX EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE POUR LES CHANTIERS

Pour toute opération à partir de la phase d'étude, d'élaboration du projet, des choix architecturaux ou techniques, du déroulement du chantier, de la rétrocession ou de l'entretien des installations des marchés à bétails les principes suivant seront pris en compte :

- ✓ Éviter les risques ;
- ✓ Évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- ✓ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux ;
- ✓ Combattre les risques à la source ;
- ✓ Tenir compte de l'évolution des techniques ;
- ✓ Privilégier les mesures de protection collective ;
- ✓ Planifier la prévention.

A travers ces principes, les démarches de management de la santé et de la sécurité visent à améliorer la performance sociale et économique de toutes les installations du projet.

5.4. EVALUATION ET ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES ASSOCIES

Sur la base des méthodologies d'identification et d'évaluation des impacts et des risques aux dangers précédemment décrite, une analyse des impacts potentiels a été faite pour l'ensemble des sous-projets de la région de Maradi. Cette démarche a permis de mettre en liaison, les activités sources d'impact associées au projet de construction et ou réhabilitation des M à B et les éléments de l'environnement biophysique et humain des milieux récepteurs.

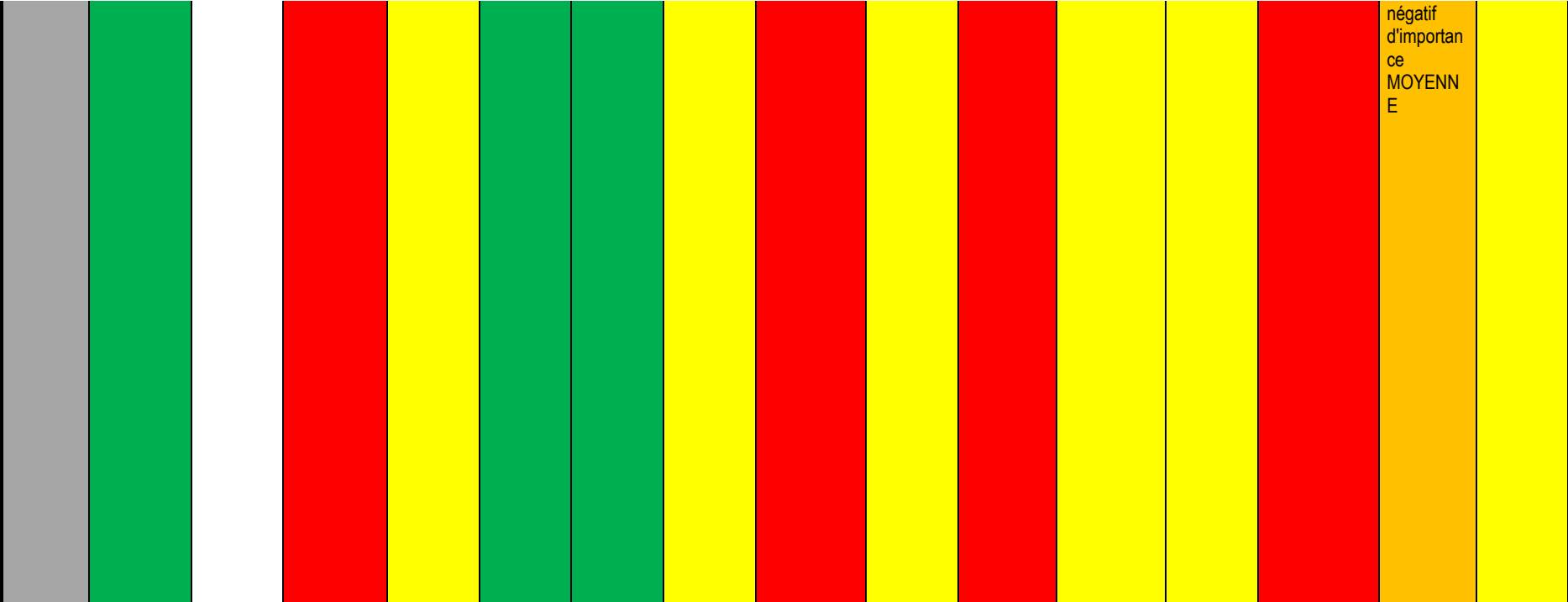
Ainsi, les résultats de cette évaluation et analyse de tous les impacts potentiels (positifs et négatifs) des travaux de construction/réhabilitation des marchés à bétail et construction d'infrastructures complémentaires sont présentés suivant les différentes phases du projet dans les tableaux 56, 57, 58 et 59 ci-dessous

Tableau 56: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Préparation

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être
Kara-Maradi II	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Impact négatif d'importance MINEURE	ND	Risque de destruction du couvert végétal existant. Au total 167 pieds seront potentiellement affectés - Impact négatif d'importance MAJEURE	Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de destruction de certaines infrastructures commerciales et bâtiments de services et des mosquées sur le site et aux alentours - Impact négatif d'importance MAJEURE	Risque de blessures et d'accidents négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque important de déplacement et ou destruction des biens (Hangars, boutiques, kiosques, mosquées, latrines) situés dans et aux alentours du M&B de Kara Risque de perte d'espace d'AGR; - Impact négatif d'importance MAJEURE Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs;	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

												<p>pendant les travaux</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p> <p>Risque de perturbation des activités des foires agrosylvopastoral lié à la relocalisation du Mab</p> <p>Impact Négatif d'importance moyenne</p>	<p>Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale;</p> <p>Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus</p> <p>Risque de conflits et violences - Impact</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger



Gabi	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque important de perturbation et ou destruction de l'habitat de la faune - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation et ou destruction partielle ou totale 104 pieds d'arbres situés dans l'emprise des travaux - Impact négatif d'importance MAJEURE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification localisée du paysage - Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEURE	ND	Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les homes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les homes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risques de perte agricole (mil, niébé et arachide) au cas où les travaux se feront en période hivernale Risque de perte de terres de cultures - Impact négatif d'importance MOYENNE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due à la pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

																	(menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; - Impact négatif d'importance MOYENNE	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Guidan Roundji	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif d'importance MINEURE	ND	Risque de perturbation du couvert végétal existant - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque d'aggravation d'érosion et des zones des ravinnement dans et aux alentours du site	Risque de réduction du potentiel disponible - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque négligeable de destruction des infrastructures (hangars, latrines et mosquée) sur le site - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les homes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les homes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte des biens notamment les hangars et boutiques - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de pertes de culture lié à la relocalisation du Mab Impact Négatif d'importance moyenne	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus	Risque de dégradation des mœurs et coutumes	Risque de dégradation de cadre de vie due à la pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes	Risque de toutes formes de violences
----------------	---	----	--	---	---	--	---	---	--	--	---	---	--	--	---	--	--	---	---	---	--------------------------------------

													(menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapés du au pertes d'espace ou des revenus - Impact négatif d'importance MOYENNE	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dakoro	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEURE	Perturbation ou destruction totale ou partielle de 122 pieds d'arbres sur site - Impact négatif d'importance MAJEURE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEURE		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les homes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les homes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte de terres - Impact négatif d'importance MOYENNE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences	Risque de dégradation des mœurs et coutumes - Impact négatif d'importance MOYENNE
--------	---	--	--	---	--	--	---	--	--	---	---	--	--	--	---

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

																<p>(menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale;</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Oursena	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif d'importance MINEURE	ND	Risque de destruction du couvert végétal existant. Un total de 23 pieds d'arbres risque d'être abattu ou perturbé lors des travaux. - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque négligeable de destruction des infrastructures (hangars, en paillote) sur le site et alentours - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGR - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due à la pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE
---------	---	----	--	---	---	---	---	--	--	---	--	---	---	--	---

														(menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus - Impact négatif d'importance MOYENNE	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Dankoulou	<p>Risque d'accentuation d'érosion hydrique</p> <p>Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	ND	<p>Risque de destruction du couvert végétal existant. Un total de 54 pieds d'arbres risque d'être abattu ou perturbé lors des travaux.</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de pénurie d'eau</p> <p>Risque de réduction du potentiel disponible</p> <p>Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Modification localisée du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR</p>	ND	<p>Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE</p>	<p>Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de perte de terrain de cultures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>Risque de toutes formes de violences</p>	<p>Risque de dégradation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>
-----------	--	----	---	--	---	---	---	----	---	--	---	--	--	---	---

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

														<p>(menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 57: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Construction

Phase de Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être
Kara-Maradi II	<p>Perturbation et modification de la structure de sol;</p> <p>Risque de stagnation des eaux ;</p> <p>Risque de production de déchets solides et liquides</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	ND	<p>Destruction complémentaire du couvert végétal restant ;</p> <p>Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles ;</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de réduction du potentiel disponible</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux ;</p> <p>- Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Modification continue du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Destruction de certaines infrastructures commerciales et bâtiments de services et des mosquées sur le site et aux alentours</p> <p>- Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents</p> <p>Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines</p> <p>- Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes ;</p> <p>Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes exerçant des petits commerces au niveau des chantiers</p> <p>Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes ;</p> <p>Recrutement des prestataires sous-traitants ;</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ;</p>	<p>Risque de dépréciation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ;</p> <p>Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

										<p>Pertes temporaires des revenus chez les vendeurs ambulants et les commerçants dont les hangars et boutiques seront déguerpis lors des travaux</p> <p>- Impact négatif d'importance Moyenne</p>			<p>Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapés du au pertes d'espace ou des</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

													revenus		
													- Impact négatif d'importance MOYENNE		
Gabi	<p>- Perturbation et modification de la structure de sol;</p> <p>- Risque de stagnation des eaux;</p> <p>- Risque de production de déchets solides et liquide ;</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEUR E</p>	<p>Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEUR E</p>	<p>Perturbation et ou destruction supplémentaire de la végétation restante ;</p> <p>Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles ;</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de réduction du potentiel disponible</p> <p>Risque de pollution des points d'eau par les déchets solides et liquides</p> <p>Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux</p> <p>- Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEUR</p>	<p>Modification continue du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEUR E</p>	<p>Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR E</p>	ND	<p>Risque de blessures et d'accidents</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines</p> <p>- Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes</p> <p>Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants;</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Pertes des champs de cultures</p> <p>Risque de destruction des cultures agricoles</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque d'abandon de la</p>	<p>Risque de dépréciation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ;</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

														scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

														d'espace ou des revenus - Impact négatif d'importance MOYENNE	
Guidan Roudjji	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque d'aggravation d'érosion hydrique; - Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif d'importance MOYENNE 	ND	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation et destruction supplémentaire des arbres restants lors des travaux; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles; - Impact négatif d'importance MINEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pénurie d'eau. Risque de réduction du potentiel disponible Risque de pollution des points d'eau Impact négatif d'importance MOYENNE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission de CO₂ par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic - Impact négatif d'importance MINEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MOYENNE 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation et ou destruction des installations commerciales et d'autres biens notamment bâtiments et hangars - Impact négatif d'importance MOYENNE 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'AGR pour les hommes et les femmes Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes exerçant des petits commerces au niveau des chantiers Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices - Impact positif d'importance MAJEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation et ou destruction des installations commerciales et d'autres biens notamment bâtiments et hangars - Impact négatif d'importance MOYENNE Risque de restriction d'accès aux commerces et 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dépréciation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Impact négatif d'importance MOYENNE

											Pertes temporaires des revenus chez les vendeurs ambulants et les commerçants dont les hangars et boutiques seront déguerpis lors des travaux - Impact négatif d'importance Moyenne		autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapés du au pertes d'espace ou des	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--

														revenus - Impact négatif d'importance MOYENNE	
Dakoro	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux; - Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEURE	Perturbation continue et supplémentaire de la végétation ; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles; - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de pénurie d'eau. Risque de réduction du potentiel disponible Risque de pollution des points d'eau par les déchets solides et liquides -Impact négatif d'importance MOYENNE	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic - Impact négatif d'importance MINEURE	Modification continue du paysage Impact négatif d'importance MINEURE	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEURE	ND	Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEURE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE	ND	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail	Risque de dépréciation des mœurs et coutume - Impact négatif d'importance MINEURE

														des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

															- Impact négatif d'importance MOYENNE	
Oursena	<p>- Perturbation et modification de la structure de sol;</p> <p>- Risque d'érosion hydrique;</p> <p>- Risque de production de déchets solides et liquides</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	ND	<p>Perturbation de reste de la végétation ;</p> <p>Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles;</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de réduction du potentiel disponible</p> <p>Risque de pollution des points d'eau par les déchets solides et liquides</p> <p>-Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Modification localisée du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Modification localisée du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Destruction de quelques infrastructures existantes</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riverraines</p> <p>- Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes ;</p> <p>Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes exerçant des petits commerces au niveau des chantiers</p> <p>Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p> <p>Pertes temporaires</p>	<p>Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes;</p> <p>Recrutement des prestataires sous-traitants;</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	ND	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ;</p> <p>Risques de travail des</p>	<p>Risque de dépréciation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ;</p> <p>Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	

											<p>des revenus chez les vendeurs ambulants et les commerçants dont les hangars et boutiques seront déguerpis lors des travaux</p> <p>- Impact négatif d'importance Moyenne</p>			<p>enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapés du aux pertes d'espace ou des revenus</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

														- Impact négatif d'importance MOYENNE	
Dankoulou	<p>- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque d'érosion hydrique; - Risque de production de déchets solides et liquides</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Perturbation de reste de la végétation ;</p> <p>Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les feuilles; - Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de réduction du potentiel disponible</p> <p>Risque de pollution des points d'eau par les déchets solides et liquides</p> <p>-Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux</p> <p>- Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Modification continue du paysage</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	ND	<p>Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines</p> <p>- Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes</p> <p>Développement des petits commerces pour les femmes restauratrices</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Création d'emplois complémentaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants;</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risques de perte des terres et champs de cultures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants</p>	<p>Risque de dépréciation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ;</p> <p>Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

														<p>mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Tableau 58: Evaluation et analyse des Impacts en phase de Fermeture et repli

Phase Repli Chantiers									
Nom du site	Environnement biophysique			Environnement socio-économique					
	Sol	Ressources en eau	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois
Kara-Maradi II	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et viratoires lors des travaux de dementellement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>
Gabi	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et viratoires lors des travaux de dementellement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

Guidan Roudji	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibratoires lors des travaux de démantèlement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>
Dakoro	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibratoires lors des travaux de démantèlement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

Oursena	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibratoires lors des travaux de démantèlement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>
Dankoulou	<p>Pollution des sols par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Pollution des eaux par les déchets solides et liquides et autres déversements accidentels d'hydrocarbures</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Nuisances sonores et vibratoires lors des travaux de démantèlement de chantier</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Rétrocession et renforcement des infrastructures pastorales et d'autres installations connexes</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Perte d'emplois ; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>

Tableau 59: Evaluation et analyse des Impacts en phase d'Exploitation et Fonctionnement des marchés

Nom du site	Phase Exploitation														
	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore et olfactive	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie/Bien-être et fonctionnement du marché
Kara-Maradi II	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché; Risque de contamination du champ de captage de la SEEN par les déchets solides et liquides d'animaux avec le risque des rejets d'une forte concentration en nitrate et nitrite Impact négatif d'importance	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	ND	Modification de l'ambiance sonore dû à l'animation du MAB Prolifération des nuisances olfactives - Impact négatif d'importance MOYENNE	Amélioration et renforcement des infrastructures pastorales et connexes et d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; Contribution au développement socio-économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicaps - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terrains voisins avec le stationnement des charrettes et autres animaux; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Impact positif d'importance

			e MAJEURE										n de la quiétude des habitations avoisinante s Risque de toutes formes de violences (menaces, viols et ou intimidation s) qui pourraient advenir lors l'exploitatio n du marché; - Impact négatif d'importan ce MOYENNE	MAJEURE Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Gabi	<p>- Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB;</p> <p>- Risque de stagnation des eaux;</p> <p>- Risque de production de déchets solides et liquides ;</p> <p>- Impact négatif MAJEURE</p>	ND	<p>Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ;</p> <p>Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ;</p> <p>Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux ;</p> <p>Risque de pénurie d'eau</p> <p>Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines)</p> <p>Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux</p> <p>- Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	ND	<p>Modification de l'ambiance sonore</p> <p>Prolifération des nuisances olfactives</p> <p>Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails</p> <p>Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux;</p> <p>Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché;</p> <p>Risques d'agressions et vols;</p> <p>Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de zoonose et d'autres infections</p> <p>Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes;</p> <p>Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes;</p> <p>Contribution au développement sociaux économique de la zone;</p> <p>Réduction du chômage chez les jeunes;</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Création d'emplois directs et indirects</p> <p>Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicapés</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ;</p> <p>- Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus</p> <p>Impact positif d'importance MOYENNE</p> <p>Risque de prostitution et de dégradation de mœurs;</p> <p>Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>Risque de toutes formes de violences</p>	<p>Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté</p> <p>Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage</p> <p>Amélioration de l'accès aux marchés à bétails</p> <p>Amélioration du cadre de vie des populations</p> <p>Renforcement des infrastructures pastorales de la commune</p> <p>Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux</p> <p>- Impact positif d'importance MAJEURE</p> <p>Risque de dégradation des mœurs et coutumes</p> <p>Risque de dégradation de cadre de vie due au</p>
------	--	----	--	--	---	----	---	--	--	--	--	--	--	--	--

												(menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Impact négatif d'importance MOYENNE pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Guidan Roudjji	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffage pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	ND	Modification de l'ambiance sonore	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicapés - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Impact positif d'importance MAJEURE Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au

												(menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MOYENNE	pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Dakoro	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	ND	Modification de l'ambiance sonore	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement social économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicapes - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus	Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes	Risque de toutes formes de violences	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de dégradation des mœurs et coutumes	Risque de dégradation de cadre de vie due au

												(menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Impact négatif d'importance MOYENNE pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Oursena	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffage pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	ND	Modification de l'ambiance sonore	Prolifération des nuisances olfactives	- Impact négatif d'importance MINEURE	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicapes - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Impact positif d'importance MAJEURE Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au

											(menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Impact négatif d'importance MOYENNE pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Dankoulou	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffage pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	ND	Modification de l'ambiance sonore	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicapés - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Impact positif d'importance MAJEURE	

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

												(menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Impact négatif d'importance MOYENNE	pollution et nuisances; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

5.5. ESTIMATION DE L'AMPLEUR DU RISQUE DE REINSTALLATION

D'une manière globale, les travaux prévus au niveau des sites du projet vont occasionner des perturbations voire même des pertes des terres et des cultures agricoles et ou des pertes de droit de jouissance pour les exploitants des terres agricoles ayant vendus leurs champs, surtout si les travaux se feront en saison pluvieuse. C'est ainsi, qu'une situation de l'occupation des emprises au niveau des sites des SP dans le cadre de cette évaluation afin d'inventorier tous les biens (s'ils existent). Egalement, une évaluation de la réinstallation a été faite au niveau des voies d'accès aux sites de MàB et sites d'emprunts et des carrières afin de déterminer le niveau de la mobilisation foncière en termes de nombre d'hectares affectés.

5.5.1. Profil foncier des différents sites

✓ Site de Kara maradi

. Pour le cas de Maradi, il s'agira d'une réhabilitation de l'ancien marché à bétails dont la sécurisation foncière du site n'est point un problème car appartenant à l'Arrondissement Communal II de Maradi. Ainsi, compte tenu qu'il s'agisse d'un ancien marché situé au cœur de la ville, il existe plusieurs infrastructures commerciales, économiques et administratives dans le site et à ses alentours qui seront affectées lors des travaux de réhabilitation dont un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) prendra en charge les pertes occasionnées. Il s'agit notamment de :

A l'intérieur du marché à bétail de Kara de Maradi :

- ✓ Quatre-vingt-un (81) personnes disposant de hangar en paillote, kiosque en tôle, des enclos en paillote et de terrains clôturés à l'aide de piquets et de cordes,
- ✓ Une (1) mosquée construite en matériaux définitifs ayant un hangar en tôle et un bloc de deux (2) latrines.
- ✓ Trois (3) aires de prières,
- ✓ Deux (2) blocs sanitaires constitués de huit (8) latrines et deux (2) blocs de latrines en chantier,
- ✓ Bloc administratif où siège le bureau de service communal d'élevage de Maradi II.

Aux alentours du marché à bétail de Kara de Maradi :

Pour ce qui concerne les biens situés aux alentours du marché à bétail de Kara de Maradi, il a également recensé les propriétaires de biens qui sont aux alentours dudit marché. Il s'agit des commerçants qui vendent les aliments bétails et d'autres articles. Ainsi, cinquante-sept (57) personnes disposent des kiosques et de hangars en tôle, métallique ou en paillote ont été inventoriés.

Ainsi, des déplacements physiques et économiques des biens des personnes seront effectués sur ce site. Ce qui affectera du coût l'ensemble de toutes les personnes qui seront concernées. A cet effet, il sera procédé à l'indemnisation des propriétaires ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises. Egalement, un site alternatif est prévu au niveau de Maradi afin de permettre la continuité des activités de MàB de Kara.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Kara Maradi concerne la superficie du site du MàB est de 5,36 ha et celle du site de relocalisation qui est de 4,02 ha.

✓ Site de Gabi

La situation de l'occupation de l'emprise faite dans le cadre de cette étude montre que le site choisi pour la construction du MàB de Gabi continue d'être exploité par les personnes suivantes :

- Koné Dan Malan : Mil et Niébé
- Mahaman Na-Abou : Mil et Niébé
- Moussa Bouzou : Arachide
- Sani Saâdou : Niébé et Sorgho

Ces personnes ont été déjà indemnisés comme l'atteste les documents relatifs à l'acquisition et la sécurisation foncière dudit site notamment l'attestation de détention coutumière n°01/2027 et l'attestation de vente n°009/VDTK/2017 délivrée respectivement le 9 janvier et 21 février 2017 par le chef du village de Dantakobo, Mr Mato Masko, président COFOB, l'attestation de donation n°01/CRGB/17 d'un terrain d'une superficie de 5 ha au PRAPS pour la construction du MàB, délivrée le 11 janvier 2017 par Mr le Maire de Gabi.

En effet, il faut noter qu'en dehors des impacts sur les terres de cultures, ce site n'empiète pas sur d'autres propriétés et aucun déplacement physique des résidents, des entreprises ou des installations communautaires ne sera fait. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance étant donné qu'ils ne vont plus mettre en valeur ces terres pour la production agricole, après la construction du marché à bétail. Néanmoins, ils pourraient continuer à exploiter ses champs jusqu'avant le démarrage des travaux.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Gabi concerne la superficie du site du MàB est de 4,71 ha.

✓ Site de Guidan Roumdji

.Pour le cas de Guidan Roumdji, il s'agira d'une réhabilitation de l'ancien marché à bétails avec une extension du côté de la devanture de MàB dont la sécurisation foncière du site n'est point un problème car appartenant à la Commune Urbaine de Guidan Roumdji selon l'acte de cession d'immeuble non-bâti n°264/CU/GR/2020 de la parcelle A de l'îlot 12 délivré par la Mairie le 10/03/2020. Il est à noter que la partie extension se situe dans le domaine de la Mairie et n'abrite aucune infrastructure. Ainsi, compte tenu qu'il s'agisse d'un ancien marché situé au cœur de la ville, il existe quelques infrastructures dans le site qui feront l'objet de réinstallation. Il s'agit d'une mosquée construite en banco, une boutique en banco et deux (2) cases de passage, un hangar en dur, Un (1) bloc de latrine en dur et des stands destinés à la vente d'animaux.

Ainsi, des déplacements physiques et économiques des biens des personnes seront effectués sur ce site. Ce qui affectera du coût l'ensemble de toutes les personnes qui seront concernées.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Guidan Roumdji concerne la superficie du site du MàB est de 4,8 ha et celle du site de relocalisation qui est de 2,38 ha.

✓ Site de Dakoro

Pour le cas de Dakoro, il s'agira d'un nouveau site qui appartient à la Commune Urbaine de Dakoro et dispose des documents de sécurisation foncière notamment l'attestation de dédommagement qui atteste l'indemnisation de 5,475 ha de Mr Moussa Ali, représentant la famille Ali Issideye par Mr Jaharou Ibrahim, Prefet de Dakoro et Maire par interim de Dakoro le 14 mars 2018. Ce terrain (Parcelle A, îlot 717) a été octroyé par le Prefet, Président de la Délégation Spéciale de Dakoro pour le besoin de la construction du marché à bétail de Dakoro.

Ainsi, sur ce site, il n'a été dénombré aucune habitation ou bâtiment. La seule activité exercée sur ce site est la culture de mil, d'oseille et de niébé par l'ancien propriétaire qui pourrait continuer à exploiter ses champs jusqu'avant le démarrage des travaux.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Dakoro concerne la superficie du site du MàB est de 4,63 ha.

✓ Site de Oursena

Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail appartient à la Mairie de Gadabedji qui l'a concédé le 05 février 2016 pour servir au site devant abriter le marché à bétail de Ourseina. Au niveau de ce site de 2,8 hectares, la situation de l'occupation du site montre la présence de huit (8) hangars en paillote et un (1) hangar en banco sur le site et vingt-quatre hangars (24) en paillote sur le site. Ainsi, un total de 31 hangars en paillote et 1 en banco seront affectés dont 19 propriétaires de ces hangars étaient présents lors du recensement pendant le passage de la mission (voir liste en annexe 7). Ces biens seront affectés de manière permanente pour la réalisation du nouveau marché à bétail. Dans ce processus d'acquisition mené par la mairie, toutes les parties prenantes ont été associées. Une copie de l'attestation de donation en bonne et due forme est présentée en annexe. Egalement, un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) prendra en charge les pertes occasionnées.

Ainsi, des déplacements physiques et économiques des biens des personnes sera opéré sur ce site. Ce qui affectera du cout l'ensemble de toutes les personnes qui seront concernées. Un site alternatif est prévu afin de permettre la continuité des activités de MàB de Ourseina lors des travaux.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Ourseina concerne la superficie du site du MàB est de 2,8 ha et celle du site de relocalisation qui est de 0,41 ha.

✓ Site de Dan Koulou

Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail appartient à la Mairie de Guidan Amoumoune qui l'a concédé pour servir au site devant abriter le marché à bétail de Dan Koulou. En effet, la Mairie a acheté ce terrain auprès de Mr Hamissou Ragi Yahaya Andi, Abdo Dan Amana, Amina Harouna et Charifi Rigo tous domiciliés à Dan Koulou. Ces personnes ont été déjà indemnisées comme l'atteste le certificat de vente ainsi que le mandat et état de paiement sont annexés au présent rapport (voir annexe 7). Tous ces documents datés, sont signés par les intéressés et les autorités communales et misent à la disposition du consultant.

En effet, il faut noter qu'en dehors des impacts sur les terres de cultures, ce site n'empiète pas sur d'autres propriétés et aucun déplacement physique des résidents, des entreprises ou des installations communautaires ne sera fait. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance étant donné qu'ils ne vont plus mettre en valeur ces terres pour la production agricole, après la construction du marché à bétail. Néanmoins, ils pourraient continuer à exploiter ses champs jusqu'avant le démarrage des travaux.

Pour la voie d'accès au site de MàB de Dan Koulou, les biens qui seront affectées par les travaux d'aménagement appartiennent à deux (2) personnes physiques et un Service élevage appartenant à l'Etat. Ces biens affectés sont constitués par un (1) équipement public (le service de l'élevage), des maisons avec mur de clôture en banco, des parcelles avec des clôtures en paillote et appartiennent respectivement au domaine public de l'Etat, à Mr Kabirou Kébi et Mr Issaka Habou.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Dan Koulo concerne la superficie du site du MàB est de 2,8ha.

5.6. ANALYSE DE LA SITUATION DE L'OCCUPATION DE L'EMPRISE

5.6.1. SITUATION DE L'OCCUPATION DES EMPRISES DES SITES DU PROJET

L'analyse sur la situation de l'occupation de l'emprise des sites du projet dans la région de Maradi a conclu que la construction ou réhabilitation des marchés à bétail occasionnera directement ou indirectement la zone d'influence du projet lors de la libération de l'emprise. Cela se manifeste par des perturbations d'activités génératrices de revenus, des pertes d'actifs agricoles, d'habitat et des déplacements économiques pour les populations environnantes surtout en phase de préparation et construction.

En effet, cette analyse a permis de constater qu'il existe plusieurs activités s'opérant dans certains sites ou à ses alentours et qui pourraient être touchés lors de travaux de libération des emprises. Il s'agit de perte de terres agricoles et/ou accès à la terre, de perte de structures ou d'infrastructures commerciales, perte des arbres, perte de revenus, etc.

Des inventaires des biens ont été réalisés (sur la base d'une fiche proposée par le promoteur et comportant les informations nécessaires pour établir la situation de référence pour chaque personne qui pourrait être affectée par le Projet) au niveau de chaque site afin de recenser et déterminer de façon précise le nombre de personnes touchées par le projet, peu importe le type de déplacement (qu'il soit économique et/ou physique). Cela a permis d'identifier l'ensemble des biens et des Personnes Affectées par site du projet.

Ainsi, ces impacts potentiels seront dans la mesure du possible évités et/ou minimisés et si les impacts ne peuvent pas être évités ou même minimisés, des mesures seront développées afin d'atténuer ces impacts. Toutes pertes ou impacts seront compensés à leur juste valeur tout en suivant la législation nationale et les normes de la Société Financière International (SFI) ainsi que les lignes directrices du MCA et cela conformément au planning prévisionnel d'exécution d'activités des travaux de construction des MAB. En effet, toutes les activités de réinstallation et relocalisation seront programmés dans la période du lancement de l'appel d'offre et attribution des marchés en tenant compte du démarrage des activités prévues dans le planning prévisionnel des travaux. Cette période n'affectera pas la durée des travaux prévue dans le planning initial comme le montre le tableau 60 ci-dessous.

Tableau 60: Planning d'activités des travaux de réhabilitation et ou construction des MAB

PERIODE	Période de lancement d'appel d'offres et attribution des marchés				premier mois				deuxième mois				troisième mois				quatrième mois				cinquième mois				sixième mois				septième mois				huitième mois				neuvième mois				Dixième mois							
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4				
INSTALLATION ET MOBILISATION	Activités de réinstallation				Relocalisation sur les sites alternatifs/2e site des marchés à réhabiliter (Kara Maradi, Gidan Roundji et Oursena)				Sondage, étude technique, amené du matériel																																							
PHASE ADUCTION D'EAUX (FORAGE - EQUIPEMENTS- OUVRAGES HYDRAULIQUES)																																																
PHASE AMENAGEMENT DU TERRAIN ET (PLATE FORME ET AMENAGEMENT AUTOUR DU MARCHÉ)																																																
PHASE CONSTRUCTION DES OUVRAGES																																																

NB: Les activités de réinstallation et recalisatio n seront progammés dans la période du lancement de l'appel d'offre et attribution des marchés en tenant compte du démarrage des activités prévu dans le planning prévisionnel des travaux. Cette période n'affectera pas la durée des travaux prévue dans le plannng initial

Ainsi, les résultats de cet inventaire donnent la situation suivante :

Les travaux pourraient occasionner des perturbations voire la destruction même d'activités commerciales génératrices de revenus, des bâtiments, des pertes d'actifs agricoles, et des déplacements économiques au niveau de certains sites du projet surtout pour les sites de MàB à réhabiliter. C'est le cas par exemple du MàB de Kara de Maradi et celui de Guidan Roudji qui sont concernés par la réhabilitation dont les travaux pourraient affectés les infrastructures existantes, la restriction d'accès à ces infrastructures et autres sources des revenus.

Marché Kara de Maradi II : A ce niveau, les inventaires ont permis de recenser quatre-vingt-un (81) personnes disposant de hangar en paillote, kiosque en tôle, des enclos en paillote et de terrains clôturés à l'aide de piquets et de cordes (photos ci-dessous). La liste de toutes les personnes affectées est présentée en annexe 7.



Photo 29: Exemple de hangar en paillote et enclos recensé sur le MàB de Kara

Aussi, il est inventorié des infrastructures à démolir et des infratstructures à conserver. Parmi les infrastructures à conserver on dénombre :

Un (01) Bureau agent vétérinaire, Un (01) Local gardien, Une (01) Mosquée construite. (Voir photos ci-dessous)., Deux aires (02) de prières, Quatre (04) Portail d'accès, Deux (02) Bornes fontaines, Un (01) Puisard, Un (01) Magasin en tôle, Un (01) Hangar métallique Un (01) Bloc latrine



Photo 30: Mosquée construite en matériaux définitif

Parmi les infrastructures à démolir, on dénombre : Une (01) Aire de prière, Deux (02) Portails d'accès ,Deux (02) Bloc latrine ,Six (06) Hangars métalliques ,Deux (02) Sanitaires inachevées,Trois (03) Abreuvoirs ,Un (01) Puisard .

La localisation de ces infrastructures a été matérialisé sur le plan de démolition et de conservation joint en annexe Pour ce qui concerne les biens situés aux alentours du marché à bétail de Kara de Maradi, il a également été recensé les propriétaires de biens qui sont aux alentours dudit marché. Il s'agit des commerçants qui vendent les aliments bétails et d'autres articles. Ainsi, cinquante-sept (57) personnes disposent des kiosque et hangar en tôle, métallique ou en paillote ont été inventoriés (voir photos ci-dessous).



Photo 31: Inventaire des biens au tour du marché à bétail de Kara Maradi

Marché à Bétaills de Guidan Roudji : Dans ce marché, il est inventorié une mosquée construite en banco, une boutique en banco et deux (2) case de passage, un hangar en dur, Un (1) bloc de latrine en dur et des stands destinés à la vente d'animaux comme l'illustrent les photos suivantes :



Photo 32: Hangars et Latrines en matériaux définitifs et Mosquée en banco et hangar en paillote sur le site de Guidan Roudji

- Les travaux pourraient occasionner des pertes possibles de terres lors de la construction des voies d'accès à certains sites notamment le Site de Guidan Roundji, Oursena, Dan Koulou et celui de Dakoro dont les pertes potentielles évaluées s'élèvent à 0,83 hectares de superficies des terres. Une étude complémentaire en cours de lancement évaluera de manière précise l'ampleur de la réinstallation au niveau de ces emprises.
- Les travaux pourraient occasionner des pertes des cultures agricoles et ou des pertes de droit de jouissance pour les exploitants des terres agricoles ayant vendus leurs champs, surtout si les travaux se feront en période hivernale. Les photos ci-dessous illustrent l'exemple de type d'exploitation au niveau de certains sites.

Marché à Bétails de Gabi : Le site de MâB de Gabi appartient à la Mairie qui a déjà indemnisés toutes les propriétaires comme l'atteste les documents relatifs à l'acquisition et la sécurisation foncière dudit site notamment l'attestation de détention coutumière n°01/2027 et l'attestation de vente n°009/VDTK/2017 délivrée respectivement le 9 janvier et 21 février 2017 par le chef du village de Dantakobo, Mr Mato Masko, président COFOB, l'attestation de donation n°01/CRGB/17 d'un terrain d'une superficie de 5 ha au PRAPS pour la construction du MâB, délivrée le 11 janvier 2017 par Mr le Maire de Gabi.

La situation de l'occupation du site montre que le site est présentement exploité par quatre (4) personnes (tableau 61) qui sont des anciens propriétaires de ces champs et sont les suivantes :

Tableau 61: Liste des Exploitants sur le site

Noms et Prénoms	Type de spéculations
Koné Dan Malan	Mil et Niébé
Mahaman Na-Abou	Mil et Niébé
Moussa Bouzou	Arachide
Sani Saâdou	Niébé et Sorgho

Les photos ci-dessous illustrent la situation d'occupation du site ainsi que les différentes spéculations cultivées par ces exploitants.



Photo 33: Situation d'occupation du site de Gabi (Culture de mil, niébé et arachide)

Marché à Bétails de Dan Koulou : Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail appartient à la Mairie de Guidan Amoumoune qui l'a concédé pour servir au site devant abriter le marché à bétail de Dan Koulou. En effet, la Mairie a acheté ce terrain auprès de Mr Hamissou Ragi Yahaya Andi, Abdo Dan Amana, Amina Harouna et, Charifi Rigo tous domiciliés à Dan Koulou. Ces personnes ont été déjà indemnisées comme l'atteste le certificat de vente ainsi que le mandat et état de paiement qui sont annexés au présent rapport (voir annexe 8). Ainsi, la situation de l'occupation de l'emprise montre que les occupants de terrains sont les anciens propriétaires terriens Les principales cultures sont le mil et le niébé, (voir photo ci-dessous)



Photo 34: Une vue de la culture de mil et niébé sur le site de Dankoulou

Marché à Bétails de Dakoro : Dans le cadre de cette mission, l'équipe du consultant AGEGRHAU a fait la situation de toutes activités exercées sur le site. Ainsi, la mission n'a dénombré aucune habitation sur le site. La seule activité exercée sur ce site est la culture de mil, d'oseille et de niébé par l'ancien propriétaire.

Marché à Bétails de Oursena : L'occupation du nouveau site de MâB de Ourseina a connu une évolution, en effet, après son identification une partie a été clôturée par la mairie qui a transféré les activités de l'ancien MâB sur le nouveau site. Ainsi, la situation de l'occupation du site faite au passage de la mission présente les informations suivantes : huit (8) hangars en paillote et un (1) hangar en banco sur le site et vingt-quatre hangars (24) en paillote sur la partie où il y a la possibilité d'extension. Ainsi, un total de 31 hangars en paillote et 1 en banco seront affectés dont 19 propriétaires de ces hangars étaient présents lors du recensement pendant le passage de la mission (voir liste en annexe 7). Les photos ci-dessous illustrent les types des hangars dans le marché.



Photo 35: Un aperçu des hangars sur le site de Oursena

Avec le démarrage des travaux d'aménagement, il sera délocalisé toutes les activités du MâB vers le site alternatif qui est l'ancien marché à bétails près du marché hebdomadaire.

- **ASPECTS FONCIERS ET REINSTALLATION SUR LA VOIE D'ACCES AU SITE DE MAB ET SITES D'EMPRUNTS ET DES CARRIERES** Voies d'accès aux sites de MâB de Dan Koulou

Les études engagées par MCA-Niger pour la préparation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), l'Avant-Projet Détaillé (APD), des documents pour l'appel d'offres, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (EIES/PGES) pour la construction et la réhabilitation des Marchés à Bétail (MAB) dans

la région de Maradi ont relevé, la nécessité de prendre en compte dans le projet l'aménagement de la voie d'accès au site du marché à bétail de Dan Koulou et d'identifier dans l'optique de l'intégration au projet, les impacts collatéraux négatifs qui pourraient être générés lors des différentes phases des activités des MAB..

Ces impacts sont ceux relatifs à l'utilisation de la voie d'accès menant au site du marché à bétail de Dan Koulou. En effet, des informations sur cette voie sont collectées à travers l'identification physique, la caractérisation environnementale et sociale le long du tronçon. Les travaux de l'aménagement et la construction impactent les propriétés de certaines personnes notamment quelques installations constituées des équipements publics (le service de l'élevage), des maisons avec mur de clôture en banco, des parcelles avec des clôtures en paillote situés sur l'emprise du tracé qui seront concernés. Les propriétaires de ces équipements ont été identifiés recensés et informés des éventuels travaux. Ils sont tous des hommes dont l'âge se situe entre 40 et 50 ans (tableau 62 et photo 36).



Photo 36: Aperçu de l'occupation de sol de la voie d'accès (à gauche deux maisons et à droite le service de l'élevage de Dan Koulou).

Source : mission terrain, décembre 2021.

En effet, lors de la mission terrain réalisée dans le cadre de cette étude, aucun acte de détention de propriété n'a été présenté au consultant ni par les propriétaires des maisons d'habitation, ni par le représentant de l'Etat et des collectivités pour les équipements publics (tableau 62). Toutes ces PAPs ont été informées et ils adhèrent au projet de construction de la voie d'accès et acceptent les éventuels potentiels impacts qu'engendrera les travaux ainsi que le principe d'indemnisation.

Tableau 62: Liste de propriétaires des hangars sur l'emprise de la voie d'accès au MâB de Dan Koulou.

Site	Personnes/biens Affectés	Type bien	Caractéristiques de la partie affectée	Sexe	Statut	Age
Dan Koulou	Service élevage	Parcelle clôturée en mur mixte (sous bassement en agglos et grillage	Les deux côtés du mur seront démolis pour élargir l'emprise afin d'assurer la visibilité sur une longueur totale de 10 ml.la	NA	Domaine public de l'Etat	NA

Site	Personnes/biens Affectés	Type bien	Caractéristiques de la partie affectée	Sexe	Statut	Age
		en élévation)	superficie de la parcelle affectée est de 12 m2, sur un total de 2500 m2			
	Kabirou Kébi	Mur de clôture en banco	Décalage de 0,50 m du muren banco pour élargir l'emprise de la voie. Il faut noter que la clôture est en ruine, la maison d'habitation étant en abandon. La partie de la parcelle affectée est de 10m2 sur un total de 200m2	M	Propriétaire	47
	Issaka Habou	Mur de clôture en tige de mil	L'élargissement de la voie de 1 ml sur une longueur de 21 ml va occasionner une perte d'espace de 21m2 sur une superficie totale de 500m2.	M	Propriétaire	50

▪ **Voies d'accès aux sites d'emprunts et des carrières**

Il a été privilégié dans le cadre de cette étude, d'utiliser les anciens sites d'emprunts et des carrières qui ne sont pas très loin des sites du projet. Ainsi, tous les sites d'emprunts et des carrières identifiés dans le cadre du projet sont des anciens sites exploités ou en cours d'exploitation.

En ce qui concerne les voies d'accès à ces sites, il existe déjà des voies à leurs accès.

Par conséquent, ce projet de construction et ou réhabilitation de MàB compte utiliser et exploiter ces anciens sites et voies d'accès afin de minimiser la réinstallation.

VI. **PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES)**

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un cadre de gestion des activités pour une mise en œuvre efficace et efficiente des différentes mesures proposées pour une intégration effective des préoccupations environnementales et sociales. Il décrit les mesures requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs ou pour accroître les impacts positifs.

Il consiste à faire respecter les engagements environnementaux et sociaux du projet.

Ainsi, ce PGES élaboré dans le cadre du projet objet de cette étude est articulé autour des programmes ci-dessous :

- ✓ le programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en œuvre ;
- ✓ le programme de surveillance environnementale ;
- ✓ le programme de suivi environnemental ;
- ✓ le programme de renforcement des capacités des acteurs.

6..1 PROGRAMME D'ATTENUATION ET/OU DE BONIFICATION DES IMPACTS ET MODALITES DE LEUR MISE EN OEUVRE

6.1.1 Mesures d'ordre general applicables à l'ensemble des sites

Afin d'atténuer les impacts du projet de construction des cinq (5) marchés à bétail dans la région de Dosso et dans un souci de permettre aux travaux de mieux s'intégrer dans leur environnement, des mesures d'ordre général doivent être appliquées sur les plans biophysique et humain. En effet, ces mesures contribueront à la bonne marche et la réussite des travaux. Elles consistent à :

- Information, sensibilisation et implication des tous les acteurs avant le démarrage des travaux ;
- Mettre en place un système adéquat et efficace de gestion de déchet lors de l'exploitation du Marché à Bétail (MàB) ;
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers ;
- Etablir un règlement intérieur de chantier conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- Assurer la permanence du trafic et l'accès des populations riveraines pendant les travaux ;
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;
- Installer des panneaux de signalisation et des ralentisseurs sur le corridor de transport des matériaux ;
- Organiser les activités du chantier en prenant en compte les nuisances (bruit, poussière) et la sécurité de la population environnante ;
- Stabilisation des voies périphériques et leur profilage pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales vers son exutoire naturel
- Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté à l'intérieur du marché à bétail pour non seulement stabiliser le site mais aussi pour empêcher les infiltrations et lutter contre la pollution des eaux ;
- Récupérer les huiles de vidanges des différents véhicules dans des fûts pour être recyclées ;
- Eviter tout rejet d'eaux usées, déversement accidentel ou non d'huile usagée et déversement de polluants sur les sols, dans les eaux superficielles ou souterraines, dans les égouts, les fossés de drainage, etc. ;
- Clôturer et mettre un dispositif de protection de l'ensemble du MàB ;
- Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale (population et entreprises locales) lors des travaux notamment l'emploi des femmes et des jeunes sur la base du PIGIS du MCA;
- La promotion de l'emploi pour les femmes et les jeunes en respect avec les dispositions réglementaires ;
- Disposer des autorisations nécessaires (abattage, réalisation de forage, prélèvement des matériaux de carrière et zones d'emprunt) en conformité avec les lois et règlements en vigueur notamment pour la coupe des arbres, les prélèvements d'eau et/ou l'exploitation des carrières d'emprunt ;
- Vérification de la conformité des prestataires vis-à-vis de la réglementation nationale ;
- Inclusion des mesures environnementales et sociales dans le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Acquiescement préalable des taxes d'abattage sur les sites de MàB et long des emprises des voies d'accès (si applicable) ;

- Doter la base vie/Chantier d'équipements sanitaires et des installations appropriées. L'Entreprise utilisera une partie du site du marché compte tenu de la taille du chantier.
- Elaboration et la soumission d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier par l'entreprise adjudicatrice avant le début des travaux à soumettre au BNEE pour validation conformément à la réglementation

6.1.2 Mesures techniques

- Repliement de chantier après nettoyage du chantier et régalage des produits de déblais hors emprise et zones d'emprunt et toutes sujétions de mise en état du terrain tel que trouvé avant les travaux
- Réalisation de déblai mis en dépôt définitif (purge)
- Réalisation de déblai mis en remblai
- Réalisation de remblai ordinaire en tout venant
- Clôture intégrale du site en mur mixte (mur en béton plus grille) et les 4 entrées aménagées
- Aménagement des parkings gros porteurs, petits véhicules et les charrettes
- Réalisation de remblai latéritique compacté à l'OPN provenant de zones d'emprunt
- Réalisation de remblai latéritique compacté autour du marché à bétail
- Réalisation de fossés latéraux de pistes
- Réalisation de gabions semelles au niveau des sites de MaB)
- Traitement de koris
- Réalisation de bordure en béton préfabriquée type T1 y compris béton de pose et calage et peinture
- Réalisation de bordure en béton préfabriquée type T2 y compris béton de pose et calage et peinture
- Raccordement (Canalisation et bornes fontaines) en eau potable du site de relocalisation du marché à bétail

6.1.3 Mesures sociales

- Renforcement des capacités des femmes sur l'autonomisation, Leadership, Vie associative par des formations/Information et de sensibilisations
- Création d'un comité de gestion inclusif (participation d'au moins 25% des femmes et 15% de jeunes dans le comité de gestion) du futur MàB;
- Sensibilisation sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ;
- Intégration des magasins de vente d'aliment bétail et intrants zootechnique dans la conception du Projet ;
- Organisation du MàB en fonction des espèces d'animaux ;
- ; Prioriser la main d'œuvre locale dans le processus de recrutement ;
- Indemniser les personnes affectées ;
- Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes conformément à celui MCA-Niger.

Les tableaux 63a, 64b et 65 qui suit constituent le programme d'attenuation et/ou de bonification des impacts pour les M à B et la voie d'accès de Dan Koulou et modalités de leur mise en oeuvre.

Tableau 63a: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts des Projets de la Région de Maradi- MàB ainsi que les modalités de leur mise en œuvre

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
Préparation/Construction	Sol	- Perturbation de la structure	- Remise en état du site après les travaux	- BN EE et les parties concernées	- Etat des sites après les travaux de remise en état	- PM	- PM	- PM
- Mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD)			- PGD mis en œuvre		- 1 500 000	- 1 500 000	- 1 500 000	
- Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation			- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier		- 300 000	- 300 000	- 300 000	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> des déchets à la base - Récupération de tous les déchets spéciaux (emballages et bidons vides des peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement) - Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantités des déchets évacués - Nombre de séances organisés - Thèmes développés Nombre d'employés concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de koris et ravines de Guidan Roundji - Effectuer les mouvements des engins sur des surfaces circonscrites ; - Aménager des aires de stockage de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ; - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier - Procéder à l'évacuation des eaux usées des chantiers dans des fosses septiques bien aménagées ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Superficie traitée - Etat des sites après travaux - Nombre d'aires aménagés - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - PM - Clauses env. - Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			- Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.)		- Nombre d'aires délimitées et respectées	- PM -	- PM	- PM
		- Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures		- Nombre d'entretiens	- PM - Clauses env.	- PM - Clauses env. -	- PM - Clauses env. -
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique		- Etat de surface après travaux - Nombre d'hectare traité	- Clauses env. -	- Clauses env. -	- Clauses env. - PM (Marchés des travaux)

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Site de Guidan Roundji: Traitement de koris et ravines 					
	Qualité de l'Air	<ul style="list-style-type: none"> - Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage du chantier en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des matériaux - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne - Bâche visible sur les camions transportant les latérites - Nombre d'entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> émissions atmosphériques polluantes - Arrêt des travaux en cas des vents forts - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MÀB en dehors des périodes de vents forts - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de vitesse de vent - Fréquence d'arrosage - Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. -
	Ressource en Eau	- Utilisation/Consommation de l'eau	- Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage		- Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'autorisation et raccordement des MàB de Kara et Guidan Roundji au réseau d'approvisionnement en eau de la SEEN ; - Disposer d'autorisation de construction et équipement des forages pour la mise en place des systèmes d'approvisionnement autonome pour le besoin en eau des MàB de Gabi. 		<p>Autorisation de raccordement du MàB au réseau</p> <p>- Autorisation de construction</p>	<p>- PM</p> <p>- Marché des travaux</p>	<p>- PM</p> <p>- Marché des travaux</p>	<p>- PM</p> <p>- Marché des travaux</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un système autonome d'approvisionnement en eau pour le besoin en eau du MàB de Gabi, en phase des travaux et d'exploitation et pour les populations riveraines - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des MàB ; - Faire un suivi régulier sur l'ensemble des sites de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques 		<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes autonomes d'approvisionnement en eau réalisés - Quantité prélevée - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - 1 000 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage Gabi) en vue de proposer des mesures idoines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse), - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier - Sensibiliser les employés en gestion des déchets ; 		<p>mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des des réceptacles (poubelles) placés - Nombre des sanitaires placés - Nombre des 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - Clauses env. - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs en gestion rationnelle de l'eau ; - Tenir compte de la topographie - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. - Mettre en place par l'entreprise des poubelles pour collecter et éliminer les déchets issus 		<ul style="list-style-type: none"> séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Etat de la topographie - Système de gestion des déchets mis en place - Nombre des poubelles placées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>des travaux pour éviter la pollution ponctuelle des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de vidanges des différents véhicules dans des futs pour être recyclées - Stabilisation des voies périphériques et leur profilage pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales vers son exutoire naturel 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'endroits aménagés - Quantité d'huiles récupérées et recyclées - Etat des voies après aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env
			- Mise en œuvre d'un PGD		- PGD élaboré	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		- Risque de pollution par les déchets			et mis en œuvre			
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du chantier des bacs labellisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base - Sensibilisation des employés en gestion des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bacs labellisés mis à la disposition du chantier - Nombre de séances organisées - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des arbres qui seront coupés avant le démarrage des travaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres (par espèces) recensés 	- PM	- PM	- PM
			<ul style="list-style-type: none"> - Paiement de la taxe d'abattage des arbres et la mise à disposition des bois abattus aux populations riveraines. - 		<ul style="list-style-type: none"> - Montant de la taxe payée 	- PM	- PM	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>- Site de Kara-Maradi : Réalisation et entretien de 134 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB;</p> <p>- Site de Gabi : Réalisation et entretien de 83 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB</p> <p>- Site de Guidan Roundji : Réalisation de 104 plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB</p>		<p>- Nombre des plants plantés</p> <p>- Nombre des plants plantés</p> <p>- Nombre des plants plantés</p>	<p>- 2 010 000</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>- 1 245 000</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>- 1 560 000</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions polluantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arrêts observés à cause de vent fort - Etat des engins du chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Implication de service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. -
	Paysage	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ; - Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; - Entretien des actions d'aménagements paysagers 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du paysage - Etat des sites après travaux - 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses env. Clauses env. Clauses env. Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses env. Clauses env. Clauses env. Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses env. Clauses env. Clauses env. Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			notamment des plantations déjà réalisées ou en cours.		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés 			

	Sécurité/santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du projet - Dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, 	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boîte à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env.
--	----------------	--	---	---	---	---	---

			<p>lunettes etc.), leur port obligatoire en cas de nécessité</p> <p>- Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC)</p> <p>- Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques de glissade et des blessures</p> <p>- Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs du projet sur la sécurité routière</p>	<p>contient</p> <p>- Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés</p> <p>-</p> <p>- Nombre et type d'EPI mis à la disposition</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- 1 000 000</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- 1 000 000</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- 1 000 000</p> <p>- PM</p>
--	--	--	---	--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA - Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ; - Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers - Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des nourrissons des femmes travailleuses allaitantes. 	<ul style="list-style-type: none"> on des travailleurs - Type d'équipements de protection collective placés sur le cha 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 250 000 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 250 000 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 250 000 250 000
--	--	--	---	--	---	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger leur port pendant les travaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat du chantier - Nombre de séances menées - Thèmes développés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	---	---	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé au travail, et protection de l'environnement. - Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire. - Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env.
--	--	--	--	---	--	--	--

			<p>état de fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les femmes travailleuses allaitantes - Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à leur santé et à celle du fœtus. 		<p>nées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées ; - Mesures de prévention inst 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	---	--	---	--	--	--

					<p>aur ées</p> <p>- No mbr e d'es pac e am éna gé</p> <p>- No mbr e des trav aille urs con cer nés ;</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p>
--	--	--	--	--	--	---	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Présence de boiterie à pharmacie

- Nombre des travailleurs ayant

					les EPI			
					- No mbr e de séa nce s me née s			

					<ul style="list-style-type: none">- Existence d'un règlement intérieur- Respect d'horaires de travail			
--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Res
pect
du
Gen
re

- Res
pect
du
cod
e de
trav
ail

-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit) - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Etat des engins du chantier - Nombre de séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des opportunités pour les entreprises locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non qualifiée dans le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au projet - Achat des produits et services disponible localement 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées localement - Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		<ul style="list-style-type: none"> du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au développement de l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM
		<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et ne doit pas se faire sur la base des caractéristiques personnelles comprennent le 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de travail des enfants mineurs ; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; - - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicap au pertes 	<p>sexe, la race, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre et l'amélioration de leurs revenus,</p> <p>-</p> <p>- Respect du code de travail</p> <p>- la prévention du harcèlement sexuel notamment les avances sexuelles non désirées ; les demandes de faveurs de nature sexuelle ; le harcèlement verbal ou</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - Clauses env - - 250 000 - Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - Clauses env - - 250 000 - Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - Clauses env - - 250 000 - Clauses env

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		<p>d'espace ou des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits et violences 	<p>physique de nature sexuelle ; les remarques offensantes en relation avec le sexe d'une personne, en raison de son orientation sexuelle ou de la non-conformité avec les stéréotypes sexistes, la prévention de la dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ; - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre 		<ul style="list-style-type: none"> - Age des personnes recrutées - Nombre de séances de sensibilisation - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB 			

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la création des AGR et d'accompagnement - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. - Prévention de la perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables - Eviter toutes les formes de 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et formes de violences 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ;</p> <p>- Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ;</p> <p>- Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ;</p> <p>- Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les</p>		<p>- Nombre et type d'AGR créée</p> <p>- Nature d'accompagnement</p> <p>- Dispositif de prévention et règlement des conflits</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ;</p> <p>- Renforcer les capacités des agents dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes</p> <p>- Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes;</p> <p>- Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités</p>		<p>- Quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>- Nombre et formes de violences évitées</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			dans les questions relatives au TIP		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'accompagnement - Nombre de risque de conflits et violences évitée - Nombre des séances réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées 			

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					- Nombre des agents formés et outillés			
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	- Risque des pertes des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitation d'accessibilité pendant la phase de travaux....	- Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation, - Minimiser autant que possible les déplacements physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que		- Nombre des séances réalisées - Nombre des biens déplacés	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées 		<ul style="list-style-type: none"> - PV d'indemnisation - Nombre d'acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les travaux se feront pendant l'hivernage. 		<ul style="list-style-type: none"> - PARS ou PRME élaboré - Etat de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. -
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépravation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Protection des travailleurs et des populations 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - - Heures d'ouverture et de fermeture de MàB 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> riveraines contre les accidents et les blessures, - Achat des produits et services locaux, - Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs. - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et priorisation lors du recrutement, 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents enregistrés - Quantité des produits locaux achetés - Nombre d'emplois créés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>la main d'œuvre locale non qualifiée</p> <p>Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes</p>		<p>- Nombre des prestataires locaux recrutés</p> <p>- Quantité des bois retrocedés</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>-</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>-</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>-</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
Repli chantier	- Sol	- Pollution des sols par les déchets solides et liquides;	<ul style="list-style-type: none"> - le démantèlement des équipements selon les règles de l'art, - la remise en parfait état des sols notamment au niveau des emprunts et carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les déchets solides et autres objets encombrants ; - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air, - l'évitement des fuites ou 	- B N E E et les pa rti es co nc er né es	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements démantelés - Etat de sols après travaux - Nombre de suspensions des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. - 1 500 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. - 1 500 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. - 1 500 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en</p>					

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			œuvre à cet effet.					
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. - la suspension des travaux en période de vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosages - Type de démolition appliquée - Nombre de suspension des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none"> - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors 		<ul style="list-style-type: none"> - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> PM 	<ul style="list-style-type: none"> PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.					
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : la rétrocession de certaines infrastructures et la capitalisation de celles déjà existantes		- Nombre d'infrastructure rétrocedée - Nombre d'infrastructure capitalisée	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	- Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; la mise en place des boîtes à pharmacie sur le chantier - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail élaboré - la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et - l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>COVID 19 sur le chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté autour du marché à bétail afin de faciliter la circulation et constitué en même temps des parkings pour les camions, les véhicules, les motocyclistes et les charrettes au niveau du MaB de Kara - 		<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 mises 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Marchés des travaux

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					<p>en place sur le chantier</p> <p>- Superficie remblayée</p>			
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactives de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), - la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers dotés - Planning de déplacement des camions - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 					
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Perte d'emplois; - Augmentation du taux de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droits et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accomp 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			dans la zone du projet		agnement reçu			
Exploitation	Sol	- Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) Mise en place des poubelles pour assurer le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ;	- B N E et le s p a r t i e s c o n c e	- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Nombre des poubelles mises en place - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes	- 1 500 000 - PM - 250 000	- 1 500 000 - PM - 250 000	- 1 500 000 - PM - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
				r n é e s	concernés - Thèmes développés			
			<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des installations de gestion des déchets - Qualité des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins pour éviter les éventuelles fuites des huiles et d'hydrocarbures), - Formation des gestionnaires de M&B sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux 		<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de composte - Etat des engins - Nombre des gestionnaires formés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Marchés des travaux

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			provenant de la décomposition anaérobique de ces déchets animaux		- Nombre des fosses et ouvrages construits - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	- PM	- PM	- PM
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	- la gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobique de		- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Etat des engins	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM -	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> ces déchets animaux, - Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places; 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos et autres places 			
	Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution/contamination par les déchets solides et liquides qui seront générés - Baisse du potentiel en eau disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan de gestion des déchets qui seront générés au niveau de MÀB - Analyse et suivi de la qualité des eaux pour s'assurer de leur conformité aux normes de rejet des déchets dans le milieu naturel édictées par 		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Résultat d'analyse et de suivi de la qualité des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM(Cf mesures sur le sol) - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM(Cf mesures sur le sol) - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM(Cf mesures sur le sol) - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>l'arrêté n° 000343 MSP/SG/DG SP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des gestionnaires de MÀB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Maintien des engins du projet en bon état de 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construits 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>fonctionnement pour éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures</p> <p>- Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté à l'intérieur du marché à bétail pour non seulement stabiliser le site mais aussi pour empêcher les infiltrations et lutter contre la pollution des eaux au niveau de Kara</p>		<p>- Etat des engins</p> <p>- Superficie remblayée</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Marchés des travaux P M</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Marchés des travaux PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Marchés des travaux PM</p>
			<p>- Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage</p>		<p>- Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB</p>	<p>- PM</p>	<p>- PM</p>	<p>- PM</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			- Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage)		- Système de suivi piézométrique mis en place			
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché. - Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations, - Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place - Niveau de fonctionnalité de toutes les installations - Nombre d'équipements et 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			de ce MàB sur la gestion durable de ces infrastructures.		acteurs formés			
	Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MàB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal - Risques sanitaires liés au développement de la population d'insectes, 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MàB - Nettoyage et désinfection régulière de MàB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, travers la mise en place d'un plan de lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs en matière de 		<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Etat de MàB - Plan de Gestion des Pestes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		<p>des rongeurs, des carnivores et des charognards, etc. ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de transmission de la maladie à COVID 19 	<p>sécurité et de risques des maladies comme la zoonose</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où c'est nécessaire au niveau de MàB ; - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB - Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MàB ; - Elaboration des procédures visant à réduire les risques de 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés formés - Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>propagation de la pandémie de COVID-19 en protégeant adéquatement les travailleurs selon l'évolution des meilleures pratiques internationales en matière de protection contre la maladie à COVID-19</p> <p>- Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux.</p>		<p>- Nombre des panneaux placés</p> <p>- Nombre de ralentisseurs installés</p> <p>- Procédures élaborées et mises</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MàB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au sein du MàB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. - Actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les 		<p>en place contre le Covid 19</p> <p>- Nombre des accidents et blessures évités</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants ; - Mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. -		- Nombre des séances réalisées	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					sanitaires installés			
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Horaire d'ouverture et de fermeture de MàB - Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM
		- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos et autres places 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets solides et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes, - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MàB, - Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MàB sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacués - Niveau des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env. - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env. - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env. - PM -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					- Nombre des séances réalisées			
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables exerçants déjà le petit commerce dans le MÀB ; - Priorisation des anciens occupants du MÀB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le cadre de certaines prestations 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR et opportunités créées pour les femmes et les jeunes et pour les personnes vulnérables ; 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		-	<ul style="list-style-type: none"> relevant du projet - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MàB - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - Paiement de la taxe à la commune Création des nombreuses (espaces réservés) boutiques côté intérieur du 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des des anciens occupants du MàB priorités - Nombre des sous-traitants locaux - Produits et services achetés localement 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> marché mais pouvant donner sur les rues - Intégration de la construction de 40 unités d'embouche dans le marché à bétails de Kara Maradi II, - l'intégration de la construction de 2 aires de vente de poulets dans le plan du marché à bétail de Maradi, - Intégration des magasins de vente d'aliment bétail et intrants zootechnique dans la conception a kara - Formation des jeunes collecteurs de déchets sur la gestion et valorisation de déchets et leur 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'accompagnement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes - Montant de la taxe payée - Nombre des places réservées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marchés des travaux - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - - - - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - - - -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			dotation en équipement		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités d'embouche construites à Kara - Nombre des aires de vente de poulet construites à Kara - Nombre des magasins de vente d'aliment 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - Nombre des jeunes formés 	<ul style="list-style-type: none"> - - - Nombre des jeunes formés 	<ul style="list-style-type: none"> - - - Nombre des jeunes formés

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
					<p>bétail et intrants construits à Kara</p> <p>- Nombre des jeunes collecteurs de déchets formés</p>			
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitation d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. 		<ul style="list-style-type: none"> - PV d'indemnisation - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		pendant la phase de travaux.... -	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du MàB pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration des revenus et l'investissement dans les activités agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du projet (recyclage et valorisation des déchets) 		<ul style="list-style-type: none"> répartition des enclos et places - - Nombre des enclos, hangars et d'autres places du MàB répartis équitablement - - Nombre des personnes recrutées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - 250 000 - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - 250 000 -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			- Appui à la valorisation des déchets		localement - Nombre de séances de sensibilisation menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu	- PM	- PM	- PM
	Genre et inclusion sociale	- Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour	- le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les		- Nombre de personnes recrutées	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Nombre de séances 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes par la sensibilisation des acteurs et usagers de MÀB, - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et règlement des conflits 			

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté - Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails - Amélioration du cadre de vie des populations - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté, - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, - - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation 		<ul style="list-style-type: none"> - Type de développement apporté et produits commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
		<p>des mœurs et coutumes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs ; - Risque de phagocytose du marché traditionnel 	<p>sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation du cadre de vie due à la pollution et aux nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement. Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 - Marché des travaux - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 - Marché des travaux - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 - Marché des travaux - Marché des travaux

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de charge pour la collecte des déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage.</p> <p>- Egalement, l'amélioration du cadre de vie au sein du MâB nécessite une gestion adéquate et écologique des odeurs à travers l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places où cela s'avère nécessaire et permettre la ventilation et</p>		<p>IST/VIH-SIDA et</p> <ul style="list-style-type: none"> - COVID 19 - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Nbre des parkings créés - Etat d'éclairage 			

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			<p>aération naturelle des enclos.</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MâB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MâB. - Création des parkings des petits véhicules (côté Sud, Ouest et Nord), et des parkings gros porteurs du côté Est - Rétablissement de l'éclairage public des voies périphériques pour permettre 					

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Kara II	Gabi	Guidan Roundji
			des transactions nocturnes.					
Total par site de marché à bétail						11 560 000	10 795 000	11 110 000
Coût global						33 465 000		

Tableau 64: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en oeuvre du projet de la Région de Maradi – M&B

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en oeuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
Préparation/Construction	Sol	- Perturbation de la structure	- Remise en état du site après les travaux		- Etat des sites après les travaux de remise en état	- PM	- PM	- PM
- Mise en oeuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD)				- PGD mis en oeuvre	- 1 500 000	- 1 500 000	- 1 500 000	
- Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base			- BN EE et les parties concernées	- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier	- 300 000	- 300 000	- 300 000	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Récupération de tous les déchets spéciaux (emballages et bidons vides des peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement) - Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets - Effectuer les mouvements des engins sur des 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantités des déchets évacués - Nombre de séances organisés - Thèmes développés Nombre d'employés concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>surfaces circonscrites ;</p> <p>- Aménager des aires de stockage de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ;</p> <p>- Installer des sanitaires pour le personnel de chantier</p> <p>- Procéder à l'évacuation des eaux usées des chantiers dans des fosses septiques bien aménagées ;</p> <p>- Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la</p>		<p>- Superficie traitée</p> <p>- Etat des sites après travaux</p> <p>- Nombre d'aires aménagés</p> <p>- Nombre des sanitaires installés</p> <p>- Quantité d'eaux usées évacuées</p> <p>- Nombre d'aires délimitées</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.)		et respectées			
		- Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures		- Nombre d'entretiens	- PM - Clauses env.	- PM - Clauses env. -	- PM - Clauses env. -
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique - Site de Ourseina : Traitement des ravines/Koris -		- Etat de surface après travaux - Nombre d'hectare traité	- Clauses env. -	- Clauses env. - PM (Marchés des travaux)	- Clauses env. -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage du chantier en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des matériaux - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions atmosphériques polluantes - Arrêt des travaux en cas des vents forts 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne - Bâche visible sur les camions transportant les latérites - Nombre d'entretiens - Mesure de vitesse de vent 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MÀB en dehors des périodes de vents forts - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosage - Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. -
	Ressource en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation/Consommation de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage - Disposer d'autorisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier - Autorisation de 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>de construction et équipement des forages pour la mise en place des systèmes d'approvisionnement autonome pour le besoin en eau des MâB de Dakoro, Ourseina et Dankoulou.</p> <p>-</p> <p>- Réalisation d'un système autonome d'approvisionnement en eau pour le besoin en eau du MâB de Gabi, en phase des travaux et d'exploitation et pour les populations riveraines</p>		<p>construction</p> <p>- Systèmes autonomes d'approvisionnement en eau réalisés</p>	<p>- Marché des travaux</p>	<p>- Marché des travaux</p>	<p>- Marché des travaux</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des MÀB ; - Faire un suivi régulier sur l'ensemble des sites de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage Dakoro, Ourseina et Dankoulou) en vue de proposer des mesures idoines - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité prélevée - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau mis en place - Nombre des réceptacles (poubelles) placés 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - - 1 000 000 - PM (cf mesure sur le sol) 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - - 1 000 000 - PM (cf mesure sur le sol) 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Clauses env. - - 1 000 000 - PM (cf mesure sur le sol)

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier - Sensibiliser les employés en gestion des déchets ; - Sensibiliser les travailleurs en gestion rationnelle de l'eau ; - Tenir compte de la topographie 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des sanitaires placés - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Etat de la topographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. - Mettre en place par l'entreprise des poubelles pour collecter et éliminer les déchets issus des travaux pour éviter la pollution ponctuelle des eaux - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de 		<ul style="list-style-type: none"> - Système de gestion des déchets mis en place - Nombre des poubelles placées - Nombre d'endroits aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> vidanges des différents véhicules dans des futs pour être recyclées - Stabilisation des voies périphériques et leur profilage pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales vers son exutoire naturel 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'huiles récupérées et recyclées - Etat des voies après aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env -
		- Risque de pollution par les déchets	- Mise en œuvre d'un PGD		- PGD élaboré et mis en œuvre	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)
			- Mise à disposition du chantier des bacs labellisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bacs labellisés mis à la disposition du chantier - Nombre de séances 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (cf mesure sur le sol) - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base - Sensibilisation des employés en gestion des déchets		es organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés			
	Flore	- Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse	- Inventaire des arbres qui seront coupés avant le démarrage des travaux - Paiement de la taxe d'abattage des arbres et la		- Nombre d'arbres (par espèces) recensés	- PM	- PM	- PM
					- Montant	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB y compris la voie d'accès</p> <p>- Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières</p> <p>- Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les</p>		<p>re des plants plantés</p> <p>- Nombre d'arrêts observés à cause de vent fort</p> <p>- Etat de</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>-</p> <p>- PM</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>émissions polluantes</p> <p>- Implication de service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre</p>		<p>s engins du chantier</p> <p>- Nombre d'acteurs impliqués</p>	<p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p>
	Paysage	Modification du paysage	<p>- Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ;</p> <p>- Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des</p>		<p>- Etat du paysage</p> <p>- Etat des sites après travaux</p>	<p>Clauses env.</p> <p>Clauses env.</p>	<p>Clauses env.</p> <p>Clauses env.</p>	<p>Clauses env.</p> <p>Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; - Entretien des actions d'aménagements paysagers notamment des plantations déjà réalisées où en cours.		- Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés	Clauses env. Clauses env.	Clauses env. Clauses env.	Clauses env. Clauses env.

		<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du projet - Dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins 		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boîte à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000
--	--	--	--	--	--	---	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, lunettes etc.), leur port obligatoire en cas de nécessité 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	---	--	---	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) - Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques de glissade et des blessures - Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs du 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'équipements de protection collective placés sur le chantier - Etat du chantier - Nombre de séa 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000 - PM - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000 - PM - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000 - PM - 250 000
--	--	--	---	--	---	--	--	--

			projet sur la sécurité routière		nce s me née s - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées	250 000	250 000	250 000
			- Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA		- Nombre de séances menées - Thèmes développés	250 000	250 000	250 000

			- Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ;		<ul style="list-style-type: none"> elop pés - No mbr e de per son nes con cer née s <ul style="list-style-type: none"> - No mbr e de séa nce s me née s - Thè mes dév elop pés - No mbr e de per son nes con cer 	Clauses env.	<ul style="list-style-type: none"> Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	---	--	---	--------------	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers - Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des nourrissons des femmes travailleuses allaitantes. - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; 		<ul style="list-style-type: none"> nées ; - Mesures de prévention instaurées - Nombre d'espaces aménagés - Nombre des travailleurs concernés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM
--	--	--	--	--	--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger leur port pendant les travaux ; - Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé 		<ul style="list-style-type: none"> - Présence de boîte à pharmacie - Nombre des travailleurs ayant les EPI - Nombre de séances 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	---	--	---	--	--	--

			<p>au travail, et protection de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire. - Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. - Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les femmes travailleuses allaitantes 		<p>nées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un règlement intérieur - Respect d'horaire de travail - Respect du Genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.
--	--	--	--	--	--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à leur santé et à celle du fœtus. 		<ul style="list-style-type: none"> - Respect du code de travail - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. -
--	--	--	--	--	---	--	---	---

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit) - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Etat des engins du chantier - Nombre de séances de sensibilisation menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des opportunités pour les entreprises locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non qualifiée dans le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au projet - Achat des produits et services disponible localement 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées localement - Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
		<ul style="list-style-type: none"> du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au développement de l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - l'implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM
		<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et ne doit pas se faire sur la base des caractéristiques personnelles comprennent le 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de travail des enfants mineurs ; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; - - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicap au pertes 	<p>sexe, la race, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre et l'amélioration de leurs revenus,</p> <p>-</p> <p>- Respect du code de travail</p> <p>- la prévention du harcèlement sexuel notamment les avances sexuelles non désirées ; les demandes de faveurs de nature sexuelle ; le harcèlement verbal ou</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect de code de travail - Age des personnes recrutées - - Nombre de séances de sensibilisation - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du M&B - - Nombre et formes 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - - 250 000 - Clauses env - - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - - 250 000 - Clauses env - - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env - - 250 000 - Clauses env - - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la création des AGR et d'accompagnement - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. - Prévention de la perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables - Eviter toutes les formes de 		<ul style="list-style-type: none"> et règlement des conflits - Quiétude des habitations avoisinantes - Nombre et formes de violences évitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ;</p> <p>- Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ;</p> <p>- Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ;</p> <p>- Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les</p>		<p>- Type d'accompagnement</p> <p>- Nombre de risque de conflits et violences évitée</p> <p>- Nombre des séances réalisées</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ;</p> <p>- Renforcer les capacités des agents dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes</p> <p>- Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes;</p> <p>- Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités</p>		<p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>- Nombre des agents formés et outillés</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			dans les questions relatives au TIP					
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Risque des pertes des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitation d'accessibilité pendant la phase de travaux.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation, - Minimiser autant que possible les déplacements physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises, 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des biens déplacés - PV d'indemnisation 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les travaux se feront pendant l'hivernage. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs impliqués - PARS ou PRME élaboré - Etat de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépravation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Protection des travailleurs et des populations riveraines contre les accidents et les blessures, - Achat des produits et services locaux, 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - Heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Nombre d'accidents enregistrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs. - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et priorisation lors du recrutement, la main d'œuvre locale non qualifiée Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité des produits locaux achetés - Nombre d'emplois créés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des prestataires locaux recrutés - Quantité des bois retrocedés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. -
Repli chantier	- Sol	- Pollution des sols par les déchets solides et liquides;	<ul style="list-style-type: none"> - le démantèlement des équipements selon les règles de l'art, - la remise en parfait état des sols notamment au niveau des emprunts et 	- B N E E et	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements démantelés - Etat de sols après travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les déchets solides et autres objets encombrants ; - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air, - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur 	<ul style="list-style-type: none"> - les parties concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suspension des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	- 1 500 000	- 1 500 000	- 1 500 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.					
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosages - Type de démolition appliquée - Nombre de 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			- la suspension des travaux en période de vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air.		suspension des travaux			
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	- l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets		- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	- PM	PM	PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.					
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : la rétrocession de certaines infrastructures et la capitalisation de celles déjà existantes		- Nombre d'infrastructure rétrocedée - Nombre d'infrastructure capitalisée	- PM	- PM	- PM
	- Sécurité et santé	- Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs	- la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; la mise en place des boîtes à pharmacie sur le chantier - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la		- Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs	- Clauses env. - PM	- Clauses env. - PM	- Clauses env. - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - sécurité et de la Santé au travail élaboré - la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et - l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur le chantier. - Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté autour du marché à bétail afin de faciliter la circulation et 		<ul style="list-style-type: none"> - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail mis en place - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personne 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			constitué en même temps des parkings pour les camions, les véhicules, les motocyclistes et les charrettes au niveau du MaB de Kara -		<ul style="list-style-type: none"> s concernés - Thèmes développés - Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 mises en place sur le chantier - Superficie remblayée 	- Marchés des travaux	- Marchés des travaux	- Marchés des travaux

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactive de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), - la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers dotés - Planning de déplacement des camions - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. PM - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	- Augmentation du taux d'exode chez les jeunes Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage	- la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode dans la zone du projet		- Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droits et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accompagnement reçu	- PM - PM - PM - PM	- PM - PM - PM - PM	- PM - PM - PM - PM
Exploitation	Sol		- Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) Mise en place des poubelles pour assurer		- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD)	- 1 500 000 - PM	- 1 500 000 - PM	- 1 500 000 - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
		- Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ;	- B N E E et le s p a r t i e s c o n c e r n é e s	- Nombre des poubelles mises en place - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés	- 250 000	- 250 000	- 250 000
			- Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement		- Etat des installations de gestion des déchets	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; - Entretien des engins pour éviter les éventuelles fuites des huiles et d'hydrocarbures), - Formation des gestionnaires de M&B sur la gestion de déchets, - Construction des fosses 		<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des eaux - Tonnage de composte - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobique de ces déchets animaux		- Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construits	- PM - Marchés des travaux - PM	- PM - Marchés des travaux - PM	- PM - Marchés des travaux - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
					- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets -			
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	- la gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobie de ces déchets animaux, - Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places;		- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Etat des engins - Etat des enclos et autres places	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM -	- PM(Cf mesures sur le sol) - PM - PM -
			- Mise en œuvre du plan de gestion des déchets qui		- Plan de Gestion Intégré des	- PM(Cf mesures sur le sol)	- PM(Cf mesures sur le sol)	- PM(Cf mesures sur le sol)

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution/contamination par les déchets solides et liquides qui seront générés - Baisse du potentiel en eau disponible 	<ul style="list-style-type: none"> seront générés au niveau de MâB - Analyse et suivi de la qualité des eaux pour s'assurer de leur conformité aux normes de rejet des déchets dans le milieu naturel édictées par l'arrêté n° 000343 MSP/SG/DG SP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel - Formation des gestionnaires de MâB sur la gestion de déchets, 		<ul style="list-style-type: none"> Déchets (PGD) - Résultat d'analyse et de suivi de la qualité des eaux - Nombre des gestionnaires formés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Maintien des engins du projet en bon état de fonctionnement pour éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des fosses et ouvrages construits - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env.
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			- Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage)		- Système de suivi piézométrique mis en place			
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché. - Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations, - Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement de ce MàB sur la 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place - Niveau de fonctionnalité de toutes les installations - Nombre d'équipements et acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des acteurs formés

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			gestion durable de ces infrastructures.					
	Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MâB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal - Risques sanitaires liés au développement de la population d'insectes, des rongeurs, 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MâB - Nettoyage et désinfection régulière de MâB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, travers la mise en place d'un plan de lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs en matière de sécurité et de 		<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Etat de MâB - Plan de Gestion des Pestes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
		<p>des carnivores et des charognards, etc. ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de transmission de la maladie à COVID 19 	<ul style="list-style-type: none"> - risques des maladies comme la zoonose - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où c'est nécessaire au niveau de MàB ; - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB - Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MàB ; - Elaboration des procédures visant à réduire les risques de propagation de 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés formés - Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>la pandémie de COVID-19 en protégeant adéquatement les travailleurs selon l'évolution des meilleures pratiques internationales en matière de protection contre la maladie à COVID-19</p> <p>- Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux.</p>		<p>- Nombre des panneaux placés</p> <p>- Nombre de ralentisseurs installés</p> <p>- Procédures élaborées et mises en place</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Marché des travaux</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MâB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au sein du MâB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. - Actions de sensibilisation des usagers du MâB et des populations riveraines sur les 		<p>contre le Covid 19</p> <p>- Nombre des accidents et blessures évités</p>	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants ; - Mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. -		- Nombre des séances réalisées	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des sanitaires installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux - 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Horaire d'ouverture et de fermeture de MàB - Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM
		- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Collecte des déchets solides 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos et autres places 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et d'évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes, - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MÀB, - Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MÀB sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacués - Niveau des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Clauses env. - PM -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
					- Nombre des séances réalisées			
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR et opportunités créées pour les femmes et les jeunes et pour les personnes vulnérables ; 	- PM	- PM	- PM
			<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des anciens occupants du MâB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le cadre de certaines prestations relevant du projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des anciens 	- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MâB - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MâB - Paiement de la taxe à la commune - Création des nombreuses (espaces réservé) boutiques côté intérieur du marché mais 		<ul style="list-style-type: none"> occupants du MâB priorités - Nombre des sous-traitants locaux - Produits et services achetés localement - Type d'accomp 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>pouvant donner sur les rues</p> <p>- Formation des jeunes collecteurs de déchets sur la gestion et valorisation de déchets et leur dotation en équipement</p>		<p>agrement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes</p> <p>- Montant de la taxe payée</p> <p>Nombre des places réservées</p> <p>Nombre des jeunes collecteurs de déchets formés</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p> <p>- Nombre des jeunes formés</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>- Nombre des jeunes formés</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>- Nombre des jeunes formés</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitations d'accessibilité pendant la phase de travaux.... - 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du M à B pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration 		<ul style="list-style-type: none"> - PV d'indemnisation - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la répartition des enclos et places - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Pris en charge par la réinstallation) - PM - PM - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> des revenus et l'investissement dans les activités agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du projet (recyclage et valorisation des déchets) - Appui à la valorisation des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des enclos, hangars et d'autres places du MAB répartis équitablement - - Nombre des personnes recrutées localement - 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu 			
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	- Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination	- le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées et emploi créé localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
		<ul style="list-style-type: none"> aucune et amélioration de leurs revenus - Risque de prostitution et de dégradation de mœurs ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> amélioration de leurs revenus, - la création des AGRs aux femmes et aux jeunes exerçants déjà le petit commerce dans le MàB ; - l'accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes - Type d'accompagnement reçu - Type de développement apporté et produits d'élevage commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - Clauses env. - Clauses env.

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>marchés à bétails</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, - la prévention de perturbation de 		<p>pastorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personn 	<p>- 250 000</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- 250 000</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- 250 000</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> la quiétude des habitations avoisinantes par la sensibilisation des acteurs et usagers de MâB, - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> es concernées - Thèmes développés - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et règlement des conflits 			
	Amélioration du cadre de vie	- Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté	- le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté,		- Type de développement apporté et produits	- PM	- PM	- PM

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
	et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails - Amélioration du cadre de vie des populations - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due au 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, - - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, 		<ul style="list-style-type: none"> commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
		<p>pollution et nuisances ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs ; - Risque de phagocytose du marché traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation du cadre de vie due à la pollution et aux nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement. Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de charge pour la collecte des 		<ul style="list-style-type: none"> au sein et alentour du MaB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les IST/VIH-SIDA et - COVID 19 - Nombre de personne 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux - Marché des travaux

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<p>déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage.</p> <p>- Egalement, l'amélioration du cadre de vie au sein du MàB nécessite une gestion adéquate et écologique des odeurs à travers l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places où cela s'avère nécessaire et permettre la ventilation et aération naturelle des enclos.</p> <p>-</p> <p>-</p>		<p>s concernées</p> <p>- Thèmes développés</p> <p>- Nbre des parkings créés</p> <p>- Etat d'éclairage</p>			

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
			<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MâB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MâB. - Création des parkings des petits véhicules (côté Sud, Ouest et Nord), et des parkings gros porteurs du côté Est - Rétablissement de l'éclairage public des voies périphériques pour permettre des transactions nocturnes. 					
Total par site de marché à bétail						11 795 000	10 795 000	11 780 000
Coût global						34 370 000		

Tableau 65: Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en œuvre des (c) – Voie d'accès au MâB de Dan Koulou

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
- Phase Préparation/Construction					
Sols	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la structure du sol - Risque de pollution par les déchets solides et liquides - Risques d'érosion hydrique et éolienne du sol qui provoque la dégradation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du sol perturbé - Gestion adéquate des déchets solides et liquides qui seront générés - Aménager des aires de stockage de carburant, - Installer des fûts vides pour recueillir huiles usées - Installer des sanitaires pour le personnel 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sols - Nombre des poubelles installées - Plateforme mise en place - Nombre des fûts vides placés - Nombre des sanitaires installés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - 150 000 - PM - 150 000 - PM
Qualité de l'Air	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la qualité de l'air par les poussières - Pollution atmosphérique par les gaz d'échappement - Risque sanitaire important pour les populations environnantes et travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage du chantier pour assurer l'abattage des poussières - Arrêt des travaux en cas des vents forts - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émanations gazeuses 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosage - Nombre d'arrêts observés à cause de vents forts - Etat des engins du chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - PM
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de diminution du potentiel disponible - Modification du système de drainage - Risque de pollution par les déchets solides et liquides 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des travailleurs en gestion rationnelle de l'eau - Respect de la topographie au cours des travaux 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation réalisée dans le cadre de la gestion de l'eau - Sens d'écoulement des eaux après travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets - Utilisation des forages d'eau réalisés dans le cadre de la construction des MâB pour le besoin en eau de chantier et bases vies 		<ul style="list-style-type: none"> - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets - Forages réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés des travaux
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction potentielle de deux (2) pieds d'arbres constituées d'un (1) <i>Acacia raddiana</i> et d'un (1) <i>Balanites aegyptiaca</i> sur les emprises de la voie d'accès de Dan Koulou au cours des travaux - Perturbation de la photosynthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des arbres qui seront coupés pour des raisons des travaux - Paiement de la taxe d'abattage - Arrosage des chantiers pour assurer l'abattage des poussières - Réalisation et entretien des plantations de 7 plants de compensation de part et d'autre de la voie d'accès au MâB de Dan Koulou - Maintien des engins en bon état de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise et Services technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pieds recensés - Montant de la taxe payée - Fréquence d'arrosage - Nombre de plants plantés - Nombre de plants plantés - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - 105 000 - PM
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation de la quiétude - Destruction des habitats (sol et végétation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des zones dédiées aux travaux pour réduire la destruction des habitats (sol et flore) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise et Services technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitats de la faune épargnés au cours des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		- Remise en état des zones perturbées.		- Etat des zones et sites	
Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents - Risque des maladies respiratoires y compris COVID 19 - Risques d'infections sexuellement transmissibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en équipements de protection individuelle et leur port obligatoire - Mise en place des boîtes à pharmacie sur le chantier - Mise en place des dispositifs et kits contre la maladie à Covid 19 - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux - Sensibilisation des travailleurs élargie aux populations concernées sur les IST et les maladies respiratoires y compris COVID 19. 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible et les produits qu'elle contient - Nombre de dispositifs et Kits installés - Nombre de séance de sensibilisations menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 500 000 - 300 000 - 150 000 - 120 000
Emplois et revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois directs et indirects - Amélioration des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale pendant le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des travaux - Développement des petites activités commerciales 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des mains d'œuvre localement recrutées - Nombre des entreprises localement recrutées - Nombre des petits commerces créés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
Mobilité	- Perturbation de la mobilité	- Information des populations du démarrage des travaux - Sensibilisations des usages sur le respect des déviations qui seront ouvertes	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Nombre des séances menées	- 120 000
Ambiance sonore	- Modification de l'ambiance sonore et - Risque de gêne pour les travailleurs et les populations environnantes	- Maintien des engins en bon état de fonctionnement	- Entreprise	- Etat acoustique - Etat des engins	- PM - PM
Foncier et activités agricoles	- Occupation temporaire et définitive des terres et des parcelles - Perturbation et ou destruction des terres et champs de cultures - Perte des cultures et productions	- Sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet de construction des voies d'accès aux MâB et sur les aspects liés à la réinstallation - Procéder au recensement et indemnisation des vrais propriétaires terriens - Implication du secrétariat permanent régional du code rural et les commissions foncières ainsi que toutes les autorités pour les dispositions utiles à prendre	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Nombre des PAP - PV d'indemnisation - Nombre des structures impliquées	- 120 000 - PM - PM - PM
Paysage	- Modification de paysage naturel	- Remise en état des paysages perturbés	- Entreprise	- Etat du paysage	- Clauses env.
Infrastructures	- Pertes d'actifs d'habitat et commerce, des parcelles	- Information et sensibilisation des propriétaires de ces infrastructures, des	- Entreprise	- Nombre des séances menées	- PM (Cf. mesures sur le foncier et

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		populations et des autorités du démarrage des travaux - Identification et recensement de toutes les infrastructures qui seront affectées par les travaux		- Nombre des PAP - PV d'indemnisation	activités agricoles)
- Phase repli					
Sols	- Amélioration de la structure du sol suite aux travaux de remise en état - Risque de pollution par les déchets solides et liquides	- Remise en état du sol après travaux conformément aux normes - Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets	- Entreprise	- Etat du sol - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets -	- PM - PM (Cf. mesures sur les sols en phase de préparation et construction)
Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Modification de la qualité de l'air par les gaz d'échappement des engins	- Arrêt des travaux en cas de vents forts - Maintien des engins en bon état	- Entreprise	- Nombre d'arrêts observé - Etat des engins	- Clauses env. - PM
Eau	- Risque de pollution par les déchets solides et liquides	- Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets	- Entreprise	- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	- PM (Cf. mesures sur les eaux en phase de préparation et construction)
Végétation	- Reconstitution du couvert végétal suite aux travaux de remise en état	- Conduite des travaux de remise en état des sites conformément aux normes techniques	- Entreprise et Services technique	- Etat des Sites	- PM
Faune	- Reconstitution de la structure du sol et de la végétation qui			-	

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	représentent les habitats de la faune - Etablissement des conditions du retour progressif de la faune				
Sécurité et santé	- Risques des blessures et d'accidents - Risque des maladies respiratoires y compris le Covid 19 - Risque des maladies IST/VIH	- Dotation des travailleurs en équipements de protection appropriés et leur port obligatoire - Mise en place des boîtes à pharmacie sur les chantiers	- Entreprise	- Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boîte à pharmacie disponible et les produits qu'elle contient	- PM (Cf. mesures sur la Sécurité et santé en phase de préparation et construction)
Emplois et revenus	- Perte d'emplois et donc des revenus	- Priorisation des personnes ayant travaillé dans le cadre des travaux pour assurer le démantèlement des installations et la remise en état des sites	- Entreprise	- Nombre des personnes licenciées - Nombre des personnes recrutées pour le démantèlement	- Clauses env. - PM
Ambiance sonore	- Modification de l'ambiance sonore - Risque de gêne pour les travailleurs et populations environnantes	- Maintien des engins en bon état de fonctionnement au cours des travaux de remise en état des sites exploités - Conduite des travaux pendant les heures normales de travail	- Entreprise	- Etat des engins - Respect des horaires prescrit par le code de travail	- Clauses env. - Clauses env.
Phase Exploitation des voies d'accès					
Sols	- Dégradation de la structure du sol au cours des travaux d'entretien périodique	- Remise en état du sol perturbé - Entretien des engins motorisés en bon état	- Entreprise	- Etat du sol - Etat des engins	- PM - Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	- Risque de pollution par les déversements des hydrocarbures				
Qualité de l'Air	- Modification de la qualité de l'air par les poussières - Rejets des particules poussiéreuses et des fumées de gaz d'échappement dans l'atmosphère avec l'augmentation du trafic auto	- Sensibilisation des usagers sur le respect des consignes de limitation de vitesse pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins motorisés en bon état de fonctionnement	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Etat des engins	- Clauses env. - Clauses env.
Eau	- Amélioration du système de drainage des eaux grâce aux ouvrages d'assainissement et de drainage - Risque de déversements chimiques (accidentelle ou non) dans les eaux due aux activités (usure des pneus, suintements d'huiles et Hydrocarbures (HC)), etc.	- Suivi des ouvrages d'assainissement et de drainage - Evitement de tous déversements chimiques - Maintien des engins motorisés en bon état	- Entreprise	- Fonctionnalité des ouvrages	- PM - Clauses env. - Clauses env.
Végétation	- Perturbation du phénomène de la photosynthèse. - Destruction du couvert végétal	- Sensibilisation des usagers sur le respect des consignes de limitation de vitesse pour réduire les émissions poussiéreuses - Paiement de la taxe d'abattage des arbres au cours des travaux d'entretien	- Entreprise et Services technique	- Nombre des séances menées - Montant payé	- PM - PM
Faune	- Risques d'accidents liés aux mouvements des véhicules	- Sensibilisation des usagers sur l'importance de la faune	- Entreprise et Services technique	- Nombre des séances menées	- PM - Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	- Perturbation de l'habitat notamment au cours des travaux d'entretien courant et périodique	- Remise en état des sites après les travaux d'entretien		- Etat des sites	
Sécurité et santé	- Amélioration de la sécurité routière - Risques des maladies respiratoires dues aux fumées et les IST et VIH/SIDA y compris le covid19 dus aux brassages des populations - Amélioration des conditions d'accès aux MàB - Risques d'accidents et des blessures ainsi que des maladies respiratoires	- Sensibilisation à l'intention des usagers sur le respect des règles de la circulation routière (code routier) - Sensibilisation des populations sur les maladies respiratoires et les IST et VIH/SIDA y compris le covid19 - Dotation des travailleurs en équipements de protection individuelle adéquats pour atténuer les risques des blessures et des maladies respiratoires au cours des travaux d'entretien - Installation des ralentisseurs au niveau des traversées d'agglomérations et à hauteur de tous les établissements scolaires longeant les voies d'accès	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Nombre des séances menées - Nombre d'EPI distribués - Nombre des ralentisseurs	- PM - PM - PM - PM
Mobilité	- Amélioration de la mobilité - Densification du trafic automobile - Perturbation au cours des travaux d'entretien	- Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité - Conduire des travaux d'entretien périodique pour	- Entreprise	- Nombre des panneaux placés - Nombre d'entretien réalisé - Nombre des séances menées	- PM - PM - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> rendre durable et en bon état les voies d'accès - Formation sur l'entretien routier - Dotation des Kits en petits matériels sur chaque tronçon (20 pelles, 10 brouettes, 10 seaux, 5 pioches, 5 barres) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des Kits en petits matériaux mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des travaux
Emplois et revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois et d'opportunités - Amélioration des revenus des commerçants et transporteurs - Renforcement du marché à bétail - Augmentation de fréquentation du marché à bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la population locale au cours du recrutement de la main d'œuvre - Priorisation des entreprises locales au cours des travaux d'entretien courant et périodique 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des personnes recrutées localement - Nombre d'entreprises recrutés localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.
Condition de transport d'animaux et marchandises	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sécurité des animaux - Amélioration des conditions de transport des animaux et marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du commerce d'élevage - Amélioration des revenus des acteurs et de l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat du commerce d'animaux - Montant des recettes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM
Coûts globaux de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de bonification et d'optimisation des impacts					1 715 000

6.2 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES PGES DES SITES (KARA II, GABI, GUIDAN ROUMDJI, DAKORO, OURSEINA ET DANKOULOU) DE LA REGION DEMARADI

La surveillance environnementale proposée dans le cadre de ce projet concerne l'ensemble de six (6) sites (Kara II, Gabi, Guidan Roudji, Dakoro, Ourseina et Dankoulou)) de la région de Maradi. Elle consiste non seulement à vérifier le respect de la mise en œuvre des mesures proposées dans l'étude d'impact environnemental et social, incluant les mesures d'atténuation ou de compensation mais, aussi de s'assurer du respect des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.

Le tableau 66 qui suit donne le programme de surveillance environnementale et sociale du projet de la région de Maradi. Il est articulé autour des points ci-dessous :

- ✓ les phases du projet ;
- ✓ les éléments pouvant être impactés ;
- ✓ les impacts potentiels ;
- ✓ les mesures d'atténuation et/ou de bonification ;
- ✓ le responsable du suivi-contrôle de la mise en œuvre des mesures ;
- ✓ les indicateurs à renseigner ;
- ✓ l'estimation des coûts liés à la surveillance.

Tableau 66: Programme de surveillance environnementale des PGES des sites de la region de Maradi

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
Preparation/Construction	Sol	- Perturbation de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du site après les travaux - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) - Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base - Récupération de tous les déchets spéciaux (emballages et bidons vides des peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement) - Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets 	- BNEE et les parties concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après les travaux de remise en état - PGD mis en œuvre - Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier - Quantités des déchets évacués - Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés 	3 200 000

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de koris et ravines de Guidan Roundji - Effectuer les mouvements des engins sur des surfaces circonscrites ; - Aménager des aires de stockage de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ; - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier - Procéder à l'évacuation des eaux usées des chantiers dans des fosses septiques bien aménagées ; - Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.) ; - 		<ul style="list-style-type: none"> - Superficie traitée - Etat des sites après travaux - Nombre d'aires aménagés - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'aires délimitées et respectées 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		- Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures		- Nombre d'entretiens	-
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique - Site de Guidan Roudji: Traitement de koris et ravines - Site de Ourseina : Traitement des ravines/Koris -		- Etat de surface après travaux - Nombre d'hectare traité - Nombre d'hectare traité -	-
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes	- Arrosage du chantier en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des matériaux - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions atmosphériques polluantes		- Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne - Bâche visible sur les camions transportant les latérites - Nombre d'entretiens	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des travaux en cas des vents forts - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MàB en dehors des périodes de vents forts - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de vitesse de vent - Fréquence d'arrosage - Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place 	
	Ressource en Eau	- Utilisation/Consommation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage - Disposer d'autorisation et raccordement des MàB de Kara et Guidan Roumdji au réseau d'approvisionnement en eau de la SEEN ; - Disposer d'autorisation de construction et équipement des forages pour la mise en place des systèmes d'approvisionnement autonome pour le besoin en eau des MàB de Gabi, Dakoro, Ourseina et Dankoulou. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier Autorisation de raccordement du MàB au réseau - Autorisation de construction 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un système autonome d'approvisionnement en eau pour le besoin en eau du MàB de Gabi, Dakoro, Ourseina et Dankoulou en phase des travaux et d'exploitation et pour les populations riveraines - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des MàB ; - Faire un suivi régulier sur l'ensemble des sites de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage) en vue de proposer des mesures idoines - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse), - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier 		<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes autonomes d'approvisionnement en eau réalisés - Quantité prelevée - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau mis en place - Nombre des des réceptacles (poubelles) placés - Nombre des sanitaires placés 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les employés en gestion des déchets ; - Sensibiliser les travailleurs en gestion rationnelle de l'eau ; - Tenir compte de la topographie - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. - Mettre en place par l'entreprise des poubelles pour collecter et éliminer les déchets issus des travaux pour éviter la pollution ponctuelle des eaux - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de vidanges des différents véhicules dans des futs pour être recyclées 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Etat de la topographie - Système de gestion des déchets mis en place - Nombre des poubelles placées - Nombre d'endroit aménagés - Quantité d'huiles recuperée et recyclée 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			- Stabilisation des voies périphériques et leur profilage pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales vers son exutoire naturel		- Etat des voies apres aménagement	
			- Mise en œuvre d'un PGD		- PGD élaboré et mis en œuvre	-
		- Risque de pollution par les déchets	- Mise à disposition du chantier des bacs labellisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base - Sensibilisation des employés en gestion des déchets		- Nombre de bacs labellisés mis à la disposition du chantier - Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés	-
		- Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse	- Inventaire des arbres qui seront coupés avant le démarrage des travaux		- Nombre d'arbres (par espèces) recensés	-
	Flore					

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Paiement de la taxe d'abattage des arbres et la mise à disposition des bois abattus aux populations riveraines. - - Site de Kara-Maradi : Réalisation et entretien de 134 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB; - Site de Gabi : Réalisation et entretien de 83 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Site de Guidan Roundji : Réalisation de 104 plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - - Site de Dakoro : Réalisation et entretien de 83 plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Montant de la taxe payée - - Nombre des plants plantés - - Nombre des plants plantés - - Nombre des plants plantés - - Nombre des plants plantés 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - - Site de Ouseina : Réalisation et entretien de 83 plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - - Site de Dankoulou : Réalisation et entretien de 82 plants des plantations de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB, et 7 plants de compensation de part et d'autre de la voie d'accès au MàB de Dan Koulou - - Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières - - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions polluantes - Implication de service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plants plantés - - Nombre des plants plantés - - Nombre d'arrêt observés à cause de vent fort - - Etat des engins du chantier - - Nombre d'acteurs impliqués 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Paysage	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ; - Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; - Entretien des actions d'aménagements paysagers notamment des plantations déjà réalisées où en cours. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du paysage - Etat des sites après travaux - - Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés 	-

	Sécurité/santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du projet - Dotation du chantier en boite à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, lunettes etc.), leur port obligatoire en cas de nécessité - Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) 		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés - - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Type d'équipements de protection collective placés sur le chantier 	-
--	----------------	--	---	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques de glissade et des blessures - Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs du projet sur la sécurité routière - Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA - Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ; - Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers - Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du chantier - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées ; - Mesures de prévention instaurées 	
--	--	--	--	--	---	--

			<p>nourrissons des femmes travailleuses allaitantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger leur port pendant les travaux ; - Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé au travail, et protection de l'environnement. - Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espace aménagé - Nombre des travailleurs concernés ; - Présence de boîte à pharmacie - Nombre des travailleurs ayant les EPI - Nombre de séances menées 	
--	--	--	---	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. - Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les femmes travailleuses allaitantes - Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à leur santé et à celle du fœtus. 		<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un règlement intérieur - Respect d'horaire de travail - Respect du Genre - Respect du code de travail - 	
--	--	--	---	--	---	--

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit) - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Etat des engins du chantier - Nombre de séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	-
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des opportunités pour les entreprises locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au développement de l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non qualifiée dans le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées localement - Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Achat des produits et services disponible localement - implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués 	
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risques de travail des enfants mineurs ; - Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et ne doit pas se faire sur la base des caractéristiques personnelles comprennent le sexe, la race, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre et l'amélioration de leurs revenus, - - Respect du code de travail 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement - Niveau du respect de code de travail - Age des personnes recrutées 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<p>situation d'handicap du au pertes d'espace ou des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention du harcèlement sexuel notamment les avances sexuelles non désirées ; les demandes de faveurs de nature sexuelle ; le harcèlement verbal ou physique de nature sexuelle ; les remarques offensantes en relation avec le sexe d'une personne, en raison de son orientation sexuelle ou de la non-conformité avec les stéréotypes sexistes, la prévention de la dégradation de mœurs au sein et alentour du MâB, - la sensibilisation sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ; - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre - le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la création des AGR et d'accompagnement - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. - Prevention de la perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MâB - Nombre et formes de violences - Nombre et type d'AGR créée - Nature d'accompagnement - Dispositif de prévention et règlement des conflits 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ; - Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ; - Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ; - Renforcer les capacités des agents dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes 		<ul style="list-style-type: none"> - Quiétude des habitations avoisinantes - Nombre et formes de violences évitée - Type d'accompagnement - Nombre de risque de conflits et violences évitée - Nombre des séances réalisées 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes ; - Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités dans les questions relatives au TIP 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Nombre des agents formés et outillés 	
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Risque des pertes des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitation d'accessibilité pendant la phase de travaux... 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation, - Minimiser autant que possible les déplacements physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises, - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des biens déplacés - PV d'indemnisation - Nombre d'acteurs impliqués 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les travaux se feront pendant l'hivernage. 		<ul style="list-style-type: none"> - PARS ou PRME élaboré - Etat de mobilité 	
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépravation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Protection des travailleurs et des populations riveraines contre les accidents et les blessures, 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - Heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Nombre d'accidents enregistrés 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Achat des produits et services locaux, - Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs. - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et priorisation lors du recrutement, la main d'œuvre locale non qualifiée - Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité des produits locaux achetés - Nombre d'emplois créés - Nombre des prestataires locaux recrutés - Quantité des bois retrocedés 	
Repli chantier	- Sol	- Pollution des sols par les déchets solides et liquides;	<ul style="list-style-type: none"> - le démantèlement des équipements selon les règles de l'art, - la remise en parfait état des sols notamment au niveau des emprunts et carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les déchets 	- BNEE et les parties	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements démantelés - Etat de sols après travaux 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> solides et autres objets encombrants ; - la suspension des travaux en période de vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air, - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet. 	concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suspension des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. - la suspension des travaux en période de vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosages - Type de démolition appliquée - Nombre de suspension des travaux 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	- l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.		- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : - la rétrocession de certaines infrastructures et - la capitalisation de celles déjà existantes		- Nombre d'infrastructure rétrocedée - Nombre d'infrastructure capitalisée	-
	- Sécurité et santé	- Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs	- la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; - la mise en place des boîtes à pharmacie sur le chantier - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail élaboré		- Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et de la	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et - l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur le chantier. - Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté autour du marché à bétail afin de faciliter la circulation et constitué en même temps des parkings pour les camions, les véhicules, les motocyclistes et les charrettes au niveau du MaB de Kara - 		<ul style="list-style-type: none"> Santé au travail mis en place - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 mises en place sur le chantier - Superficie remblayée 	
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactive de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), - la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers dotés - Planning de déplacement des camions - Respect du code de travail 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des engins 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode dans la zone du projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droit et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accompagnement reçu 	<ul style="list-style-type: none"> -
Exploitation	Sol	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Mise en place des poubelles pour assurer le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - BNEE et les parties 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Nombre des poubelles mises en place - Séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	<ul style="list-style-type: none"> -

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; - Entretien des engins pour éviter les éventuelles fuites des huiles et d'hydrocarbures), - Formation des gestionnaires de M à B sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobie de ces déchets animaux 	concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des installations de gestion des déchets - Qualité des eaux - Tonnage de composte - Etat des engins - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets - 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	<ul style="list-style-type: none"> - la gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobie de ces déchets animaux, - Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places; 		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Etat des engins - Etat des enclos et autres places - Etat des enclos et autres places 	-
	Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution/contamination par les déchets solides et liquides qui seront générés - Baisse du potentiel en eau disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan de gestion des déchets qui seront générés au niveau de MàB - Analyse et suivi de la qualité des eaux pour s'assurer de leur conformité aux normes de rejet des déchets dans le milieu naturel édictées par l'arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel - Formation des gestionnaires de MàB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - Maintien des engins du projet en bon état de fonctionnement pour 		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Résultat d'analyse et de suivi de la qualité des eaux - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit - Etat des engins 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures</p> <p>- Réalisation de plusieurs couches en remblai latéritique compacté à l'intérieur du marché à bétail pour non seulement stabiliser le site mais aussi pour empêcher les infiltrations et lutter contre la pollution des eaux au niveau de Kara</p>		- Superficie remblayée	
			<p>- Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage</p> <p>- Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage)</p>		<p>- Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB</p> <p>- Système de suivi piézométrique mis en place</p>	-
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<p>- Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché.</p> <p>- Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations,</p>		<p>- Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place</p> <p>- Niveau de fonctionnalité de toutes les installations</p>	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement de ce MàB sur la gestion durable de ces infrastructures. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements et acteurs formés 	
	Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MàB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal - Risques sanitaires liés au développement de la population d'insectes, des rongeurs, des carnivores et des charognards, etc. ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MàB - Nettoyage et désinfection régulière de MàB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, travers la mise en place d'un plan de lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs en matière de sécurité et de risques des maladies comme la zoonose - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où c'est nécessaire au niveau de MàB ; - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Etat de MàB - Plan de Gestion des Pestes mis en place - Nombre d'employés formés - Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place - Nombre des panneaux placés 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - - Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MâB ; - Elaboration des procédures visant à réduire les risques de propagation de la pandémie de COVID-19 en protégeant adéquatement les travailleurs selon l'évolution des meilleures pratiques internationales en matière de protection contre la maladie à COVID-19 - Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux. - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MâB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au sein du MâB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ralentisseurs installés - Procédures élaborées et mises en place contre le Covid 19 - Nombre des accidents et blessures évités - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation des usagers du MâB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants ; - Mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. - 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des sanitaires installés 	
		- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MâB - Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MâB 		<ul style="list-style-type: none"> - Horaire d'ouverture et de fermeture de MâB - Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants 	-
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Collecte des déchets solides et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et d'évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes, - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MâB, - Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MâB sur les bonnes 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos et autres places - Etat des enclos - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacués - Niveau des nuisances - Nombre des séances réalisées 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé.			
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale - 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables exerçant déjà le petit commerce dans le MâB ; - Priorisation des anciens occupants du MâB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le cadre de certaines prestations relevant du projet - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MâB - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MâB - Paiement de la taxe à la commune Création des nombreuses (espaces réservé) boutiques côté intérieur du 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR et opportunités créées pour les femmes et les jeunes et pour les personnes vulnérables ; - Nombre des anciens occupants du MâB priorités - Nombre des sous-traitants locaux - Produits et services achetés localement - Type d'accompagnement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes - Montant de la taxe payée - Nombre des places réservées 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> marché mais pouvant donner sur les rues - Intégration de la construction de 40 unités d'embouche dans le marché à bétails de Kara Maradi II, - l'intégration de la construction de 2 aires de vente de poulets dans le plan du marché à bétail de Maradi, - Intégration des magasins de vente d'aliment bétail et intrants zootechnique dans la conception a kara - Formation des jeunes collecteurs de déchets sur la gestion et valorisation de déchets et leur dotation en équipement 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités d'embouche construits à Kara - Nombre des aires de vente de poulet construites à Kara - Nombre des magasins de vente d'aliment bétail et intrants construits à Kara - Nombre des des jeunes collecteurs de déchets formés 	
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures - Risque de perte des revenus associé avec des limitation d'accessibilité pendant la phase de travaux.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. 		<ul style="list-style-type: none"> - PV d'indemnisation - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la répartition des enclos et places - 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		-	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du MàB pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration des revenus et l'investissement dans les activités agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du projet (recyclage et valorisation des déchets) - Appui à la valorisation des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des enclos, hangars et d'autres places du MàB répartis équitablement - - Nombre des personnes recrutées localement - - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu 	
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risque de prostitution et de dégradation de mœurs ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - la création des AGRs aux femmes et aux jeunes exerçants déjà le petit commerce dans le MàB ; - l'accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées et emploi crée localement - - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<p>advenir lors l'exploitation du marché;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits et violences 	<p>priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, - la prévention de perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'accompagnement reçu - Type de développement apporté et produits d'élevage commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> par la sensibilisation des acteurs et usagers de M&B, - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et règlement des conflits 	
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté - Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails - Amélioration du cadre de vie des populations - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation des mœurs et coutumes 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté, - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, - - - l'amélioration du cadre de vie des populations, 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de pauvreté - Type de développement apporté et produits commercialisés - Niveau d'animation de M&B - Etat de l'environnement 	-

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs ; - Risque de phagocytose du marché traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation du cadre de vie due à la pollution et aux nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement. Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de charge pour la collecte des déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage. - Egalement, l'amélioration du cadre de vie au sein du MàB nécessite une gestion adéquate et écologique des odeurs à travers l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places où cela s'avère 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place 	

Phase	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable du contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>nécessaire et permettre la ventilation et aération naturelle des enclos.</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MàB. <p>- Création des parkings des petits véhicules (côté Sud, Ouest et Nord), et des parkings gros porteurs du côté Est</p> <p>- Rétablissement de l'éclairage public des voies périphériques pour permettre des transactions nocturnes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les IST/VIH-SIDA et COVID 19 - Nombre des personnes concernées - Thèmes développés <ul style="list-style-type: none"> - Nbre des parkings créés - Etat d'éclairage 	
Coût total de mise en œuvre du Programme de surveillance⁴						3 200 000

⁴ Pour la mise en œuvre de ce programme de surveillance environnementale, une provision de Trois Millions Deux Cent Mille (3 200 000) FCFA sera prévu. Cette somme servira à effectuer deux (2) missions semestrielles du niveau national soit 800 000 FCFA/mission et quatre (4) missions trimestrielles au niveau régional soit 400 000 FCFA/mission.

6.3 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PGES DES SITES (KARA II, GABI, GUIDAN ROUMDJI, DAKORO, OURSEINA ET DANKOULOU) DE LA REGION DE MARADI

Le suivi de la performance environnementale et sociale proposé dans le cadre de ce projet concerne l'ensemble de quatre sites de la région de Maradi (Kara II, Gabi, Guidan Roumdji, Dakoro, Ourseina et Dankoulou). Il a pour but de s'assurer du respect des mesures d'atténuation environnementales et sociales dans les conditions fixées par les réglementations nationales en vigueur et celles du MCC/MCA. Il permet également de vérifier l'efficacité de certaines mesures d'atténuation et/ou de compensation prévues afin que des mesures correctives soient prises lorsque les mesures d'atténuation proposées semblent inefficaces.

Le Programme de suivi décrit les éléments de l'environnement à suivre, les paramètres de suivi, les actions à réaliser, les indicateurs de suivi, les responsabilités de mise en œuvre et de suivi, la fréquence du suivi et les coûts de l'action à réaliser ainsi que du suivi de sa mise en œuvre.

Le Programme de suivi décrit (i) les éléments à suivre ; (ii) les actions à réaliser ; (iii) la périodicité du suivi ; (iv) les indicateurs de suivi (v) les responsabilités de mise en œuvre et de suivi ; et (vii) les coûts.

Le tableau 67 ci-après détaille le programme de suivi environnemental qui sera mis en œuvre dans le cadre de ce projet. Sa mise en œuvre sera sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification en étroite collaboration avec le Ministère de l'Elevage.

Tableau 67: Programme de suivi environnemental des sites de la région de Maradi

Composantes pouvant être affectées	Paramètres du suivi	Mesures ou action à mettre en œuvre	Responsable de mise en œuvre	Responsables du suivi contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Fréquence	Coût de mise en œuvre	Coût du suivi
Sols	Erosion des Sols suite aux différentes activités du chantier	Conduite des visites pour vérifier l'efficacité des aménagements effectués pour restaurer le milieu et de lutte contre l'érosion	MCA, Comité de gestion du MàB/Mairie	BNEE et ses démembrés	Etat des sols dans les zones de travaux	Semestrielle	PM	3 200 000
	Sols du site de MàB	Analyse des sols sur site de MàB			Qualité physico-chimique des sols sur site de MàB	Semestrielle	1 500 000	
	Quantité des déchets collectés	Trier les déchets solides et mettre en place un dispositif de collecte de ces déchets			Vérification sur place Mesure directe	Semestrielle	PM	
	Surface des sols pollués	Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures				Immédiatement lorsque la situation se présente	PM	
Sécurité et santé	Santé des travailleurs	Visites médicales du personnel			Résultats des visites médicales annuelles	Semestrielle	PM	

	Nombre d'accident	Dotation des personnels en équipements de protection individuels (EPI)			Consultation du cahier d'enregistrement				
Ambiance sonore et olfactive	Niveau de dégagement des odeurs	Mesure du niveau de dégagement des odeurs			Niveau d'entretien et nettoyage des enclos et au niveau des toilettes	Mensuelle	PM		
	Niveau sonore au niveau du MàB	Mesure du niveau de bruit en décibels sur le site du MàB			Niveau du bruit en décibels enregistré au niveau du MàB	Mensuelle	1 500 000		
Ressource en Eau	Niveau de pollution au niveau de la nappe phréatique	Evaluation de l'état de pollution			Qualité physico chimique et bactériologique	Trimestrielle	4 000 000		
	Eau de consommation de la zone du projet	Analyse des eaux des points d'eau de la zone du projet			Qualité physico chimique et bactériologique	Trimestrielle	3 500 000		
Végétation	Plantations réalisées	Suivi régulier des plantations réalisées			Taux de reprise et Taux de réussite de la plantation réalisée	Semestrielle	2 000 000		
Total :							12 500 000	3 200 000⁵	
Total général :							15 700 000		

⁵ Pour les missions de suivi environnemental, une provision de Trois Millions Deux Cent Mille (3 200 000) FCFA sera prévu. Cette somme servira à effectuer deux (2) missions semestrielles du niveau national soit 800 000 FCFA/mission et quatre (4) missions trimestrielles au niveau régional soit 400 000 FCFA/mission. Ce montant est destiné à la prise en charge de différentes missions des cadres nationaux et régionaux du BNEE et ses démembrements.

6.4 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

Afin d'assurer que la capacité d'exécution et de suivi de la performance des PGES soit suffisante et pour l'application des meilleures pratiques les acteurs de mise en œuvre recevront une formation sur place en matière d'internalisation du PGES et sur la gestion de déchets solides et liquides issues du MâB. Cette formation couvrira les phases de construction et de fonctionnement du MâB.

6.4.1 ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET DU SUIVI-CONTROLE- MAB ET VOIE D'ACCES DE DAN KOULOU

Les principaux acteurs de mise en œuvre des mesures et du suivi contrôle dans le cadre du présent projet sont :

- ✓ le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) ;
- ✓ l'entreprise chargée des travaux de construction de MâB ;
- ✓ la mission de contrôle des travaux de construction de MâB;
- ✓ la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ;
- ✓ la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) ;
- ✓ la Direction Régionale de l'Elevage de Maradi ;
- ✓ la Direction Générale de l'Environnement et Développement Durable (DGE/DD) ;
- ✓ la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) ;
- ✓ la Direction de la Sécurité et Santé au Travail du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
- ✓ la Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de Maradi ;
- ✓ la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Maradi ;
- ✓ les Communes de Maradi II, Gabi, Guidan Roudji, Dakoro, Guidan Amoumane et Gadabedji;
- ✓ les Organisations de la Société Civile (OSC) comme l'ANPEIE,
- ✓ etc.

6.4.2 ROLES DES ACTEURS/INSTITUTIONS

Le tableau 68 qui suit donne les rôles des acteurs de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet.

Tableau 68: Dispositions et responsabilités institutionnelles

Institutions	Rôles dans la mise en œuvre du PGES
- Bureau National d'Evaluation Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-contrôle de mise en œuvre des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) - Assurer la diffusion des rapports des environnementaux - Organiser et animer les actions de renforcement des capacités.
- MCA/PRAPS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la surveillance et le suivi environnemental - Préparer avec les structures d'exécution, un programme de travail - Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts - Mettre en œuvre des mesures prévues dans le PGES à travers le prestataire de service - Tenir une veille environnementale conséquente quant au succès du plan de gestion environnementale et sociale (PGES)
- Entreprise chargée des travaux de Construction de MàB	- Mettre en œuvre toutes mesures prévues qui seront intégrées dans le cahier des charges relatif aux travaux
- Mission de Contrôle	- Assurer le contrôle du respect par l'entreprise des pratiques environnementales et sociales prescrites par le contrat de marché, ainsi que la conformité des travaux aux exigences environnementales et sociales par rapport au cahier des charges.
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) - Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) - Direction Régionale de l'Elevage de Maradi - Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) - Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) 	

Institutions	Rôles dans la mise en œuvre du PGES
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale de la Santé Publique de Maradi (DRSP) - Direction de la Sécurité et Santé au Travail (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale) - Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de Maradi - Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Maradi - Inspection Régionale du Travail (IRT) de Maradi - les Communes de Maradi II, Gabi, Guidan Roumdji, Dakoro, Guidan Amoumane et Gadabedji; - Organisations de la Société Civile (OSC) comme l'ANPEIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Elles seront impliquées dans le suivi-contrôle de la mise en œuvre du PGES du projet

Ainsi, pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau 69 ci-dessous.

Tableau 69: Thèmes et acteurs concernées - MàB et voie d'accès de Dan Koulou

Phases du projet	Thèmes	Acteurs cibles	Acteurs de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre par Site					
					Kara II	Gabi	Guidan Roudjji	Dakoro	Ourseina	Dankoulou
Travaux	Thème 1 : Formation sur l'internalisation du PGES du projet ainsi que sur les questions environnementales liées au fonctionnement du MàB	Personnel de l'abattoir, cadres régionaux, départementaux et communaux concernés		Thèmes développés Nombre de personnes formés	3 000 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000	1 500 000	1 500 000
Exploitation	Thème 2 : Formation et Sensibilisation des Membre du comité de gestion du MàB et populations sur les techniques de gestion et de valorisation des déchets générés par le MàB	Membre du comité de gestion du MàB/Populations riveraines	BNEE/MCA/MAGEL	Thèmes développés Nombre de personnes formés	3 000 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000	1 500 000	1 500 000
	Thème 3 : Organiser des ateliers de sensibilisation sur la réglementation en matière du commerce du bétails et lutte contre les entraves	IPVCP, OPEL, PDG, STD, OSC, SIM bétails	MCA/MAGEL	Nombre de personnes formés	PM (Pris en charge par l'accord d'entité signé entre MCA et MAGEL)					

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Maradi et Tahoua pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) /Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

	au commerce transfrontalier									
Total par site					6 000 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000
Total					25 000 000					

6.4.3 ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU PROJET

Les coûts de mise en œuvre de l'ensemble de six (6) PGES (tableau 70) du Projet de construction et ou réhabilitation de six (6) marchés à bétails retenus pour la région de Maradi (Kara II, Gabi, Guidan Roumdji, Dakoro, Ourseina et Dankoulou).

Tableau 70: Coûts de mise en œuvre de l'ensemble des six (6) PGES de la région de Maradi

Rubriques		Différents sites des marchés à bétails						Coûts globaux
		Kara II	Gabi	Guidan Roumdji	Dakoro	Ourseina	Dankoulou	
Programme d'atténuation et de limitation des impacts	Mesures d'atténuation et de limitation des impacts - MàB	11 560 000	10 795 000	11 110 000	11 795 000	10 795 000	11 780 000	67 835 000
	Mesures d'atténuation et de limitation des impacts - voie d'accès de Dan Koulou						1 715 000	1 715 000
Programme de surveillance environnementale								3 200 000
Programme de suivi environnemental								15 700 000
Renforcement des capacités des acteurs								25 000 000
Total								113 450 000

Le coût global de la mise en œuvre de l'ensemble de six (6) PGES du Projet de construction et ou réhabilitation de six (6) marchés à bétails retenus pour la région de Maradi (Kara II, Gabi, Guidan Roumdji, Dakoro, Ourseina et Dankoulou) s'élève à **Cent Treize Millions Quatre Cent Cinquante Mille (113 450 000) FCFA**.

CONCLUSION

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies du pays en matière d'élevage. Ainsi, pour la construction/réhabilitation d'un marché à bétail, des critères sont retenus et constituent une base indispensable non seulement pour l'analyse de l'impact environnemental et social, la prévention et la sensibilité aux conflits, mais également pour l'analyse de la rentabilité économique et sociale et l'organisation du fonctionnement pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Ainsi, plusieurs infrastructures seront réalisées dans le cadre du projet et cela conformément aux normes techniques prescrites dans le cadre des études techniques et de faisabilités. Il s'agit des infrastructures civiles et architecturales (Plans de site, les bâtiments, les clôtures et autres infrastructures connexes, dessins architecturaux, structurels, mécaniques et électriques, notes de calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle, plan d'assurance et le contrôle de la qualité) et l'approvisionnement, stockage et distribution d'eau (dessins structurels, mécaniques et électriques, plans de la tuyauterie de distribution et des sites, dessins des forages, Principaux éléments de conception, notes des calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle et plan d'assurance et contrôle de la qualité).

Une évaluation de ces impacts a ressorti les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs qu'il pourrait engendrer lors de sa mise en œuvre. Ainsi, par rapport aux impacts positifs, à court terme, le projet permettra de disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière, de valoriser les produits et sous-produits de l'élevage, de faciliter et sécuriser les transactions commerciales, de trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux, de permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts, d'améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes, d'accroître les recettes des communes, de permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité, de mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires et de circonscrire la pléthore d'intermédiaires.

A long terme le projet favorisera l'amélioration et la modernisation des transactions commerciales relatives au bétail par des travaux de réhabilitation et /ou la construction de des six (6) marchés à bétail dans la région de Maradi (Kara-Maradi II, Gabi, Guidan Roudji, Dakoro, Oursena et Dankoulou).

Les impacts négatifs potentiels du projet sont la perturbation/modification de la structure des sols, la perturbation de la qualité de l'air, les risques d'accidents et des blessures chez les travailleurs, la pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins, l'exposition aux risques d'érosion hydrique, l'altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes, la destruction de la végétation, les risques des maladies sexuellement transmissibles, les risques de transmission de la maladie à COVID 19., la modification de l'ambiance sonore et olfactive, les risques de travail des enfants mineurs, les risque de prostitution et de dépravation de mœurs, les risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale, les risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus, le risque de conflits et violences Risque de dépravation

des mœurs et coutumes, le risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances, le risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale, le risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapés du au pertes d'espace ou des revenus, le risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs, le risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal, etc.

En ce qui concerne la bonification des impacts positifs du projet, des mesures ont été proposées comme la priorisation et recrutement de la main d'œuvre et des entreprises locales dans la sous-traitance de certains travaux, etc.

Quant à l'atténuation des impacts négatifs, les mesures sont notamment la remise en état du site après les travaux, le traitement des zones de ravinement et des koris qui menace le site de MàB avec ensemencement des herbacés, la mise à disposition du chantier des bacs labellisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base, la dotation et l'équipement des travailleurs en EPI adéquats et les obligés à les porter, l'installation des panneaux de signalisation partout où cela est nécessaire et à la limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules, la dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins, la dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) en lien avec les impacts identifiés, la sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA, la sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux et à l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers, le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, la prévention de toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale, le renforcement des capacités des organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités dans les questions relatives au TIP, la collecte et l'évacuation des déchets solides et liquides animaux, la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD), etc.

Toutes ces mesures ont été consignées dans les six (6) PGES du Projet de construction et ou réhabilitation de six (6) marchés à bétails retenus pour la région de Maradi (Kara Maradi II, Gabi, Guidan Rourdji, Dakoro, Oursena et Dankoulou) pour un coût global de **Cent Treize Millions Quatre Cent Cinquante Mille (113 450 000) FCF**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **ANDRE. P, DELISLE C. E. ET REVERET J. P.** : « L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique pour un développement durable, 2ème édition, 2003, 519 pages » ;
- **Fecteau M., Études d'impact Environnemental** : Analyse comparative des méthodes de cotation, Rapport de recherche. Université du Québec à Montréal, Février 1997, 119 pages.
- **Institut National de la Statistique, le Niger en Chiffres**, Projection démographiques. Novembre 2016, 84 pages.
- **Région de Maradi**, Plan de Développement Régional (PDR) 2016-2020. Version Final, Juillet 2015, 131 pages.
- **Ministère de la Population**, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. La Politique Nationale de Protection Sociale, août 2011, 59 p.
- **Millennium Challenge Corporation (MCC) (2007)**, Environment and social assessments Guidelines, 19 p.
- **Millennium Challenge Corporation (MCC) (2011)**, Gender Integration Guidelines, 6 p.
- République du Niger/Millennium Challenge Account/Présidence de la République/Programme Compact (2018), Système de Gestion Environnementale et Sociale, 93 p.
- **Société Financière Internationale (SFI) (2012)**, Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, 57 p.
- **Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge (UC-PMC) (2017)**, Cadre politique de réinstallation des populations : Projet d'irrigation et d'accès aux marchés du Programme Compact-Niger, 171 p.
- **Ministère du Plan (REPUBLIQUE DU NIGER)**, « Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Extension et de Modernisation de l'Abattoir Frigorifique de Maradi, Août 2020, 297 pages » ;
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (REPUBLIQUE DU NIGER)**, « Plan de Gestion des Pestes et Pesticides actualisé dans le cadre du Projet de développement des exportations et des marchés Agro-Sylvo-Pastoraux, Mars 2014, 60 pages » ;
- Textes et lois de la république du Niger.